



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



SOMMAIRE



I – LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

1. Présentation de l'ADSEAM	5
2. Le Conseil d'Administration de l'ADSEAM	8
3. Les commissions associatives	9
4. Le Conseil de direction.....	10

II – LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF

1. Le rapport moral du Président	12
2. Les instances associatives	14
2.1 L'Assemblée générale.....	14
2.2 Le Conseil d'administration.....	14
2.3 Le Conseil de direction.....	14
2.4 Les représentations de l'ADSEAM.....	14
3. La Direction générale.....	16
3.1 Qualité et Développement.....	16
3.2 Communication.....	18
3.3 Le système d'information.....	19

III- LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

1. Les tableaux d'activité 2021	23
2. LE PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	
2.1 Services d'Accompagnement de la Jeunesse	28
Foyer d'hébergement	29
CASIP - Centre d'Activités Scolaires et d'Insertion Professionnelle	35
SEMO - Service d'Education en Milieu Ouvert	38
FAS - FAMILLES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES	40
2.2. Services en Milieu Ouvert	43
AEMO - Action Educative en Milieu Ouvert	44
MJIE - Mesure Judiciaire d'Investigation Educative.....	62
Médiation familiale.....	73
Espace rencontre Diapason	81
3. LE PÔLE INSERTION	91
CHRS Nord et Sud	92
Service Logement.....	124
Appui Santé Nord et Coeur Cotentin.....	135
ACT Nord et Sud.....	144
LHSS - Lits Halte Soins Santé.....	160
L'Accueil de jour	167
Maison Relais Simone et Antoine VEIL	177
4. LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL	189
Présentation générale.....	190
IME - Institut médico-éducatif	193
IEM - institut d'éducation motrice	198
ITEP - Institut thérapeutique Educatif et Pédagogique.....	203
SESSAD - Service d'Education Spéciale et de Soins à domicile.....	208
MAS - Maison d'accueil Spécialisée	213

LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

01

1. PRÉSENTATION DE L'ADSEAM

- L'HISTOIRE DE L'ADSEAM, DE 1960 À AUJOURD'HUI

L'ADSEAM, association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but ... « la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but...¹ ». La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « de réunir ce qui était épars et de mêler les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires.² »

En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.

La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : **« Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie. »**

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.
- Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.
- Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.
- Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.
- S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.

L'action de l'ADSEAM et de ses acteurs est guidée par les lignes directrices fondamentales énoncées dans son projet associatif réécrit en 2016.

La finalité associative et sa déclinaison en grands objectifs sont issues des valeurs portées par l'association et qui guident son action : humanisme, citoyenneté, laïcité, solidarité, respect, sauvegarde, intégration et participation sociale individualisée, militantisme...

¹ Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.

² Extrait du texte de D. Pillet « De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40ème anniversaire de l'ADSEAM.

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

- Le respect de la personne et de son individualité :

L'ADSEAM affirme son cadre éthique d'intervention en intégrant le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) qui repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.

La politique d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années a permis de consolider la démarche d'élaboration des projets individualisés avec la participation des intéressés.

- Le respect des droits des personnes et la prise en compte de leur parole :

Fidèle à ses valeurs et à son éthique, l'ADSEAM promeut l'exercice d'une citoyenneté active.

Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

- L'ouverture aux autres :

Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés.

L'ADSEAM participe activement à la promotion et au développement tant des individus que des territoires.

- L'éthique :

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative.

En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bienveillance.

Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du «vivre ensemble».

L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

Depuis une quinzaine d'années, l'ADSEAM a intégré et développé le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) au cœur de son projet associatif :

« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».

L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme). Elle est également une entreprise gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

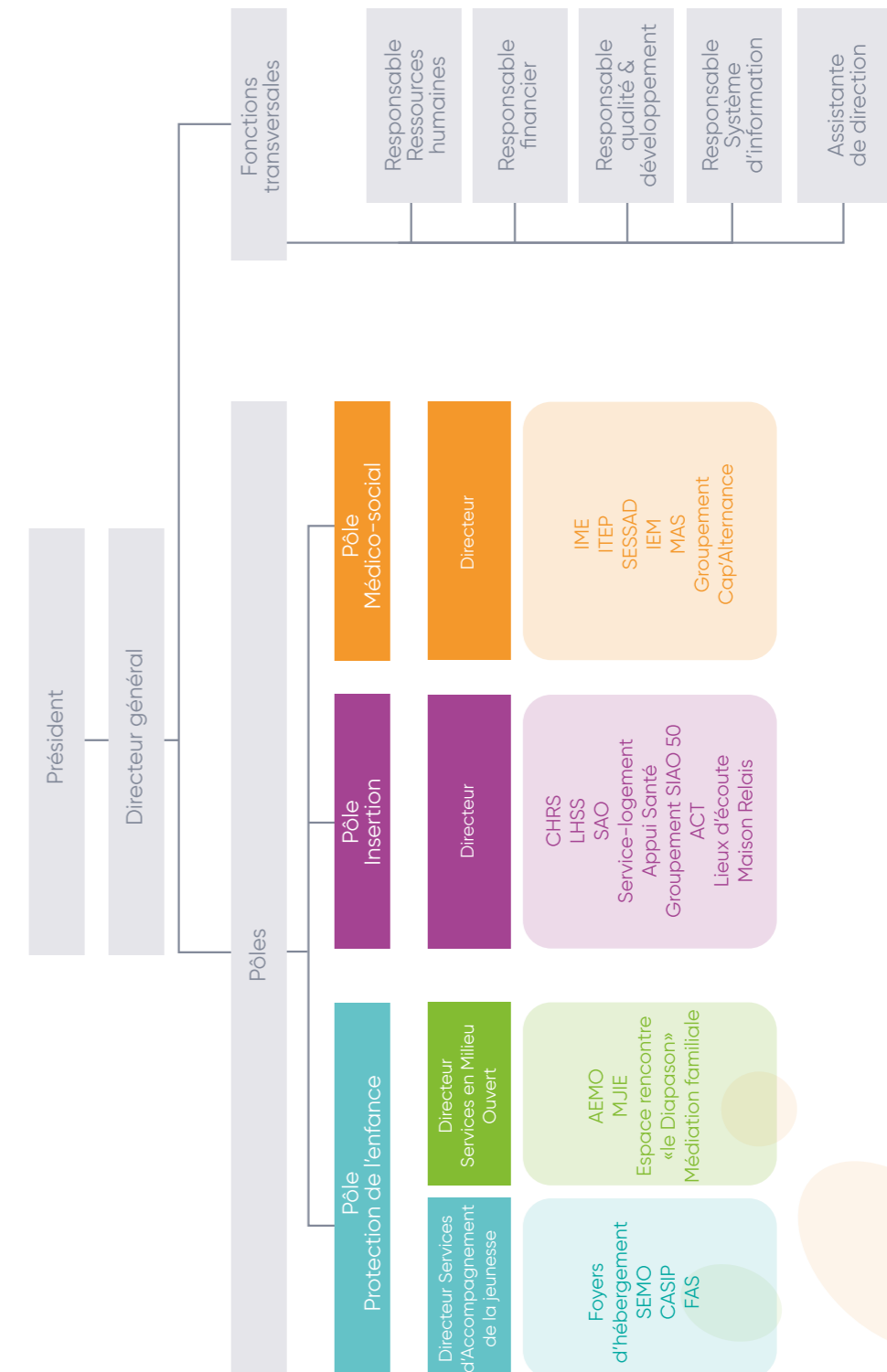
- L'organisation de l'association s'articule autour :

- d'une Direction générale, constituant un centre de ressources et de contrôle pour l'ensemble des établissements et services de l'association par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines.

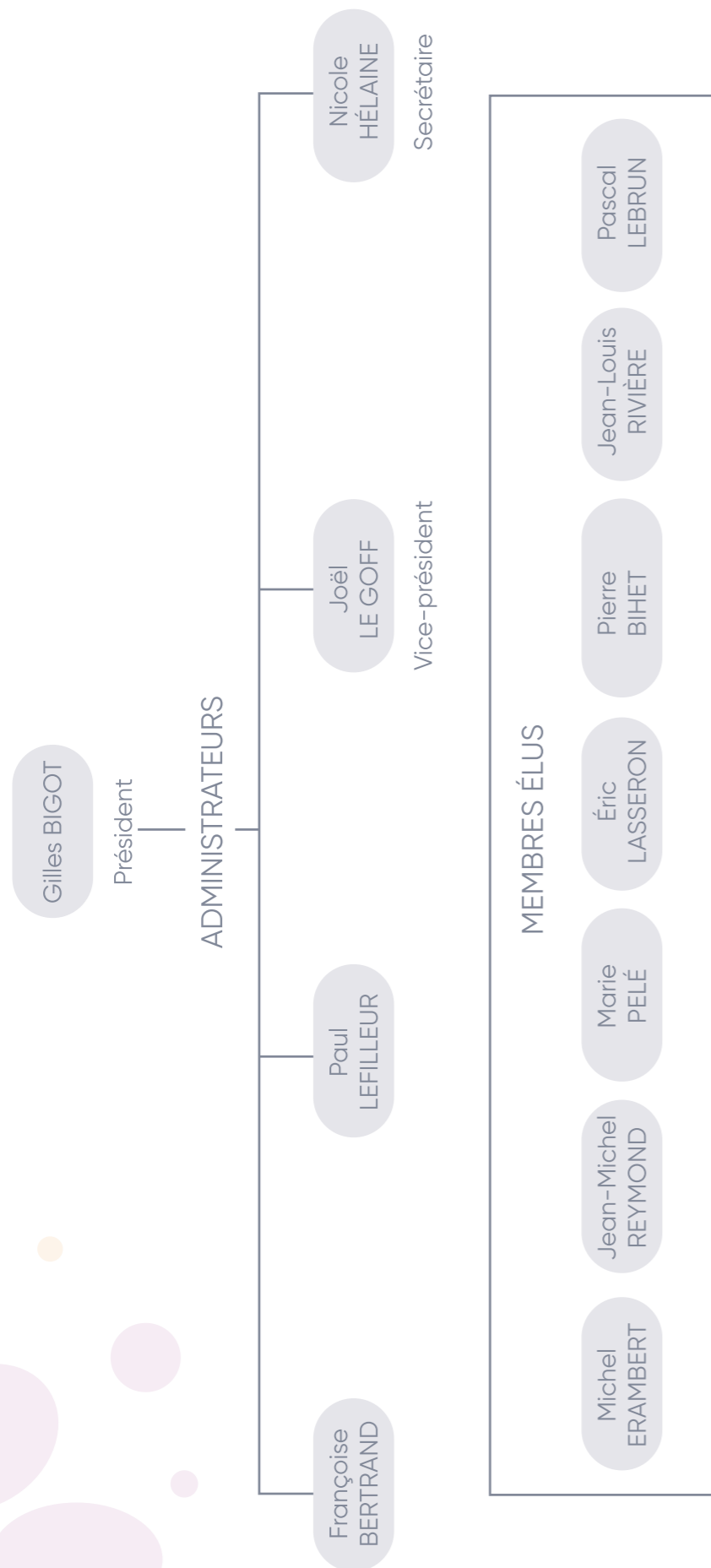
- et de trois pôles d'intervention, ayant chacun sa direction spécifique :

- le Pôle Protection de l'Enfance (constitué des SMO et du SAJ)
- le Pôle Insertion
- le Pôle Médico-Social

- ORGANIGRAMME DE L'ADSEAM

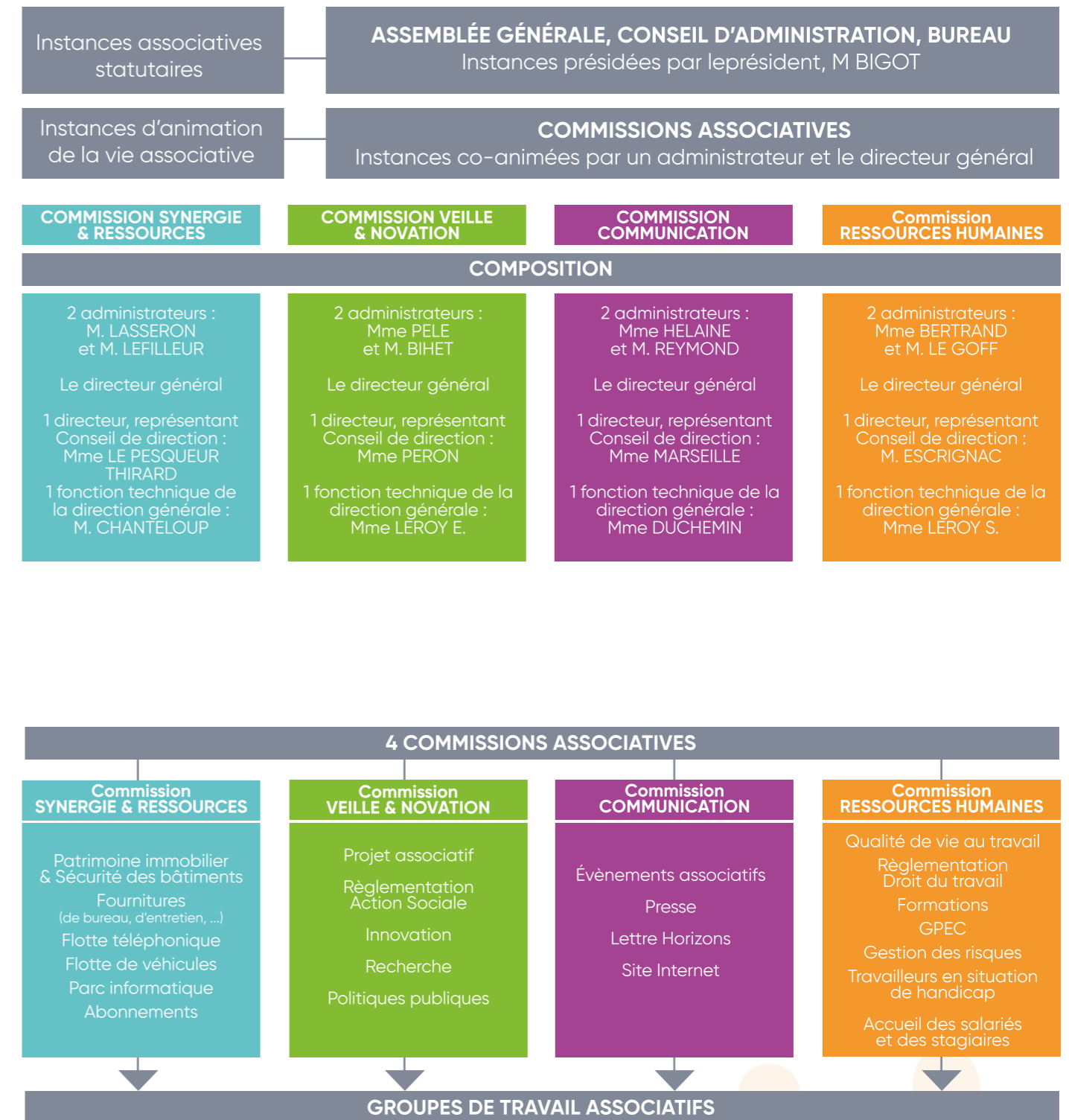


2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADSEAM



3. LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

- Les commissions, des instances d'animation de la vie associative :



4. LE CONSEIL DE DIRECTION

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Stéphane MALHERBE – Directeur général

CADRES TECHNIQUES :

Gilles CHANTELOUP – Responsable Financier
Sandrine LEROY – Responsable Ressources Humaines
Elodie LEROY – Responsable Qualité et Développement
Thomas POISSON – Responsable système d'information
Angéline DUCHEMIN – Assistante de direction

LES DIRECTEURS DE PÔLES

Ingrid LEPESQUEUR THIRARD – Directeur des hébergements du Pôle Enfance
Laetitia PERON – Directrice des Services en Milieu Ouvert du Pôle Enfance
Eric ESCRIGNAC - Directeur du Pôle Médico-social
Hélène MARSEILLE - Directrice du Pôle Insertion



LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

1. LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Rappel lancinant, comme l'année précédente, 2021 continuera d'être marquée par la pandémie. Cependant, sans entrer dans le détail du rapport éponyme, l'activité s'est maintenue puisque ce sont 3 397 enfants, jeunes et adultes qui ont été reçus et accueillis dans nos services ou dans nos centres, soit 100 de plus que l'an dernier.

Ce nombre global ne dissimule ni hausse ni baisse significatives, à l'exception peut-être du « Diapason » de Cherbourg. Mais nous savons qu'il s'agit là d'une activité très dépendante des juridictions que nous devons rencontrer régulièrement au gré des changements de juges.

Cette année 2021 a été marquée dès le mois de janvier par l'arrivée de deux directrices de pôles, Madame Perron pour les Services de Milieu Ouvert (SMO) et Madame Lepesqueur-Thirard pour le Service d'Accompagnement Jeunesse (SAJ).

Sans période de transition, elles ont dû rapidement prendre la direction de leur pôle respectif, mais aussi suivre les négociations du CPOM déjà entamé, sans oublier le dossier inhérent aux locaux, toujours « délicat » sur Cherbourg.

S'agissant du CPOM, comme vous le savez maintenant, les négociations concernent un contrat unique avec l'ARS, le Conseil Départemental et les services judiciaires.

Initialement prévu pour 2022, il est encore en cours. Certes, la période de Covid avec son lot réunions reportées perdure, mais il y a surtout le fait que s'appliquent aux discussions une méthode, un mode de calcul et un logiciel communs pour des interlocuteurs habitués à travailler différemment. C'est vrai pour nous, puisque le pôle médico-social et le SAJ négocient avec les mêmes outils, et c'est vrai aussi pour nos financeurs.

L'on peut dire que 2021 est aussi l'année du rapprochement de l'ADSEAM avec l'association « Le Prépont » de Coutances. Certes, c'est le 24 février 2022, à l'issue de nos deux assemblées générales extraordinaires, que la fusion est actée. En revanche, durant toute l'année 2021, le CHRS « Le Prépont » a fonctionné avec un « traité de fusion » signé entre nos deux associations. Il s'agit en quelque sorte, d'un statut intermédiaire et préalable à la fusion, définissant une période au cours de laquelle les décisions ne peuvent être prises que d'un commun accord entre les associations signataires.

2021 est aussi l'année de « Labomylette ».

Amplement détaillés dans le rapport d'activité, je ne retiendrai pour cette année 2021 que quelques chiffres. Comme chaque année, l'ensemble des activités 2020 est amplement détaillée et analysée dans le rapport d'activité de nos centres et services. Retenons cependant quelques chiffres pour les résumer.

Au cours de l'année 2020, ce sont 3297 jeunes, adolescents ou adultes, qui ont bénéficié de nos services ou séjourné dans nos centres. Cette activité représente 312 387 journées et 12 799 actes.

Une fois n'est pas coutume, qu'il s'agisse du nombre des personnes accueillies ou celui des actes et journées réalisés, l'on constatera une légère baisse au regard des chiffres des années précédentes. Légère, puisqu'elle se situe autour de 5 à 6 % et inégale selon les centres et services.

Est-il nécessaire de préciser que je me garderai bien d'analyser ces statistiques. En effet, déjà pour notre assemblée générale de l'an dernier, je faisais référence à cette pandémie et en appelais à la patience de chacun, espérant un retour à une vie « normale ».

C'était sans conteste faire preuve d'un optimisme débordant. L'embellie fut de courte durée et dès la fin de l'été, nous retrouvions peu ou prou les contraintes imposées le 17 mars.

Dans ces conditions, ne tirons surtout pas la sonnette d'alarme pour cette baisse d'activité mais à l'inverse, satisfaisons-nous d'avoir réussi à maintenir un niveau d'activité aussi haut.

En revanche, l'effectif salarial a lui, très légèrement augmenté puisqu'au 31 décembre 2020, 302 personnes travaillaient à l'ADSEAM pour 267,45 ETP, soit un peu plus de 5 ETP supplémentaires. Le recours aux CDD

reste exceptionnel puisque 297 de ces 302 salariés bénéficient d'un CDI et 5 d'un CDD. La répartition par sexe, quant à elle, est toujours aussi loin de la parité : 209 femmes et 88 hommes.

Revenons sur quelques faits marquants. Faits marquants, pas toujours positifs, en raison de cette crise et de ses contraintes touchant également nos partenaires.

Ainsi dès le premier confinement, quelques écoles et collèges restaient ouverts pour permettre aux soignants d'y mettre leurs enfants. L'intention était louable mais d'autres professionnels continuaient de travailler, en particulier les salariés de l'ADSEAM. Il fallut néanmoins deux semaines d'échanges avec les services du rectorat et le soutien du Conseil Départemental et de l'ARS pour que tout rentre dans le rang et que nous soyons également considérés comme structure « essentielle ».

Plus tard, les écoles et collèges rouvrent officiellement mais avec des contraintes de distanciation et de classes dédoublées. Contraintes qui se comprennent parfaitement mais, allez savoir pourquoi, entraînent une décision qui exclut les élèves en situation d'inclusion scolaire. Les courriers que j'ai pu adresser aux services sont restés « lettre morte ».

Comme cette situation perdure et que cela remet en cause le projet du pôle médico-social d'ouverture d'une « Unité d'Enseignement Externalisé » pour la rentrée prochaine, je viens de solliciter une rencontre avec le Conseil Départemental, l'ARS et les services de l'Éducation Nationale afin de débloquer cette situation.

Tout n'était pas bloqué, loin s'en faut.

En novembre, le projet de service de la Maison d'Accueil Spécialisé a été validé.

Comme l'an passé, le pôle Insertion a quelque peu augmenté ses effectifs. La Maison Relais a bénéficié d'une augmentation de 0,3 ETP de Technicienne pour l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) tandis que les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) ont obtenu une place supplémentaire dans le Nord Cotentin en septembre et la création de 6 places dans le Sud Manche en octobre.

Depuis quelques années, avec une dizaine d'autres juridictions, le tribunal de Cherbourg met en place les TMFPO. Ces Tentatives de Médiations Familiales Préalables Obligatoires, sont en fait un processus expérimental de déjudiciarisation des conflits familiaux et c'est en partenariat avec l'Udaf (Union Départementales des Associations Familiales) que le pôle Protection de l'Enfance assure ces mesures de médiation. Cette expérimentation a été reconduite jusqu'en 2021.

La refonte et la modernisation de nos systèmes informatiques et de communication prévoyaient la création d'un poste de responsable de ces systèmes. C'est chose faite et Thomas POISSON occupe ce poste depuis juillet 2020.

Ce ne sont que des retards liés au Covid qui nous ont contraints de retarder le calendrier des démarches entreprises avec « Le Prépont » et après une année de fonctionnement définie dans un mandat de gestion, le rapprochement pourrait avoir lieu pour le début de l'année 2022.

De la même façon, c'est un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) commun aux pôles PMS et Protection de l'Enfance qui nous est proposé conjointement par l'ARS, le Conseil Département et la PJJ. Démarche nouvelle et innovante si l'en est, celle-ci multiplie à la fois les documents à rédiger et les réunions de concertation avec nos financeurs. Aussi, de façon pragmatique, nous avons dû nous résoudre à retarder certaines échéances. Réussirons-nous à signer ce CPOM avant le 31 décembre 2021 ? C'est l'objectif visé et tout est mis en œuvre pour l'atteindre mais aujourd'hui il serait hasardeux de ma part de l'affirmer.

Cette année à nouveau, notre Assemblée Générale se déroulera dans une configuration minimale. Cette année à nouveau, je prends le risque d'être optimiste pour nous souhaiter à tous de retrouver le plus rapidement des conditions de travail conformes à nos attentes.

S'appuyer sur « Zoom » ou « Teams » pour se réunir est une chose. Être contraints de les avoir toujours et encore à nos côtés n'a rien de naturel. Nous avons tous eu le temps de nous apercevoir, si besoin était, que lors d'une réunion, le langage corporel avait toute sa place. Toute sa place pour ne pas dire « essentiel ».

Gilles Bigot
Président

2. LES INSTANCES ASSOCIATIVES

2.1 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association a tenu son Assemblée Générale statutaire annuelle le 24 juin 2021 sur une demi-journée à la salle de conférence « La Source » à Saint Lô.

Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée Générale a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général, le rapport financier de l'exercice 2020. Il a été donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier.

L'Assemblée générale a également pris acte de la démission de Monsieur Jean Philippe DECROUX du conseil d'administration.

2.2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois en 2021 pour des conseils ordinaires et trois fois en assemblées exceptionnelles.

Les nouveaux statuts de l'ADSEAM ont redéfini les compétences du Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association et réaliser tous actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale, et notamment : Il désigne en son sein le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Le cas échéant, il met fin à leurs fonctions. Il définit la politique et les orientations générales de l'Association. Il valide le projet associatif, avant son approbation en AG

Il valide les documents prévus par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, et notamment. Il valide les propositions formulées dans le cadre de la négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.). Il valide les évaluations internes et externes. Il valide les réponses aux appels à projets. Il approuve le règlement intérieur.

Il approuve l'embauche ou la mise à disposition d'un Directeur Général. Il détermine l'étendue de sa mission. Il valide son contrat de travail, ainsi que son avancement. Il décide, le cas échéant, de mettre fin à ses fonctions. Il arrête les grandes lignes d'actions de communication et de relations publiques. Il peut constituer des commissions de travail spécialisées. Il vote l'état provisionnel des recettes et dépenses (E.P.R.D.), le budget prévisionnel et le plan prévisionnel d'investissements présentés par le trésorier, et contrôle leur exécution. Il arrête les comptes administratifs et les comptes de l'exercice clos. Il propose, le cas échéant, à l'Assemblée Générale, la nomination des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant. Il prend acte de l'existence des conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce qui lui sont soumises par le président, et il veille à l'établissement d'un rapport à l'Assemblée générale. Il établit les convocations aux assemblées générales, et fixe l'ordre du jour. Il statue sur l'agrément et l'exclusion des membres de l'Association. Il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres au président, et peut consentir à un membre du Conseil d'Administration toute délégation de pouvoirs pour une mission déterminée. Il est informé des plans d'action de la gestion des Événements Indésirables graves (EIG), après leur signalement, et procède à l'analyse de la cohérence des mesures prises.

2.3 - LE CONSEIL DE DIRECTION

Le conseil de direction s'est réuni onze fois en 2021. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois pour faire le point sur les différents projets de l'association et pour traiter des questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles ou transverse à l'association peut être prise après échanges, discussions, confrontations... Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée.

2.4 - LES REPRÉSENTATIONS DE L'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, administrateurs, directeur général, directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels

elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

- Commissions nationales / régionales :

- La convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant (**CNAPE**)
- La CORAPE (**CNAPE régionale**)
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité (**FAS**)
- Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (**NEXEM**)
- L'Union des Fédérations et syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (**UNIFED**)
- L'Organisation Régionale de la Santé (**ORS CREAM**)
- L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux (**URIOPSS**)
- La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (**FENAMEF**)
- La Fédération Française des Espaces de Rencontre (**FFER**)
- L'Association Nationale des Placements Familiaux (**ANPF**)
- L'Association pour la Médiation Familiale (**APMF**)
- L'Association **ARRIMAGE** (groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale)
- L'organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des personnes Handicapées (**OCTAPEH**)
- La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (**FN3S**)
- Le Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (**CNAEMO**)
- L'Association Régionale de la Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale

- Commissions départementales :

- Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (**CDCPH**)
- Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche (**CDAPH**)
- La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (**MDPH / MDA**)
- La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage
- La Maison des Adolescents de la Manche
- Le Conseil de Développement du Cotentin
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (**CCAPEX**)
- La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale (**ARS**)
- La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche.
- Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social
- Le SCIC Centre de Santé Bres Croizat de Cherbourg en Cotentin
- La Commission d'attribution de logement de Presqu'île Habitat de Cherbourg en Cotentin
- La commission consultative des services publics locaux de Cherbourg en Cotentin

Ces différentes représentations sont actualisées dès nécessité et sont validées par le Conseil d'administration.

- Le groupement inter-associatif Cap/Alternance est composé de :

- **l'ADSEAM**, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- **l'AAJD**, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté.
- **L'ACAIS**, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri. Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche gérant le CHRS Le Cap
- L'association Femmes gérant le CHRS Louise Michel
- L'association du Centre d'Accueil de Coutances gérant le CHRS Le Prépont
- Le Centre Communal d'Action Sociale gérant le CHRS Villa Myriam et le dispositif 115

- Les relations avec les pouvoirs publics :

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

3. LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 - QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

- Démarche globale d'amélioration continue de la qualité :

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, l'accompagnement des établissements et services s'est poursuivi au travers notamment des réunions qualité et du suivi des plans d'action.

Un appui a été apporté pour la réalisation de certaines actions ; à titre d'exemple, les Services d'Accompagnement de la Jeunesse pour l'élaboration de nouveaux livrets d'accueil ou encore le Pôle Médico-Social pour la formalisation du plan bleu.

- Evaluations internes :

L'année 2021 a également permis la poursuite de l'accompagnement de l'IME et de l'ITEP dans le cadre de leur démarche d'évaluation interne : mise en place des groupes de travail avec la participation des professionnels, réalisation de questionnaires auprès des usagers et des familles, formalisation du rapport, communication et validation des résultats par le Conseil d'Administration en octobre 2021.

L'année 2021 a donc permis de clôturer la démarche d'évaluation interne pour l'ensemble des établissements et services de l'ADSEAM. De 2016 à 2021, c'est donc l'ensemble des structures de l'ADSEAM concernées par cette démarche qui auront réalisé leur évaluation interne.

Les résultats de ces évaluations internes s'inscrivent dans la démarche plus globale d'amélioration continue de la qualité. Les préconisations ont été intégrées au sein des plans d'action de chaque structure et font l'objet d'un suivi quant à leur mise en œuvre.

- Veille relative à la réforme des évaluations :

Concernant la démarche d'évaluation, une réforme nationale pilotée par la Haute Autorité de Santé est actuellement en cours et sera applicable pour les prochaines évaluations. Cette réforme entrainera des évolutions qui se traduiront notamment par :

- Un seul format d'évaluation (suppression des évaluations internes et externes) ;
- Un changement dans les délais et le nombre d'évaluations à réaliser : une évaluation tous les 5 ans (au lieu de 3 évaluations internes et 2 évaluations externes en 15 ans) ;
- Une nouvelle méthodologie pour réaliser cette évaluation ;
- La mise en place d'un référentiel national unique ;
- L'accréditation d'organismes en charge de réaliser ces évaluations.

Une veille est régulièrement réalisée pour suivre le contenu de cette réforme. La mise en place d'une contribution nationale pour le référentiel nous a permis de formuler des remarques et des préconisations sur certains items du référentiel afin que toutes les spécificités de nos structures sociales et médico-sociales puissent être prises en compte.

- Projet de mise en place de référents qualité :

La démarche qualité, bien que mise en place depuis de nombreuses années au sein de l'ADSEAM, rencontre bien souvent un certain nombre de difficultés :

- Mise en œuvre insuffisante des plans d'action ;
- Portage de la démarche uniquement par les équipes d'encadrement, ce qui s'avère difficile par manque de temps ;
- Difficultés dans l'élaboration et la mise à jour de documents ;

- Difficultés pour la mise en place d'outils ;
- Besoin d'un accompagnement plus régulier sur site.

Afin que cette démarche soit renforcée et vive au mieux au sein des établissements et services, un projet pour mettre en place des référents qualité a été présenté en Conseil de direction de l'ADSEAM en juin 2021.

La finalité de référents qualité est :

- De renforcer la démarche qualité en mettant en place des relais facilitant la déclinaison opérationnelle des actions ;
- D'être en proximité directe avec les équipes pour faciliter la mise en œuvre de la démarche qualité.

Ce projet a été validé au regard des besoins des établissements d'avoir un relais sur ce type d'action. Cependant, la problématique centrale pour ce projet réside dans la difficulté de dédier un professionnel pour un temps donné sur ce type de mission. La décision a donc été d'expérimenter pour l'année 2021 la mise en place d'un référent qualité au sein des SMO à hauteur de 0,20 ETP à partir de la rentrée septembre 2021.

Un bilan de cette première expérimentation pourra être réalisé dans le courant de l'année 2022.

- Projet pour l'amélioration de la gestion documentaire :

Dans le cadre du plan d'action de la direction générale, une action relative à l'amélioration de la gestion documentaire a été définie pour l'année 2021. Cela ressort notamment des difficultés suivantes :

- Difficultés de disposer de documents à jour, notamment concernant les procédures ;
- Difficultés de savoir quels documents existent et où les trouver.

Ces travaux ont débuté dans le courant de l'année 2021 avec la définition de l'ensemble des actions à réaliser et la mise à jour progressive de documents. Ils vont se poursuivre sur l'année 2022.

DÉVELOPPEMENT

L'informatisation du dossier de l'utilisateur a été un projet central tout au long de l'année 2021 ; projet pour lequel le siège de l'ADSEAM est en charge du pilotage.

Dans le cadre de ce projet, le 1^{er} semestre 2021 a été rythmé par :

- La réalisation d'actions de communication auprès des différents acteurs (salariés, CSE central, financeurs, Conseil d'Administration, ...).
- La mise en place de la procédure de sélection du prestataire pour le choix du logiciel (pré-sélection des prestataires, commission de sélection, programmation des présentations, ...)
- La contractualisation avec le prestataire retenu, à savoir SocialNova pour son logiciel OGiRYS ;
- La définition du calendrier de déploiement au sein de l'association.

Le 2nd semestre 2021 a été rythmé par :

- La mise en place du COPIL DUI associatif composé du Directeur Général, de la Responsable Qualité & Développement, du Responsable Systèmes d'Information et des directeurs de pôles ;
- Le lancement du déploiement pour les structures dites de la première vague : MAS, IME, ITEP, foyers d'hébergement, CHRS, LHSS, ACT.
- Le début du paramétrage du logiciel.

Le déploiement de ce projet va se poursuivre en 2022. Il contribuera, à terme, à améliorer la qualité de la tenue et du suivi des dossiers des usagers en centralisant l'information et en facilitant l'accès et le partage du dossier.

En parallèle de ce projet, les autres actions se sont poursuivies notamment :

- La réalisation des diagnostics au niveau associatif et au niveau du PMS, des SAJ et des SMO dans le cadre de la démarche de contractualisation de nos futurs CPOM (rapports de diagnostics disponibles en interne à l'ensemble des professionnels au sein de notre GED) ;
- La réponse à des appels à projets déposés par les établissements et services notamment par le Pôle insertion et le Pôle médico-social.

3.2 - COMMUNICATION

- Projet Labomylette :

En 2021, le Conseil d'administration a choisi de mettre en valeur un projet artistique, d'après une idée des professionnels du Sud Manche, dans le cadre des 60 ans de l'ADSEAM. Il s'agit du projet LABOMYLETTE.

A l'heure où l'inclusion se discute et que la question de la cohérence entre les différentes structures d'accueil est évoquée pour le bien des bénéficiaires, il a été proposé de faire le lien entre les acteurs d'une même association, les partenaires associés (éducation nationale, partenaires santé, justice, département) et les élus du territoire.

L'ADSEAM a choisi de faire appel à l'association Le Labomylette, basée à Saint Quentin Sur Le Homme, et à M. Stéphane JANOU, photographe, pour mettre en lumière et en images pendant quatre mois, mars à juin 2021, le quotidien des professionnels.

Il s'agissait pour M. JANOU de partir à la rencontre d'hommes et de femmes travaillant au côté d'un public fragilisé dans un même service, un même pôle, une même association. Le but était de faire découvrir les missions du pôle médico-social, de la protection de l'enfance et de l'insertion, tous métiers confondus. Au-delà de la qualité des prises de vues, M. JANOU a extrait de ces moments d'échange et de partage, des témoignages des personnes photographiées, qui viennent renforcer le message et la sensibilité du visuel.



Au regard de notre diversité de structures, de leurs implantations territoriales, avoir une politique associative de communication opérante, tant en interne qu'en externe, est une préoccupation majeure du Conseil d'Administration. A cet égard, le projet Labomylette aux qualités artistiques indéniables, répondait parfaitement à ces préoccupations.

Nous disposons déjà de certains outils :

- La lettre Horizons, qui relate les événements de notre vie associative,
- Une nouvelle charte graphique, un nouveau logo ainsi qu'un nouveau site internet,
- Des articles de presse mettant en avant la participation de l'ADSEAM à différentes activités extérieures.

L'exposition réalisée par le Labomylette répond à cette démarche. Elle a mis en avant, une fois n'est pas coutume, le travail quotidien des équipes. Le reportage photographique donne à voir des professionnels dans leur quotidien, en interaction avec les personnes accompagnées, avec toute la bienveillance qui les caractérise.

Si parfois, certains reportages chocs donnent à voir une réalité peu reluisante de notre secteur d'activité, il ne s'agit que d'une infime partie de la réalité, qui n'est pas celle de la grande majorité de nos associations. Ce n'est surtout pas celle de l'ADSEAM, comme le donnent à voir les salariés photographiés par M. JANOU.

- Lettre Horizon de l'ADSEAM :

Cette revue est parue 2 fois en 2021, en janvier, sous une nouvelle présentation pour être en conformité avec la nouvelle identité visuelle de l'ADSEAM. De plus, afin de limiter les impressions « papier », elle est désormais disponible uniquement sous format numérique. Une nouvelle rubrique a été créée : « Focus métier ». Cette rubrique consiste à interviewer un salarié afin de décrire son métier et ainsi faire connaître les différents métiers de l'ADSEAM à l'ensemble des salariés. Chaque salarié a la possibilité de rédiger un article qui est ensuite validé par une commission de relecture. A ce jour, nous rencontrons des difficultés pour faire vivre cette revue. Dans le cadre de ses travaux, la commission Communication de l'ADSEAM souhaiterait mettre en place un groupe de travail pour valoriser cette revue et la faire vivre davantage. L'idée serait de mettre en place « un correspondant communication » sur chaque pôle. Ce projet sera étudié sur l'année 2022.

3.3 LE SYSTÈME D'INFORMATION

- Téléphonie mobile

Au cours du mois d'Avril 2021, l'ADSEAM s'est dotée d'une toute nouvelle flotte de téléphonie mobile. Nous avons fourni à 119 salariés un nouveau terminal mobile de type Smartphone, avec une ligne comprenant appels/sms illimités et navigation internet.

Chaque équipement est propre au salarié qui en a l'usage, permettant ainsi de profiter d'une expérience adaptée à son poste.



- DUI (Dossier de l'utilisateur Informatisé)

L'informatisation du dossier de l'utilisateur a été un projet central tout au long de l'année 2021, projet pour lequel le siège de l'ADSEAM est en charge du pilotage.

Dans le cadre de ce projet, le premier semestre 2021 a été rythmé par :

- La réalisation d'actions de communication auprès des différents acteurs (salariés, CSE central, financeurs, Conseil d'Administration, ...).
- La mise en place de la procédure de sélection du prestataire pour le choix du logiciel (présélection des prestataires, commission de sélection, programmation des présentations, ...);
- La contractualisation avec le prestataire retenu, à savoir SociaNova pour son logiciel OGiRYS;
- La définition du calendrier de déploiement au sein de l'association.



Le deuxième semestre 2021 a été rythmé par :

- La mise en place du COPIL DUI associatif composé du Directeur général, de la Responsable Qualité & Développement, du Responsable Systèmes d'Information et des directeurs de pôles ;
- Le lancement du déploiement pour les structures dites de la première vague : MAS, IME, ITEP, foyers d'hébergement, CHRS, LHSS, ACT.
- Le début du paramétrage du logiciel.

Le déploiement de ce projet va se poursuivre en 2022. Il contribuera, à terme, à améliorer la qualité de la tenue et du suivi des dossiers des usagers, en centralisant l'information et en facilitant l'accès et le partage du dossier.

- Renouvellement et achats de matériels informatiques

L'année 2021 s'est traduite par de nombreux investissements et renouvellements d'ordinateurs. Comme initié, le choix porté par l'ADSEAM est d'équiper les établissements en gamme portable, afin de répondre aux besoins en télétravail et en mobilité des professionnels de l'Association.



Le parc s'est ainsi renouvelé aux 2/3, le dernier tiers étant prévu en 2022, ce qui permettra de constituer un parc homogène, récent et performant.

Nous continuerons à renouveler, sur une période moyenne de 3 ans, chaque année, du matériel considéré comme vieillissant.

- Systèmes de visioconférences

L'époque de crise sanitaire et le recours au télétravail ont accéléré le choix qu'avait entrepris l'ADSEAM dès 2020 de se doter de systèmes de visioconférence. Il a été décidé d'équiper 5 sites afin de répartir les systèmes sur le territoire de la Manche, à savoir Cherbourg, Coutances, Avranches, Saint-Lô et Mortain.



Sur ces 5 sites, nous disposons désormais d'un espace pouvant être utilisé pour des réunions en mode à distance.

Les objectifs sont de limiter les temps de déplacements des équipes, mais aussi de réduire des coûts liés aux déplacements et réduire son impact environnemental et la production des gaz à effet de serre.

Les systèmes de visioconférence présents sur un site, ne sont pas réservés au service ou pôle sur lequel ils sont installés. Tout salarié de l'ADSEAM peut utiliser les salles équipées de ce système en faisant une réservation via son calendrier Office.

- Nouvelle architecture réseau (internet/téléphonie)

L'ADSEAM est répartie sur 34 sites et adresses géographiques différentes. Chacun des sites s'est vu doter, au cours de son fonctionnement, d'une ligne téléphonique (France Télécom), puis d'un accès internet, grand public pour certains, professionnel pour d'autres ; ce qui pose problème en termes de paramétrages, de performance et de stabilité.

L'Association compte autant de contrats d'abonnement (téléphonie fixe + internet) que de sites dont elle dispose. Il n'y a pas de système unifié en termes de connexion réseau.



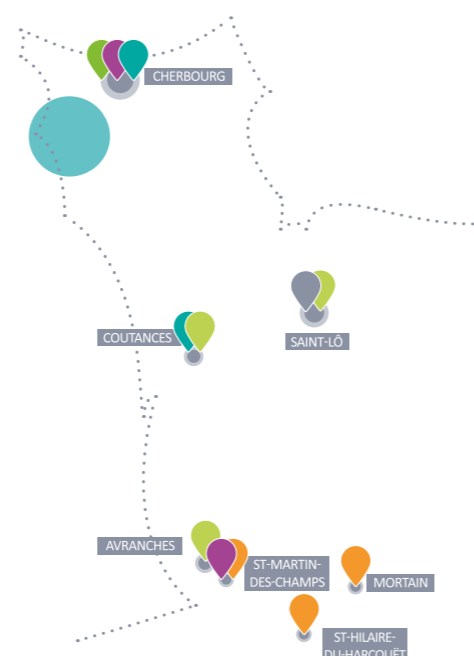
C'est pourquoi depuis fin 2021, les sites du CASIP, Foyer La Guérie, SEMO Coutances, CHRS Cherbourg sont équipés d'un nouveau réseau unifié, chez l'opérateur LINKT. La téléphonie ne passe plus par le réseau analogique France Telecom mais par internet (connexion IP), les sites sont équipés de wifi sécurisé et d'une connexion internet stable et sous maîtrise des flux.

Ce nouveau réseau unifié a pour but de regrouper tous les sites de l'ADSEAM au sein d'une même architecture. A titre d'exemple, un utilisateur sur un site A pourra imprimer sur une imprimante d'un site B en toute transparence. De plus, avec le recours au télétravail ou le travail hors sites, ce nouveau réseau est équipé pour permettre l'utilisation d'un VPN (Virtual Private Network) qui crée « un tunnel » de connexion entre votre PC et le site auquel vous accédez, tout ceci afin de renforcer la sécurisation de la connexion (ex. dans le cadre de l'utilisation du DUI à votre domicile).

L'année 2022 va se poursuivre par le déploiement de ce nouveau réseau unifié au sein des sites de l'ADSEAM, en fonction des éligibilités et des priorités d'utilisation.

03

LE RAPPORT DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES



LES TABLEAUX D'ACTIVITÉ 2021

LA DISTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ DES TROIS SECTEURS D'INTERVENTION

- Nombre de personnes suivies :

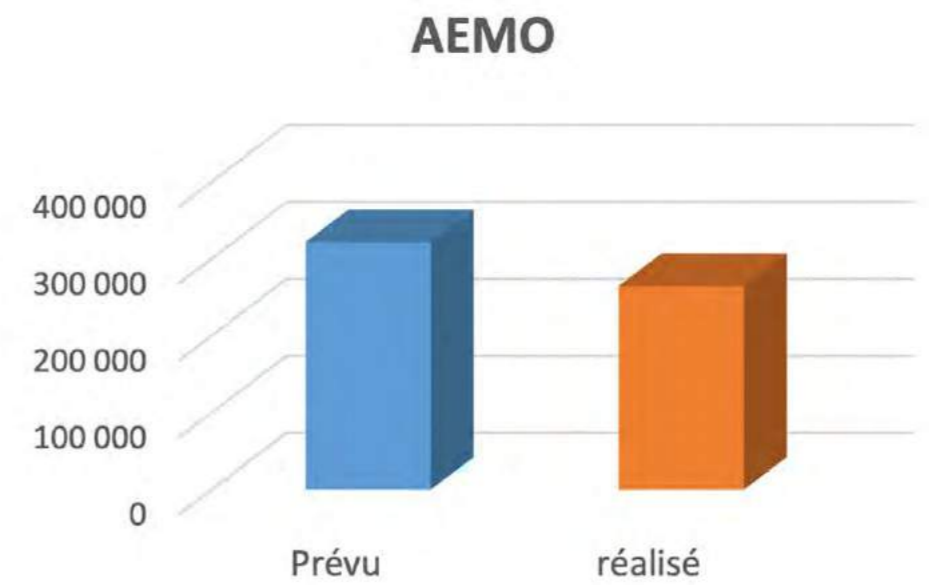
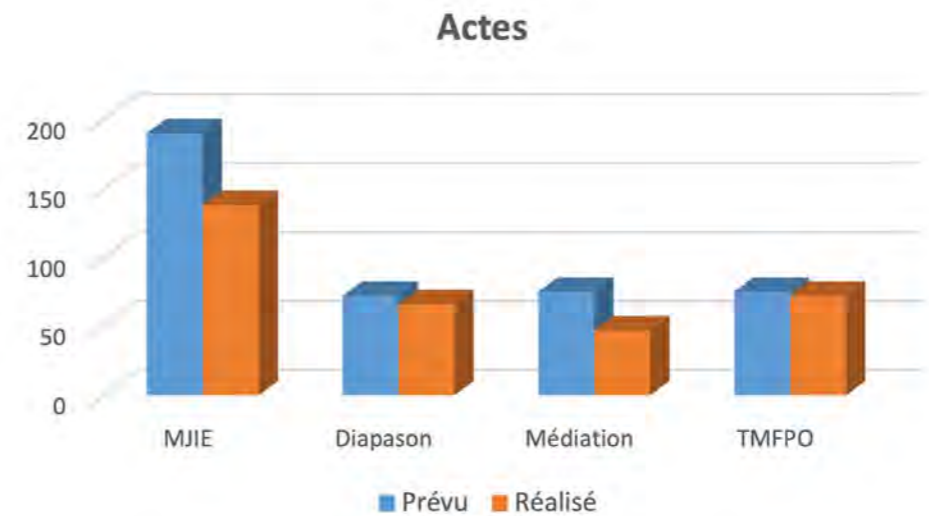
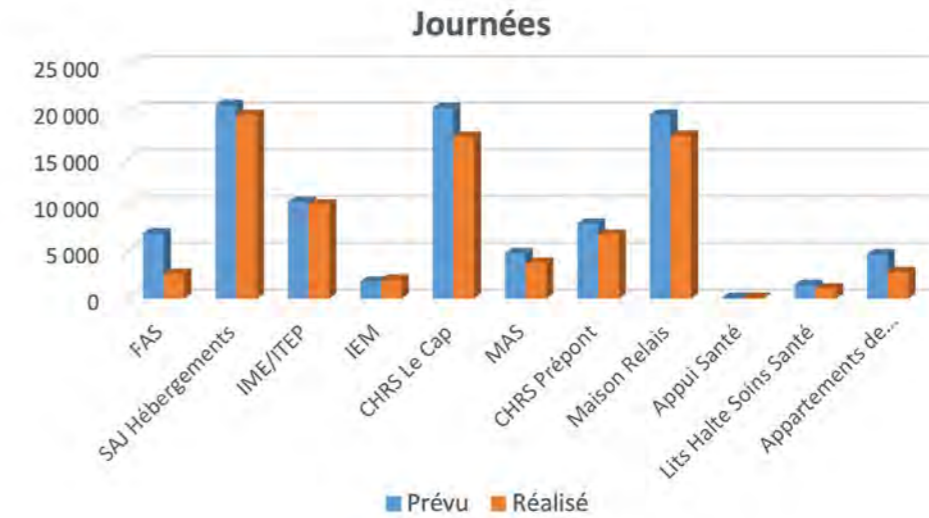
ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES	2019	2020	2021	VARIATION 2020/2021
FAS (jeunes)	15	12	10	-2
AEMO (jeunes)	1 274	1 200	1 222	22
SIS IOE	-	-	-	-
SIS MJIE (mineurs)	168	144	138	-6
SES JE	-	-	-	-
ESPACE DE CONSULTATION. FAMILIALES	-	-	-	-
DIAPASON CHERBOURG (mineurs)	45	39	31	-8
DIAPASON AVRANCHES (mineurs)	41	26	35	9
MÉDIATION FAMILIALE (Cherbourg, Avranches, Coutances) (adultes)	118	68	101	33
TMFPO (adultes)	133	167	153	-14
SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE (jeunes)	144	163	159	-4
IME / ITEP (jeunes)	73	75	70	-5
IEM (jeunes)	17	17	18	1
MAS (adultes)	14	14	14	0
SESSAD (jeunes)	121	125	130	5
CHRS LE CAP (personnes)	252	299	296	-3
SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (personnes)	897	737	802	65
SERVICE LOGEMENT (personnes)	57	52	43	-9
LITS HALTE SOINS SANTÉ (personnes)	15	15	16	1
APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUES (personnes)	3	3	13	10
APPUI SANTÉ (personnes)	84	91	87	-4
MAISON RELAIS (personnes)	37	50	59	9
TOTAL	3 508	3 297	3 397	100

- Nombre de journées et d'actes réalisés en 2021 (valeur internat) :

ÉTABLISSEMENTS	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 50		CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUTRES DÉPARTEMENTS		DDCS		PJJ		JUSTICE		CPAM		ÉCART		
	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	JNÉES	ACTES	%
FAS	6 997	2 651											-4 346	-62,11	
AEMO	321 930	264 929	6 570	11 352									-52 219	-15,90	
SIS MJIE							190	138						-52	-27,37
ESPACE CONS. FAM.															
DIAPASON (Cherb. ET Avr.)									72	66				-6	-8,33
MÉDIATION FAMILIALE (Cherb. Avr. Cout)									75	47				-28	-37,33
TMFPO									75	72				-3	-4
SAJ HÉBERGEMENT	20 749	19 682											-1 068	-5,15	
IME/ITEP	298	62	187	13							10 057	10 021	446	4,43	
IEM	125	55	187	53							1 685	1 967	-78	-4,63	
MAS											4 855	3 855	1 000	20,60	
SESSAD											12 182	13 480	1 298	10,66	
CHRS LE CAP					20 457	17 348							-3 109	-15,20	
CHRS PRÉPONT					8 030	6 850							-1 180	-14,69	
MAISON RELAIS					19 710	17 459							-2 251	-11,42	
SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION						10 428							10 428		
APPUI SANTÉ					90	87							16	17,78	
LIT HALTE SOINS SANTÉ					1 463	1 089							0	0	
APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE					4 754	2 835							0	0	
TOTAL Nb jnées	350 099	287 378	6 944	11 418	54 504		0	0			16 597	15 843			
Nb Actes							190	138	222	185	12 182	13 480			

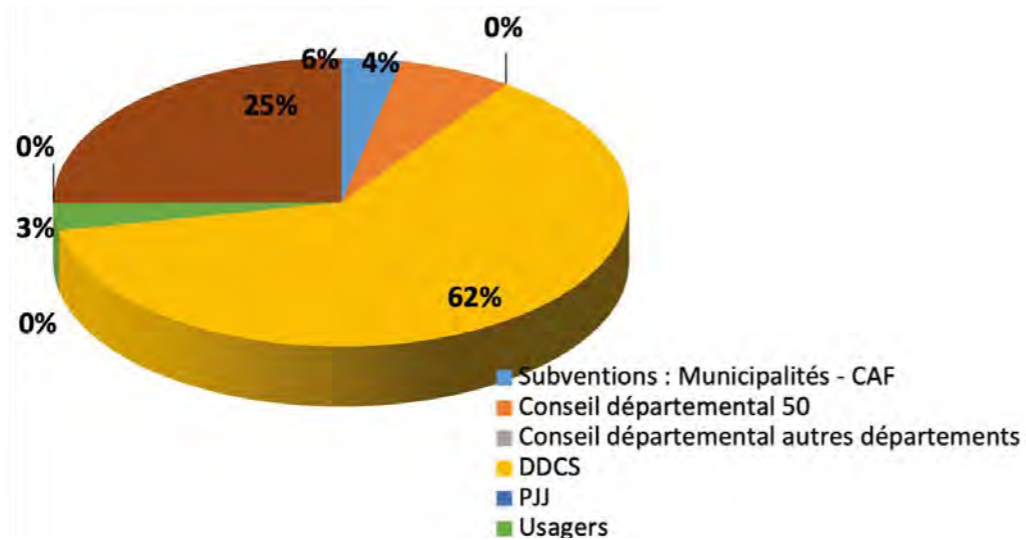
ACTIVITÉ 2021 Nb de journées prévus : 428 144
 Nb de journées réalisées : 370 735
 Écart : -57 409

Nb d'actes prévus : 428 144
 Nb d'actes réalisés : 370 735
 Écart : 1 209



- Recettes par organisme payeurs année 2021 (facturation en K€) :

ÉTABLISSEMENTS	SUBVENTIONS : MUNICIPALITÉS - CAF	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 50	CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUTRES DÉPARTEMENTS	DDCS	PJJ	USAGES	JUSTICE	CPAM	TOTAL
FAS		654	1						655
AEMO		2 607	88						2 695
SIS MJIE					320				320
DIAPASON (Cherb. ET Avr.)	50	3					17		70
MÉDIATION FAMILIALE (Cherb. Avr. Cout)	124	10				9	36		179
SAJ HÉBERGEMENT		3 540	20						3 560
IME/ITEP		0,4	3,2			1,5		3 141	3 146,1
IEM						1		877	914,2
MAS						75,5		1 081,4	1 156,9
SESSAD								1 473	1 473
CHRS LE CAP	15 000			938 761		48 174,58			1 001 935,6
SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	21 005			171 400					192 405
SERVICE LOGEMENT	39 052,5			39 712,48		13 272,34			92 037,3
APPUI SANTÉ		134 715,8							134 715,8
SIAO 50				232 598					232 598
APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE					3 279,35			356 378	359 657,35
LITS HALTE SOINS SANTÉ + COORDINATEUR DE SOINS						2 972,33		195 568	198 540,33
TOTAL	75 231	141 548	130	1 382 471	320	67 786	53	558 518	2 226 059



SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE

2.1

SERVICES HÉBERGEMENTS

FOYER D'HÉBERGEMENT

DIRECTION :

93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.41.00
FAX : 02.33.19.05.94

DIRECTEUR : INGRID LE PESQUEUR-THIRARD

E-MAIL : ilepesqueurthirard@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

COUTANCES : ELISE DELISLE / MURIELLE LANGLOIS
CHERBOURG : PATRICE LEFEBVRE / JEAN LUC PAYSANT



AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du pôle hébergement de Coutances et de Cherbourg date du 21 septembre 2021.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil des foyers d'hébergement est fixée à 42 places réparties sur 4 sites : Coutances et Cherbourg.

- La Guérie à Coutances : 13 places en collectif, dont 2 en appartement.
- Beausite à Coutances : 8 places en collectif, dont 2 en appartement.
- Aristide Briand à Cherbourg en Cotentin : 10 places en collectif, dont 2 en appartement.
- Beuzeville à Cherbourg en Cotentin : 11 places en collectif, dont 2 en appartement.

POPULATION ACCUEILLIE

Les foyers d'hébergement sont habilités à recevoir, pour chacun des sites, 17 garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil de l'ordonnance du 02 février 1945.

FINANCEMENT

Les foyers Hébergements sont financés par le Conseil départemental de la Manche. Le prix de journée est fixé dans le cadre du CPOM.

MISSIONS

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM ont pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation,
- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles,
- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et celles de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat).
- Assurer un accompagnement éducatif au mineur et au jeune majeur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant, pour les mineurs, les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

ACTIONS

Les publics accompagnés peuvent être confrontés à des problématiques familiales relatives à :

- Des formes de violence physiques et /ou psychiques,
- Des difficultés des parents à assurer leurs responsabilités en matière de protection, de développement et d'éducation de l'enfant,
- Des problèmes de communication au sein de la cellule familiale,
- Des confusions générationnelles,
- Des pratiques addictives,
- Des formes de précarité sociale.

Les jeunes accompagnés peuvent également être confrontés à des problématiques personnelles ou psychologiques qui peuvent se caractériser de différentes manières, et prendre, par exemple, la forme :

- De troubles cognitifs,
- De manque d'estime de soi, de dévalorisation de soi,
- De problématiques d'abandon, de ruptures de liens,
- De sentiment d'insécurité,
- De problèmes d'addiction (alcool, stupéfiant, jeux vidéo, téléphone...),
- De formes d'inhibition, de troubles alimentaires, de comportements suicidaires, de tentatives de suicides, de fugues,
- De carences affectives et relationnelles,
- De problèmes relationnels avec d'autres jeunes,
- De violences, de passages à l'acte délictueux.

Ces problématiques familiales et personnelles soulignent l'importance que l'hébergement soit un lieu de protection, de contenance, de permanence, d'acquisition de repères et de valeurs.

Pour favoriser l'insertion, l'autonomie sociale et le développement personnel des jeunes, les foyers d'hébergement mettent en œuvre des pratiques d'accompagnement liées :

- A l'éducation,
- A la scolarisation,
- A l'emploi et la formation professionnelle,
- A la santé,
- A la vie résidentielle, au logement,
- A la citoyenneté, aux loisirs et à la vie sociale,
- Aux problématiques judiciaires.

- Les principes d'intervention :

Les principes d'intervention comprennent trois dimensions :

- En direction du jeune confié,
- En direction de sa famille,
- En direction de son environnement (social, professionnel...).

- Principes en direction du jeune :

La mesure de placement est avant tout une mesure éducative. Chaque jeune confié est capable de développement personnel, de modification, d'évolution dans les domaines affectif, cognitif et social. Il est reconnu non par ses difficultés et troubles mais par ses besoins, ses demandes et ses aptitudes.

La prise en charge ne peut être conçue que comme provisoire ; elle suppose une approche positive du jeune, momentanément en échec dans son environnement, voire en rupture, un temps suffisant pendant lequel la mise en œuvre de l'action éducative, pédagogique, psychologique, est adaptée à ses besoins. Les foyers d'hébergement mettent en œuvre un projet personnalisé dans lequel le jeune est acteur de sa propre démarche.

Ils cherchent à fournir à chaque jeune un accompagnement, des prestations grâce auxquelles ce dernier peut élaborer de manière négociée et contractuelle son propre cheminement dans le dispositif proposé, ce qui constitue un préalable à son projet de vie ultérieur.

Ils favorisent les modes d'expression créatrice du jeune et l'apprentissage des règles de vie communautaire, indispensables pour positiver son statut de citoyen.

Cette démarche suppose que chaque jeune est ou sera, capable de respect des autres et de soi. Elle implique aussi que tout apprentissage proposé reconnaît un droit à l'erreur, droit constitutif de tout processus d'évolution sociale et intellectuelle.

Les foyers d'hébergement se doivent de mettre en œuvre ce dispositif en respectant les obligations de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

- Principes en direction de la famille :

Les foyers d'hébergement ne se substituent pas à la famille. Quelle que soit leur situation (sauf dispositions légales contraires), leurs difficultés, les parents ou représentants légaux sont informés et associés à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant. Ils s'appuient sur la fonction parentale et l'étayent si besoin afin que le jeune (re)trouve sa place au sein de sa famille. Nous avons un devoir déontologique de respect des valeurs et de la culture de la famille, dont les pratiques s'inscrivent dans les limites du droit.

La prise en compte de l'environnement familial est un axe de travail permanent. L'institution assume une fonction de tiers : elle permet de travailler sur des modes de communication et autant que possible, sur le changement dans les modes de relation. Sur la base d'une évaluation, elle vise la restauration du lien familial voire la possibilité d'un retour en famille quand cela est souhaitable et pertinent. Quand celui-ci est impossible, la famille et le jeune sont accompagnés dans un lien nouveau : être en relation, vivre la séparation. Le travail est mis en œuvre principalement par le référent du projet et/ou le psychologue. Dans certaines situations, des rencontres à domicile sont réalisées.

En fonction de l'avancée du projet personnalisé, les entretiens avec la famille se déroulent en présence de l'éducateur référent et - si besoin - du chef de service et/ou de la psychologue : il s'agit de définir ensemble les règles de l'accueil, voire de les rappeler.

Le travail avec les familles se réalise dans le cadre de visites et de rencontres organisées sur l'un des sites administratifs, à domicile ou en lieu extérieur : Centre Médico-Social (CMS)...

La trame des entretiens familiaux concerne le déroulement et l'association au projet personnalisé. Ils s'engagent autour de l'énoncé du cadre dès le début de l'accueil et se poursuivent à toutes les étapes de l'accompagnement.

Une articulation régulière avec les services placeurs est assurée, de manière à préciser les différentes responsabilités de l'accompagnement et à faciliter des ajustements réciproques.

- Principes en direction de l'environnement :

Nous nous devons de travailler en partenariat avec chaque membre de l'entourage du jeune afin que celui-ci, momentanément confié au SAJ, soit au plus vite et au mieux intégré dans son environnement. Le placement étant provisoire, il convient de maintenir ces liens.

Les objectifs définis doivent être accessibles. Le SAJ est un des maillons d'un ensemble beaucoup plus vaste dans l'éducation du jeune.

En ce sens, l'intégration, la socialisation, la (re)valorisation, l'acquisition de compétences sociales, professionnelles, scolaires, le (re)positionnement valorisé dans et par la famille, constituent les principaux concepts des finalités éducatives du Pôle Adolescents.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM se décomposent en 4 maisons sur 2 zones géographiques différentes: 2 maisons mixtes pour le site de Coutances et 2 maisons mixtes sur le site de Cherbourg.

ACTIVITE 2021

- Nouvelle direction et inspection ASE/PJJ :

Le début d'année 2021 est marquée par l'arrivée de Madame LE PESQUEUR-THIRARD, directrice aux SAJ, le 19 janvier 2021. Son arrivée coïncide avec l'organisation d'une inspection conjointe ASE/PJJ qui s'est déroulée les 20 et 21 janvier 2021. Cette inspection faisait suite à la remontée d'un certain nombre de dysfonctionnements institutionnels au cours de l'année 2020, faisant craindre aux services du Conseil Départemental de la Manche que la prise en charge éducative des adolescents ne réponde plus à leurs attentes.

Après la visite des différentes structures, la réalisation d'entretiens avec la direction, les équipes éducatives et les adolescents accueillis, un cahier des charges a été remis à la direction du SAJ et l'ADSEAM pour faire évoluer les pratiques dans plusieurs domaines. Des axes de travail devaient être mis en œuvre dans des délais impartis. Ils regroupent les domaines de compétences relatifs à :

- L'institution,
- L'organisation,
- Le professionnel,
- Les ressources humaines,
- Le droit des usagers.

Des points étapes ont été organisés tout au long de l'année 2021 (juin, septembre et décembre) pour rendre compte de la mise en application des axes de travail.

- Négociation CPOM :

Les négociations du futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021/2026 (CPOM) ont débuté en janvier 2021. Pour la première fois, ce CPOM est négocié conjointement avec le Conseil Départemental de la Manche et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Plusieurs réunions communes entre le pôle Protection de l'Enfance, le pôle Médico-social et les interlocuteurs de chaque organisme ont été organisées.

Il s'agissait, dans un premier lieu de remettre un rapport de diagnostic CPOM, dans lequel était répertoriée la situation des services, autour des thématiques suivantes :

- Population, offre de prestation, parcours des personnes accueillies et relations avec le territoire,
- Ressources humaines et qualité de vie au travail,
- Finances et nouveaux modes de financement,
- Ressources immobilières et mobilières,
- Démarches qualité et novation,
- Système d'information et nouvelles technologies,
- Partenariats et communication.

S'en est suivie la remise d'une bibliothèque des objectifs stratégiques à déployer jusqu'en 2026. Cette bibliothèque s'articulait autour de 3 thématiques :

- Développer les organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs de droit commun,
- Développer la qualité des accompagnements, en associant les usagers et leur environnement social et familial,
- Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficacité.

Dans le cadre de cette négociation CPOM, des visites d'établissements ont été organisées le 29 septembre 2021 pour le SAJ de Coutances et le 6 octobre 2021 pour le SAJ et SMO (Service en Milieu Ouvert) de Cherbourg.

- Travaux dans les maisons de Briand et Beuzeville à Cherbourg :

Lors de la visite du 6 octobre il est constaté un état de vétusté et des besoins impératifs d'entretien de la maison de Briand et de la maison de Beuzeville. La direction de la Petite Enfance, Enfance et de la Famille (DPEEF) demande alors à ce que des travaux conséquents soient entrepris immédiatement sur ces deux sites.

Autant il était envisageable d'effectuer des rénovations sur la maison de Beuzeville en maintenant l'activité, autant il était inenvisageable de le faire pour la maison de Briand. De gros travaux de rénovation ne pouvaient pas se faire en présence des adolescents accueillis et des professionnels. Par l'entremise de la DPEEF, les locaux du foyer des Ecalgrains laissés vacants par le centre départemental de l'enfance (CDE) ont été mis à disposition pour une durée de 6 mois à compter du 17 novembre 2021.

Situés dans la rue de Cachin à l'angle de l'avenue Aristide Briand, l'emménagement temporaire s'est fait sans trop de difficultés. A compter de cette période, de gros travaux de rénovation ont été mis en œuvre sur Briand (sanitaires, cuisine, électricité, peinture) qui devront se terminer au plus tard en avril 2022.

- Ressources humaines :

En avril 2021, Madame GALLE, cheffe de service du SEMO et du foyer La Guérie à Coutances a quitté ses fonctions. S'en est suivie une vraie difficulté à recruter des candidats ayant l'expérience de l'internat et du milieu ouvert. Après deux recrutements n'ayant pu aboutir, il a été proposé à Madame DELISLE de prendre la responsabilité des deux internats afin de pouvoir proposer le poste de cheffe de service du SEMO et des FAS à Madame Murielle LANGLOIS. Educatrice spécialisée au service d'investigation du SMO. Titulaire du CAFERUIS, Madame Langlois, arrivée en octobre 2021, dispose de la connaissance et l'expérience de l'accompagnement des jeunes et des familles en milieu ouvert.

De mai à septembre 2021, Monsieur Dominique HALLET, chef de service par intérim du foyer de Beuzeville, a accepté d'assurer l'intérim en tant que chef de service sur le SEMO de Coutances.

En septembre 2021, Monsieur HALLET a quitté ses deux fonctions sur les SAJ de Coutances et Cherbourg, la direction s'est donc trouvée à nouveau en difficulté pour recruter un poste à 0.50 ETP en CDD. De plus, il a fallu pallier l'absence des deux chefs de Service de Cherbourg mis en disponibilité du 18 octobre au 14 novembre 2021 le temps de mener une enquête sur les responsabilités de chacun après la visite de la DPEEF. Une fonction d'éducateur coordinateur a temporairement été créée, afin d'accompagner les équipes éducatives pendant cette période agitée.

A l'issue de cette enquête, une rupture conventionnelle a été proposée aux deux chefs de service de Cherbourg. Un seul y a donné suite.

- Activité globale de 2019 à 2021 en journées valeur réelle (tous types d'activités confondues) :

	MANCHE		A. FINANCEURS		TOTAL	
	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL
2019	24 101	25 288	1 020	101	28 151	25 389
2020	27131	28 689	1 020	-	28 151	28 689
2021	-	29 046	-	102	-	29 148

- Activité hébergement en valeur réelle 2021 :

TOUS LES FINANCEURS	HÉBERGEMENT						TOTAL
	4 FOYERS	APPART SEMO	ACCUEIL URGENCE	ABSENCE AU DELÀ DE 5 JOURS	INTERNAT MODULÉ	ACCUEIL SANS HÉBERGEMENT	
RÉALISÉ	12 224	1 617	0	905	0	0	14 746

- **Activité par financeur en nombre de journées (toutes activités confondues) en valeur réelle de 2019 à 2021**



RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

- **Nouvelle répartition des internats du SAJ :**

Les travaux de l'internat de Saint-Lô vont démarrer début 2022. Nous pouvons raisonnablement penser que nous serons en capacité de réintégrer l'établissement en janvier 2024.

Dès 2022, nous allons devoir réfléchir à la réorganisation des internats avec ce nouveau paramètre d'un internat sur Cherbourg, Coutances et Saint-Lô. Un internat est amené à fermer sur Coutances et un sur Cherbourg.

Autant il est aisé de désigner le foyer de Beausite à Coutances, autant cela va se compliquer pour Cherbourg. En effet, le foyer de Beausite est une maison louée qui avait été ouverte temporairement, suite à la fermeture de la rue Auderie. D'une capacité de 6 places, elle a toujours eu vocation à fermer. Le foyer de La Guérie, d'une capacité de 12 places dont l'association est propriétaire des locaux sera l'établissement du SAJ de Coutances. Des travaux d'aménagement devront être entrepris pour s'adapter aux normes d'accueil.

A Cherbourg les établissements de Briand et de Beuzeville d'une capacité de 8 à 9 places ne peuvent pas avoir vocation à perdurer. D'une part, parce que la capacité d'accueil sur le SAJ de Cherbourg devra être de 12 places, d'autre part parce que les deux établissements ne répondent pas aux normes d'accessibilités et d'accueil. Au regard de l'état de l'immobilier sur l'agglomération de Cherbourg, la recherche de bâtiment correspondant à nos besoins va s'avérer complexe.

- **Développement des accompagnements externalisés :**

En juin 2021, le SAJ a obtenu une extension de places des jeunes accueillis sur les internats. A la demande de la DPEEF, nous avons eu la possibilité d'accueillir 2 jeunes en appartements sur chaque internat pour travailler leur autonomie avant la majorité. Ce projet d'accueil prend sens dans l'accompagnement des majeurs en devenir dont nous avons la responsabilité, ensuite, dans le cadre des DJIM.

Au regard des besoins d'accueils diversifiés, nous souhaitons proposer l'extension de ces mesures dans les prochains mois.

- **Développement des mesures SEMO hébergement et semo classique :**

En juin 2021 nous avons également obtenu l'extension de quelques mesures de SEMO. Malgré cette extension, nous constatons l'augmentation des besoins de mesures SEMO hébergements et SEMO classique tant du côté de l'ASE (mesures administratives) que de la part des juges (mesures judiciaires). Il nous appartiendra de proposer, là encore, au Conseil Départemental, un projet d'extension des places sur les SAJ de Cherbourg et de Coutances.

Nous nous donnons également l'objectif de proposer l'ouverture d'un service de SEMO Classique sur Avranches, afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire de la manche.

Ces projets seront bien évidemment accompagnés d'un budget adéquat (besoins RH, financier et matériel).

SERVICES HÉBERGEMENTS

CENTRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CASIP)

DIRECTION :

93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.05.91
FAX : 02.33.07.63.77

DIRECTEUR : INGRID LE PESQUEUR-THIRARD

E-MAIL : ilepesqueurthirard@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

PATRICE LEFEBVRE
10 impasse level - 50100 Cherbourg en Cotentin



AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du CASIP de Cherbourg date du 27 mars 2018.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil est fixée à 14 places dont 6 places pour les jeunes en hébergement ADSEAM et 8 places pour les externes.

POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services...).

FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil départemental de la Manche.

MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droits communs.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation.

Les objectifs généraux du CASIP sont :

- D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée, à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle.
- D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets.
- D'être un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés.
- De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

ACTIONS

L'équipe éducative et pédagogique du CASIP veille à prendre en compte des principes tant en direction du jeune, que de sa famille ou de l'environnement.

Elle est composée d'un éducateur technique, d'un éducateur spécialisé et d'un instituteur mis à disposition par l'Education Nationale.

Si le jeune est placé en qualité d'externe, il s'agira de :

- Veiller à ne pas se substituer à la famille,
- Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et environnementales,
- Aider les familles dans l'exercice de leur fonction parentale,
- Respecter les valeurs, la culture de la famille lorsqu'elle s'inscrit dans la légalité, afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
- Construire avec lui son projet individualisé.

Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne, il s'agira pour les professionnels de s'inscrire, au même titre que les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, dans la mise en œuvre du projet individualisé en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

- Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute, l'échange nécessaire à la remise en confiance et la valorisation de soi.
- Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
- Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adapté aux besoins des jeunes et des objectifs visés.
- Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune tenant compte de ses capacités opératoires et de leur niveau d'attention.
- Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.
- Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
- Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.

SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP n'existe que sur Cherbourg pour accueillir 6 jeunes issus des hébergements de Cherbourg et 8 jeunes externes confiés par les services de l'ASE de la Manche ou par le juge des enfants.

ACTIVITE 2020

Le CASIP est resté fermé durant tout le confinement. Les professionnels de ce service sont venus en soutien aux équipes d'internat. Une fois par semaine, chaque professionnel prenait contact avec les jeunes suivis et leurs familles.

L'enseignant, quant à lui, organisait tous les matins le suivi scolaire des adolescents regroupés sur le foyer de Beuzeville.

Autre fait marquant de l'année 2020 pour le CASIP, celui-ci a pu ré-ouvrir ses portes après l'incendie qui avait ravagé une partie de ses locaux en décembre 2018. Après de nombreuses démarches administratives, les travaux de réhabilitation ont débuté en septembre 2020 pour se finaliser en décembre de la même année.

CASIP EXTERNES en valeur réelle de 2019 à 2021

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
2019	1 512	925	- 587
2020	1 512	1 026	- 486
2021		808	

Si nous constatons une augmentation du nombre de journées, nous demeurons éloignés du prévisionnel (64.62 % du taux d'occupation). Il nous faut poursuivre notre travail de communication auprès de nos partenaires.

SERVICES HÉBERGEMENTS

SERVICE D'EDUCATION EN MILIEU OUVERT (SEMO)

DIRECTION :
93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.41.00
FAX : 02.33.19.05.94

DIRECTEUR : INGRID LE PESQUEUR-THIRARD
E-MAIL : ilepesqueurthirard@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :
CHERBOURG : 2 RUE PSICHARI : JEAN-LUC PAYSANT
COUTANCES : 2B-2C RUE DES TANNERIES PRODHOMMES: F. GALLES / D. HALLET / M. LANGLOIS

AUTORISATION/ HABILITATION

L'avenant n°2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017 – 2021, en date du 19 décembre 2019, a modifié le nombre de mesures. Avec 10 prestations supplémentaires, la capacité du service est désormais portée à 45 mesures.

CAPACITE AUTORISEE

Le nombre de mesures au Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) est fixé à 45 mesures réparties sur 2 secteurs :

- Nord Manche et Centre – Sud Manche
- Nord Manche : 23 mesures
- Sud et Centre Manche : 22 mesures

POPULATION ACCUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des Jeunes Majeurs jusqu'à 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM).

Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

FINANCEMENT

Le Service d'Education en Milieu Ouvert est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer pour des jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers une autonomie progressive



ACTIONS

L'action des professionnels du SEMO s'inscrit autour du projet individualisé de chaque jeune accompagné. Ce projet comprend les objectifs suivants (et les moyens qui en découlent) :

- Accompagner le jeune dans son développement personnel,
- Répondre aux besoins élémentaires d'insertion (logement, budget, vie professionnelle, santé, socialisation),
- Redéfinir la place de chacun (jeune, famille),
- Restaurer le lien familial et avec le réseau de soutien existant, maintenir des liens familiaux.

Le projet est élaboré à partir des attentes du jeune et de sa famille, des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il est validé pour la durée de la mesure et révisable obligatoirement une fois par an au moins. Il est signé par le jeune, sa famille, le service et envoyé au service prescripteur (territoire de solidarité ou JE).

ACTIVITÉ 2021

- **Activité SEMO en valeur réelle de 2019 à 2021 en journées :**

	SEMO NORD		SEMO CENTRE		SEMO SUD		TOTAL SEMO	
	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL
2019	6 394	6 869	4 161	5 113	1 885	1 103	12 440	13 085
2020	7 908	7 421	*	6 471	*	1 727	15 470	15 619
2021		6 845		4 994	-	1 755		13 594

* SEMO Centre et Sud 2020 : prévu : 6 589

SERVICES HÉBERGEMENTS

FAMILLES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES (FAS)

DIRECTION :
93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.05.91
FAX : 02.33.19.05.94

DIRECTEUR : INGRID LE PESQUEUR-THIRARD
E-MAIL : ilepesqueurthirard@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :
MURIELLE LANGLOIS
TEL : 02.33.19.05.91
E-MAIL : fas@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté portant la régularisation de 33 places existantes et extension de 7 places du service des Familles d'Accueil Spécialisées de l'ADSEAM date du 21 août 2006.

CAPACITE AUTORISEE

Le service des FAS est autorisé à accueillir des enfants de la naissance à leur majorité, garçons et filles. Une prolongation du placement est possible pour des jeunes majeurs. La capacité autorisée par le CPOM 2017-2021 est répartie de la manière suivante :

- Seize places dans la Manche,
- Cinq places dans le Calvados, non renouvelées au fur et à mesure des fins de prise en charge.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. A ces carences s'ajoutent souvent une rupture des liens parentaux, un déficit majeur de la relation parentale, un manque de soins au cours de la petite enfance. Le rejet ou l'abandon fragilise chez ces enfants, toute perspective de construction individuelle et autonome à l'égard des parents.

L'enfant passe donc d'une situation où ses parents se trouvent en incapacité d'assurer leurs fonctions, à une autre situation où des éducateurs assurent une suppléance parentale dans un temps donné.

FINANCEMENT

Le service des FAS est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

Des professionnels de l'éducation spécialisée accueillent au sein de leur propre famille des enfants gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. Le service vise à offrir à l'enfant ou à l'adolescent une structure à caractère familial, encadrée par des éducateurs spécialisés, afin de l'accompagner dans son histoire et son devenir.

Un accueil familial spécialisé, de par la qualification des professionnels, se doit d'être identifié dans une offre de service différenciée du placement familial habituel. Ce type d'accueil se caractérise par les finalités suivantes :

- Le sens d'une protection renforcée :

L'accueil par le service répond à un besoin de protection décidé par voie judiciaire ou administrative. Cependant cette « protection » ne peut se résumer uniquement à une mise à l'écart de situations jugées dangereuses. Elle vise également à ce que l'enfant gagne le sentiment d'une sécurité intérieure qui le protège de lui-même et nuance l'invasion des sentiments de culpabilité activés par le vécu de placement.

- L'accompagnement éducatif spécialisé :

Le sens fondamental de l'accompagnement est de permettre à l'enfant de devenir acteur de son histoire, de reconstruire l'idée d'un avenir possible, donc la perspective d'un projet personnel.

- Le lien et les repères de vie recréés :

L'enfant doit expérimenter, en début de séjour, la pertinence d'un contenant fort et cohérent, capable de limites, posant des repères de génération, dans lequel il puisse engager ses attentes. L'objectif à chaque nouvel accueil est de faire vivre une relation d'étayage qui n'a pas eu lieu jusque-là ou qui s'est déroulée de façon inadéquate.

La mission prioritaire du service consiste à offrir une prise en charge permanente – accueil, hébergement, encadrement – à des jeunes en situations familiales très difficiles, présentant des troubles de la personnalité et/ou des difficultés importantes de comportement. Ces jeunes sont placés sur mandat de l'aide sociale à l'enfance de la Manche et du Calvados.

Cet accueil a la particularité de proposer un accompagnement spécialisé en situation. Il peut être conduit par les deux membres du couple s'ils sont tous deux éducateurs diplômés, ou par un seul des deux répondant à cette exigence.

L'objectif est donc de proposer un cadre familial, échappant au poids institutionnel, à l'intérieur duquel puisse se développer de façon continue un travail personnalisé et approfondi sur la vie relationnelle de l'enfant et ses repères de vie, conduit par ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

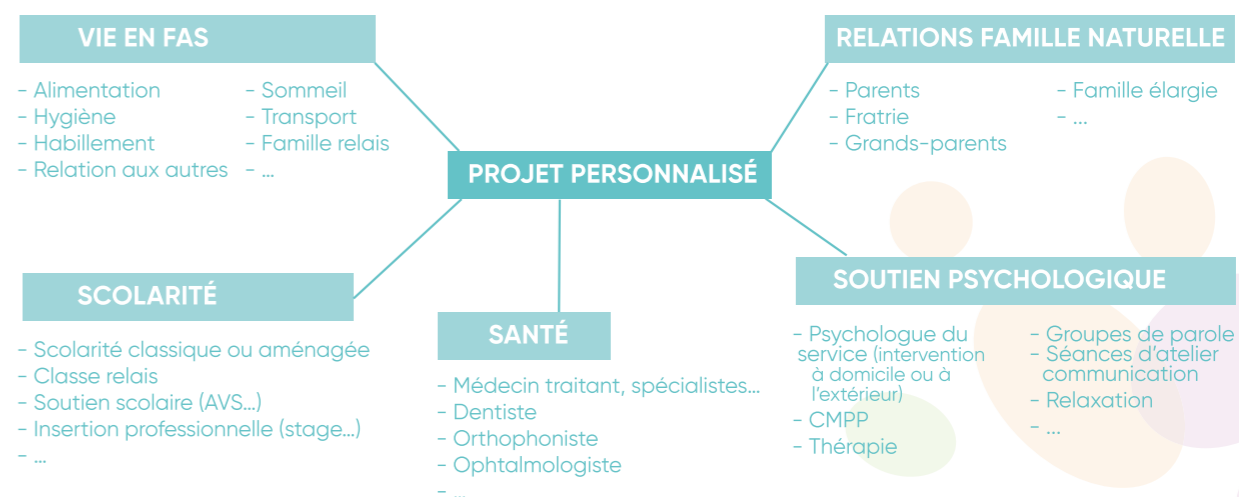
Il s'adresse à des enfants souffrant de perturbations importantes du lien, exprimées par des souffrances diverses pour lesquels la question de leur place (et conjointement la question du placement) reste une question vive.

La garantie d'existence et d'activité de ces espaces repose sur trois modes de continuité :

- La continuité de la présence des adultes référents,
- La permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- La capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

ACTIONS

Le service propose des prestations diversifiées, définies dans un programme d'intervention dont le projet personnalisé constitue le socle. Ces prestations visent à répondre aux besoins du jeune dans les différents domaines de son quotidien.



SECTEURS D'INTERVENTION

Quatre familles exercent leurs missions dans le département de la Manche et deux familles exercent dans le département du Calvados.

ACTIVITE 2021

Cette année une famille a quitté le service des Familles d'Accueil Spécialisée dans le cadre d'un départ en retraite. En fin d'année, il reste trois familles d'accueil spécialisée et une famille relais qui est dans l'accueil permanent d'un jeune

Le projet des FAS tel qu'il existe à ce jour ne génère plus de candidatures de nouveaux professionnels. En effet, travailler en tant que famille d'accueil spécialisée suppose une grande implication, tant professionnelle que personnelle. Peu de salariés de l'éducation spécialisée sont prêts à s'engager dans un tel mode de vie. Pour preuve, l'absence totale de candidatures reçues à la suite des différentes annonces publiées.

En réponse à cette impossibilité de faire perdurer ce service, la direction petite enfance, enfance et des famille (DPEEF) a demandé à la direction des FAS de déposer un projet d'accueil en collectif de 6 enfants. Le projet a été déposé en août 2021 et fait l'objet d'un accord du conseil départemental.

- Âge des jeunes :

TRANCHES D'ÂGES	NOMBRE DE JEUNES		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL
Moins de 5 ans inclus	0	0	0
6 à 11 ans inclus	1	2	3
12 à 15 ans inclus	0	2	2
16 à 18 ans inclus	2	3	5
19 à 21 ans inclus	0	0	0
TOTAL	3	7	10

Moyenne d'âge : 14,5 ans

- Nombre de journées réalisées 2020-2021 :

	MANCHE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
	2020	2021	ÉCART	2020	2021	ÉCART
Prise en charge normale	2 999	2 356	-643	970	240	-730
Prise en charge extérieure	47	55	8	0	0	0
Total réalisé	3 046	2 411	-635	970	240	-730
Total prévu	5 840	5 840		1 157	1 157	
Ecart	-2 794	-3 429		-187	-917	

2.2

SERVICES EN MILIEU OUVERT

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

DIRECTION :

HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ
709, PROMENADE DES PORTS
BÂT. B – 50000 SAINT-LO
TÉL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : LAËTITIA PERON

smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



NORD (CHERBOURG 1 ET 2)

CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)

SUD (AVRANCHES)

Site 1 :

30 Rue Jean Marais
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Tel : 02.33.87.54.80
aemo.jmarais.cherb@adseam.asso.fr

Site 2 :

46-48 Rue Alfred Rossel
50100 CHERBOURG en COTENTIN
Tel : 02.33.88.57.20
aemo.rossel.cherb@adseam.asso.fr

33 Rue de Tessy
50001 SAINT-LO
Tel : 02.33.77.44.70
aemo.st.lo@adseam.asso.fr

6 Rue de la 4ème DBA
50300 AVRANCHES
Tel : 02.33.89.28.89
smo.avranches@adseam.asso.fr

Guillaume DIGNE en remplacement
de Carole DESTRES
depuis septembre 2021 (site 1)

Virginie LOQUET

Florence DUMORTIER

Marie COPLO en remplacement
d'Hélène LECONTE
à partir de novembre 2021 (site 2)

AUTORISATION / HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service daté du 21/12/17 précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de 5 ans : la capacité du service autorisée est de 900 enfants suivis et peut être augmentée de 5 % au regard des fratries accueillies soit jusqu'à un maximum de 945 enfants suivis.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2021 a été fixée à 328 500 journées prévisionnelles pour 33,33 ETP de travailleurs sociaux. La capacité du service est de 900 jeunes suivis simultanément, soit 27 mineurs pour un ETP d'intervenant.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans.

FINANCEMENT

Le budget 2021 a été fixé le 26 mai 2021 par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.
Le prix de journée a été fixé à 7,72 € à compter du 1^{er} juin 2021.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service, avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. Dès réception du jugement, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont alors concernés : Les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux. Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention. Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Les entretiens sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels au service, à domicile, ou bien dans un autre lieu convenu.

L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : l'école, le médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur... etc. La famille est associée au travail ainsi effectué en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires médicosociaux.

Après quatre mois d'intervention, un Projet Individualisé (PI) est formalisé afin de repréciser les objectifs du travail socioéducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et est transmis au Juge des Enfants ainsi qu'au Responsable de Territoire.

Pendant la durée de la mesure, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure, ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

A l'échéance, le juge fixe une nouvelle audience, à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Il prendra alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation...

SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs sur le département de la Manche :

2 sites sur le Nord Manche :

- Cherbourg 1 : 30 rue Jean Marais.
- Cherbourg 2 : 46-48 rue Alfred Rossel.

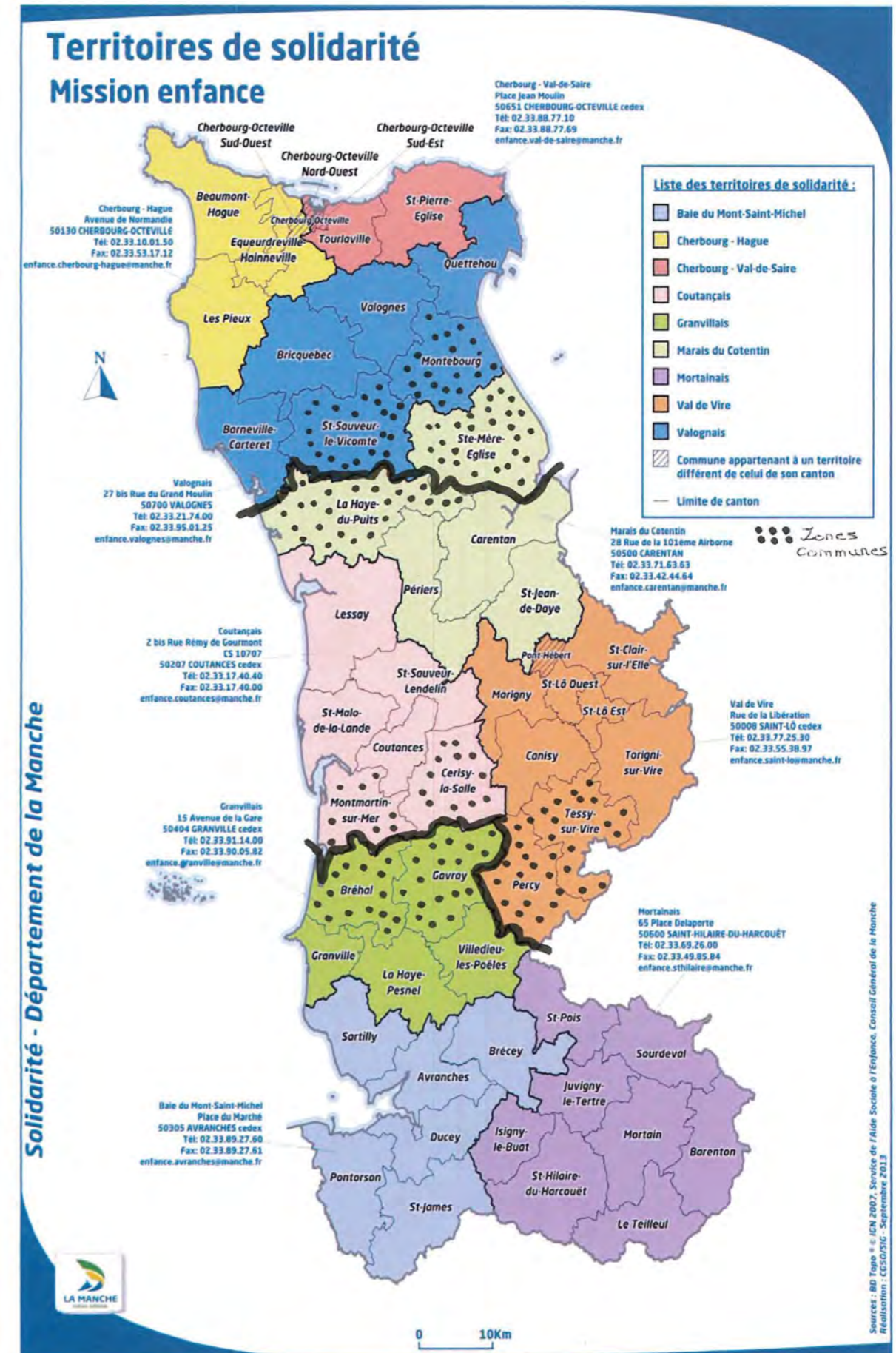
1 site sur le Centre Manche :

- Saint-Lô : 33 rue de Tessy.

1 site sur le Sud Manche :

- Avranches : 6 rue de la 4ème DBA.

Ces 3 secteurs d'intervention recouvrent les **9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité** (carte ci-jointe) :



ACTIVITE 2021

L'activité départementale :
L'année 2021 aura été marquée, comme la précédente, par les modalités organisationnelles mises en place dans le service face à la pandémie de la COVID 19.

Les mouvements de l'activité 2021 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :

TRANCHES D'ÂGES	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes en charge au 01.01.2021	410	390	800
Jeunes entrés en 2021	214	208	422
Jeunes sortis en 2021	203	218	421
Jeunes en charge au 31.12.2021	421	380	801
Jeunes suivis sur l'année 2021	624	598	1222

*Au 31/12/21, **801 jeunes** faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année 276 281 journées soit une sous-activité de l'ordre de 52 219 journées qui correspond à 15,89 % de déficit par rapport au prévisionnel de 33,33 ETP. Les moyens en ressources humaines ont dû être adaptés en conséquence.

En raison d'un nombre conséquent d'ordonnances de renouvellement et de fins de mesure non réceptionnées dans les délais impartis en raison de la surcharge de travail des juridictions, nous avons réalisé, comme l'année passée, une « photographie » de l'activité AEMO au 31/12/21 qui a été élaborée le 03/02/22.

Ainsi, au 31/12/21 :

- 801 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO.
- Dont 23 mineurs étaient en attente de décisions (d'une ordonnance de renouvellement).
- Et 55 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).
- 109 enfants en attente de placement.

Nous avons suivi globalement au cours de l'année 2021 :

- **1 222 jeunes** (présents au 31/12/21 + sortis)
- **51 %** de garçons et **49 %** de filles.

- Évolution globale des journées réalisées de 2019 à 2021 :

	REALISE	PREVISIONNEL	
2019	281 339	328 500	- 47 161 DÉFICIT
2020	271 967	328 500	- 56 533 DÉFICIT
2021	276 281	328 500	- 52 219 DÉFICIT

L'activité prévisionnelle 2021 a été calculée sur un équipement de 33,33 ETP de travailleurs sociaux. En 2021, le déficit est moins important que sur l'année précédente. Pour autant le déficit actuel observé en 2021 peut s'entendre d'une part par le développement des mesures MDAI sur l'ensemble du Département et d'autre part, par les mouvements de personnels au sein des services en milieu ouvert.

Il apparait également que les mesures prises en charge par les référents éducatifs sous conditions, en attente de placement (MDAI, placement en famille d'accueil ou en foyer) nécessitent davantage d'interventions impactant le rythme des attributions. Il paraît également important de souligner le nombre conséquent de mesures uniques qui, là aussi, démultiplie le nombre d'interventions dans les familles et augmente la charge de travail des référents éducatifs.

Tableau récapitulatif :

- Mesures AEMO ordonnées en 2021 dans l'attente d'une mesure placement sur le département.

SERVICE AEMO ADSEAM	NOMBRE de Mesures ordonnées "en attente de "sur l'année				NOMBRE OPP				NOMBRE DE MESURES HORS DU CADRE DU PROJET DE SERVICE		
	AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT MDAI	AEMO EN ATTENTE DE SEMO	AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTAL DES MESURES AEMO EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	OPP PRISE EN CHARGE ASE (PLACEMENT FAMILIAL ou ETABLISSEMENT)	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURES AEMO SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	MESURES AEMO SUIVE A NECESSITANT MINIMUM UNE INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMO AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS
ST-LO	45	10	1	56	16	3	2	0	3	26	10
En nombre d'enfants	24	10	1	35	11	1	1	0	3	19	10
En nombre de familles											
AVRANCHES	9	3	2	14	3	0	3	0	6	18	21
En nombre d'enfants	7	3	2	12	3	0	2	0	5	12	13
En nombre de familles											
CHERBOURG (Rue JMarais)	27	3	2	32	10	1	0	0	1	3	34
En nombre d'enfants	14	3	1	18	10	1	0	0	1	1	19
En nombre de familles											
cherbourg (Rue rossel)	4	0	3	7	4	1	0	1	1	16	13
En nombre d'enfants	3	0	2	5	4	1	0	1	1	7	8
En nombre de familles											
TOTAL	85	16	8	109	33	5	5	1	11	63	78
En nombre d'enfants	48	16	6	70	28	3	3	1	10	39	50
En nombre de familles											



Depuis janvier 2021, le service en Milieu Ouvert a développé des indicateurs qui permettent de nuancer fortement la seule lecture de l'activité par le nombre de journées réalisées par le service. En effet, qualitativement, nous constatons une progression forte des mesures d'AEMO dans l'attente de placement et des maintiens sous conditions faute de prise en charge.

En 2021, le service accompagne :

- 109 enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance, contre 67 enfants en 2021
- Sur 1 222 jeunes dans l'année accompagnés, 38 enfants ont été pris en charge par l'ASE dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire et 11 enfants dans le cadre d'une OPP où l'enfant a été confié à un des parents ou à un tiers.
- 11 enfants sont accompagnés dans le cadre d'un échec de placement par les services
- 78 enfants dans le cadre d'une mesure AEMO sous conditions nécessitant un suivi plus important auprès de la famille.

Notre action auprès des familles s'est donc accentuée, modulée et adaptée aux contraintes et difficultés de nos partenaires pour lesquels nous exerçons une mission de service public.

C'est pourquoi, il est important de souligner que la sous-activité indiquée par les chiffres en 2021, a été analysée d'un point de vue quantitatif mais surtout qualitatif. En effet, les mesures en attente de placement sont comptabilisées sur le financement d'une mesure AEMO dite classique, bien que l'enfant soit confié.

Par conséquent et en fonction du nombre de mesures hors cadre du champ de la mesure AEMO en lien avec le projet de service, le nombre d'attributions de mesures par référent est évalué et réajusté par le chef de service.

- Répartition de l'activité en 2021 par secteur géographique et par prescripteur :

	CHERBOURG 1	CHERBOURG 2	ST LÔ - COUTANCES	AVRANCHES	TOTAL
JUDICIAIRE MANCHE	83 462	47 844	74 859	58 764	264 929
AUTRES DEPARTEMENTS	2 218	909	4 568	3 757	11 352
TOTAL	85 580	48 753	79 427	62 521	276 281

- La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est :

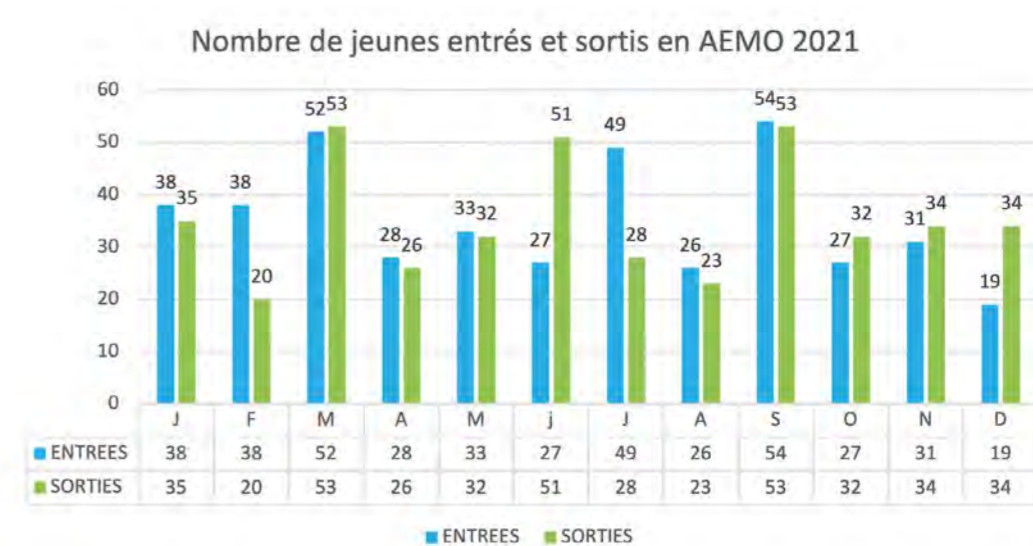
	2021	2020	2019
SECTEUR CHERBOURG 1	31%	35%	36%
SECTEUR CHERBOURG 2	17%	16%	15%
COUTANCES	29%	25%	27%
SAINT-LÔ	49%	51%	48%
AVRANCHES	23%	24%	22%

Nous constatons que, pour l'année 2021, il y a un équilibre entre le Nord urbanisé et le Centre et Sud. On constate une légère diminution de l'activité sur le nord depuis 2019 au profit d'une légère augmentation sur le Centre et le Sud.

Le tribunal judiciaire de Cherbourg a connu des difficultés organisationnelles qui pourraient expliquer cette diminution en lien avec un manque de greffiers de septembre 2021 à Janvier 2022.

L'augmentation sur le secteur centre et sud pourrait s'expliquer par la sortie du confinement et la saturation d'accueil des dispositifs en attente. La liste d'attente allant jusqu'à deux ans sur certains secteurs concernant les AED avant prise en charge de la famille, ont conduit à la judiciarisation de mesures.

- Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO en 2021 :

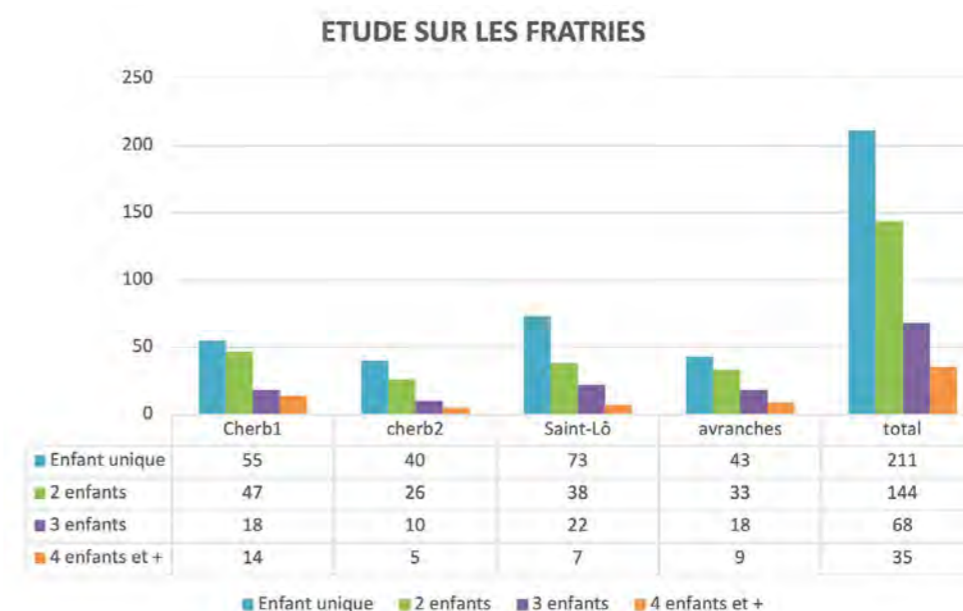


Les irrégularités des entrées et des sorties peuvent s'entendre à la fois par les sorties du 3ème confinement (avril 2021) et les périodes de confinement et par la durée d'une mesure éducative ordonnée par le magistrat pouvant s'étendre de 12 à 24 mois.

Nous sommes également soumis à la temporalité des juges pour enfants (congés estivaux, arrêt maladie, maternité, absence de greffes)

- Etude concernant les fratries au 31/12/21 :

Le graphique, ci-dessous, indique le nombre de famille par taille de la fratrie :



Ainsi, sur 458 familles au 31/12/2021, l'activité réalisée (801 enfants suivis au 31/12/2021) :

- **46,09 % concerne des mesures uniques**
- 31,44 % des fratries de 2 enfants
- 14,84 % des fratries de 3 enfants
- 7,64 % des fratries de 4 enfants et +

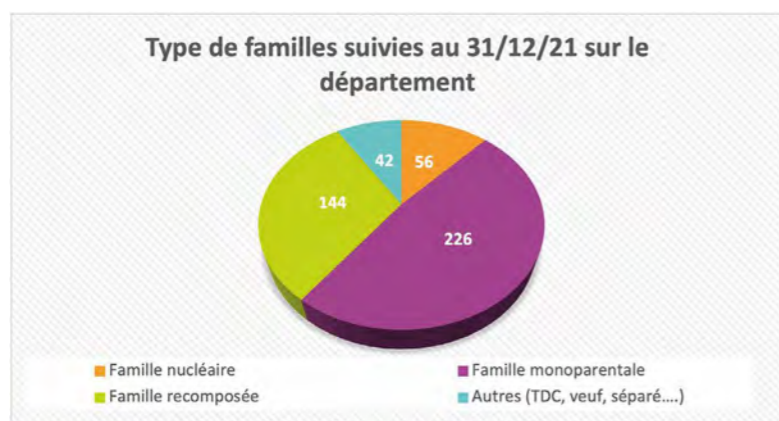
La proportion des mesures uniques est proche des 50 % de l'activité des Services en Milieu Ouvert. L'impact est donc important.

Par rapport à 2020, une légère diminution non significative des mesures uniques peut être observée en 2021.

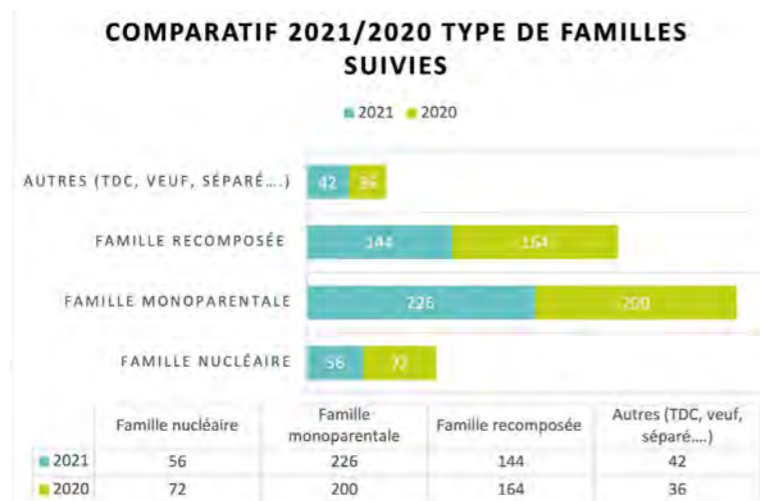
Pour autant, les nouvelles configurations familiales (de moins en moins de familles nucléaires, une augmentation des familles monoparentales et des accueils TDC ainsi qu'une diminution des familles recomposées) viennent modifier le rythme de l'intervention de la mesure éducative (nombre d'entretiens, nombre de km parcourus).

Nous constatons toujours des situations fortement dégradées lorsque la mesure AEMO se met en place. La temporalité entre la saisine judiciaire et l'ordonnancement accentuent ce constat.

- Type de familles suivies au 31/12/21 :



- Comparatif 2021/2020 « type de familles suivies au 31/12/21 » :

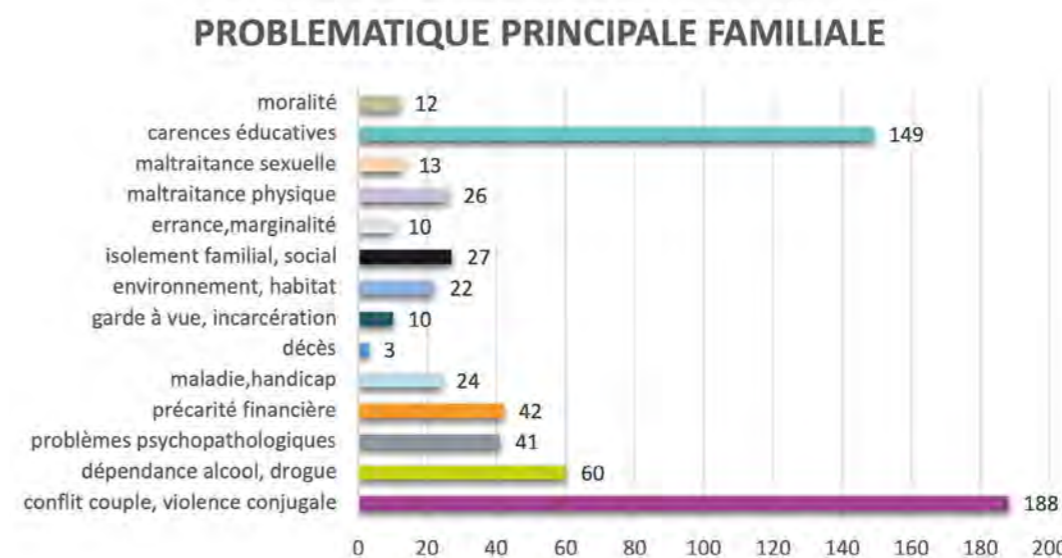


Entre 2020 et 2021, on constate une augmentation croissante de l'accompagnement des familles monoparentales au sein du service, de 200 familles à 226 familles en 2021. Ainsi qu'une augmentation de la prise en charge des enfants par des tiers.

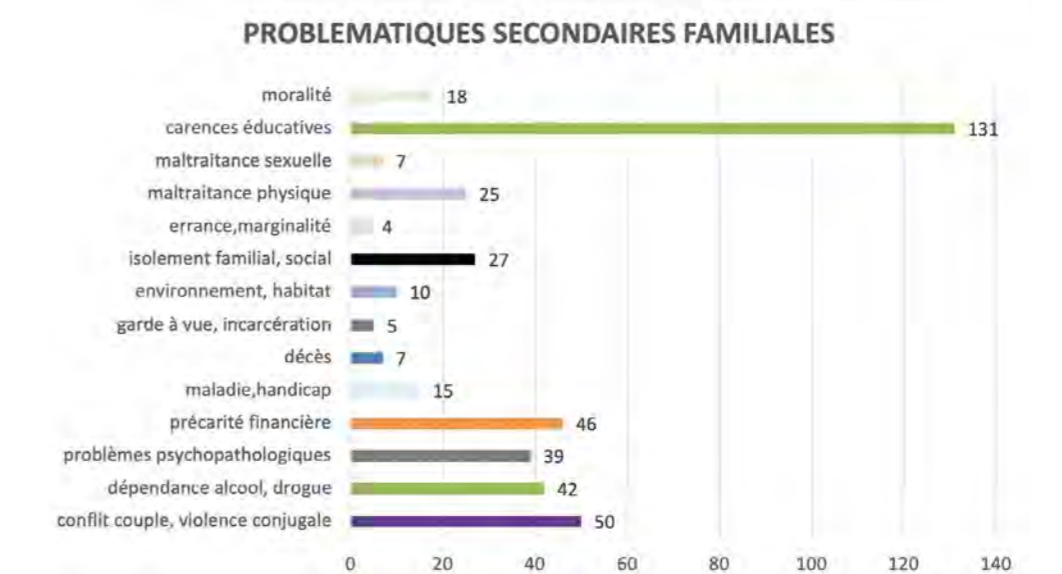
Le nombre de famille nucléaire continue de diminuer passant de 72 familles en 2020 à 56 familles en 2021.

Pour conclure, il sera important de se doter d'outils d'analyse permettant d'effectuer des tris croisés entre la configuration de la fratrie et la structure familiale. Nous nous y attacherons pour les prochains rapports d'activité.

- La problématique principale des familles suivies sur le département au 31/12/21 :



- Les problématiques secondaires familiales des familles suivies sur le département au 31/12/21 :



Comme en 2020, nous constatons une dégradation des situations. Les problématiques rencontrées par les familles suivies changent elles aussi. Les carences éducatives et le conflit familial restent des sujets majeurs. Pour autant, nous sommes de plus en plus confrontés aux difficultés psychiques, voire psychiatriques, rencontrées par certains parents. Ces profils nous amènent à solliciter des expertises auprès du Tribunal Pour Enfants notamment afin de vérifier si un travail est possible sur le lien, voire la reprise de lien entre un parent et son enfant.

Nous observons que les prises en charge via les CMPEA/CMPP souffrent également de délais d'attente importants (le délai de prise en charge varie actuellement de 18 mois à 2 ans selon le secteur).

Cela impacte le temps d'intervention des psychologues présents sur les services, qui sont de plus en plus amenés à rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.

Il est également important de préciser que nous accompagnons de plus en plus de familles dont un parent bénéficie d'une mesure de protection à l'égard de l'autre parent. Bien souvent, les enquêtes pénales sont en cours. Cela vient complexifier le travail éducatif, notamment lorsque le second parent bénéficie d'un téléphone grave danger.

Comme indiqué précédemment, la dégradation des situations nécessite la mise en place de « coréférence » afin d'accompagner la mesure d'AEMO dans les meilleures conditions :

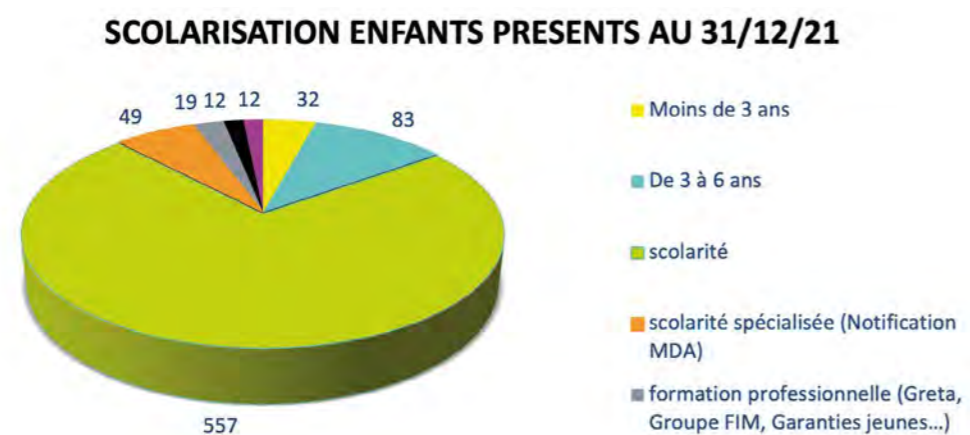
- Les mesures en attente de placement avec ou sans séparation et dans l'attente notre service est mandaté,
- Les mesures avec maintien au domicile sous conditions,
- Les problématiques conflictuelles (violences conjugales et intrafamiliales, séparations avec conflits importants, troubles addictifs et troubles psychiatriques).

Ces accompagnements ne sont pas toujours comptabilisés en coréférence aujourd'hui au sein des services en milieu ouvert en termes quantitatifs, comme cela est de procédure dans la coréférence dans tous les services. C'est une activité pour chaque binôme sans indicateurs. La négociation du CPOM en cours devrait permettre de régulariser et de valoriser le travail des référents.

La référence se compose de deux intervenants éducatifs et régulièrement du psychologue.

Les professionnels peuvent également bénéficier de l'appui technique des médiateurs familiaux présents sur les services, voire parfois d'une intervention directe auprès des parents. Enfin, les locaux des espaces rencontres sont également utilisés afin d'organiser des rencontres collectives parents-enfants les mercredis après-midi. Ces actions qui s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de la mesure AEMO, concourent à médiatiser les relations intrafamiliales et favorisent les observations et interactions avec les intervenants.

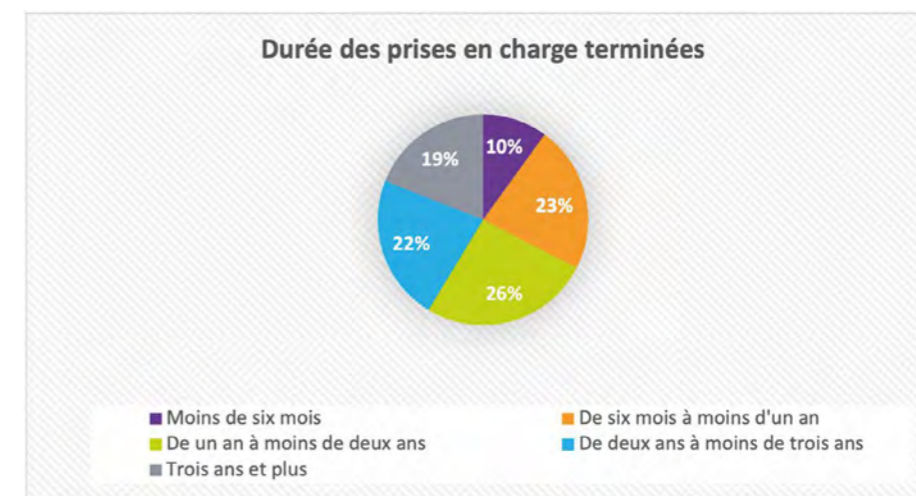
- La problématique principale des familles suivies sur le département au 31/12/21 :



Concernant la scolarisation des enfants présents, il est nécessaire d'indiquer que certaines situations n'ont pas pu être prises en compte. En effet, on constate sur le secteur de Cherbourg que les 55 enfants en attente d'attribution de la mesure au 31/12/2021 n'ont pas été comptabilisés en raison d'un manque d'éléments.

De plus, nous avons ajouté des catégories d'âges en lien avec la scolarité des moins de 6 ans afin de pouvoir recueillir, à moyen terme, des informations sur les très jeunes enfants (lien avec les « 1000 premiers jours »).

- Durée moyenne des prises en charge achevées en 2021 :

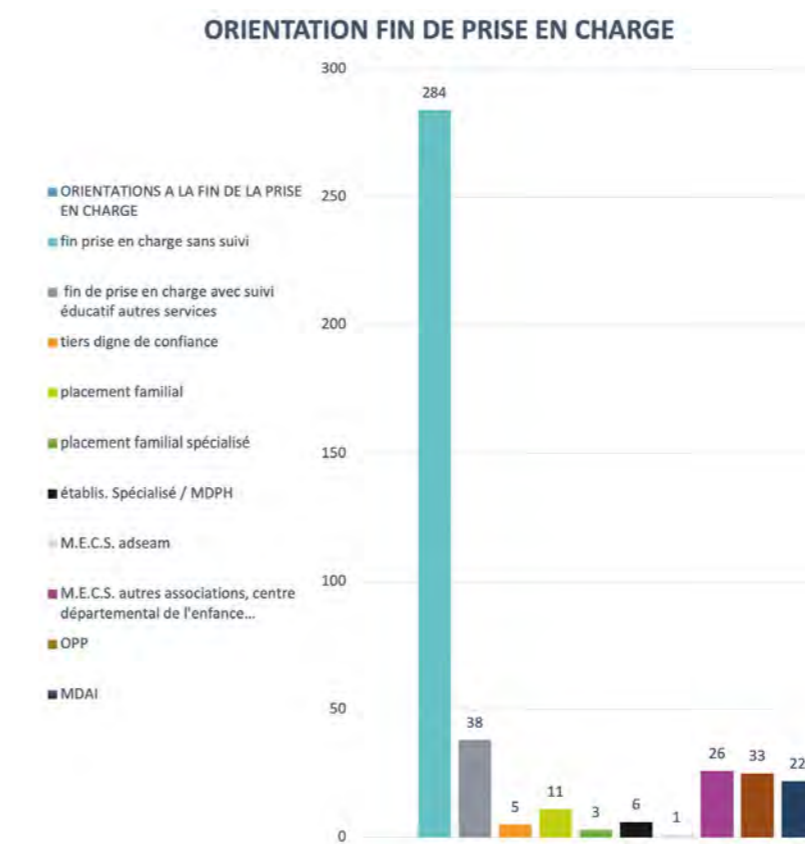


La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevée en 2021 est de **22,18 mois**.

MOYENNE DE LA DURÉE DES PRISES EN CHARGE	
ANNÉE 2020	-> 21,43 MOIS
ANNÉE 2021	-> 22,18 MOIS

- Orientations des jeunes à la fin de prise en charge :

Sur les 421 enfants sortis au cours de l'année :



- 67 % sont en fin de prise en charge sans suivi
- 9 % sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif autres services
- 1,20 % placement familial spécialisé
- 2,70 % sont en placement familial
- 0,80 % sont en placement familial
- 1,50 % sont chez des tiers digne de confiance
- 0,30 % sont en MECS ADSEAM
- 6,20 % sont en MECS Autres associations, centre départemental de l'enfance
- 6 % sont sortis dans le cadre d'une OPP
- 5,3 % dans le cadre de la mise en place d'une MDAI

Sur les 421 enfants sortis en 2021, 53 étaient des jeunes ayant atteint la majorité. Deux jeunes ont pu bénéficier d'un contrat jeune majeur. Certaines mesures n'ont pu être mises en place du fait de l'âge du jeune au moment de l'ordonnance (17 ans et demi) et du fait des listes d'attente n'ayant pas permis de commencer la mesure auprès du jeune et de la famille.

En 2021, un tableau permettant de recenser les situations des jeunes à la majorité a été mis en place ainsi que la nature de la prise en charge à la majorité.

En 2021, sur 85 enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure en attente de placement à domicile, 22 enfants ont été pris en charge par le département, ce qui représente ¼ des mesures ordonnées par le juge des enfants.

- La formation :

Notre Plan de Développement des Compétences pour l'année 2021 a permis à 11 salariés de suivre une formation intra institutionnelle, concernant l'abord familial et institutionnel systémique. Les 10 journées de formation ont été réparties entre 2021 (6 sessions) et 2022 (4 sessions).

Trois autres salariés auraient pu bénéficier de formations dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, mais seules une personne a pu y accéder.

- Les journées d'études ou congrès :

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 8 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La direction s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année aux journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S, la FENAMEF ou encore la FFER.

- L'analyse des pratiques :

La majeure partie des secteurs des Services en Milieu Ouvert ont bénéficié d'une analyse des pratiques. L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de ses missions.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :

- Mme Corinne LE BARS pour les équipes du SIS d'Avranches, Cherbourg et Coutances.
- Mr Thomas MERCIER pour l'équipe AEMO d'Avranches.
- Mmes Bertrand et Rault, de l'organisme « Cercle de compétences » sont intervenues pour les équipes AEMO de Cherbourg.
- Mme Claire DUHAMEL est intervenue pour les médiatrices Familiales de l'établissement, ainsi que pour les accueillants de l'espace rencontre « le Diapason ».

Le secteur de Saint-Lô a bénéficié d'une régulation d'équipe en lieu et place de l'ADPP. Ceci visant à mettre en place un dispositif d'écoute mutuelle en service d'AEMO.

RETROSPECTIVE SUR L'ANNEE ECOULEE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

- Zoom sur l'activité du secteur Nord :

L'équipe se compose de 17 éducateurs dont certains à temps partiel, 1 psychologue et 3 secrétaires (intervenant sur les 4 dispositifs du service en milieu ouvert de Cherbourg) répartis sur deux sites. Un projet de réunification des deux équipes est en cours.

Si du point de vue du nombre d'enfants suivis par le service de Cherbourg on observe un équilibre, le déficit souligné au travers des chiffres de 2021 s'explique en partie par le mouvement des personnels, à mettre en corrélation avec la crise sanitaire.

L'année 2021 a débuté par un arrêt en longue maladie d'une éducatrice en février 2021, qui n'a pas réintégré ses fonctions aujourd'hui. Cet arrêt a fortement impacté les équipes aussi bien sur le plan psychologique que sur le plan de la charge de travail, puisque ses mesures ont été réattribuées. En effet, dans un premier temps, son absence n'a pas été remplacée.

Les mois suivants, les équipes ont dû faire face au départ et à l'arrêt maladie des deux chefs de service puis, dans la foulée, au départ de deux éducateurs. Cette situation a engendré non seulement une surcharge de travail pour chaque professionnel, mais également l'apparition d'une liste d'attente de mesures non pourvues, qui ne s'est résorbée qu'au travers de nouveaux recrutements (difficiles au vu du peu de candidatures) en début d'année 2022.

Pour pallier l'absence des chefs de service, deux nouveaux professionnels sont arrivés sur les fonctions d'encadrement en septembre et novembre 2021.

Nous observons, comme sur l'ensemble du territoire, une augmentation des mesures en attente de MDAI, placement ou sous conditions qui soulignent des situations fortement dégradées nécessitant des interventions plus soutenues (une intervention physique par semaine minimum) en dehors du cadre d'intervention d'une AEMO telle que définie dans le projet de service. En parallèle, la saturation des services partenaires (CMPEA, CMP, MDAI, AED...) engendre à la fois une sollicitation plus importante de la psychologue de nos services, ainsi que l'ordonnement de mesures d'AEMO ne ressemblant pas à une mesure d'AEMO exercée par le passé.

Par ailleurs, les deux juges des enfants de Cherbourg ont dû faire face à une absence de greffières et de ce fait, n'ont audiencé que les mesures urgentes durant les trois derniers mois de l'année.

A ces mesures complexes accompagnées, il nous semble important de souligner que la configuration des familles évolue nous confrontant, de manière régulière voire croissante, à des mesures d'enfant unique. En parallèle de l'accompagnement éducatif, nous sommes régulièrement sollicités pour la mise en place de droits médiatisés.

Nous effectuons également des interventions de prévention sur le champ de la protection de l'enfance d'un lycée de Cherbourg, avec comme projection, au vu des nombreuses sollicitations, d'intervenir dans davantage d'établissements scolaires.

- Zoom sur l'activité du secteur Centre :

L'équipe se compose d'un chef de service (1 ETP), de 10 éducateurs dont 2 salariés à temps partiel (9,70 ETP), 1 psychologue à 0,50 ETP et 1 secrétaire.

L'année 2021 a été marquée par une augmentation de l'activité sur le secteur centre. Cette augmentation est notable depuis la fin du confinement en mai 2020.

En septembre 2021, 40 enfants étaient en attente d'une mise en place de mesure AEMO. Entre septembre 2020 et septembre 2021, trois personnes ont pu être recrutées sur le service. Deux d'entre elles remplacent des salariés en arrêt longue maladie depuis mars 2020.

L'accroissement de l'activité a permis de remplacer un arrêt maladie dans le cadre d'un CDD à temps plein (la personne en arrêt occupait un poste à 0.70 %). De plus une troisième salariée a pu intégrer le service dans le cadre d'une mobilité professionnelle.

Ainsi, depuis le mois de septembre 2021, le service du secteur centre s'est vu doter d'1,10 ETP supplémentaire du fait de l'activité croissante.

Nous avons également dû faire face, sur cette période, aux difficultés de recrutement, principalement en raison de notre impossibilité de gratifier les stages des étudiants ES, AS ou EJE.

Nous observons également que les situations sont de plus en plus détériorées. Ainsi, de nombreuses mesures prises en charge sur le service, sont nommées dans l'attente de mise en place d'autres dispositifs appartenant au champ de la protection de l'enfance et souffrant de liste d'attente.

Ainsi, nous sommes en attente de MDAI, de SEMO, de placement : 60 % des enfants « en attente de » suivis par l'ADSEAM au niveau départemental résident sur le secteur centre.

De la même façon, le profil des familles suivies évolue. Les mesures dont les parents sont séparés sont très nombreuses, tout comme les mesures uniques. Ainsi, sur le secteur centre, au 30 décembre 2021, 39 % des enfants suivis par le service sont des enfants uniques.

Ces nouvelles configurations familiales génèrent une tâche de travail plus importante aux référents, qui sont amenés à circuler davantage entre les différents foyers. La part du temps passé en déplacements par le référent est donc à prendre en considération dans l'activité.

Ces différents constats viennent impacter le déroulement des mesures AEMO telles que prévues à l'origine. Certains référents sont amenés à intervenir dans les familles à un rythme plus soutenu que ce que prévoit le cadre d'une mesure AEMO et sur un plus long terme.

De même, nous sommes de plus en plus souvent mandatés par les Juges des Enfants autour de l'organisation de droits de visite médiatisés entre enfant et parent. En fonction, du rythme des DV fixés par le magistrat cela vient impacter le déroulement de la mesure éducative. Ces demandes sont croissantes car les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du secteur centre sont surchargés par la mise en place de ces droits sur les CMS. Afin de mener ces rencontres, le service de TISF est largement sollicité ce qui amène des délais d'attente dans la mise en place de TISF au sein des familles nous amenant parfois à ne pas solliciter ce type d'intervention.

Les problématiques rencontrées par les familles suivies changent elles aussi. Les carences éducatives et le conflit familial restent des sujets majeurs. Pour autant, nous sommes de plus en plus confrontés aux difficultés psychiques voire psychiatriques rencontrées par certains parents. Ces profils nous amènent à solliciter des expertises auprès du Tribunal Pour Enfants notamment afin de vérifier si un travail est possible sur le lien, voire la reprise de lien entre un parent et son enfant.

Nous observons que les prises en charge via les CMPEA/CMPP souffrent également de délais d'attente importants (le délai de prise en charge varie actuellement de 18 mois à 2 ans selon le secteur).

Il est également important de préciser que nous accompagnons de plus en plus de familles dont un parent bénéficie d'une mesure de protection à l'égard de l'autre parent. Bien souvent, les enquêtes pénales sont en cours. Cela vient complexifier le travail éducatif : en effet, comment maintenir un lien entre un parent et son enfant lorsque le travail des enquêteurs est en cours et que le second parent bénéficie d'un téléphone grave danger ?

L'accroissement de l'activité sur l'année 2021 est venu impacter la charge de travail du psychologue du service mais également du secrétariat.

En octobre 2020, une psychologue a été embauchée en remplacement de Madame MONROCCQ-JEANNE partie en retraite. Alors que cette dernière occupait un poste à hauteur de 0.75 ETP, sa remplaçante s'est vue octroyer un poste à mi-temps (soit 0.50 ETP). Cette décision a été prise du fait d'une baisse d'activité temporaire à cette période. Ainsi, en 2020 185 enfants en moyenne ont été suivis par le service AEMO centre contre 221 en 2021.

Le secrétariat fait également face à cette augmentation de sa charge de travail. La mise en place des téléphones portables professionnels diminue le nombre d'appels téléphoniques en direct au service. Pour autant, l'arrivée de 3 salariés et les situations de plus en plus complexes génèrent une activité

plus importante. Ainsi, les écrits augmentent au travers des notes d'informations qui sont transmises au magistrat en fonction de l'évènementiel dans chaque famille.

Enfin, le partenariat se développe sur notre territoire. Ainsi, lorsque la mesure éducative précède ou fait suite à une MDAI, des rendez-vous de passation sont organisés automatiquement entre les différents services. Il en est de même avec le service SEMO. Cela est organisé dans l'intérêt des familles et de la continuité des prises en charge.

Sur le secteur centre, l'année 2021 a été marquée par un projet immobilier concernant le service. En effet, en 2020, suite à la COVID et aux normes sanitaires, une salle d'entretien a dû être fermée car les revêtements existants ne garantissaient pas une désinfection suffisante de la pièce.

Nous avons donc revu l'organisation des salles d'entretien (qui se réservent maintenant via l'agenda partagé) mais également la répartition des jouets, livres et autres occupations à destination des enfants. En effet, le contexte sanitaire ne permettait plus un « libre accès ». Durant l'été, un état des lieux des jouets existants a été fait et une ludothèque mise en place afin d'éviter un brassage trop important.

Un projet de travaux a donc vu le jour à la fin de l'année 2021 afin de réhabiliter l'ensemble du rez-de-chaussée du service, et de permettre un meilleur accueil des personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront également l'occasion d'agrandir le secrétariat et d'y apporter un certain confort de travail, en permettant davantage de lumière naturelle.

Des travaux d'aménagement du parking privé extérieur sont également prévus, conformément à la mise en conformité des locaux à réaliser depuis la loi de 2005 sur l'accessibilité des locaux.

Durant cette année écoulée, nous avons de nouveau dû faire face à des troubles, incivilités liées à notre voisinage. Ainsi, durant une période, des dégradations ont eu lieu sur les véhicules garés sur ce parking, qui ont donné lieu à des dépôts de plainte.

De même, le service de Sécurité du Quotidien, émanant des services de police municipale, a également été alerté car de nombreux véhicules se garaient sur le trottoir, face à l'entrée de service, gêner l'accès aux personnes avec poussettes ou en fauteuil roulant, mais également l'accès des véhicules d'urgence et de secours.

- Zoom sur l'activité du secteur Sud :

L'équipe se compose d'un chef de service (1 ETP dont 0,80 affecté à l'activité de l'AEMO), de 7 travailleurs sociaux pour 6,89 ETP, 1 psychologue à 0,50 ETP et 1 ETP de secrétariat.

En raison de la mobilité interne permise à l'ADSEAM, la configuration de l'équipe a évolué avec l'embauche au 1^{er} septembre d'une nouvelle salariée.

A cette même période, nous avons dû composer avec le départ de la Juge des Enfants, et son non-remplacement durant 4 semaines. Dans ce contexte, des mesures ont été renouvelées sans audiences et des prorogations de mesures ont été faites, en raison de la demande d'audience et de placement sollicités par le service.

L'activité du site d'Avranches ne connaît pas de liste d'attente. Les mesures sont donc attribuées en moyenne dans les deux semaines suivant la réception de l'ordonnance. Le planning annuel de l'équipe prévoit une réunion d'attribution tous les mardis.

La mise en œuvre de la mesure est cependant tributaire d'un délai relativement long – 3 mois- entre le moment de l'audience, le délibéré de plus en plus fréquent en 2021 et la rédaction de la décision de justice.

Si nous avons constaté une baisse de l'activité, en matière de chiffres, nous avons aussi observé un accroissement des mesures dites "hors-cadres". Ainsi, 14 enfants ont été suivis par notre service, dans l'attente de la mise en œuvre d'une autre mesure de protection : placement avec éloignement, placement au domicile MDAI ou attente de mesure SEMO. Pour l'une d'entre elles, ni le placement avec éloignement ni la mesure de SEMO ne se sont mis en place.

Dans ces situations familiales, le danger suffisamment grave et avéré, contraint le service à revoir sa pratique. Le référent intervient alors de façon plus soutenue, une fois par semaine et non 1 fois toutes les trois semaines, comme inscrit dans le projet de service. Pour l'année 2021, 18 mineurs ont bénéficié d'une intervention par semaine.

Les mesures d'AEMO sous conditions ont été également plus fréquentes. 21 enfants en faisaient l'objet. Cet aspect de la mesure, sous forme de contrôle, nécessite là aussi pour le service une vigilance plus accrue afin de pouvoir renseigner le magistrat en cas de non-respect de la condition. Un rapprochement avec les services et établissements ayant connaissance du mineur et de sa situation familiale est alors indispensable pour croiser les informations.

Cette année, 6 mineurs et leurs parents ont été accompagnés à la suite de l'échec de la mesure précédente. Ce nombre est en augmentation.

Compte tenu des mesures "hors cadres" et aussi de l'évolution des mesures d'AEMO vers les mesures MDAI, nous devons, en 2022, travailler avec les services et établissements concernés à construire, organiser et formaliser la continuité de parcours de l'enfant. Actuellement, les temps dits de "passation des informations" sont encore trop souvent aléatoires. La réforme structurelle de l'ASE doit, entre autres, nous permettre d'atteindre cet objectif.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Cette année 2021 a été marquée par la négociation du CPOM, toujours en cours en 2022. C'est un enjeu important pour les services en milieu ouvert car cette négociation assure nos projets, nos réponses aux familles et notre activité pour les 5 prochaines années.

Au niveau organisation, des indicateurs ont été mis en place afin de rendre compte de notre activité tant quantitativement mais également qualitativement au-delà d'un chiffrage en prix de journées exercées. Les projets individualisés sont faits pour chaque enfant accompagné par nos services depuis le 1^{er} Janvier 2022. Les équipes du SMO ont été les acteurs dans cette réussite pour les familles et les enfants que nous accompagnons.

Nous avons également accéléré le développement des outils informatiques et le partage d'information entre les services qui étaient jusqu'alors sur un fonctionnement par secteur (gestion des tableaux de suivi des familles, agenda partagé, base de données etc.). Nous continuerons dans ce sens. De plus, il faudra mettre l'accent sur une gestion informatisée de la RH en se dotant d'un logiciel SIRH, indispensable aujourd'hui dans toute organisation.

Les difficultés de recrutement rencontrées sur le pôle SMO ont demandé des ajustements, des réflexions prospectives et des changements de nature de poste afin d'assurer au maximum la continuité de service. Nous avons également dû faire face aux arrêts maladies liés aux consignes sanitaires du gouvernement et aux isolements liés au COVID. Les arrêts maladies non remplacés ou tardivement par manque de candidatures, impactent l'activité déjà chargée des référents éducatifs qui se répartissent les mesures des salariés absents dans l'attente de recrutement et/ou du retour du salarié.

Un travail important a été mis en 2021 pour l'accueil du public et la mise en conformité des locaux, en attente depuis l'audit accessibilité en 2011 et depuis la loi 2005. Ainsi :

- En 2022, les locaux de l'AEMO de Saint-Lô seront mis en conformité pour les usagers durant l'été.
- Une opportunité de local pouvant réunir les deux sites du secteur Nord et l'ensemble des dispositifs sur un même site a émergé en mars 2022. Cette opportunité a nécessité une réactivité importante de l'association et des financeurs, ainsi que leur accord de principe. La réunification des deux sites, après des travaux d'aménagement conformément aux réglementations et lois de nos différentes activités (AEMO, MJIE, ERPE, MEDIATION) devrait être effective fin 2022.
- Pour le secteur d'Avranches, un projet d'agrandissement permettant de réunir également l'ensemble des dispositifs est en cours. Ce projet, plus important en matière de financement et d'organisation, nécessitera plus de temps.

En 2020, nous faisons le constat, qu'il fallait repenser les dispositifs pour les usagers concernant le soutien à la parentalité et à la prévention. En effet, la saturation des dispositifs post AEMO, le service assure cette continuité avec des moyens qui ne nous semblait pas à la hauteur de cet accompagnement. L'objectif de notre accompagnement est de répondre au plus près et de manière juste aux besoins des enfants et de leurs familles.

Ainsi, nous avons reçu fin avril 2022, une proposition du département pour la mise en place de 100 mesures d'AEMO renforcée, conformément au vote par l'assemblée départementale de la Manche en décembre 2021 de proposer la mesure aux familles et un outil supplémentaire aux Juges des enfants. Dans les faits, et dans le quotidien, nous réalisons déjà des mesures intensives au regard de la configuration des services de protection de l'enfance et des 109 enfants en attente de placement dans nos services. Nous nous attacherons en 2022 à penser ce projet et à le construire dans l'intérêt des familles et dans des conditions d'exercice adaptées pour les salariés, afin de réduire les arrêts maladies et les problématiques de recrutement que nos secteurs rencontrent.

La direction a demandé une adaptation importante en 2021 auprès des salariés des Services en milieu ouvert, afin de construire ensemble une organisation tournée vers les indicateurs, l'informatisation, le partage interne des informations, l'harmonisation des documents etc. Malgré les changements, les équipes ont construit cette organisation en lien avec les salariés de la direction.

Nous faisons le constat de l'implication, à chaque poste et missions du pôle SMO, des salariés dans les changements qui devenaient indispensables pour la mission de service publique que nous assurons.

SERVICES EN MILIEU OUVERT

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE (MJIE)

DIRECTION :
HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ
709 PROMENADE DES PORTS
50000 SAINT-LO
TEL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : LAËTITIA PÉRON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD	CENTRE	SUD (AVRANCHES)
46-48 rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.88.57.20 E-mail : sis.cherb@adseam.asso.fr	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tel : 02.33.19.05.90 E-mail : sis.coutances@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.60 E-mail : sis.avranches@adseam.asso.fr
Marie COPLO à partir de novembre 2021 en remplacement d'Hélène LECONTE	Virginie LOQUET	Florence DUMORTIER



AUTORISATION / HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE. Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 mai 2011 et soumis à la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rennes. Le dernier arrêté d'habilitation date du 15 décembre 2011, la demande de renouvellement a été déposée en avril 2018.

CAPACITE AUTORISEE

En 2021, l'activité a été autorisée pour 190 MJIE, par arrêté préfectoral du 8 avril 2021.

POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et son environnement. Elle est ordonnée par le Juge des Enfants et elle n'est pas susceptible d'appel.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

- La CRIP (Cellule de Recueil d'Information Préoccupante), le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.
- Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement sur des notions/ interrogations de danger chez un mineur autour de carences éducatives, conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

FINANCEMENT

Les mesures de MJIE sont financées et tarifées suivant un prix à l'acte fixé tous les ans conformément au décret DRPJJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 8 avril 2021, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2315,01 €.

La tarification des services habilités est indiquée dans la circulaire de la DRPJJ de juillet 2020.

MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ».

Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie signalée en danger par les services sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficaces.

ACTIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à évaluer :

- Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- Les difficultés des adultes responsables du mineur,
- Les ressources parentales et environnementales,
- Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille,
- L'histoire familiale.

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

- Les rencontres avec les membres de la famille ou le tuteur des mineurs (famille, couple, individuelles) et les différents intervenants,
- Le lieu des entretiens (service, domicile, autre),
- Les temps d'évaluation interdisciplinaire,
- Les contacts extérieurs (partenaires sociaux, médecins, psychologues...),
- L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, une compréhension de l'histoire familiale dans laquelle évolue le mineur fait partie des investigations prioritaires. Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Vont alors être mis en évidence les éventuels dangers pour le mineur, mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la famille, ainsi que son adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur

environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins ...) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire, en permettant aux mineurs et à leurs responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et d'impulser :

- Une démarche dynamique de la famille,
- Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),
- Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,
- Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

- Secteur Nord à CHERBOURG (46 rue Alfred Rossel),
- Secteur Centre à COUTANCES (93 rue Geoffroy de Montbray),
- Secteur Sud à AVRANCHES (36 rue de Lille).

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs des Services en Milieu Ouvert (AEMO, Diapason, Médiation Familiale) permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

ACTIVITE 2021

L'activité projetée pour 2021 à hauteur de 190 mesures n'a pas été réalisée. Cette non réalisation doit prendre en considération que les 190 mesures ne sont réalisables qu'avec un ratio fratrie se situant au-dessus de 1,65, ce ratio que nous avons sur les services lors de la négociation avec le financeur, mais qui est aujourd'hui au-dessous sur certains secteurs et compte tenu des difficultés de recrutement au sein du service SIS en 2021.

La crise sanitaire et la possibilité pour les magistrats d'ordonner une MJIE pendant le confinement n'a pas vu l'effet croissant de ces mesures, contrairement au département du Calvados et de l'Orne. La juridiction de Cherbourg précise qu'il y a peu de mesures nouvelles, ainsi elles ne nécessitent pas de mesure d'investigation.

L'organisation du service a rencontré des difficultés en termes de ressources humaines en 2021. En effet, chaque secteur a connu une vacance de poste, déséquilibrant l'activité, et des réorganisations ont dû s'opérer en interne afin d'assurer la continuité de service.

Nos partenaires de la Justice ont également rencontré des difficultés organisationnelles et de recrutements ayant des incidences sur l'activité du service. L'arrivée d'un Substitut du Procureur fin 2021 sur le Nord du département a permis également des entrées.

En 2021, nous avons facturé 78 ordonnances dans l'année, concernant 138 mineurs.

NOMBRE DE MINEURS PAR FAMILLE / DÉCISION	1	2	3	4	5	6	7	8 ET +	TOTAL
NOMBRE DE FAMILLES / DÉCISION JUDICIAIRE	45	17	10	4	1	0	0	1	78
NOMBRE DE MINEURS	45	34	30	16	5	0	0	8	138

Le service a reçu 91 ordonnances en 2021, avec une nette augmentation des mandats en fin d'année.

On constate une augmentation de la mesure unique, ayant des conséquences sur l'activité des intervenants sociaux et sur le calcul de l'activité. En effet, sur 78 ordonnances, 45 mesures correspondent à une mesure unique soit 57,69 % de l'activité réalisée au niveau départemental. Les indicateurs seront détaillés par services SIS du SMO de l'ADSEAM dans le rapport d'activité.

- Zoom sur l'activité d'Avranches :

Le service du SIS d'Avranches est composé d'un Chef de service (0,20 ETP), d'un psychologue (0,28 ETP), d'un administratif (0,2146 ETP) et comptait également jusqu'en Juin 2021, 1,02 ETP de travailleurs sociaux.

Un premier départ d'un salarié à 0,52 ETP vers le service de la Médiation en Juin 2021 (ne permettant plus l'attribution de mesures après avril 2021), puis, un départ au 1^{er} octobre 2021 du deuxième salarié à 0,50 ETP vers un poste sur le SEMO sont venus impacter l'exercice des MJIE.

La vacance de poste et la difficulté de recrutement sur des postes à des taux d'ETP faible, ont conduit à repenser l'offre d'emploi et la répartition du taux d'ETP.

Il a donc été décidé de diviser en deux les postes vacants sur le Centre et le Sud afin de pouvoir proposer aux candidats un poste à 0,76 ETP sur chaque secteur au regard de la pénurie de candidatures.

Au total sur l'année, de juin à octobre, il manquait un 0,50 ETP sur le service. A partir d'octobre et jusqu'au 1^{er} décembre 2021, aucun poste n'était pourvu sur le service d'Avranches. Ainsi, durant 7 mois, le service a fonctionné sans bénéficier des conditions d'organisation minimum pour réaliser les mesures ordonnées. Dans les faits, aucune attribution de MJIE n'a eu lieu entre avril et décembre 2021, malgré la réception régulière d'ordonnances. Nous notons toutefois une baisse de demandes de la part du Tribunal Judiciaire de Coutances, surtout à partir du mois d'octobre. Il est possible que la vacance de poste et l'absence de magistrat aient influé en ce sens. Sur ce point, à court terme il est pertinent, dans l'optique de mettre un sens sur la baisse des mesures d'investigation, de prévoir un temps d'échange avec le Juge des Enfants et de lui envoyer dans le trimestre, l'activité réelle du service.

En 2021, 25 MJIE ont été réalisées (facturées) sur le secteur malgré les vacances de poste dont 19 mesures uniques (1 enfant). Le ratio fratrie est donc bien au-dessous de 1,65 selon la circulaire de tarification.

Ci-dessous, le tableau de répartition par ordonnances et par fratrie sur le secteur d'Avranches :

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2021	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	5	6	7	8 ET +	TOTAL
SECTEUR SUD NOMBRE D'ORDONNANCE	1,02	0,5	46	19	1	0	1	0	0	0	0	21
TOTAL JEUNES				19	2	0	4	0	0	0	0	25

La mesure unique représente donc 97,47 % de l'activité réalisée en 2021 sur le service.

Les mesures d'investigation telles que pratiquées actuellement s'exercent sur la totalité de leur temporalité, soit 6 mois. Elles sont faites par un référent éducatif, parfois avec l'intervention directe de la psychologue. Il n'existe pas de binôme éducatif, ni de veille. Dès lors, au départ d'un référent, le service s'arrête quasiment de fonctionner. Certes, nous pouvons recevoir des ordonnances, informer les personnes de notre conjoncture, recevoir les appels, les mails, les soit-transmis, prévenir le magistrat, pour autant le travail d'investigation est en suspens.

L'organisation structurelle du SIS ne facilite pas sa nécessaire adaptation aux évolutions internes et externes.

Quelques particularités sont à noter cette année :

- 3 MJIE, concernant une fratrie, ont débuté en 2021 avec la psychologue du service. Les conditions particulières de celles-ci nous ont permis de les exercer autrement.
- Le SIS d'Avranches a été destinataire de 4 MJIE provenant de tribunaux hors département.
- 2 MJIE ont été réalisées concomitamment à 2 autres, ordonnées au domicile de l'autre parent.
- 6 MJIE l'ont été alors que les mineurs étaient accompagnés par une mesure d'AEMO ; une s'est faite au moment du placement de l'enfant et l'autre a été menée alors même que la famille bénéficiait d'une mesure de placement à domicile, dans un cadre préventif.
- 3 MJIE ont nécessité des rapports intermédiaires, à la demande du magistrat.

Pour conclure, l'activité des MJIE pour le Sud du territoire a représenté 25 mesures. Le service enregistre un déficit de 21 mesures sur le prévisionnel réalisable en fonction du nombre d'ETP alloué. Ainsi, cela nous a conduits à revoir l'équipement, dès l'été. Nous avons lancé une procédure de recrutement pour un 0.76 ETP en CDI qui a abouti tardivement, au début du mois de décembre 2021. Plusieurs candidats ont été reçus, néanmoins les compétences requises pour ce poste étant très insuffisantes, nous avons fait le choix de différer l'embauche, afin de limiter le risque d'arrêt maladie ou de démission.

Aujourd'hui l'équipe d'Avranches retrouve une configuration passée : elle se compose de 4 personnes à temps partiel, dont un travailleur social et une psychologue. La capacité réflexive existe, elle est pluridisciplinaire. Toutefois la dynamique d'équipe, notamment lors des temps d'évaluation des situations, peut se trouver diminuée du fait du nombre restreint de professionnels.

- Zoom sur l'activité du SIS de Coutances :

Le service du SIS de Coutances est composé d'un psychologue (0,40 ETP), d'un administratif (0,2286 ETP) et était jusqu'en septembre 2021 composé de 1,50 ETP de travailleurs sociaux.

En 2021, 30 ordonnances ont été reçues et prises en charge par les intervenantes éducatives du secteur centre. Cela représente 49% de l'activité départementale avec 67 MJIE réalisées sur un prévisionnel de 67 mesures. Le service a réalisé son activité malgré la conjoncture. En 2021, le service a réalisé 11 Mesures uniques, une fratrie de 8 enfants ayant permis d'équilibrer l'activité.

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2021	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	5	6	7	8 ET +	TOTAL
SECTEUR CENTRE NOMBRE D'ORDONNANCE	1,5	0,5	67	11	8	8	2	0	0	0	1	30
TOTAL JEUNES				11	16	24	8	0	0	0	8	67

Les mesures uniques représentent sur le Centre 16,41 % de l'activité sachant que le service a réalisé son activité. Le chiffre est donc plus faible par rapport aux deux autres secteurs. Il faut ajouter à cela la configuration rurale du Centre et du Sud, qui induit une charge importante de déplacements dans le planning des travailleurs sociaux.

Depuis le mois de septembre, une intervenante a quitté ses fonctions dans le cadre d'une promotion interne. De ce fait, le service peut actuellement traiter 44 mesures sur l'année (ce qui correspond à un équivalent temps plein sur une base d'un ratio fratrie supérieur à 1,65).

Nous sommes aujourd'hui confrontés aux difficultés de recrutement, le poste est passé de 0,50 ETP à 0,76 ETP mais reste non pourvu depuis.

Les magistrats sollicitent de plus en plus « l'approfondissement psychologique du ou des mineur(s) et de chacun de ses parents ». Cette préconisation figure dans la quasi-totalité des jugements ordonnant une MJIE.

Or, le temps alloué à la psychologue du service ne permet pas le traitement de l'ensemble de ces situations. De plus, il est à noter que les demandes d'expertises psychologiques ou psychiatriques restent souvent sans orientation, le dispositif souffrant de longues listes d'attente. Il y a alors une confusion : le Juge des Enfants demandant au psychologue du service d'effectuer ce travail. Or, cela n'est pas prévu dans le déroulement de la MJIE : ces expertises requièrent des conditions particulières qui ne répondent pas à celles prévues dans le cadre de la mesure d'investigation et sont soumises à une réglementation particulière.

Nous notons également que depuis le 1^{er} confinement, des problématiques familiales sont de plus en plus complexes. Le contexte sanitaire a entraîné dans les familles davantage de précarité et fragilités dans la prise en charge des enfants qui, pour certains, ont connu des interruptions dans leurs suivis, voire dans leur scolarité.

Une grande souffrance psychique est également repérée chez les personnes rencontrées.

Ainsi, de nombreuses notes ou demandes d'audiences anticipées sont adressées aux magistrats. Il n'est pas rare de solliciter une mesure de protection (AEMO par exemple, OPP) avant la fin de la mesure d'investigation.

Les écrits, outre les rapports d'échéances, sont donc de plus en plus nombreux et viennent impacter le temps de disponibilité de l'intervenant au sein des familles et auprès de partenaires.

Ainsi, le temps de rédaction est devenu plus important du fait des problématiques familiales complexes, mais également des nouvelles compositions de famille (de plus en plus de parents séparés, de nombreuses recompositions familiales impliquant des doubles conditions de prise en charge et davantage de relations parentales à explorer).

Nous recevons de nombreux jugements provenant de départements extérieurs, pour lesquels nous sommes saisis en direct par les Juges des Enfants. Lorsque ce cas de figure se présente, nous sollicitons les fonds de dossier auprès de Tribunaux pour Enfants trop éloignés de notre zone d'intervention.

Il faudrait pouvoir réfléchir, à terme, à une convention ADSEAM/ASE/TPE afin que les fonds de dossiers puissent être transmis dans le cadre du secret partagé et de l'intérêt des familles. Cela aurait pour bénéfice secondaire un gain de temps pour l'intervenant qui n'aurait plus à se déplacer physiquement au sein des TPE du département nous mandatant pour la mesure. En effet, la consultation des dossiers au TPE et la prise de notes qui en découle est chronophage pour les intervenants.

Durant l'année 2021, la psychologue du service a consulté les dossiers au tribunal. Auparavant, seul l'intervenant consultait le fond de dossier.

Cette expérience s'avère positive. Cela permet un ajustement plus rapide entre les deux professionnels. Ainsi, la pertinence de faire intervenir la psychologue en direct ou pas dans les situations peut être évaluée plus en amont des temps d'évaluations prévus, cela affine la connaissance de la psychologue dans les situations et permet une meilleure articulation du travail proposé aux familles. Il apparaît donc que la lecture des dossiers au TGI est nécessaire au binôme intervenant dans la MJIE.

- Zoom sur l'activité du SIS de Cherbourg :

Sur le secteur de Cherbourg, le service d'investigation est composé de deux travailleurs sociaux (1,78 ETP), d'un psychologue (0,45 ETP), d'une secrétaire (0,4368 ETP) et d'un chef de service (0,25 ETP).

En 2021, sur une activité prévisionnelle de 77 mesures, 46 mesures ont été réalisées dont 15 mesures uniques.

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2021	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	5	6	7	8 ET +	TOTAL
SECTEUR NORD NOMBRE D'ORDONNANCE	1,78	0,89	77	15	8	2	1	1	0	0	0	27
TOTAL JEUNES				15	16	6	4	5	0	0	0	46

Les mesures uniques représentent 32,60 % de l'activité réalisée en 2021.

Le service s'est adapté et des réorganisations ont dû être mises en place pour assurer les continuités de service pour les usagers :

- Une demande de mobilité interne d'un des éducateurs vers le service AEMO : 0,89 ETP.
- Le départ du chef de Service du SIS le 3 septembre 2021.
- Un arrêt maladie du deuxième chef de service début juillet 2021 sur le secteur AEMO œuvrant en binôme sur le secteur du Nord. La suppléance des Chefs de service a été réalisée par la direction durant l'été 2021.

Afin d'assurer la continuité de service sur les deux sites de Protection de l'Enfance du secteur Nord, l'éducateur du SIS a proposé sa candidature à la direction des SMO. Il a donc pris des fonctions de Chef de service en septembre 2021 sur le site de Jean Marais, et assuré la suppléance du site de Rossel dans l'attente du recrutement. Il a également terminé les Mesures judiciaires en cours qui lui étaient attribuées. Nous avons donc vu l'apparition d'une liste d'attente qui s'est résorbée au cours du mois de décembre 2021. Le chef de service recruté a pris son poste en novembre 2021 sur le service du SIS ; le nouvel intervenant éducatif, en décembre 2021.

Dans ce laps de temps, une expérimentation s'est mise place, avec des mesures judiciaires attribuées à des salariés volontaires mais travaillant sur plusieurs dispositifs.

En effet, il faut être attentif au salarié lorsque celui-ci travaille sur plusieurs dispositifs. Un bilan de cette expérimentation est programmé en Juin.

Les déséquilibres organisationnels n'ont pas permis d'effectuer le nombre de mesures autorisées par la PJJ. Il est à noter que sur le secteur Nord, au-delà des difficultés RH, nous observons comme les années précédentes une proportion de plus en plus importante des mesures uniques.

Cette augmentation de l'enfant unique au sein des Mesures Judiciaires d'Investigation est l'élément principal à prendre en compte pour expliquer la difficulté à atteindre les objectifs fixés avec les financeurs.

En parallèle de cette diminution du coefficient familial, nous observons que la crise du Covid 19 et le non audienement de nombreuses situations familiales non connues ont fortement impacté l'activité du service.

Le manque de disponibilité des professionnels en dehors de l'activité auprès des familles vient également impacter la possibilité du service de rencontrer les partenaires (CMS), lien indispensable afin d'échanger et expliquer l'intervention de cette mesure auprès des partenaires en charge de la saisine auprès du parquet.

Pour conclure, le SIS de Cherbourg rencontre actuellement une baisse d'activité, qui doit être nuancée et mise en corrélation avec :

- les mouvements de personnel internes et externes,
- les difficultés rencontrées par le TPE et le Tribunal Judiciaire,
- les vacances de postes internes et externes,
- le coefficient familial,
- le nombre de rapports annuels rédigés par professionnel,
- le manque de disponibilité pour les salariés afin de rencontrer les partenaires (CMS de la Manche, STEMO, Magistrats).

Les mesures MJIE sorties dans l'année ont concerné 73 garçons et 65 filles sur tout le département. L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :

- 38% avaient 6 ans et moins
- 18 % avaient entre 7 et 9 ans
- 19 % avaient entre 10 et 12 ans
- 13 % avaient entre 13 et 15 ans
- 12 % avaient entre 16 et 17 ans

Dans les précédents rapports d'activité, les indicateurs se déclinaient par 4 catégories d'âge : moins de 10 ans, 10 à 12 ans, 13 à 15 ans et de 16 ans à 17 ans.

Nous avons fait évoluer ces indicateurs afin de disposer d'éléments plus précis pour l'analyse. En effet, l'indicateur de 0 à 10 ans ne permet pas d'estimer la part des très jeunes enfants dans le cadre des MJIE. Ainsi, en 2021, 38 % des mesures concernaient des enfants de 0 à 6 ans et 18 % des 7 -9 ans.

La part des enfants de moins de 10 ans passant de 58 % à 56 %.

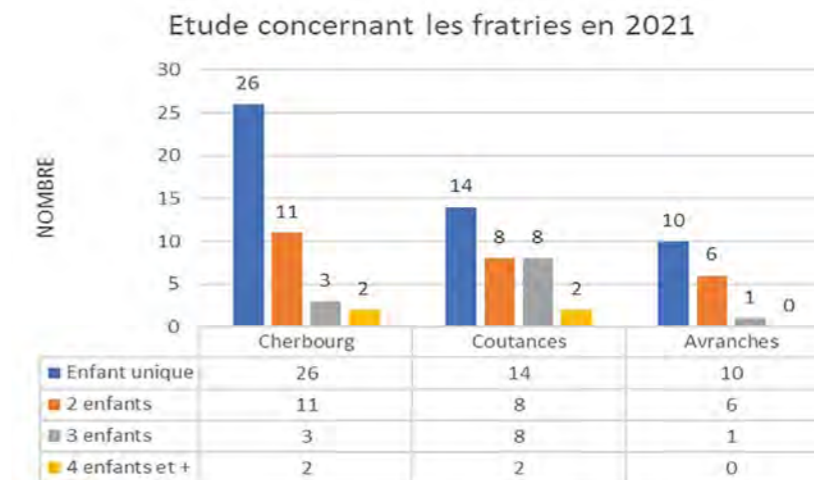
La part des 10 et 12 ans reste stable passant de 20 % en 2020 à 19 % en 2021

On constate une augmentation de 2% des MJIE dans la catégorie d'âge 13 ans à 15 ans et de 1 % de 16 à 18 ans.

La MJIE est très souvent ordonnée en tant que primo mesure, lorsque la famille n'est pas connue du Juge des Enfants. Pour autant, cette mesure peut également être ordonnée dans le cadre de la mesure éducative ou du placement, pour répondre à un besoin d'investigation ciblé, ce qui est peu pratiqué dans le département.

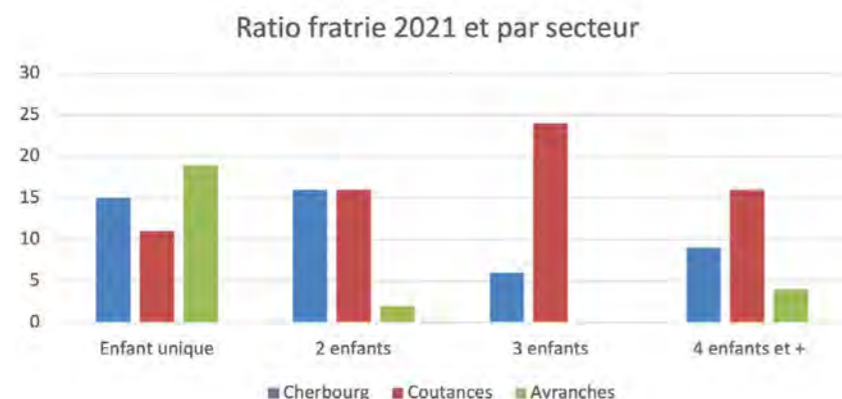
- Le ratio fratrie en 2021 :

Ordonnances reçues au cours de l'année 2021 :



La durée moyenne des mesures : de 5 mois en 2019, de 5,5 mois en 2020 ainsi qu'en 2021, alors qu'elle est initialement prévue pour une durée de 6 mois. Quant au délai d'effectivité, il est de 1,5 mois en moyenne pour l'ensemble des secteurs.

Ordonnances sorties au cours de l'année 2021 :



- Le ratio fratrie en 2021 :

ORIGINES DES DEMANDES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE COUTANCES		TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CHERBOURG		TOTAL	
	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS
a) En cours au 01/01/21	16	37	12	18	28	55
b) Entrées dans l'année	49	89	42	63	91	152
c) Sorties dans l'année	51	92	27	46	78	138
d) En cours au 31/12/21	18	32	18	30	36	62

La MJIE, au sein des Services en Milieu Ouvert, est mandatée exclusivement pour une durée de 6 mois, contrairement à d'autres départements qui peuvent ordonner des MJIE de 3 ou de 4 mois. La rotation n'est donc pas la même que ce soit en termes de quantité de mesures, de mesures réalisées et réalisables. En effet, en 2021 sur un effectif de 3,04 ETP pourvu, ce sont 138 mesures + 62 en cours au 31 décembre 2021 qui ont été réalisées par les salariés du SIS au cours de l'année, soit 200 mesures.

200 mesures en « file active » / par 3,04 ETP, cela correspond à une moyenne de 65 mesures par ETP durant l'année au sein du service SIS de l'ADSEAM.

La circulaire prévoit 44 mesures par référent à temps plein sur l'année lorsque le ratio fratrie est au-dessus de 1,65.

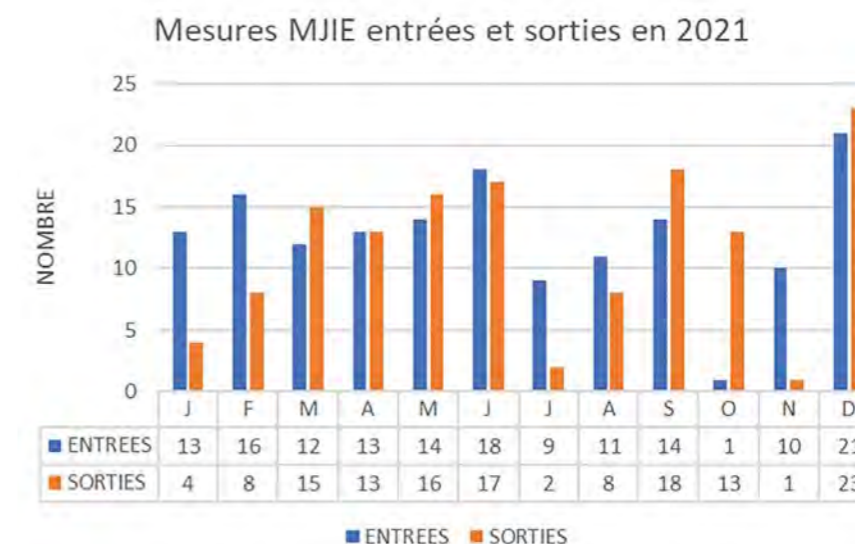
Lorsque le ratio fratrie est en-dessous de 1,65, on compte 35 mesures par ETP. Nous devons revoir ces aspects avec le financeur lors de la prochaine négociation annuelle.

- Evolution de l'activité sur trois années :

	2019	2020	2021
NOMBRE DE MESURES TERMINÉES	168	144	138

Depuis 2019, le service connaît une diminution importante de son activité, liée à la crise sanitaire, aux difficultés RH et organisationnelles des différents acteurs concourant à la Protection de l'Enfance dans la Manche. Pour autant, nous avons argumenté tout au long du rapport d'activité sur les informations qualitatives en lien avec les chiffres et l'activité.

- Les mesures entrées/sorties :



On constate 152 entrées en 2021 pour 138 sorties en 2021. C'est bien le décalage entre la facturation de l'acte rendu à savoir le rapport et l'audience qu'il faut entendre par « sorties ».

Pour autant, l'attribution continue tout au long de l'année. En effet, à partir de juin, au regard du projet de service de l'ADSEAM, toute MJIE ordonnée par le magistrat sera comptabilisée sur l'année N+1, alors qu'en pratique, elle court sur l'année N.

- L'analyse des pratiques :

Le service a bénéficié de 6 séances d'analyse des pratiques, contre 3 séances en 2020.

L'objectif est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte du Service d'Investigations Spécialisé. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par madame Véronique GRANDIN et mutualisée pour les équipes du SIS d'Avranches, Cherbourg et Coutances.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

En 2022, nous poursuivons le travail engagé en septembre 2021 sur l'harmonisation des documents, en lien avec le déploiement au sein de l'ADSEAM du dossier informatisé de l'utilisateur.

Le groupe de travail est piloté par la Direction, avec le soutien des administratifs des secteurs. Le groupe de travail « Harmonisation » a réalisé un travail de fond important, incluant tous les dispositifs des SMO.

S'ajoute à ce travail, la mise en place d'indicateurs de l'activité tout au long de l'année afin de nous permettre de rendre compte d'éléments quantitatifs, mais surtout qualitatifs, de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, et plus globalement de l'ensemble de l'activité des SMO.

Lors de la négociation annuelle du budget en avril 2021, la PJJ a diminué la capacité du service SIS, passant de 190 mesures à 175 mesures.

Tout au long de l'année 2021, un travail a été mené afin de proposer aux financeurs la possibilité, pour les magistrats du département de la Manche, de mandater le service pour des mesures dites « plus courtes ». La proposition a donc été présentée et validée dans ce sens auprès de la PJJ.

Un courrier à destination des juridictions sera transmis, précisant les modalités d'interventions possibles pour le Service d'Investigations de l'ADSEAM. Il s'agira bien entendu, en amont, d'accompagner les équipes dans cette proposition, qui permettra de répondre aux besoins des magistrats dans certaines situations, aux usagers, et à la réponse que nous nous devons de leur apporter.

La problématique du ratio fratrie et de la mesure unique devra faire l'objet de concertation avec la PJJ afin d'assurer une continuité de service en lien avec les ETP et l'organigramme du service, lequel rencontre des difficultés de recrutement et d'attractivité. Cette situation n'est pas unique et s'inscrit dans une tendance nationale au sein de nos secteurs, mais est également en lien avec le cumul de dispositifs pour proposer un temps plein au salarié, tout en gardant l'analyse pluridisciplinaire indispensable à nos métiers. Aujourd'hui cela n'est pas le cas.

Les problématiques en lien avec la non accessibilité de nos locaux restent un frein entre les exigences réglementaires des différents dispositifs. Il va donc falloir que nous soyons soutenus dans les projets en cours sur les secteurs d'intervention du service.

- Sur Cherbourg, après des dizaines d'années à rechercher un local permettant la réunification des deux sites sur le Nord, un local a été trouvé et permettre enfin de répondre à la loi. Les différents dispositifs seront donc réunis au sein d'un même lieu : AEMO, MJIE, ERPE, Médiation.
- Sur le Centre, la réflexion est toujours en cours. Des travaux de mise en conformité des locaux débuteront dans l'été 2022.
- Sur Avranches, le projet d'extension sera la seule alternative, pour répondre à la réglementation. Le projet avance, un architecte est mandaté afin de réunir les équipes sur le même site au sein de notre bâtiment.

Ces projets ouvrent des perspectives déjà évoquées dans le rapport d'activité 2020, à savoir notre possibilité de venir en appui des partenaires sur les nouvelles mesures :

- MJIE pénales,
- Mesures Educatives d'Accueil de Jour,
- médiation pénale,
- justice réparatrice,
- accompagnement des plus de 18 ans relevant de la PJJ.

Le SIS de l'ADSEAM présente sur l'ensemble du département des faiblesses qui le mettent parfois en situation de vulnérabilité : fonctionnement à l'arrêt.

Pour la première année depuis son existence, le SIS a été dans l'incapacité d'assurer pendant plusieurs mois sa mission de service public sur l'ensemble des sites. Il faut tenir compte de ce constat, afin de repenser dans son ensemble l'organisation structurelle de ce service pour demeurer opérationnel en toutes circonstances, notamment faire face aux imprévus, s'adapter aux nouvelles commandes des juges, pouvoir moduler l'exercice d'une MJIE comme le permet la loi.

A ce titre, le Service d'Investigations du Nord a pu expérimenter au cours de cette année une MJIE dite courte (1 mois) permettant de transmettre plus rapidement des éléments au Juge des Enfants, en attente d'une prise de décision de la mesure la plus adaptée au mineur (Janvier 2022). Le retour de cette expérimentation est positif par la juridiction et par le service.

SERVICES EN MILIEU OUVERT

MÉDIATION FAMILIALE



DIRECTION :
HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ
709 PROMENADE DES PORTS
50000 SAINT-LO
TEL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : LAËTITIA PÉRON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD	CENTRE	SUD (AVRANCHES)
30 rue Jean Marais 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.52.60.18 E-mail : mediation-cherbourg@adseam.asso.fr	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tel : 02.33.45.63.72 E-mail : mediation-coutances@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.61 E-mail : mediation-avranches@adseam.asso.fr
Carole DESTRES Guillaume DIGNE (depuis septembre 2021, en remplacement arrêt maladie)	Virginie LOQUET	Florence DUMORTIER

AUTORISATION / HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM a été habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité sur le territoire avec l'UDAF.

CAPACITE AUTORISEE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont : la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, l'activité est passée de 1.25 ETP au 01/01/18 à 1.5 ETP au 30/07/18, répartie de la façon suivante sur les différents territoires :

- 2 ETP à Cherbourg, dont 1 ETP consacré à la TMFPO
- 0.45 ETP à Coutances,
- 0.40 ETP à Avranches.

Aussi, par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal judiciaire (TJ) de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TJ de Cherbourg, le 8 septembre 2017.

Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à hauteur de 1.5 ETP de médiateur, également répartis auprès des deux opérateurs (UDAF et ADSEAM), soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

POPULATION ACCUEILLIE

- Les couples mariés ou non avec enfant(s), en situation de séparation.
- Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords.
- Les parents en rupture de liens avec un adolescent.
- Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.
- Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants.
- Les frères et sœurs en désaccord au sujet des frais liés à la prise en charge d'un parent âgé, d'une succession...

FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (calculé selon le barème de participation retenu par la CNAF), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF.

Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, éventuellement complété par des subventions versées par la MSA, le Conseil Départemental et la Cour d'Appel.

MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes, concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial, entendu dans sa diversité et dans son évolution. » Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003.

ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur coparentalité. Elle peut étendre son champ d'actions aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes. Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes :

- de tenter de renouer un dialogue,
- de négocier, voire de parvenir à des accords sur les thèmes qui les importent.

- La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel :

- Soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales : médiation ordonnée suite à l'accord de personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information),
- Soit par contact direct : médiation conventionnelle.

Mais également et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire expérimentée depuis septembre 2017 :

- À la demande d'un des parents souhaitant la révision d'un jugement existant concernant :
 - le lieu de résidence habituelle du ou des enfants,
 - le droit de visite et d'hébergement,
 - la Contribution à l'Entretien et l'Education des Enfants (CEEE),
 - les décisions relatives à l'autorité parentale (AP) pouvant être reprise par un JAF.

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

- Modalités de mise en œuvre :

Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation.

Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche. Le nombre d'entretiens varie en moyenne d'un à six entretiens, selon les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche.

Chaque entretien dure entre une à deux heures.

La médiation se termine donc :

- Lorsque des accords même partiels, écrits ou oraux, sont trouvés,
- Par interruption d'un commun accord, sans qu'un accord ait été trouvé,
- À la demande d'une seule des parties,
- Enfin, à l'initiative du médiateur : lorsque les conditions de la médiation ne sont pas réunies.

SECTEURS D'INTERVENTION

- L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :
- Secteur Nord à CHERBOURG (TMFPO et Médiation familiale)
- Secteur Centre à COUTANCES (Médiation Familiale)
- Secteur Sud à AVRANCHES (Médiation Familiale)

ACTIVITE 2021

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID. L'activité n'en pas été pour autant ralentie sur le secteur de Cherbourg ; les rendez-vous en présentiel ont été maintenus. L'adaptation mise en œuvre durant les deux confinements a perduré sur l'année 2021.

En accord avec le comité des financeurs, l'activité a été réduite à 2 ETP au lieu de 2.25, soit 100 mesures tous dispositifs confondus en 2020.

Un changement de direction a eu lieu début 2021. Le renouvellement de la convention TMFPO a été validé. Cette expérimentation, initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2019, a été prorogée au 31 décembre 2020, par l'article 242 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, puis au 31 décembre 2022, par l'article 237 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

Au niveau des ressources humaines, le service rencontre, comme beaucoup de services de médiation, de grandes difficultés de recrutement de médiateur familial. En effet, la précarité du dispositif de contrat par voie de CDD rend difficile l'embauche sur la durée. Ainsi, les remplacements d'arrêts maladie qui perdurent depuis plus de trois ans rendent complexe une stabilité du service pour les familles, les personnels démissionnant dès qu'une opportunité se présente à eux. L'attractivité des villes disposant du service de médiation accentue également la difficulté de recrutement.

Dans ce contexte, l'ADSEAM avec le soutien du Comité des financeurs, a recruté en Juin 2021, deux salariés en interne pour exercer les fonctions de Médiateurs et assurer la continuité de service public. Les deux salariés ont pris leur poste en juin 2021. En effet, une vacance de poste sur Cherbourg depuis plusieurs mois, des difficultés pour recruter sur le Nord Cotentin, ont conduit la direction à proposer cette stratégie. La médiatrice est en cours de formation qualifiante, en vue d'obtenir le diplôme.

Sur Coutances, le poste était vacant depuis mars 2021 à hauteur de 0,45 ETP. En effet, les médiateurs quittaient l'ADSEAM pour des postes plus avantageux en termes de temps de travail. Un départ à la retraite sur le secteur d'Avranches le 2 juillet 2021 a permis de repenser l'attractivité du poste. Ainsi, en juin 2021, nous avons recruté en interne un salarié qui était en cours de formation du diplôme de Médiateur, qu'elle a obtenu en septembre 2021. Le poste est réparti sur les sites de Coutances et Avranches, permettant de

proposer un 0,95 ETP. Les médiatrices ont pu ainsi organiser la continuité de service grâce aux deux jours de temps de travail partagés.

A compter de Juin 2021, les ETP en lien avec l'activité de la Méditation ont tous été pourvus, permettant aux usagers de bénéficier du soutien de la médiation.

- Zoom sur l'activité d'Avranches :

Le service d'Avranches reçoit des jugements de quatre Juges aux Affaires Familiales du tribunal judiciaire de Coutances, dont 2 sont en poste au tribunal de proximité d'Avranches. L'arrivée d'un nouveau magistrat a permis, selon eux, de réduire les délais d'audience à 2 mois, entre le moment de la requête et la date d'audience.

Le service reçoit aussi les appels de parents, grands-parents, de fratries (1 en 2021) pour obtenir des informations sur la médiation familiale.

Les personnes reçues – les médiés – vivent principalement sur les Territoires de Solidarité des bassins du Granvillais, de l'Avranchinçais et du Mortainais.

L'activité de l'année 2021 a été plus élevée que l'année précédente. En 2020, on recensait 10 processus alors qu'on en compte 23 en 2021 :

- 5 dans un cadre judiciaire avec 3 processus terminés, c'est à dire avec un accord parental trouvé à l'issue, et 2 autres devant s'achever dans les premiers mois de l'année 2022.
- 18 processus dits conventionnels ont été réalisés (c'est-à-dire à la demande des personnes), dont 13 ont abouti à un accord parental et 5 autres qui se sont poursuivis l'année suivante.

En 2021, 16 rendez-vous d'information n'ont pas débouché sur une médiation (identique à 2020).

Plus précisément pour l'année 2021, 8 rendez-vous d'information en judiciaire, l'un deux à la suite d'une injonction, un autre dans le cadre d'une Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (JAF de Rennes). Les 6 autres se faisant à la suite d'initiatives personnelles en direction du service de médiation familiale.

Que ce soit dans le cadre des rendez-vous d'information ou des médiations effectives, nous informons le magistrat de l'issue des entretiens :

- accord pour une médiation,
- accord parental trouvé,
- interruption à l'initiative d'un ou des médiés,
- arrêt à l'initiative du service,
- non mise en place suite avis du service, une fois la ou les personnes reçues,
- rendez-vous d'information sans suite du fait d'un ou des deux parents.

Lors de nos rencontres avec les JAF, les 15 janvier, 9 septembre et 22 novembre 2021, dont deux en présence des médiatrices (UDAF et ADSEAM), nous avons pu questionner ensemble la pratique, les outils et la transmission des informations par situation, faites au magistrat. Le concept de la neutralité et l'intérêt de celle-ci ont été abordés, même réabordés en ce sens que les postures du médiateur sont amenées à évoluer afin de répondre aux attentes de la justice civile au titre du droit de la famille. Pour exemple, le juge s'étonne de la retenue du service, à inscrire dans le courrier de non-mise en œuvre de la médiation, lequel des parents la refuse, le parent hébergeant, le parent non hébergeant. De même, nous indiquons souvent "les conditions ne sont pas réunies" pour justifier que la mesure de médiation n'aura pas lieu. Là encore, le magistrat souhaite s'appuyer sur des faits pour rendre justice et servir l'intérêt du mineur.

En 2021, le service observe que dans 4 situations, le JAF a désigné l'ERPE de l'ADSEAM pour mettre en œuvre une médiation familiale et une mesure de médiation accueil – droit en lieu neutre.

Nous avons relevé que 3 dossiers étaient connus à la fois du Juge aux Affaires Familiales et du Juge des Enfants, soit 6 mineurs.

Pour suivre au mieux l'activité, d'un point de vue administratif et financier (gestion de la caisse) et répondre aux problématiques parfois rencontrées dans la pratique du médiateur, des réunions d'équipe de 2h ont été planifiées sur l'année, à raison d'une par mois.

Les actions de communication sont aussi un axe porté par le service. Ainsi, trois ont été faites en direction des acteurs sociaux du sud- Manche : CLIC de Villedieu-Granville, CMS d'Avranches, CHRS Le Cap à Avranches.

Enfin, la rencontre du mois de septembre avec la présidente du tribunal nous a donné une lisibilité concernant l'expérimentation de la TMFPO, sur le ressort de tribunal de Coutances. En effet, cette première a fait le choix, assumé devant la Cour d'Appel de Caen, de différer ce projet, constatant que les moyens humains et les compétences requises pour le mener à bien étaient pour l'heure insuffisantes. Ainsi, le service de médiation d'Avranches n'a pas été impacté par la mise en œuvre de la TMFPO. Toutefois, il se peut que l'arrivée au 10 janvier 2022 du nouveau Président du tribunal judiciaire de Coutances vienne modifier les choix antérieurs.

Pour conclure, il nous a été possible d'assurer l'ouverture du service sur l'ensemble de l'année, malgré un changement de médiatrice. La direction des Services en Milieu ouvert l'avait anticipé, en permettant à un salarié de se former au DEMF. En période estivale, la continuité de service est insuffisante. A ce jour, nous n'avons pas la solution pour dépasser cette difficulté structurelle.

- Zoom sur l'activité de Cherbourg :

Des actions de promotion à la médiation familiale sur Cherbourg sont réalisées chaque année en direction du public et des partenaires sociaux de la juridiction. L'objectif de cette démarche étant de porter à la connaissance tant du public que du réseau (organismes sociaux, entreprises...) ce qu'est la médiation familiale.

En 2021, une action de promotion a été réalisée auprès de 12 professionnels intervenant à l'association Femme, dans le cadre d'une formation qui leur a été proposée concernant "la médiation".

Le service a rencontré Deux Arts Thérapeutes qui ont sollicité les médiatrices.

La direction a rencontré la présidente du Tribunal Judiciaire de Cherbourg le 12 mai 2021. De cette rencontre, deux actions de communication ont été programmées :

- Lors de la semaine de la médiation organisée par le Tribunal judiciaire de Cherbourg le 13 octobre 2021, le service de médiation de l'ADSEAM est allé à la rencontre du public. Etaient réunis dans la salle des pas perdus du tribunal trois stands, celui des avocats médiateurs, notaires médiateurs, et le secteur associatif conventionné CAF (UDAF ET ADSEAM). Lors de cet événement seules deux personnes sont venues à notre rencontre.
- Le mercredi 20 octobre 2022 le RETEX sur la TMFPO à la Cour d'appel de Caen. L'Adseam était présents et une médiatrice a participé au retour d'expériences de la TMFPO

Le projet pour l'année 2022, le service de Médiation de Cherbourg a programmé son action : il ira à la rencontre du SPIP, du CDHAT, de l'ASA. Un contact a également été pris avec l'infirmière et la RH des Maitres Laitiers de Sottevast, très intéressées par cette information.

Nous envisageons par ailleurs de proposer cette information auprès des professionnels des MECS AJJD ainsi que du CDE.

- La médiation en quelques chiffres :

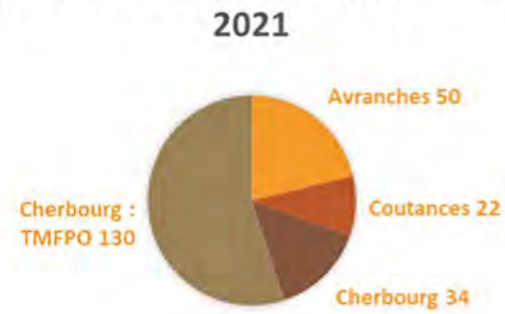
Rappel des cibles de volume d'activité minimum par ETP de médiateur et par an (Source : Référentiel National de la MF) :

- 320 entretiens individuels ou séances coll de promotion/information
- 50 mesures de médiation (terminées ou en cours au 31 déc de l'année)

JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL	NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
175	45	61	236	83	72	36	20	139	312	2,24	69,8

ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLES 2020				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2020							
JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL	NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
183	94	54	237	87	81	28	25	140	294	2,10	76,5

ENTRETIENS D'INFORMATION PREALABLE



L'activité de la médiation familiale est équivalente à l'activité de 2020, soit 139 médiations réalisés en 2021 contre 140 en 2020.

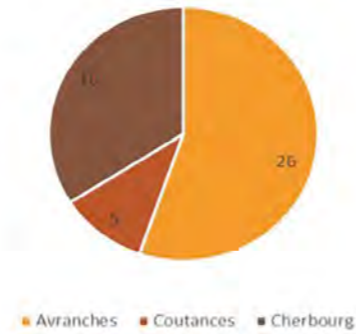
L'expérimentation de la TMFPO fait inéluctablement diminuer le nombre de mesures judiciaires classiques sur la juridiction de Cherbourg. Cette diminution, n'est, à ce jour, pas compensée par l'activité dans le cadre des mesures conventionnelles. Cette baisse peut s'entendre du fait que le tribunal judiciaire de Cherbourg n'adresse que très peu d'ordonnances et ce depuis plusieurs années.

Le service de Coutances depuis le mois de juillet 2021, est pris en charge par une nouvelle Médiatrice qui assure aussi le remplacement du départ en retraite sur Avranches. Cette organisation permettra de pérenniser sans doute un poste plus important en termes d'ETP.

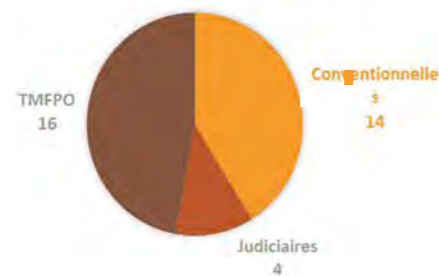
Les périodes de vacance de poste, pourtant relayées par les professionnels de l'ADSEAM et de l'UDAF de Saint-Lô et d'Avranches, sont préjudiciables tant à la promotion de la médiation sur ce secteur, qu'à la coordination indispensable avec la juridiction.

Durant la période de crise sanitaire, des rendez-vous d'information ont été réalisés par le biais de conférences téléphoniques à trois (parents et médiateur familial). Cette organisation a permis de remettre très rapidement en place les rendez-vous en présentiel, dès que les autorisations gouvernementales l'ont permis.

MESURES TERMINEES au 31/12/2021



MESURES EN COURS AU 31/12/2021



- La TMFPO en 2021 :

NOMBRE DE DEMANDES DE TMFPO	201	
NOMBRE DE DEMANDES AYANT ABOUTI À UN PROCESSUS DE MÉDIATION	121	60,20%
NOMBRE DE DEMANDES N'AYANT PAS ABOUTI À UN PROCESSUS DE MÉDIATION	76	37,81%
NOMBRE DES MÉDIATIONS AYANT ABOUTI À UN ACCORD	41	20,40%

- Situations qui ne rentrent pas dans l'obligations d'une TMFPO :

VIOLENCE	3	3,95%
PLUS DE 100 KMS	4	5,26%
ERREUR DE JURIDICTION OU RÉORIENTATION	1	1,32%
PRÉSENCE D'UNE SEULE PERSONNE	35	46,05%
ABANDON DE PROCÉDURE (NON VENUS)	18	23,68%
REFUS DE MÉDIATION (2 PERSONNES PRÉSENTES MAIS PAS DE POURSUITE)	15	19,74%
MÉDIATION EN ATTENTE DU 1 ^{ER} RDV D'INFO	4	1,99%

- L'analyse des pratiques :

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de la médiation familiale.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Madame Claire DUHAMEL a mené les 7 séances d'ADPP pour les médiatrices familiales de l'établissement. Ces instances sont partagées avec les professionnels de l'UDAF et de l'ACSEA.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le service de médiation est un dispositif de l'Espace Rencontre, qui a vocation à se développer. Ainsi, nos services pourraient proposer aux parents reçus dans le cadre des mesures d'accueil, un travail sur leur coparentalité, au travers d'une médiation. De même, nous pouvons envisager à moyen terme, l'exercice de processus de médiation dans le cadre de la protection de l'enfance, par le biais d'ordonnances prises par le Juge des Enfants. L'article 14 de la loi de protection de l'enfance du 7 février 2022 le réaffirme: « Art. 375-4-1.-Lorsque le juge des enfants ordonne une mesure d'assistance éducative en application des articles 375-2 à 375-4, il peut proposer aux parents une mesure de médiation familiale, sauf si des violences sur l'autre parent ou sur l'enfant sont alléguées par l'un des parents ou sauf emprise manifeste de l'un des parents sur l'autre parent, et, après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat. « Dans le cas où le juge propose une mesure de médiation familiale en application du premier alinéa du présent article, il informe également les parents des mesures dont ils peuvent bénéficier au titre des articles L. 222-2 à L. 222-4-2 et L. 222-5-3 du code de l'action sociale et des familles. »

De ce fait, il nous paraît nécessaire que, dans les rapports transmis au JAF dans le cadre des mesures de médiations et d'accueil, ainsi que dans les ordonnances des juges des enfants, soit ordonnées des mesures de médiations familiales lorsque la situation le nécessite. A ce titre, une rencontre avec le juge aux affaires familiales et les juges des enfants dans le courant de l'année 2022 a été demandée par les services en Milieu Ouvert de l'ADSEAM.

Le nouveau code de la justice des mineurs est aussi un axe de développement pour les SMO, la médiation pénale est une perspective à considérer et ce que nous avons pu évoquer auprès de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en 2021, notamment lors du COPIL du code des mineurs le 2 septembre 2021 à Caen. En effet, le service de Médiation de l'ADSEAM est un acteur majeur dans la Manche.

L'expertise acquise sur ce domaine par l'ADSEAM est certaine et viendra alimenter les perspectives de développement et d'accompagnement au plus près des usagers. Divers champs d'interventions peuvent devenir des opportunités de développement notamment la médiation pénale, la justice réparatrice, la médiatisation des droits de visite de l'aide sociale à l'enfance, les médiations au sens large de son action. Les projets immobiliers en œuvre en 2021 sur les trois secteurs d'intervention vont nous permettre de répondre aux objectifs du CPOM 2017-2021, en lien avec la conformité des locaux. Ainsi, l'utilisateur pourra bénéficier de prestations adaptées à ses difficultés.

- La communication et la promotion de la Médiation :

La plaquette de la médiation familiale a été revue et sera diffusée en 2022. Cette plaquette sera disponible sur le site de l'ADSEAM. Les partenariats et la promotion de la médiation sont en œuvre au sein de nos services.

La place de la médiation familiale sur le site internet devra être modifiée. En effet, aujourd'hui elle fait partie du volet protection de l'enfance, mais elle devra être dissociée de cette mission, pour un meilleur repérage par l'utilisateur en recherche de solutions.

Le partenariat avec l'UDAF se poursuit en 2022 et la question de l'expérimentation de la TMFPO doit être posée. En effet, l'expérimentation perdure depuis 2017, entraînant la précarité des emplois et les difficultés

de recrutement qui ont pu être constatées sur les SMO ces dernières années. Le 31 mars dernier, le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide **aux victimes** avait annoncé l'extension de l'expérimentation de la TMFPO à 73 juridictions au 1^{er} septembre 2021. A ce jour, la TMFPO ne s'est pas déployée comme prévu. Lors du Comité des financeurs en avril 2022, le déploiement était suspendu.

En 2022, la stabilité des recrutements sur les postes de médiations devrait permettre une augmentation de l'activité en 2023. En effet, tous les postes sont pourvus depuis Juin 2021.

La crise sanitaire de 2020 n'a pas permis de mettre en place une promotion de l'activité sur la durée. Pour autant, des outils de communication sur nos dispositifs doivent être réalisés afin de promouvoir l'action de la médiation et ses effets positifs (diminution des saisines judiciaires pour les tribunaux). Les réseaux sociaux doivent être mis en œuvre et diffusés par nos partenaires sur leur page internet.

En 2021, cette action de promotion a pu reprendre auprès des différents acteurs et partenaires de terrain.

La difficulté de recrutement étant un frein majeur pour la personne morale que nous représentons et pour la continuité de service, nous avons en 2021 valorisé les demandes de candidatures internes et de montée en compétences des salariés de l'ADSEAM, qui souhaitaient se positionner sur ce type de poste. Nous soutenons les demandes de VAE, les formations (qualifiantes et/ou diplômantes) en lien avec l'accord du Comité des financeurs en avril 2021. En lien avec le décret qui précise que pour exercer, soit le médiateur est diplômé, soit il a acquis de l'expérience professionnelle ce qui est le cas dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance au sein de l'ADSEAM, pour une partie de nos salariés. Il nous paraît important que les usagers n'aient pas à subir, dans le cadre de leur demande, une attente trop importante dans la prise en charge de leur situation.

Nous avons proposé en juin 2021 aux financeurs un projet de développement qui s'adapte aux besoins des usagers et à la réponse qu'ils attendent d'un service public. Avec notamment un chef de service dédié qui pourra accompagner les équipes et organiser le service de médiation, des EPRE et participer à son développement et à sa promotion auprès des partenaires. Inscrit dans le dialogue partagé du CPOM en cours, l'année 2022 est une année importante pour l'ADSEAM et le service en milieu ouvert. En effet, le renouvellement du CPOM est un enjeu majeur pour l'association et les perspectives d'avenir que nous pouvons proposer à nos financeurs, aux partenaires et aux usagers.

SERVICES EN MILIEU OUVERT

ESPACE RENCONTRE DIAPASON

DIRECTION :
HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ
709 PROMENADE DES PORTS
50000 SAINT-LO
TEL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : LAËTITIA PÉRON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



NORD	SUD (AVRANCHES)
46-48 rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.88.57.22 E-mail : diapason.cherbourg@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.61 E-mail : diapason.avranches@adseam.asso.fr
MARIE COPLO à compter de novembre 2021 en remplacement d'Hélène LECONTE	FLORENCE DUMORTIER

AUTORISATION / HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à d'Avranches, et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Depuis le 1^{er} janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil cible est de 50 mesures, réparties entre les deux zones d'implantation.

POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnées par un tiers « *aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une période de rupture prolongée* » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré grâce à la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales, et les subventions de la Justice, de la MSA, de la DDCS et des mairies.

MISSIONS

Selon le référentiel national des Espace de Rencontre du 24 décembre 2014 et du rapport du Haut Conseil de la Famille en date du 22 septembre 2016 :

« *L'Espace Rencontre est un lieu d'accès au droit, neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou ses proches. L'objectif des espaces rencontres est de maintenir, établir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations spécifiques (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais connu leur parent, prise en compte de l'âge de l'enfant au moment de la séparation, actions spécifiques pour les très jeunes enfants ou les adolescents, problématiques de santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, incarcération, absence d'hébergement d'un parent, éloignement géographique...). L'objectif à terme est de faire en sorte que les rencontres puissent évoluer et se poursuivent en dehors de ce type de structure.* »

ACTIONS

L'intervention du Diapason n'a pas vocation à être pérennisée : elle doit permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées.

Le projet de service de l'ADSEAM est structuré sur une durée d'intervention de quatre mois (huit rencontres), renouvelable une fois, sous la forme initiale ou au travers d'une mesure de passation, obligeant ainsi les parents à se poser rapidement la question de l'après lieu de rencontre et faire des propositions au magistrat en ce sens.

Toutefois, en cas de procédure pénale, le renouvellement peut exceptionnellement se poursuivre jusqu'à une nouvelle décision de justice.

L'organisation des rencontres peut prendre deux formes possibles :

- La mesure d'accueil : Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure en présence de deux accueillants.
- La mesure de passation : Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents, dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux du service, avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir à son domicile, ou dans un lieu de son choix, son enfant, pour une durée déterminée de quatre heures maximum. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource auprès du parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et accompagné par les accueillants.

Afin d'organiser les rencontres et garantir la qualité des interventions, l'activité de l'espace de rencontre peut comporter jusqu'à trois entretiens avec le référent désigné lors de la réception du jugement. En effet, chaque parent est rencontré en début et en fin de mesure avec la possibilité de solliciter leur référent durant l'effectivité de la mesure. Le projet de service prévoit un référent pour chaque mesure.

Un rapport est élaboré à la fin de la mission, qui consiste en une attestation de présence ou d'absence aux rencontres avec leurs propositions, concernant l'organisation à suivre des droits de visite pour la suite de l'organisation du droit de visite. Celui-ci sera envoyé au tribunal, aux avocats ainsi qu'à chacun des parents.

Le travail réalisé au Diapason n'est pas une mesure d'instruction. Il doit respecter le débat contradictoire. Les parents demeurent totalement responsables de la procédure.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

- > Secteur Nord à CHERBOURG
- > Secteur Sud à AVRANCHES

ACTIVITE 2020

L'activité reste marquée par la pandémie du COVID. Ainsi, l'organisation des rencontres en collectif est restée identique afin de respecter les mesures d'aération entre chaque droit de visite. Il a fallu adapter et modifier les horaires d'ouverture afin de favoriser une prise en charge par famille. En effet, les ERPE sont organisés pour recevoir plusieurs situations en même temps. Le droit de visite est d'ordinaire de deux heures. Il a fallu adapter pour répondre à la demande des familles : 13h30 arrivée enfants /visites d'1 h/ dernier départ enfants 18h30.

En 2021, le service ERPE de l'ADSEAM a pris en charge 80 mesures dans le cadre des espaces rencontres parents-enfants (clôturées et en cours au 31 décembre 2021)

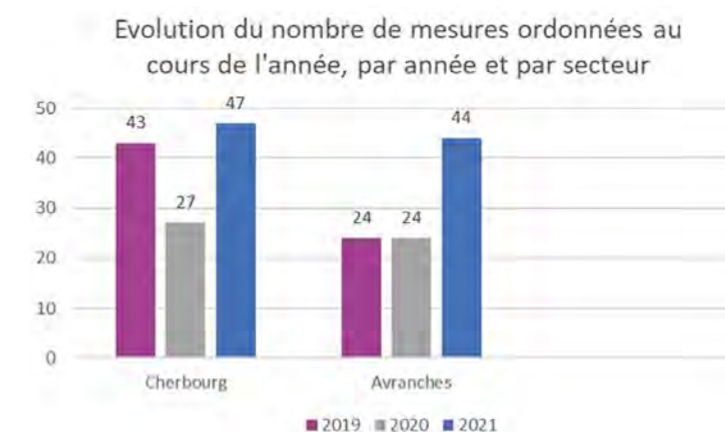
Durant toute l'année 2021, la sollicitation par les JAF pour l'utilisation du Diapason a été bien supérieure par rapport à la capacité de mise en place au sein des locaux. De ce fait, une liste d'attente perdue avec un temps de prise en charge d'environ 6 à 8 mois.

Un travail autour des Espaces de rencontres est en cours depuis Juin 2021, afin de revoir l'organisation du dispositif.

En effet, le dispositif est contraint par les temps d'ouverture, des temps d'ETP, la capacité d'accueil physique liée aux problématiques de locaux qui rendent complexe son efficacité. La direction a donc rencontré la Fédération des Espaces de Rencontres en Janvier 2022. De cette rencontre avec les différents acteurs nationaux gestionnaires des ERPE, il ressort que l'ADSEAM doit refondre entièrement le projet de service, le mode de fonctionnement de ce dispositif qui aujourd'hui atteint ses limites et qui a pour conséquence une liste d'attente importante pour les usagers.

De plus, le dispositif étant ouvert un samedi sur deux, nous rencontrons des problématiques RH importantes pour assurer la continuité de service et l'ouverture du service. En effet, les salariés ne souhaitent pas travailler le samedi. Nous avons pu assurer la continuité grâce à l'implication des salariés cette année. Pour autant, nous avons dû interpellier les financeurs face à des postes vacants non pourvus et un congé maternité dont l'ETP sur le dispositif ne nous permettait pas de proposer une offre d'emploi (0,22 ETP). Ainsi, nous avons demandé une dérogation afin de pouvoir embaucher une TISF sur le dispositif d'Avranches afin de pallier une fermeture du service. Les financeurs nous ont accordé cette dérogation jusqu'en septembre 2022. Elle pourrait se poursuivre jusqu'en décembre 2022, pendant le congé parental du salarié.

- La mesure de médiation et d'accueil en quelques chiffres :



- Nombre de dossiers pris en charge en 2021:

Dossiers clôturés en 2021*	66
Dossiers en cours au 31/12/2021	14
Total	80

*Ce chiffre correspond aux mesures terminées, non exercées et non exercées jusqu'à terme.

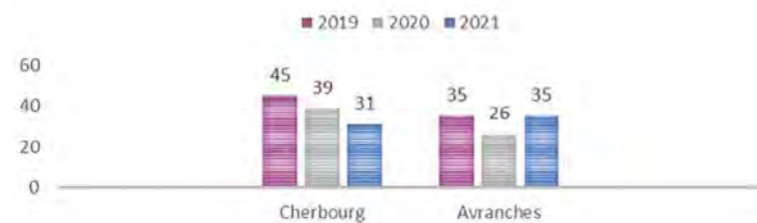
- Nombre de personnes visiteurs :

Parent	66
Grand-parent	1
Tante	1
Total	68

- Modalités des rencontres installées au départ :

Passage de bras	17
Rencontre sans sortie	193
Total	210

Evolution du nombre de mesures terminées au 31 décembre, par année et par secteur



66 mesures ont ainsi été réalisées cette année sur notre activité prévisionnelle de 72 mesures. On peut y ajouter les mesures en cours au 31 décembre 2021 qui était au nombre de 14 soit 80 mesures au total. Le contexte sanitaire a contraint à la fermeture des ERPE du 18 mars 2020 jusqu'au 20 juin 2020. La réouverture a été adaptée au contexte sanitaire et aux annonces gouvernementales.

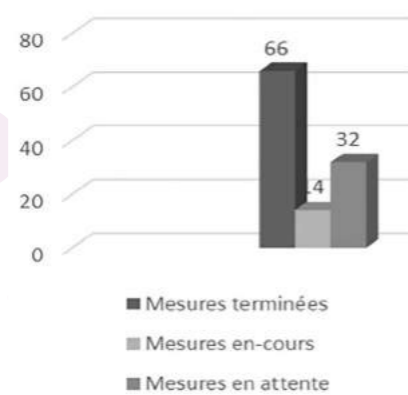
Nous observons une liste d'attente qui progresse. Elle était de 32 mesures au 31 décembre 2021.

- Durée des situations terminées :

Moins (ou égal) de 6 mois	64
Entre 6 mois et 1 an	2

Nombre de situations en liste d'attente au 31/12/2021 : 32

BILAN



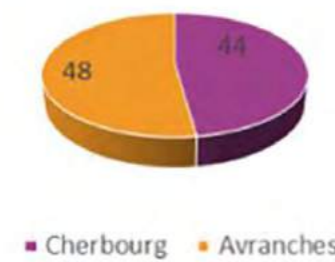
Pour la cinquième année consécutive, des mesures ont été mises en attente à réception du jugement.

- Provenance des situations (ordonnances reçues en 2021) :

Juge aux Affaires Familiales	89
Cour d'Appel	2
Total	91

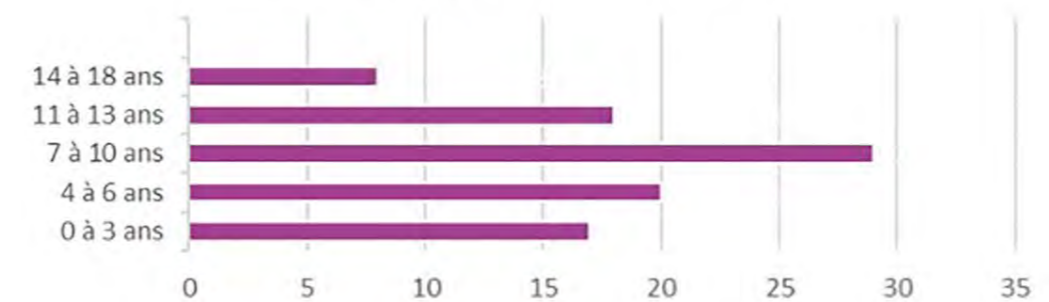
- Les enfants rencontrés au cours de l'année 2021 :

Les enfants rencontrés au cours de l'année 2021



- Age des enfants :

Répartition par tranches d'âge



- Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus :

1 enfant	37
2 enfants	17
3 enfants	7
> 3 enfants	5
Total	66

- Cartographie de lieux de résidence des parents :



- Zoom sur l'activité de l'ERPE d'Avranches :

L'ERPE d'Avranches est composé de 6 intervenants sociaux exerçant un 0,11 ETP par intervenant. Ainsi qu'une secrétaire à 0,1815 ETP et exerçant sur plusieurs dispositifs.

Le service a enregistré 44 nouvelles ordonnances prises par le JAF, dont 35 ont été réalisées.

Le service reçoit régulièrement, sans discontinuité annuelle, des mesures d'accueil. Ainsi, en 2021 :

- 5 décisions provenaient d'autres juridictions que du tribunal judiciaire de Coutances et du tribunal de proximité d'Avranches.
- 1 seule situation faisait l'objet d'une mesure de passation : sorties libres autorisées.
- 48 enfants ont bénéficié de ces mesures. La moyenne d'âge est de 7/10 ans. 12 enfants avaient moins de 5 ans.
- 20 mesures, sur l'année 2020/2021, n'ont pas abouti, faute d'engagement de la part d'un des parents ou en raison du renouvellement de droits ordonnés par le JE, dans le cadre d'un placement. En effet, 4 situations et 8 enfants étaient concernés par une mesure de protection avec éloignement.

Nous constatons que depuis la crise sanitaire de 2020, le délai de mise en œuvre s'allonge. Il est à Avranches de 3 mois en moyenne. En avril 2022, de 7 mois du fait de réception d'ordonnance. Il s'explique par la réduction de créneaux horaires et la diminution de personnes accueillies sur ceux-ci. Par ailleurs, la vacance de poste, 0,22 ETP sur le second semestre 2021 a accentué cet effet. Nous avons dû recourir à la mobilisation de professionnels des services de Milieu Ouvert, exerçant sur d'autres dispositifs (en heures supplémentaires et/ou complémentaires), afin de garantir l'ouverture du lieu les samedis, assurant ainsi le respect des calendriers d'accueils. A travers ces professionnels, nous avons expérimenté, par la force des choses, la juxtaposition de contexte JAF/ JE et apporté aux parents une réponse la plus claire possible, à savoir le respect des décisions judiciaires.

La réactivité du service a été affaiblie et la mobilisation du parent a pu l'être également. Nous observons que les tentatives de mise en place auprès de parents ne nous ayant pas contactés se soldent par un échec : personne ne vient au rendez-vous.

Au cours de l'année, nous avons pris la décision de suspendre une mesure du fait du non-respect, par le parent, du protocole d'accueil et par voie de conséquence de la mise en danger, sur le plan affectif, de l'enfant.

A l'issue d'une mesure et après échanges en équipe, une Information Préoccupante a été adressée à la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante. Les parents en ont été avertis.

L'intervention en ERPE doit être revisitée sur la base du référentiel de 2022, avec le soutien de la FFER. En effet, les besoins émanant du terrain sont multiples : passage du judiciaire au conventionnel permettant le maintien du lien, multiplication des créneaux d'ouverture (en termes de jours), modulation de la durée des accueils en fonction de l'évolution de la qualité des rencontres entre l'enfant et son parent ...

En outre, nous constatons que les situations revêtent des problématiques multiples qui pour certaines relèvent de l'Assistance Educative. Dès lors, la frontière est ténue entre l'exercice du droit en lieu neutre et le droit "médiatisé" au sens de la protection de l'enfance.

Dans 6 situations familiales, il était fait état de violences conjugales et de violences devant l'enfant. Pour 1 dossier, une enquête était effective au moment de l'accueil, au motif de violence du parent-non hébergeant sur son enfant.

Pour mieux appréhender les demandes, deux rencontres ont été organisées avec les juges aux affaires familiales, l'une en début d'année et l'autre en fin.

Pour assurer notre mission de service public, nous devons tenir compte des nouvelles réalités. C'est pourquoi, nous avons le devoir de formation et d'information. En 2021, l'analyse de la pratique professionnelle a été reconduite. De plus, deux accueillantes ont bénéficié d'une formation complémentaire. Les journées de formation initiées par la FFER sur La recherche et l'action en espace rencontre ; celle en partenariat avec l'Ecole Nationale de la Magistrature dénommée Violences conjugales/ intrafamiliales et maintien des relations enfants-parents devraient nous permettre d'établir une offre plus riche, en adéquation avec les besoins de l'enfant. Tel est l'enjeu majeur de la refonte du projet de service de l'ERPE, devant devenir un dispositif solide, qui pourra résister aux aléas internes comme externes.

Enfin, l'année 2021 est aussi celle ouvrant des perspectives immobilières, avec un projet validé en conseil d'administration de réaménagement des locaux. Il doit notamment répondre aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduites et se veut innovant dans la conception de l'ERPE, en conciliant espaces collectif et individuel.

- Zoom sur l'activité de l'ERPE de Cherbourg :

L'équipe de l'ERPE de Cherbourg est composée d'une secrétaire intervenant sur plusieurs dispositifs à 0,1815 et 6 intervenants sociaux à 0,11 ETP par intervenant.

L'année 2021 a débuté avec les conséquences de la crise sanitaire à savoir, une liste d'attente qui n'a pu être épurée, le service ayant été mis à l'arrêt durant un temps. Par ailleurs, cette liste d'attente s'explique également par l'augmentation des ordonnancements par le JAF de l'utilisation du lieu d'accueil que nous proposons.

Aujourd'hui, l'ERPE fonctionne un samedi après-midi sur deux, divisé en deux tranches horaires permettant d'accueillir un total de 18 personnes sur l'après-midi.

En dehors des demandes exponentielles, l'ERPE de Cherbourg n'a pas connu de difficultés en termes de mouvement du personnel. L'équipe composée de six personnes a su s'organiser pour pallier les différents arrêts maladie rencontrés cette année.

L'activité 2021 doit regrouper les mesures terminées mais aussi les mesures en cours et les mesures en attente. On observe ainsi une activité égale à 58 mesures en 2021. Dès lors, comment expliquer l'augmentation de cette liste d'attente et le fait que le service en 2021 ait exercé moins de mesures que les années précédentes ?

Il nous semble important d'évoquer que lorsque nous avons des mesures à grande fratrie en cours, nous traitons moins de mesures sur l'année du fait de notre capacité d'accueil physique. Pour exemple, nous avons la possibilité d'accueillir 9 personnes par créneau. Dans la situation d'enfant unique, cela nous permet de traiter 4 mesures ERPE sur un même créneau. En revanche, si nous prenons en charge une fratrie de 4 enfants, nous ne pouvons traiter que 3 mesures, dans la situation où les deux autres mesures concernent des enfants uniques.

Par ailleurs, nous devons également souligner que certaines mesures exercées sont venues complexifier notre organisation, notamment les mesures où les parents bénéficient d'un droit mensuel. En effet, cela impacte parfois notre capacité d'accueil.

Nous observons également une certaine complexité dans la communication avec les tribunaux : non communication des dates d'audience, des décisions du JAF dans le laps de temps où la mesure reste en attente sur nos services. De plus, lors de décisions de renouvellement, le temps qui s'écoule entre l'audience et la réception de l'ordonnance de mise en place la mesure, désorganise le planning des accueils.

Nous avons, dans le cadre de l'ERPE, de l'ADPP mutualisé avec l'ensemble des ERPE du territoire Manche. En 2021, la direction a rencontré les JAF lors d'instances institutionnelles permettant d'échanger autour des difficultés de l'ERPE (cCpil parentalité séparé, REX à la Cour d'appels). Par contre, il n'a pas été possible d'organiser une rencontre entre le Chef de service de l'ERPE et les JAF. Les juges n'ayant pas réussi à trouver de disponibilités, en lien avec l'absence de personnel et les contraintes organisationnelles dans leur service.

Nous croisons davantage aujourd'hui des mesures d'ERPE pour lesquelles le Juge des Enfants est également saisi, impactant la présence de certains intervenants.

En conclusion, le fonctionnement global de Cherbourg doit évoluer pour répondre à l'évolution sociétale corrélée aux demandes croissantes des magistrats.

- L'analyse des pratiques :

L'objectif de l'analyse des pratiques professionnelles est d'enrichir, d'échanger autour d'un intervenant au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'utilisateur, ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants. Elle doit permettre de **donner du sens et de la cohérence** aux interventions tout en intégrant la diversité des acteurs et les différences de points de vue.

Ces séances d'analyse des pratiques s'articulent sur les thèmes suivants :

- Mettre à jour les pratiques professionnelles nécessitant une relecture collective,
- Mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'équipe,
- Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe,
- Apprendre et développer des stratégies collectives de réflexion et de créativité en matière d'interventions,
- S'accorder sur un sens commun aux interventions.

Madame Claire DUHAMEL a mené 3 séances pour les accueillants en 2021.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

L'année 2021 a permis à la direction de constater les difficultés organisationnelles du dispositif dans son ensemble, sur les deux services d'Avranches et de Cherbourg et plus globalement sur les Services en Milieu Ouvert.

L'organisation actuelle, le projet de service en cours de validité, la répartition des ressources humaines (faible ETP qui doivent s'adosser à des ETP sur d'autres dispositifs types AEMO MJIE) viennent complexifier l'efficacité du dispositif et la réponse à l'utilisateur, créant une liste d'attente importante sur l'ERPE (par exemple en cas d'arrêt maladie ou poste vacant).

Les réflexions menées tout au long de l'année 2021 autour de ce dispositif indispensable pour accompagner les familles et les enfants ont fait l'objet d'écrits et d'échanges dans les différentes instances partenariales et auprès des financeurs.

La refonte totale du service en termes d'organisation et de restructuration du fonctionnement doit être opérée. Cette refonte doit se développer dans les perspectives suivantes :

- La mise en place du nouveau référentiel 2022, va permettre de pouvoir élargir le champ d'activité, les publics accueillis et repenser les ouvertures au public. Cela ne pourra se réaliser qu'avec les financeurs.
- Révision du projet de service et des pratiques professionnelles des intervenants en EPRE. Les Services en Milieu Ouvert se feront assister par la FFER dans ce cadre. Nous devons penser ce dispositif comme accompagnement du lien, mais aussi, quand cela le nécessitera, pour accompagner la rupture quand cette relation a des répercussions sur l'enfant. Le projet de service devra repenser le temps du droit de visite, il ne peut être figé en fonction de l'âge de l'enfant, de la durée de la rupture et de certaines situations qui revêtent un caractère pénal etc. Le projet de service doit s'adapter et évoluer incontestablement.
- Poursuivre les rencontres avec les autres services gestionnaires d'Espaces de Rencontres (une rencontre a eu lieu en février 2022 entre les intervenants de l'ACSEA et l'ADSEAM).

- Un service qui permettra aux agents de l'ASE de déléguer une partie de ce temps de leur activité à notre association et nos équipes formées. Dans le cadre du diagnostic CPOM présenté en juillet 2021, nous avons proposé au Conseil Départemental de réaliser des droits de visites pour le compte de l'ASE. Le Conseil Départemental aujourd'hui ne finance plus ce dispositif pourtant indispensable et dont certaines situations font partie de l'assistance éducative. Le Conseil départemental, dans le retour du diagnostic en septembre 2021, nous a demandé de faire une proposition de projet qui entre dans le travail de refonte de ce dispositif et qui est en cours de réflexion.
- Des projets immobiliers qui répondent aux besoins des usagers et qui permettent d'accueillir davantage de mesures. En effet, sur Cherbourg, un local a été trouvé répondant aux activités du SMO mais également aux contraintes liées aux ERPE. Nous avons obtenu l'accord de principe du Conseil Départemental et de la PJJ. Les financeurs des ERPE devront venir accompagner nos services dans ce cadre puisque plus 120 m² sont consacrés au besoin du dispositif des ERPE. Ainsi, nous serons en mesure d'accueillir davantage de mesures. Sur Avranches, au regard de la pénurie de locaux, de l'impossibilité de construire un bâtiment répondant à la loi de 2005 et aux obligations du référentiel 2022, la solution d'un réaménagement de nos propres locaux et de la construction d'une extension a été validé. Dans ce projet, les financeurs devront aussi nous accompagner.
- La mise en place de mesures conventionnelles
- Présenter aux financeurs la réalité de financement de ce type de dispositif dans notre association, sans les adosser aux dispositifs principaux de notre activité au sein de la direction.
- Augmenter notre capacité d'ouverture en lien avec tous les axes de développement ci-dessus : ouverture le mercredi et le samedi toute la journée.
- Faciliter l'organisation de ces petits dispositifs chronophages à l'aide d'un logiciel spécifique au ERPE : UNIRENCONTRE
- Négocier avec les financeurs la mise en place d'un logiciel SIRH au sein de notre association et pour gagner en efficacité. En effet, nous utilisons encore le papier et un fichier Excel pour la gestion des personnels, faute de financement de ce type de logiciel, indispensable en 2022.



LE PÔLE INSERTION

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

DIRECTION :
60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE
hmarseille@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



NORD	SUD
60 Rue Robert Lecouvey BP 11 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr	24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tel : 02.33.60.94.26 cernouf@adseam.asso.fr
Yann GIROT	Caroline ERNOUF

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du 27 mars 1986 autorisant la création d'un CHRS
- Arrêté du 30 mars 2000 transférant la gestion du CHRS à l'ADSEAM
- Arrêté du 29 août 2001, 30 places autorisées
- Arrêté du 16 novembre 2005, 34 places dans le cadre de la création d'une antenne à Avranches
- Arrêté du 19 décembre 2007, 45 places dont 30 places pour Cherbourg-Octeville, 15 places pour Avranches
- Arrêté de décembre 2008, 3 places supplémentaires d'accueil d'urgence avec des fonds non pérennes
- Arrêté du 25 février 2010, portant création de 10 nouvelles places sur le Sud-Manche

ce qui porte à 55 places réparties comme suit :

23 places d'insertion, 4 places de stabilisation, 3 places d'urgences à Cherbourg
22 places à St Hilaire et Avranches dont 2 d'insertion ne sont pas financées

- Arrêté du 29 octobre 2015, portant transformation de trois places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 58 places réparties :
30 places sur Cherbourg (dont 3 d'urgence),
28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).
- Arrêté du 05 octobre 2016, portant transformation d'une place d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à **59 places** réparties :
31 places sur Cherbourg (dont 4 d'urgence / 1 financée en un seul versement),
28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence / 3 non financées).
- Arrêté d'octobre 2019, 2 places dédiées Femmes Victimes de Violence (subvention)

CAPACITE AUTORISEE

Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgence, 27 d'insertion

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : 28 places dont 22 places en insertion, 6 places en urgence et 2 places dédiées FVV.

POPULATION ACCUEILLIE

- Pour le CHRS de Cherbourg :

Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent sortir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

- Pour le CHRS de St Martin-des-Champs :

Femmes majeures seules avec ou sans enfant(s), confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. 49% des femmes admises ont pour motif des violences familiales. 64% des accueils en urgence ont pour motif un contexte de violences conjugales.

FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement du CHRS le Cap est assuré par une dotation globale de l'état versée au titre de l'aide sociale. Nous avons également des subventions de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

EQUIPE

- 3 ETP Direction/Encadrement,
- 2.35 ETP pour l'Administration/Gestion,
- 8,66 ETP pour le personnel Socio-éducatif

Soit 14,01 ETP

MISSIONS

Notre principale mission est d'assurer la réinsertion sociale des personnes hébergées, en les aidant à retrouver leur autonomie personnelle et économique.

ACTIONS

Le CHRS LE CAP permet à la personne de « se poser », de se ré-impliquer dans des relations, de retrouver l'estime de soi, et de préparer son projet de vie, dans un cadre sécurisant.

A partir d'un bilan de la situation de la personne, une équipe pluridisciplinaire met en place un dispositif de soutien matériel, psychologique et éducatif, apporte un accompagnement social et mène des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi, aux soins et à la santé, au logement.

SECTEURS D'INTERVENTION

- Pour le CHRS de Cherbourg :

Le collectif se situe dans le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartements en diffus situés dans un périmètre de quelques kilomètres autour du collectif et sur la commune d'Equedreville et Octeville.

- Pour le CHRS d'Avranches :

Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située sur Avranches, à proximité de nos bureaux. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kilomètres autour de l'urgence et sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

ACTIVITE 2021

- CHRS LE CAP Saint Martin des Champs :

L'an passé, notre rapport d'activité faisait largement allusion au contexte de la crise sanitaire qui avait nécessité de réajuster les organisations et pratiques professionnelles auprès du public accueilli. Nous espérons que la situation puisse s'améliorer en 2021. Il en fut autrement. Cette année encore, les équipes ont continué de s'adapter (confinements, couvre-feu, campagne de vaccination, gestes barrières, distanciation...) en montrant une grande implication et enthousiasme pour mener à bien leurs missions auprès des personnes accompagnées, malgré les contraintes et le risque d'épuisement. Au printemps, les activités ont repris progressivement ; atelier cuisine, ballades, pique-niques à la plage, intervention d'une esthéticienne offrant des soins du visage aux personnes accueillies et des sorties au théâtre.

Si l'équipe reste convaincue de l'intérêt de proposer des ateliers, les résidentes ont aussi largement partagé le bien fondé d'y participer. Elles ont conscience que ces activités contribuent à leur mieux être, ou a minima leur permettent de s'offrir une petite parenthèse dans un quotidien parfois lourd, envahi voire submergé par les démarches à réaliser.

2021 se traduit aussi par quelques événements phares au-delà de l'accompagnement quotidien proposé :

- **La mise en œuvre de l'atelier « Temps de jeux »** le mercredi après-midi en individuel et en collectif à destination des enfants des femmes victimes de violences conjugales accueillies au CHRS le Cap (expérimentation de mars à octobre 2021). Un premier bilan écrit permet d'analyser et d'expliquer les bénéfices de cette action sur les enfants et leurs mères. Les retours encourageants ont incité l'équipe de direction à poursuivre l'action en répondant à l'appel à projet 2022. Le Conseil Départemental a donné un avis favorable et les séances ont repris en début d'année.

Voici un témoignage des deux professionnels accueillant Patricia, éducatrice spécialisée et Jean-Clément, psychologue.

« Après une première expérimentation courant 2021, nous avons le plaisir de renouveler l'atelier Temps de Jeux durant l'année 2022. A raison d'une fois par semaine, nous accueillons au Diapason les mères et les enfants accueillis au CHRS Le Cap. Nous accueillons des histoires, des individualités et des subjectivités dont le parcours est marqué d'un passage au sein de notre institution. Nous souhaitons offrir un lieu où s'exprime et s'acte, à travers la créativité du jeu ce qui ne peut pas se dire. Humblement, nous accueillons et accompagnons ce lien mère-enfant, bien souvent ébréché par le contexte des violences conjugales, de l'urgence et de la séparation. A la hauteur des enfants, les professionnels veillent à offrir un cadre où se déploie principalement les joies de l'enfance. Le Temps de Jeux est également vecteur de lien social : le partage d'une histoire commune, un regard croisé sur les questions de la parentalité, le maternel et le féminin. Le jeu se mêle aux dîners, prémices d'une narrativité essentielle à la reconstruction. Nos grands acteurs se nomment Fabien, Mohammadou, Cynthia, Maïcky, Lucas, Liam, Bettina, Mila et Jade, nous les remercions pour leur participation ».

- **Le groupe de parole** a bénéficié d'un travail de refonte de certains outils. En effet, toute l'année 2021 a été consacrée à la révision du fonctionnement et plus particulièrement la création de nouveaux outils d'animation. Il s'agit par exemple de l'utilisation du jeu dixit, le débat mouvant, l'adaptation du jeu feelings pour travailler sur les émotions. Si à l'aube de la mise en œuvre, la projection n'est pas évidente, aujourd'hui ces nouvelles modalités sont devenues une évidence dans l'intérêt du groupe de participants.

« Lors du dernier trimestre 2021, nous avons animé une nouvelle session et mis en application nos outils d'animation spécifiquement créés pour le groupe de parole. Les réunions de travail au nombre de 4 à l'échelle régionale organisées par l'ARS ont aussi été aidantes pour la création de ces outils. Ces derniers viennent sécuriser le groupe avec une clarté et des précisions pour enfin permettre aux participants d'aller plus loin sur le chemin de la reconstruction. »

- **Le projet Labomylette**, projet artistique photographique ayant mis en lumière le travail

des professionnels du Sud Manche de l'Association continue d'attirer l'œil de nos partenaires et résidents, puisque les photographies sont toujours affichées dans nos services.

- **Attribution supplémentaire de 2 places femmes victimes de violence conjugales en juin**, effectives en septembre 2021. Là encore, l'équipe a su se montrer réactive notamment dans la recherche d'un appartement en centre-ville et la redéfinition des besoins des personnes accompagnées, avec l'augmentation du temps de travail d'un professionnel éducatif et du temps de psychologue.
- **Organisation en septembre d'un week-end à la base de loisirs du Pont d'Ouilly pour les femmes et leurs enfants accueillis au CHRS** dans le cadre d'un appel à projets contrat ville. Au-delà de l'expérience ayant offert une parenthèse aux personnes bénéficiaires, ce projet s'est inscrit pleinement sur le plan éducatif dans l'amont et l'aval. S'il y a toujours beaucoup d'enthousiasme de la part des résidentes, il n'est pas aisé pour les femmes et les mères de se projeter sur un week-end plaisir.

Conformément aux orientations données par la directrice du Pôle Insertion, l'investissement et l'engagement de l'équipe du CHRS d'Avranches dans les réponses aux appels à projets a permis d'augmenter le temps de travail de certains salariés. Ainsi, nous sommes passés de 2.5 ETP à 3 ETP concernant le personnel éducatif, et le psychologue intervient désormais à 0.30 ETP. Ce développement conséquent de l'antenne d'Avranches offre ainsi une diversité d'activités dans le but de répondre au plus près des besoins de la population.

Parallèlement, le travail de partenariat reste en constante évolution illustré notamment par les orientations des brigades de gendarmerie qui connaissent une augmentation importante (cf données ci-après). Cette évolution est à rapprocher des fortes mobilisations réalisées à l'échelle nationale, mais aussi à la création de la cellule du groupe de protection des familles pour la zone sud Manche. C'est 9 gendarmes à temps plein qui ne traitent que des dossiers de violences intrafamiliales.

- CHRS LE CAP Cherbourg :

Le CHRS accueille en son sein le dispositif des Lits Halte Soins Santé. Au nombre de trois, ces derniers sont passés à 5 en milieu d'année 2021, nous obligeant à aménager des pièces de vie pour accueillir les nouveaux résidents en LHSS. La capacité globale de la structure collective s'est donc accrue, l'équipe s'est renforcée et des modifications sont intervenues dans les organigrammes.

Cette année a été difficile au niveau des ressources humaines. De nombreux arrêts maladie liés à la COVID ou à des opérations chirurgicales ont nécessité un recours à des remplaçants. Or, notre secteur d'activité peine à trouver des professionnels formés disponibles. Nous avons recours à de la main d'œuvre non qualifiée ou sans expérience, ce qui ne permet pas d'assurer en toute quiétude la continuité du service et amène une forte rotation de remplaçants.

Les séances d'analyse des pratiques professionnelles (ADPP) dont profitent les équipes du Pôle Insertion ont accueilli cette année les chefs de service. Peu commune, cette organisation a permis d'améliorer la participation et les échanges au sein des groupes. Nous poursuivons cette pratique en 2022. Ces séances d'ADPP ont donné lieu à l'introduction de sujets comme le sentiment d'insécurité dans la pratique professionnelle des travailleurs isolés (encadrants de nuit ou éducateurs). Certains de ces professionnels ont pu se retrouver en danger lors d'accueil de personnes schizophrènes et violentes et ont éprouvé par la suite des traumatismes psychiques. La direction du Pôle Insertion, en accord avec le Siège a décidé d'expérimenter la mise en place d'un DATI (dispositif d'alerte du travailleur isolé) qui sera expérimenté en 2022.

- Théâtre, culture :

Le CHRS a accueilli une stagiaire monitrice éducatrice cette année. Elle a investi la partie culturelle dès son intégration. Elle a ainsi accompagné un projet monté par le théâtre du trident en lien avec une metteuse en scène qui souhaitait proposer gratuitement à des résidents du CHRS, des maisons relais, du SPIP, de participer à des initiations théâtre sur la thématique de l'argent et la richesse. La programmation de la scène du Trident ayant repris cette année, des accompagnements sur des spectacles choisis par les résidents ont été effectués par notre stagiaire.

Des résidents ont également pu profiter de places réservées pour assister à des rencontres sportives de handball.

- Participation aux ARTZIMUTES :

La précaution sanitaire n'aura pas permis d'organiser quoi que ce soit cette année.

- Groupes de parole :

En 2019, l'idée d'un groupe de parole pour les résidents du CHRS a été imaginée, afin que des sujets sensibles comme la sexualité, le rapport hommes / femmes, la vie amoureuse, de couple, la famille... puissent être abordés avec un intervenant tiers au CHRS et un référent de groupe, éducateur du CHRS. Nous avons poursuivi nos recherches de partenaires et avons pu faire appel à un binôme de conseillères conjugales du département, qui ont obtenu l'accord de leur direction pour intervenir à raison d'une séance toutes les six semaines.

Ce projet avait largement avancé et nous devions débiter nos séances en 2020 mais les mesures de confinement et de non regroupement nous ont obligés à en différer la mise en place. Toutefois, nos contacts réguliers nous ont permis de débiter l'expérimentation à la fin du 1^{er} trimestre 2021, à raison d'une séance toutes les six semaines. Ces séances ont connu une fréquentation régulière et des retours très positifs des participants, de même que des animateurs.

Les participants apprécient d'avoir un temps qui leur est consacré sans tabou. La plupart font l'expérience de parler en public, de se dévoiler ou tout simplement d'écouter. Ils se sentent moins seuls dans leurs expériences de vies partagées, peuvent relativiser ou au contraire être reconnus dans leurs souffrances légitimes. Certains ont ensuite fait la démarche de demander un rendez-vous avec une psychologue.

- Partenariat :

Nos partenariats habituels ont été mis à mal cette année encore du fait des restrictions sanitaires liées à la COVID. La frilosité à engager des projets dans ce contexte d'ouverture fermeture est compréhensible. Le club d'aviron de mer de Cherbourg qui avait développé le projet de 6 séances d'initiation au profit des plus précaires, en lien avec nos associations et soutenu par la mairie de Cherbourg, a été contraint d'annuler au dernier moment. De fait, les initiatives peinent à reprendre, chacun attendant un climat sanitaire plus stable.

- Sport et détente :

Journée de convivialité : Les vagues successives ont sapé les fondations de nos projets de convivialité. En effet, les rassemblements proscrits, même durant l'interlude de cet été, nous avons souhaité maintenir ce principe de précaution. De fait nous avons œuvré dans l'individualité en laissant les aspects collectifs de côté.

- Activité du CHRS d'Avranches et le CHRS de Cherbourg en Cotentin (places des dispositifs insertion et urgences) :

ANNÉES	2017	2018	2019	2020	2021	TAUX D'OCCUPATION
Nombre de journées	13 388	19 077	19 253	19 184	17 348	84,80%

- Activité du CHRS d'Avranches (Saint Martin des Champs) :

L'activité de cette année 2021 est en augmentation par rapport à 2020 sur le dispositif d'urgence **1705 nuitées** en 2021 contre **1449 nuitées** en 2020 et sur le dispositif d'insertion, une légère baisse est observée : **7571 journées** en 2021 contre **7803** l'année précédente.

TYPE DE PLACE	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ (100%)	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (95%)
Insertion Avranches	94,28%	99,24%
Urgence Avranches	77,85%	81,95%

A. LES ADMISSIONS (DISPOSITIF D'INSERTION ET D'URGENCE)

a) Appels pour demandes d'admission ou informations diverses

Au cours de l'année 2021, **155 fiches** d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, dispositifs Urgence et Insertion confondus, contre **188** en 2020.

	2018	2019	2020	2021
Appels téléphoniques	119	128	188	155

L'antenne d'Avranches se développe au fil des années proposant de nouveaux dispositifs adossés au CHRS.

- 101 appels ont concerné l'accueil d'Urgence.
- 19 appels ont concerné l'Insertion.
- 18 appels ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS (urgence et insertion).
- 17 appels ont concerné le dispositif « des lieux d'écoute ».

Parmi les 155 appels :

79 appels ont concerné des femmes avec des enfants. Parmi ces 79 appels, **35 appels** ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans.

- Les principales origines de l'appel proviennent :

27 APPELS	CMS (Avranches, Granville, St Hilaire, Mortain)
39 APPELS	De la personne elle-même
16 APPELS	Appel du 115
11 APPELS	Gendarmerie (secteur manche)
13 APPELS	CH Avranches/Granville/Estran/Laval/saint-Lô
4 APPELS	Permanance des lieux d'écoute et flyer
3 APPELS	Mission Locale
4 APPELS	Mairie Sartilly/Ducey/Avranches et élu Avranches
5 APPELS	CCAS (Avranches/St Hilaire)
3 APPELS	Conseillère conjugale
31 APPELS	Autres

Selon nos habitudes de travail, nous encourageons les personnes à contacter le service pour un accueil sur le dispositif de l'urgence ou de l'insertion, afin qu'ils soient acteurs de leur projet. Elles peuvent être accompagnées par un travailleur social, un gendarme, mais l'équipe éducative souhaite avoir un échange direct avec la personne demandeuse. Nous communiquons largement en ce sens auprès de nos partenaires et force est de constater que cette année, une nette augmentation est repérée. En outre, de plus en plus de personnes trouvent nos coordonnées en faisant des recherches via le net.

- Les solutions apportées :

URGENCE

35 APPELS	Accueil immédiat
3 APPELS	Nuitées d'hôtel
16 APPELS	Pas de disponibilité
18 APPELS	Ne donne pas suite
7 APPELS	Orientée vers une autre structure
16 APPELS	Autres
6 APPELS	Dispositif « des lieux d'écoute »

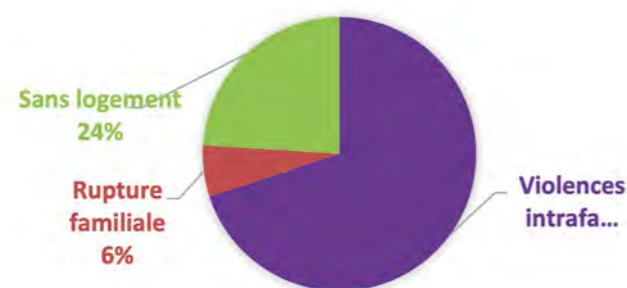
INSERTION

2 APPELS	Accueil (après validation du SIAO)
3 APPELS	Refus de la personne
8 APPELS	Refus de la structure
3 APPELS	Demande SIAO à faire par l'AS
3 APPELS	Sur liste d'attente

LIEU D'ÉCOUTE

17 APPELS Orientation vers les lieux d'écoute et Ecoute téléphonique

b) Motifs de la demande



- Sur les 155 fiches téléphoniques, le constat est le même chaque année : les demandes concernent pour plus de la moitié (70% contre 60% en 2020) des personnes victimes de violences intrafamiliales.

La proportion de personnes accueillies rencontrant des problèmes psychiatriques reste faible, tout comme celles qui sont confrontées à une problématique addictive. C'est une des conséquences de l'organisation de service puisque, n'ayant pas de personnel éducatif sur la structure, nous sommes régulièrement obligés de refuser ces demandes d'accueil faute d'autonomie de la personne dans son quotidien. Ces refus ont pour objet de garantir la sécurité de la personne demandeuse, mais aussi des autres résidentes, et surtout les enfants.

B. L'INSERTION

- Taux d'occupation :

ANNÉES	2019	2020	2021
Nombre de journées	7 936	7 803	7 571

Au début de ce rapport, nous notons cette légère baisse sans doute à rapprocher au fait que nous avons accueilli davantage de femmes seules sans enfants en 2021.

- Nombre total de journées par mois en 2021 :

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE JOURNÉES	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	25	12	13	634	92,96
FÉVRIER	25	11	14	604	98,05
MARS	24	10	14	723	106,01
AVRIL	21	9	12	630	95,45
MAI	23	10	13	616	90,32
JUIN	23	10	13	684	103,64
JUILLET	25	11	14	709	103,96
AOÛT	27	12	15	706	103,52
SEPTEMBRE	19	9	10	570	86,36
OCTOBRE	21	10	11	600	87,98
NOVEMBRE	21	10	11	537	81,36
DÉCEMBRE	20	11	9	558	81,82
TOTAL				7 571	94,28%

- Taux d'occupation :

Le taux d'occupation sur l'année 2021 s'élève à 94.28 % contre 97.17% en 2020.

Force est de constater que notre taux d'occupation reste constant proche du taux à 100%. Pour autant, il n'y a pas de suroccupation non plus, l'offre sur Avranches est donc bien pourvue.

En 2021, nous avons accueilli **48 personnes** contre **53 personnes** en 2020, ce qui explique notamment la diminution du taux d'occupation. Comme nous l'avons déjà noté, ces variations sont liées au nombre d'enfants accueillis.

Observons plus précisément la durée du séjour ci-après.

- Durée de séjour à la sortie :

Nous comptabilisons 30 personnes sorties dans l'année (sur les 48 accueillies) sur le dispositif d'insertion en 2021.

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est **219.23 jours, soit 7 mois et demi**. L'équipe éducative est alors presque systématiquement obligée de solliciter une demande de prolongation de séjour auprès de la DDTS.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2021	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	1	3,33%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	3	10%
Supérieur à 6 mois et inf. à 1 an	26	86,67%
Supérieur à 1 an	0	-

Total 100

Cette durée de séjour est encourageante, l'équipe éducative reste en vigilance constante pour engager le relogement dès que possible considérant, que le parc social sur Avranches est saturé depuis quelques années. En ce sens, les demandes de logement sont faites plus tôt que par le passé. En outre en 2020, plusieurs résidentes étaient restées plus d'un an, ce qui avait augmenté considérablement la durée de séjour sur l'année 2020.

Typologie :

- Composition familiale à l'arrivée :

12	femmes seules	Soit 12 personnes
4	mères avec 1 enfant	Soit 8 personnes
8	mères avec 2 enfants	Soit 24 personnes
1	mère avec 3 enfants	Soit 4 personnes
TOTAL		48 PERSONNES

Comme précisé précédemment, nous avons accueilli moins de personnes en 2021, 48 personnes contre 53 personnes. Nous avons accueilli plus de femmes seules. Ces données corroborent avec les données concernant la durée de séjour.

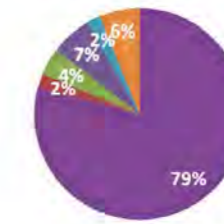
- Motifs des demandes des personnes accueillies :

Violences familiales	38 personnes	10 femmes seules , 3 mères avec 1 enfant, 6 mères avec 2 enfants, 1 mère avec 3 enfants
Rupture familiale	1 personne	1 femme seule
Expulsion	2 personnes	1 mère avec 1 enfant
Fin d'accueil en CADA	3 personnes	1 mère avec 2 enfants
Logement insalubre	1 personne	1 femme seule
Séparation conjugale	3 personnes	1 mère avec 2 enfants

- 79.16% des demandes concernent des violences familiales.
- 2.08% des demandes concernent une rupture familiale.
- 4.18% des demandes concernent une expulsion.
- 6.25% des demandes concernent une fin d'accueil en CADA.
- 2.08% des demandes concernent un logement insalubre.
- 6.25% des demandes concernent une séparation conjugale.

MOTIFS DES DEMANDES DES PERSONNES ACCUEILLIES

■ Violences familiales ■ Rupture familiale ■ Expulsion
■ Fin d'accueil en CADA ■ Logement insalubre ■ Séparation conjugale



Notons une augmentation importante du pourcentage des personnes accueillies pour violences intrafamiliales en sachant que ce chiffre ne comptabilise pas les 4 places fléchées sous subvention dont le service est doté. Cette augmentation est à rapprocher de la crise sanitaire et ses confinements qui ont parfois été un vecteur de déclenchement pour solliciter un hébergement.

	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes victimes de violence	49 %	70.37 %	64.87%	67.92%	79,16%

- Informations complémentaires des adultes accueillies en insertion en 2021 :

Personne sous tutelles	0 personne
Personne bénéficiant d'un suivi psychologique (CMP et psychologue de service)	8 personnes
Personne en cure ou en post cure	0 personne
Personnes en emploi	12 personnes
Ressources	RSA : 11 personnes Salaire : 12 personnes Sans ressource : 1 personne Allocations Familiales : 1 personne

- Tranches d'âge :

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +0	TOTAL
Insertion	2	21	0	24	1	48
%	4,17	43,75	0	50	2,08	100

Nous avons accueilli en Insertion, **23 enfants** âgés de 0 à 17 ans contre 29 enfants en 2020, ce qui correspond à 47.92% des personnes accueillies. Cette donnée confirme l'intérêt pour les femmes de pouvoir être accueillies avec leurs enfants.

Il est important de rappeler une nouvelle fois, l'importance de mettre à disposition des logements de type T3 ou T4 afin de pouvoir accueillir les enfants. Nous insistons sur ce point chaque année car, même si les femmes peuvent avoir des relais amicaux ou familiaux, il n'est pas évident pour l'entourage d'accueillir toute la famille. D'autre part, dans presque chaque situation, le sentiment de honte et de culpabilité est omniprésent. Ces sentiments ne permettent pas à ces femmes de solliciter de l'aide. Une des conséquences des violences est l'isolement familial et amical.

- Origine des demandes :

CMS GRANVILLE	1 femme seule, 2 mères avec 2 enfants
CMS AVRANCHES	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
CMP	1 femme seule
CCAS SAINT HILAIRE	1 femme seule
CCAS SAINT-LÔ	1 mère avec 1 enfant
ELLE-MÊME	2 femmes seules, 1 mère avec 2 enfants
CADA	1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE DUCEY	1 femme seule
GENDARMERIE MORTAIN	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
GENDARMERIE SAINT HILAIRE	1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE SAINT JAMES	1 femme seule
GENDARMERIE PONTORSON	1 mère avec 2 enfants
MAIRIE DE RONCEY	1 femme seule
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 mère avec 1 enfant
PASS	1 mère avec 2 enfants
UNE AMIE	1 mère avec 2 enfants
CIAS BRÉCEY	1 femme seule
115	1 femme seule, 1 mère avec 3 enfants
TOTAL	48 PERSONNES

11 personnes ont été orientées par la gendarmerie, soit 22.91%. Ces orientations sont en augmentation, et elles risquent d'augmenter encore. En effet, depuis novembre 2021 la cellule, nommée « GROUPE DE PROTECTION DES FAMILLES » a été mise en place par la gendarmerie. Cette équipe de 9 gendarmes à temps plein traite les dossiers de violences intrafamiliales. Si le partenariat avec la brigade d'Avranches était déjà bien développé, via cette cellule, il s'étend sur tout le territoire sud Manche. Comme ce tableau l'indique, l'origine des demandes reste variée soulignant la diversité et la multiplicité du réseau de partenaires de l'équipe du CHRS.

- Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion :

Nous comptabilisons **30 personnes** sorties en insertion en 2021.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
Logement public social	19	3 femmes seules, 4 mères avec 2 enfants, 1 mère avec 3 enfants
Logement privé	4	2 femmes seules, 1 mère avec 2 enfants
Hébergement chez un tiers	2	2 femmes seules
Retour au domicile conjugal	3	1 mère avec 2 enfants
N'a pas communiqué le type d'hébergement (départ volontaire de la personne)	2	1 mère avec 1 enfant
Total		30 personnes

En 2021, 63.33% des familles accompagnées sont relogées dans des logements sociaux et 13.33% dans le logement privé.

- Mouvements en 2021 :

- Nous avons eu 48 personnes présentes en insertion en 2021.
- Nous comptabilisons 30 personnes sorties en insertion au 31/12/2021.
- Nous comptabilisons 18 personnes présentes, soit 10 femmes et 8 enfants, en insertion au 31/12/2021.

C. L'URGENCE

- Taux d'occupation pour 6 places d'urgence :

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	12	8	4	133	71,51
FÉVRIER	12	6	6	178	105,95
MARS	14	8	6	112	60,22
AVRIL	11	6	5	236	131,11
MAI	12	8	4	252	135,48
JUIN	8	5	3	156	86,67
JUILLET	11	7	4	146	78,49
AOÛT	9	7	2	139	74,73
SEPTEMBRE	8	7	1	98	54,44
OCTOBRE	5	4	1	101	54,30
NOVEMBRE	6	5	1	88	48,88
DÉCEMBRE	8	6	2	66	35,48
TOTAL				1705	77,85%

Le taux d'occupation est de **77.85%** sur l'année 2021, contre **65.98%** en 2020.

Nous avons accueilli 63 personnes sur le dispositif d'urgence en 2021, contre 70 en 2020, c'est en lien avec une durée de séjour plus courte et davantage d'accueil de femmes seules.

Notons qu'à deux reprises dans l'année, le dispositif d'urgence était inoccupé, fait rarissime dont il n'existe pas d'explication.

38.60% des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS LE CAP d'Avranches.

- Durée de séjour à la sortie :

Nous comptabilisons 57 personnes sorties de l'urgence au 31/12/2021.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2021	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	21	36,84%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	36	63,16%
Supérieur à 6 mois	0	0%
Total		100%

Près de 36.84% des personnes ont été accueillies moins de 8 jours et 63.16% ont été accueillies plus de 8 jours et moins de 6 mois. Ces résultats restent cohérents, car il est impossible pour une femme sans relais (amis et famille) d'envisager une autre solution d'hébergement en considérant les délais de traitement tant du côté du SIAO, des procédures d'accueil des établissements et des délais et modalités bailleurs sociaux et privés.

Au cours de l'année 2021, nous avons construit et écrit en équipe, une procédure relatives aux modalités d'accueil, qui permet de sécuriser davantage le cadre, notamment pour les personnes victimes de violences conjugales.

En 2021, la durée moyenne du séjour sur le dispositif des places d'urgence est de 29 jours contre 24 jours l'an passé.

Typologie :

- Composition familiale à l'arrivée :

URGENCES		
28	femmes seules	Soit 28 personnes
11	mères avec 1 enfant	Soit 22 personnes
3	mères avec 2 enfants	Soit 9 personnes
1	mères avec 3 enfants	Soit 4 personnes

Total 63 personnes

Nous avons accueilli **63 personnes** sur le dispositif d'urgence.

- Nuitées d'hôtel :

HÔTEL		
7	femmes seules	Soit 7 personnes
1	mères avec 1 enfant	Soit 2 personnes
2	mères avec 2 enfants	Soit 6 personnes
Total		15 personnes

Nous avons accueilli 15 personnes à l'hôtel pour 14 **nuitées** ce qui correspond à moitié moins d'accueil à l'hôtel par rapport à l'année 2020. A la suite de leur accueil à l'hôtel : **11 personnes** ont intégré l'accueil d'urgence.

- Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence :

Violences familiales	50 personnes	17 femmes seules, 10 mères avec 1 enfant, 3 mères avec 2 enfants, 1 mère avec 3 enfants
Rupture familiale	2 personnes	2 femmes seules
Fin d'hébergement Chez des tiers	1 personne	1 femme seule
Errance	4 personnes	4 femmes seules
Sans logement	2 personnes	2 femmes seules
Expulsion Manche Habitat	3 personnes	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
Logement indécant	1 personne	1 femme seule

- 79 % des accueils en urgence ont pour motif un contexte de violences familiales.
- 3% des accueils en urgence ont pour motif une rupture familiale.
- 2% des accueils en urgence ont pour motif fin d'hébergement chez des tiers.
- 6% des accueils en urgence ont pour motif l'errance.
- 3% des accueils en urgence ont pour motif sans logement.
- 5 % des accueils en urgence ont pour motif expulsion par Manche Habitat.
- 2% des accueils en urgence ont pour motif logement indécant.



- Tranches d'âge

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
Dispositif Urgences	5	15	8	32	3	63
%	7,94	23,81	12,70	50,79	4,76	100

L'accueil des enfants au CHRS à l'urgence reste important. Nous avons accueilli à l'urgence 20 enfants âgés de 0 à 17 ans, soit **31.75%** des personnes accueillies.

Plus de la moitié des personnes accueillies sur le dispositif urgence ont entre 25 et 59 ans.

- Origines des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence :

15 personnes orientées par la gendarmerie, soit 23.81%

CCAS AVRANCHES	1 femme seule
CCAS BRÉCEY	1 mère avec 1 enfant
CCAS SAINT HILAIRE	1 femme seule, 2 mères avec 1 enfant
CCAS SAINT PAIR	1 femme seule
CMS AVRANCHES	2 femmes seules, 2 mères avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants
CMS GRANVILLE	1 femme seule
GENDARMERIE VILLEDIEU LES POÊLES	2 femmes seules
GENDARMERIE SAINT JAMES	1 femme seule
GENDARMERIE SARTILLY	1 mère avec 3 enfants
GENDARMERIE DUCEY	1 femme seule
GENDARMERIE PONTORSON	1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE MORTAIN	3 femmes seules
GENDARMERIE SAINT HILAIRE	1 femme seule
MISSION LOCALE	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
CH AVRANCHES/GRANVILLE	1 femme seule
PMI SAINT LÔ	1 mère avec 1 enfant
ELLE-MÊME	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
PREAMIS	1 mère avec 1 enfant
115	5 femmes seules
UNE AMIE	1 mère avec 2 enfants
ASSOCIATION PASSERELLES	1 femme seule
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 mère avec 1 enfant
LIEU D'ÉCOUTE AVRANCHES	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
SPIP	1 femme seule
CIAS BRÉCEY	1 femme seule
CAF AVRANCHES	1 femme seule
CMP GRANVILLE	1 femme seule
TOTAL	63 PERSONNES

- Types d'hébergement à la sortie :

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
ACCUEIL EN INSERTION	22	8 femmes seules, 2 mères avec 1 enfant,
AU CHRS LE CAP		2 mères avec 2 enfants, 1 mère avec 3 enfants
LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	1	1 femme seule
LOGEMENT PRIVÉ	1	1 femme seule
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	13	5 femmes seules, 4 mères avec 1 enfant
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	13	7 femmes seules, 3 mères avec 1 enfant
N'A PAS COMMUNIQUÉ LE TYPE D'HÉBERGEMENT (DÉPART VOLONTAIRE DE LA PERSONNE)	4	1 femme seule, 1 mère avec 2 enfants
RETOUR À LA RUE	2	2 femmes seules
ADMISSION SERVICE ACT	1	1 femme seule
TOTAL PERSONNES SORTIES	57	

Suite à leur accueil à l'urgence, **22 personnes**, soit 38.60% ont demandé un accueil en insertion au CHRS LE CAP AVRANCHES.

- Mouvements en 2021

- Nous avons eu **63 personnes présentes** à l'urgence en 2021.
- Nous comptabilisons **57 personnes sorties** à l'urgence au 31/12/2021.
- Nous comptabilisons **6 personnes présentes**, soit 2 femmes seules et 2 mères avec un enfant, sur le dispositif d'urgence au 31/12/2021.

PLACES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (FVV) :

2 places ouvertes en mars 2020 : location d'un appartement de type T2, situé en centre-ville.

- Taux d'occupation :

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	5	2	3	51	82,26
FÉVRIER	2	1	1	56	100,00
MARS	2	1	1	62	100,00
AVRIL	2	1	1	60	100,00
MAI	4	2	2	60	100,00
JUIN	2	1	1	60	100,00
JUILLET	6	2	4	80	129,03
AOÛT	7	4	3	47	75,81
SEPTEMBRE	3	3	0	30	50,00
OCTOBRE	4	2	2	18	29,03
NOVEMBRE	5	2	3	58	96,66
DÉCEMBRE	5	2	3	62	100,00
TOTAL				644	88,20%

Et 2 places supplémentaires en septembre 2021.

Il s'agit là aussi d'un appartement meublé et équipé mis à disposition, situé en centre-ville.

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
SEPTEMBRE	1	1	0	5	8,33
OCTOBRE	3	1	2	72	116,13
NOVEMBRE	3	1	2	90	150,00
DÉCEMBRE	3	1	2	93	150,00
TOTAL				260	105,69%

Nous avons accueilli **20 personnes**, soit **10 femmes et 10 enfants** sur le dispositif Places Femmes Victimes de violence en 2021.

Ces deux tableaux concernant l'occupation des nouvelles places apportent la réponse à un besoin puisque ces deux logements n'ont jamais été inoccupés. Le fait que les lieux d'hébergement se situent dans un quartier différent de celui que nous avons l'habitude d'occuper permet de sécuriser davantage l'accueil des personnes, d'autant que chacun des logements est doté d'un interphone. Les conditions d'accueil sont favorables et propices au mieux-être des personnes.

- Durée de séjour à la sortie :

Nous comptabilisons 15 personnes sorties de ce dispositif au 31/12/2021

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2020	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	1	6,66%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	14	93,34%
Supérieur à 6 mois	0	0
Total		100%

La durée moyenne du séjour est environ 60 jours ce qui corrobore à la procédure d'accueil construite dans l'année.

Typologie :

- Composition familiale à l'arrivée :

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE		
4	femmes seules	Soit 4 personnes
3	mères avec 1 enfant	Soit 6 personnes
2	mères avec 2 enfants	Soit 6 personnes
1	mères avec 3 enfants	Soit 4 personnes
TOTAL		20 personnes

- Tranche d'âge :

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +0	TOTAL
PVFF	2	8	3	7	0	20
%	10%	40%	15%	35%	0	100

50% enfants – 50% adultes

- Origine des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence :

GENDARMERIE AVRANCHES	1 femme seule
GENDARMERIE	2 femmes seules
GENDARMERIE PONTORSON	1 femme seule
GENDARMERIE MORTAIN	1 mère avec 1 enfant
GENDARMERIE SAINT HILAIRE	1 mère avec 2 enfants
TRIBUNAL	1 mère avec 3 enfants
ETP/SAVS/ATMPM	1 mère avec 1 enfant
115	1 mère avec 1 enfant
CMP GRANVILLE	1 mère avec 2 enfants
TOTAL	20 PERSONNES

A nouveau, ce tableau révèle un fort partenariat avec la gendarmerie, confortée désormais par l'existence de la cellule du groupe de protection des familles pour le sud Manche depuis le 15/11/21

- Type d'hébergement à la sortie :

Nous comptabilisons **15 personnes sorties** de ce dispositif au 31 décembre 2021

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LE CAP	5	1 mère avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants
LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	1	1 femme seule
LOGEMENT PRIVÉ	2	1 mère avec 1 enfant
LOGEMENT ÉTUDIANT	1	1 femme seule
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	1	1 femme seule
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	5	1 femme seule, 1 mère avec 3 enfants
TOTAL PERSONNES SORTIES	15	

- Mouvements en 2021 :

- Nous avons eu 20 personnes présentes sur ce dispositif en 2021.
- Nous comptabilisons 15 personnes sorties sur ce dispositif au 31/12/2021.
- Nous comptabilisons 5 personnes présentes, soit 1 mère avec son enfant et 1 mère avec ses deux enfants sur ce dispositif au 31/12/2021.

- L'accueil de jour : Des lieux d'écoute :

Ce dispositif est financé par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes et par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Adossé au CHRS LE CAP, ce dispositif s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son contexte de vie et/ou victime de violence et à toute personne encore aux prises avec les violences de son conjoint ou ex-conjoint. Les personnes sont reçues individuellement par un membre de l'équipe formé aux mécanismes des violences conjugales.

Notre mandat repose essentiellement sur l'écoute, l'information et l'orientation si nécessaire. L'idée est de permettre à la personne de sortir de l'isolement, de ressentir un soulagement en prenant conscience qu'il existe des solutions pour revenir à sa place de sujet et aller vers un mieux-être. Chaque rencontre dure en moyenne une heure et la personne a la possibilité de solliciter un ou plusieurs rendez-vous. Il ne s'agit pas d'un espace thérapeutique.

- Nombre de permanences proposées au public sur l'année 2021 :

Les permanences sont tenues à Avranches dans nos locaux, à Villedieu les Poêles à l'INTERCOM, à Saint Hilaire au CCAS et à Mortain au FORUM DU MORTAINAIS.

- Avranches : 3 permanences par mois, soit 34 permanences de 2h, soit 68h d'écoute
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Villedieu Les Poêles : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Mortain : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute

=> 140h d'écoute

Temps dédié au transport pour se rendre sur les lieux de permanence :

- Avranches : Locaux du CHRS
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Villedieu Les Poêles : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Mortain : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport

=> 36h de temps de trajet

Temps dédié aux transports pour se rendre sur les lieux de permanences : 2088 kms qui se traduit par 36h de trajet.

- Recensement des personnes reçues aux permanences des lieux d'écoute du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

- 55 personnes ont pris rendez-vous sur 70 permanences ce qui correspond à 55h d'écoute
- 18 personnes ont reçu une écoute téléphonique

Avranches :

- 33 personnes ont pris rendez-vous, ce qui correspond à 33h d'écoute
- 31 personnes ont honoré le rendez-vous
- 15 personnes ont eu une écoute téléphonique
- 4 personnes ont reporté le rendez-vous
- 2 personnes qui n'ont pas honoré le rendez-vous

Villedieu Les Poêles-Rouffigny :

- 6 personnes ont pris rendez-vous, ce qui correspond à 6h d'écoute
- 5 personnes ont honoré le rendez-vous
- 1 personne ont eu une écoute téléphonique
- 0 personne ont reporté le rendez-vous
- 1 personne qui n'ont pas honoré le rendez-vous

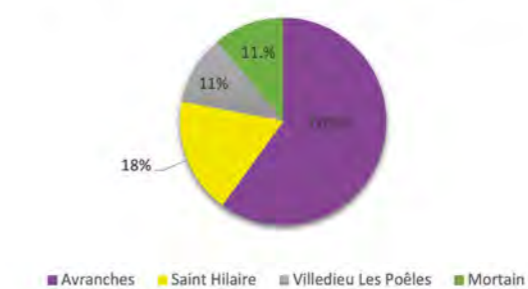
Saint Hilaire du Harcouët :

- 10 personnes ont pris rendez-vous, ce qui correspond à 6h d'écoute
- 5 personnes ont honoré le rendez-vous
- 1 personne ont eu une écoute téléphonique
- 0 personne ont reporté le rendez-vous
- 4 personnes qui n'ont pas honoré le rendez-vous

Mortain :

- 6 personnes ont pris rendez-vous, ce qui correspond à 6h d'écoute
- 3 personnes ont honoré le rendez-vous
- 1 personne ont eu une écoute téléphonique
- 1 personne ont reporté le rendez-vous
- 3 personnes qui n'ont pas honoré le rendez-vous

Répartition des personnes reçues par lieux d'écoute



Ce graphique illustre à nouveau une activité certaine sur Avranches comme l'an passé. A Saint Hilaire, nous remarquons une augmentation de l'activité de 4% à 18% grâce au travail de partenariat avec le CCAS.

Notre objectif est la communication auprès des différents partenaires. A ce sujet, un travail a été amorcé pour la refonte du flyer mais pas encore finalisé, document essentiel pour soutenir cette communication.

- Tranche d'âge des personnes reçues sur les lieux d'écoute :

AGE	ENTRE 18 ET 25 ANS	ENTRE 26 ET 35 ANS	ENTRE 36 ET 45 ANS	46 ANS ET +	NON COMMUNIQUÉ	TOTAL
Lieux d'écoute	6	8	19	13	9	55
%	11	15	34	24	16	100

- Origine des demandes / les organismes orienteurs :

SITE ADSEAM / INTERNET	2 personnes
FLYER LIEUX D'ÉCOUTE	1 personne
PERSONNE SORTIE DU DISPOSITIF INSERTION LE CAP	5 personnes
PERSONNE SORTIE DU DISPOSITIF URGENCE LE CAP	2 personnes
CMP ADULTES	5 personnes
CMS	9 personnes
CCAS	3 personnes
CSAPA	1 personne
GENDARMERIE	2 personnes
UNE AMIE	3 personnes
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 personne
FORUM MORTAIN	1 personne
CADA	1 personne
AEMO	1 personne
LE GRÉTA	1 personne
ACJM	3 personnes

- Les organismes orienteurs restent les mêmes que l'an passé :

Problématique de la personne demandeuse d'écoute :

Toutes les personnes reçues étaient assurément confrontées à des violences conjugales ou et/ou violences intrafamiliales, certaines ayant engagées des démarches et d'autres pour les quelles, venir sur le lieu d'écoute était leur première démarche.

- Conseils et orientations prodigués aux personnes écoutées :

AS SECTEURS	10 personnes
CAF	3 personnes
UMJ-CONSULTATION VICTIMOLOGIE	4 personnes
ACJM	3 personnes
DÉPÔT DE PLAINTÉ- GENDARMERIE	15 personnes
GROUPE DE PAROLE - ACJM / ADSEAM	6 personnes
SUIVI PSYCHOLOGIQUE AU CMP	7 personnes
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS	2 personnes
ACCUEIL À L'URGENCE AU CHRS	8 personnes
ACCUEIL À LA VILLA MYRIAM	1 personne
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	1 personne
UN GÎTE	1 personne
RELOGEMENT	5 personnes
MÉDECIN TRAITANT	3 personnes
AVOCAT	11 personnes
CSAPA	4 personnes
CARRUD	1 personne
PMI	1 personne
AEMO	1 personne
TRIBUNAL	1 personne
IRSA	1 personne
PASS	1 personne
GYNÉCOLOGUE	1 personne
PROCUREUR	2 personnes

Dans l'écoute offerte, nous orientons beaucoup vers les partenaires de la justice, de la santé et de l'hébergement. Nous observons que plusieurs personnes sont allées vers les partenaires, puis ont sollicité à nouveau un rendez-vous sur les lieux d'écoute afin de faire part de leur cheminement. L'écoute a une valeur de soutien, de valorisation et d'encouragement visant un mieux-être, autant d'éléments qui font partie de nos objectifs.

- Expérimentation Transport :

- 2 femmes seules ont bénéficié d'un taxi pour se rendre à l'Unité Médico Judiciaire à Saint Lô.
- 1 femme seule a bénéficié d'un taxi pour être hébergée sur le dispositif d'urgence au CHRS LE CAP Avranches.
- 2 femmes seules ont bénéficié d'un taxi pour se rendre à l'hôtel F1, nuit d'hôtel financée par le CHRS LE CAP AVRANCHES (pas d'accueil sur le dispositif urgence la nuit).

Nous avons expérimenté ce transport pour 5 personnes pour un montant de **544.30€**.

- Expérimentation gîte au cours de l'année 2021 :

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2020/2022 du dispositif accueil de jour, l'ADSEAM a mis en place en collaboration avec la DDETS et la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Femmes / Hommes, un nouveau dispositif d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales en milieu rural.

A ce titre, les objectifs du projet expérimental étaient les suivants :

- Conformément au protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2017/2022, l'objectif de cette démarche est de faciliter le parcours des personnes victimes, de mailler davantage le territoire leur permettant de sortir d'un contexte de violences conjugales tout en restant dans leur secteur géographique si la situation le permet en termes de sécurité et ce, afin de maintenir leur activité professionnelle et/ou maintenir la scolarité des enfants.
- Proposer des hébergements alternatifs aux structures compétentes type CHRS.
- Aller vers un public isolé, notamment dans les zones rurales.

Les missions étaient : Héberger une femme victime de violence conjugale et sa famille en gîte, écouter, informer, soutenir, orienter les personnes vers nos partenaires.

Cette expérimentation a pu être mise en œuvre pour une femme. L'expérience a conduit à un écrit pour mettre en exergue les forces et les faiblesses de cette expérimentation.

Vous trouverez ci-après un extrait de l'écrit traduisant concrètement l'accompagnement proposé.

L'accompagnement sur ce dispositif s'est effectué sur 2 semaines :

JOURS	TEMPS	OBJET DE LA RENCONTRE - DE L'ÉCHANGE
LUNDI	1h30 15 min	INSTALLATION DANS LE GÎTE ÉCHANGE TÉLÉPHONIQUE POUR ÉCOUTER MADAME
MARDI	30 min 2h	ÉCHANGE TÉLÉPHONIQUE POUR RASSURER MADAME ASSURER LA SÉCURITÉ DE MADAME
MERCREDI	1h	TEMPS D'ÉCOUTE À LA DEMANDE DE MADAME + PRISE DE RDV POUR DÉPOSER PLAINTÉ
JEUDI	3h30	RDV CHEZ L'AVOCATE DE MADAME À COUTANCES
VENREDI	3h30	ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONVOCATION DU JAF AU TRIBUNAL DE COUTANCES
LUNDI	30 min	ÉCHANGE TÉLÉPHONIQUE AVEC MADAME AUTOUR DU RELOGEMENT
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		MADAME A REPRIS LE TRAVAIL
VENREDI	1h	ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA SORTIE DU GÎTE

Selon les observations recueillies de cette expérimentation, l'accompagnement a été soutenant, rassurant et sécurisant pour Madame lui permettant de maintenir sa décision tout en engageant des démarches judiciaires concernant les violences conjugales.

Toutefois, un certain nombre de freins ont été mis en exergue, reposant essentiellement sur les questions de sécurité physique de la famille dans ce contexte.

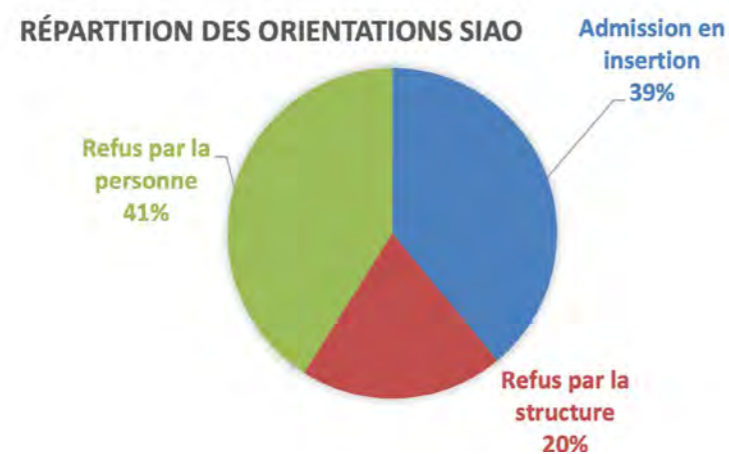
Au regard de cette expérience, il est difficile de tirer des conclusions. Toutefois, il nous paraît évident que ce type de dispositif doit encore être expérimenté, afin d'affiner les modalités et d'accompagnement. Aujourd'hui, le fait d'avoir pu mettre en œuvre une seule fois ce dispositif ne nous permet pas de définir un positionnement précis.

D. COMMISSIONS SIAO

La commission SIAO a lieu 2 fois par mois. En 2021, **73 personnes**, soit 45 ménages ont été orientées vers l'insertion au CHRS LE CAP Avranches. Répartition des orientations SIAO :

- Sur les 73 personnes orientées, soit 45 ménages :
- 29 personnes, soit 16 ménages, ont été admises en insertion au CAP
 - 6 personnes, soit 4 ménages, ont refusé l'orientation.
 - 20 personnes, soit 13 ménages n'ont pas pris contact avec le service
 - 3 personnes, soit 2 ménages ont choisis une autre orientation
 - 1 personne, soit 1 ménage a réintégré son domicile
 - La structure a refusé l'orientation préconisée par le SIAO pour 14 personnes, soit 9 ménages faute d'adhésion lors de l'entretien d'admission mené.

Notons que toutes les personnes orientées par le SIAO, et prenant contact avec le service sont systématiquement reçues en entretien d'admission.



Cette année, suite aux commissions SIAO, nous remarquons que **39% des personnes orientées ont accepté l'orientation et ont été admises en insertion**, contre 65% en 2020.

PERSPECTIVES / REFLEXIONS

2021 fut encore une année riche en évènements à l'image du bilan dressé en introduction. Le dynamisme constant de l'équipe du CHRS d'Avranches n'a pas empêché de mener à bien des nouveaux projets et nous poursuivrons en ce sens en 2022.

Pour le CHRS, plusieurs enjeux à venir mais le sujet prioritaire sera bien sûr celui de la négociation CPOM et de l'écriture du projet de service. Parallèlement, nous devons aussi étudier la piste d'un nouveau lieu d'accueil pour le dispositif d'urgence.

Au-delà de ces sujets prioritaires, nous ne manquerons pas de veiller au bon fonctionnement des dispositifs adossés au CHRS comme le groupe de parole, le dispositif des lieux d'écoute, l'atelier temps de jeux, l'investissement dans le réseau vif qui sont devenus l'ADN du CHRS.

En termes d'activités, l'équipe est désireuse et se montre force de proposition, là aussi l'ensemble de l'équipe est convaincu de l'intérêt de ces activités pour le mieux-être et la reconstruction des personnes accompagnées ; voici quelques idées pour 2022 :

- Ateliers cuisine, couture, sortie à la plage, sortie au parc, sortie au théâtre qui sont les ateliers dits « classiques » dans notre quotidien au sein du service.
- Renouveler l'expérience de proposer un week-end vacances pendant l'été, pourquoi pas envisager une nouvelle sortie vélo en partenariat avec l'atelier vélo.
- Des ateliers d'écriture seront proposés aux résidentes avec in fine la scénarisation des textes écrits.

Ainsi, veiller à maintenir les liens avec nos partenaires, formaliser les partenariats, communiquer, reste une priorité pour l'équipe éducative et l'équipe administrative et d'encadrement. Parallèlement, le questionnement constant via les réunions d'équipes, les séances d'ADPP et les formations doivent nous permettre de réfléchir, ajuster, améliorer nos pratiques professionnelles avec un objectif : répondre au plus près des besoins des personnes accompagnées et hébergées, tout en faisant preuve d'adaptation en considérant notre cadre d'intervention en tant qu'établissement AHI.

II) ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG EN COTENTIN

Les Admissions (dispositif d'insertion et d'urgence)

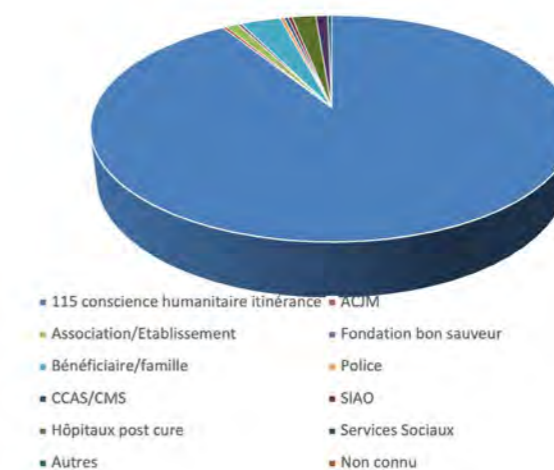
- Les demandes d'admissions :

Au cours de l'année 2021, 314 fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, Urgence et Insertion confondues, soit une augmentation de 88% par rapport à l'an passé. Cette augmentation est d'autant plus sensible sur les demandes d'urgences que sur les demandes d'insertions dont l'augmentation est tout de même de 80%.

- **212 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence
- **92 appels** ont concerné l'Insertion

Motifs de la demande

Origines des demandes urgences 2021



286 demandes concernent le 115 et les services de maraude. 10 demandes concernent des personnes qui ont sollicité d'elles-mêmes le service. Elles sont dans ce cas renvoyées vers le 115 pour confirmation. 6 demandes émanent des hôpitaux et centre de postcure. Les autres origines sont marginales.

Origines des demandes d'admissions en Insertion



Comme le montre le graphique, le CHRS est localement bien connu et repéré par les personnes en demande ou par leur entourage. Beaucoup sollicitent elle-même un rendez-vous d'admission en insertion à la suite d'un accueil en urgence. Dans ce cas leur arrivée sur le service se fait principalement par le 115.

Les services sociaux, CMS CCAS sont également des orienteurs importants. Toutes les demandes d'admissions sont orientées vers le SIAO en parallèle, afin de limiter au maximum les délais de traitement.

A. INSERTION

	JOURNÉES	COLLECTIF	DIFFUS	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2021	7 267	1 885	5 382	73%

	COLLECTIF	DIFFUS	TOTAL
Janvier	154	589	864
Février	142	532	826
Mars	129	536	741
Avril	131	330	716
Mai	123	364	708
Juin	159	363	683
Juillet	205	341	684
Août	173	439	695
Septembre	152	500	706
Octobre	104	484	752
Novembre	163	450	737
Décembre	250	454	753
TOTAL	1 885	5 382	8 865

De même que les années précédentes, on s'aperçoit que l'activité baisse durant l'été pour reprendre à l'automne. Les conditions climatiques estivales favorisent le départ des personnes les moins stables, plus prompte à retourner vers l'errance et la rue.

Typologie :

- Composition familiale à l'arrivée :

Collectif

37	HOMMES SEULS	SOIT 37 PERSONNES
	TOTAL	37

Nous n'avons accueilli aucune nouvelle famille cette année. Les demandes d'admission de couple et couple avec enfants sont rares. De fait nos appartements, bien qu'occupés par des résidents, sont sous occupés par rapport à leur capacité totale. Nous accueillons en revanche assez fréquemment des hommes seuls lors de leur arrivée et qui reprennent peu à peu leurs droits parentaux. Les passages en appartements dans le diffus permettent à ces pères d'accueillir et héberger à nouveau leurs enfants lors de week-ends, de vacances scolaires.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE À L'ENTRÉE	NOMBRE DE PERSONNES
CUC	24
Manche	7
Autre département	6
Non connu	-
TOTAL	37

- Diffus :	23 Hommes seuls	Soit 23 personnes
	0 Couple	Soit 0 personnes
	1 Couple avec enfants	Soit 5 personnes
	3 Hommes seuls avec 1-2 enfants	Soit 9 personnes

TOTAL	37
--------------	-----------

- Tranches d'âge :

Collectif

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +0	TOTAL
Nombre de personnes	0	0	5	31	1	37
%	0%	0%	13%	84%	3%	100%

- Diffus :

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +0	TOTAL
Nombre de personnes	0	9	3	23	2	37
%	0%	24%	13%	62%	5%	100%

Les mineurs qui apparaissent dans la catégorie des 3-17 ans, sont les enfants des adultes accueillis en appartement

a) Prescripteurs de demande d'accueil

Les personnes accueillies au CHRS entrent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur autonomie, travailler le lien avant de leur proposer un passage en appartement du CHRS. Seules les familles ou les couples entrent directement en diffus.

Collectif

115 / CONSCIENCE HUMANITAIRE / ITINÉRANCE	9
CCASS / CMS	3
AUTRES	4
CDHAT	1
FRANCE TERRE D'ASILE	1
HÔPITAL	3
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE	3
LE BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	6
LHSS	1
PASS	2
PROTECTION MAJEUR	1
SPIP	3
TOTAL	37

- Diffus :

115 / CONSCIENCE HUMANAIRE / ITINÉRANCE	6
CCASS / CMS	6
AUTRES	2
CDHAT	1
FRANCE TERRE D'ASILE COALIA	1
HÔPITAL	1
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE	1
LE BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	8
LHSS	2
PROTECTION MAJEUR	1
ACCUEIL DU JOUR	5
SPIP	3
TOTAL	37

- Motif de demande d'accueil des ménages :

Collectif

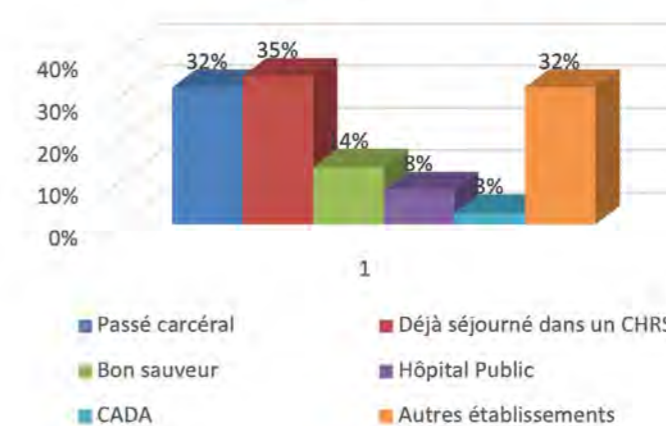
AUTRES	1
FIN D'ACCUEIL LHSS	2
HÉBERGÉ CHEZ UN TIERS	3
IMPAYÉS (EXPULSIONS, ANTÉCÉDENTS D'IMPAYÉS, DETTES...)	-
INCURIE	1
RUPTURES FAMILIALES	7
SANTÉ	1
SDF	19
VIOLENCES FAMILIALES	3
TOTAL	37

- Diffus :

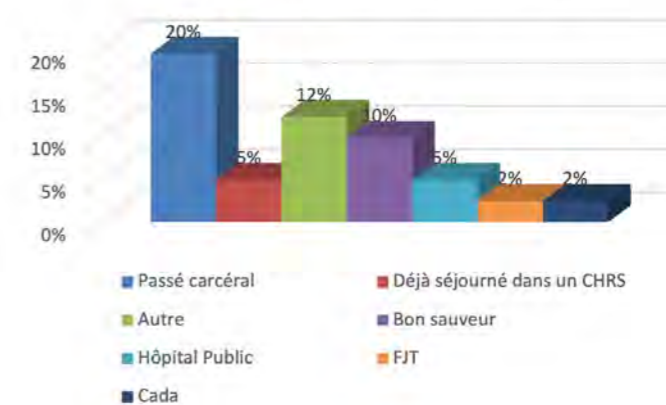
AUTRES	7
FIN D'ACCUEIL CADA	5
FIN D'ACCUEIL LHSS	2
FIN D'ACCUEIL FJT	1
HÉBERGÉ CHEZ UN TIERS	4
IMPAYÉS (EXPULSIONS, ANTÉCÉDENTS D'IMPAYÉS, DETTES...)	2
RUPTURES FAMILIALES	4
SANTÉ	0
SDF	7
VIOLENCES FAMILIALES	5
TOTAL	37

- Antériorités :

Antériorités avant entrée sur le Collectif



Antériorités avant entrée sur le diffus



- Ressources des ménages :

Collectif

RESSOURCES DES MÉNAGES	-
AAH/PI	6
ARE	3
ASS	1
AUTRE	1
LJ	1
RSA	13
SALAIRE / FORMATION	10
SANS RESSOURCES	2
TOTAL	37

- Diffus :

RESSOURCES DES MÉNAGES	-
AAH/PI	2
ARE	1
ASS	0
AUTRE	2
LJ	1
RSA	8
SALAIRE / FORMATION	10
SANS RESSOURCES	13
TOTAL	37

Le fait que 13 personnes soient sans ressource sur le diffus est lié au fait que les enfants sont comptabilisés. Nous accueillons également parfois des personnes (familles) directement en appartement sans qu'elles n'aient encore réouvert leurs droits.

- Type d'hébergement à la sortie :

Collectif :

115	14
MAISON D'ARRÊT	-
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	2
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL - GLISSANT - MAISON RELAIS	4
ENTRÉES SUR LE DIFFUS	11
TOTAL	31

Ce tableau met en évidence que la moitié des personnes accueillie en CHRS ne parviennent pas à travailler un projet d'avenir, ne réussissent pas à supporter les impératifs de participations financières, de respect des règles de vie. Les addictions et leurs conséquences sont bien souvent la source de cette impossibilité à se plier aux impératifs du contrat de séjour. La plupart décident de quitter le service, d'autres se mettent en situation de se faire exclure, avant d'avoir pu passer en appartement diffus.

- Diffus :

115	1
DÉCÉDÉ	0
HÉBERGÉ CHEZ UN TIERS	6
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	7
BAILLEUR PRIVÉ	1
BAILLEUR PUBLIC	6
RETOUR DIFFUS	1
TOTAL	22

50% des personnes accueillies sur le collectif sont passées en diffus et ont poursuivi leur parcours d'insertion.

Mais 25% des personnes accueillies sur le collectif sont sorties sans solution pérenne. La plupart car elles n'ont pas réussi à se défaire de leurs dépendances (alcools, stupéfiants) et n'étaient pas prêtes à changer leurs habitudes. Pour ces dernières, leurs priorités de dépenses restent l'objet de leur addiction et elles ne parviennent pas à concevoir les minimas sociaux ou leurs ressources comme pouvant servir à payer un loyer, faire de l'épargne. La satisfaction immédiate et pulsionnelle les empêche de se projeter et de construire un avenir. Pour ces personnes, un futur accueil sera peut-être envisagé lorsque l'envie de changement sera présente.

Durée de séjour des sorties au 31.12.2021

- Collectif :

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2020	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	2	6%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	28	90%
Supérieur à 6 mois	1	3%
Total	31	100%

La durée moyenne est de 57.22 jours soit un 1.91 mois. Pour rappel, 50% des personnes passées en collectif intègrent ensuite le diffus.

- Diffus :

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2020	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	0	0%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	5	23%
Supérieur à 6 mois	17	77%
Total	22	100%

La durée moyenne est de 408.59 jours soit 13.62 mois. Les personnes qui sont passées en diffus réussissent la plupart du temps leur projet d'insertion.

B. URGENCE

- Taux d'occupation :

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
URGENCE	859	58%

Nous avons accueilli 148 personnes différentes pour 314 passages sur l'urgence, soit un total de 864 nuits, pour un taux d'occupation de 58 %. Certaines périodes, notamment les beaux jours, voient le nombre de demandeurs fortement baisser. De même sur ces mêmes périodes, beaucoup de personnes n'honorent pas la place qui leur a été réservée par le 115.

MOIS	TOTAL MENSUEL	TAUX D'OCCUPATION 100%
JANVIER	75	60%
FÉVRIER	95	85%
MARS	98	79%
AVRIL	43	36%
MAI	61	49%
JUIN	34	28%
JUILLET	55	44%
AOÛT	56	45%
SEPTEMBRE	42	35%
OCTOBRE	70	56%
NOVEMBRE	110	92%
DÉCEMBRE	120	97%
TOTAL ANNUEL	859	59%

- Durée du séjour :

La durée moyenne est de 2.74 jours consécutifs, ce qui est conforme à nos règles de fonctionnement.

Typologie :

- Composition familiale à l'arrivée :

148	Hommes seuls	Soit 148 personnes
TOTAL		148

ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL

115 / CONSCIENCE HUMANITAIRE / ITINÉRANCE	286
ACJM	1
ASSOCIATION/ÉTABLISSEMENT	3
FONDATION BON SAUVEUR	1
BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	10
POLICE	1
CCAS / CMS	1
SIAO	1
HÔPITAUX POST CURE	6
SERVICES SOCIAUX	3
AUTRES	1
NON CONNU	-
TOTAL	314

- Tranche d'âge :

On retrouve approximativement les mêmes proportions par âge en urgence qu'en insertion, à savoir entre 25 et 59 ans.

	3 ANS ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
nombre de personnes	2	63	244	5	314
%	0,64%	20,06%	77,71%	1,59%	100

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

L'aspect sportif et bien être ne sera pas oublié en 2022, avec le souhait de développer la cohésion interservices du Pôle insertion.

Concernant le groupe de parole, cette expérimentation devra se poursuivre en 2022 de l'avis des participants et des intervenants. Un bilan a été réalisé avec le responsable de la PMI dont sont issues les deux conseillères conjugales qui animent ce groupe dans le cadre de leur mission de prévention et d'éducation. Ce bilan valide la poursuite de cette action, avec cependant un changement à venir car l'une des deux intervenantes sera en retraite à la fin du premier trimestre 2022. Une seule intervenante poursuivra cette mission avec le chef de service du CHRS, qui assure l'animation conjointe du groupe de parole.

Nous allons mettre à nouveau l'accent sur la participation des usagers, par le biais des comités de résidents. En effet, les deux années de COVID nous ont empêché de le mettre en œuvre, mais il est temps d'y remédier.

Notre public actuel, de plus en plus addict et polytoxicomane, nécessite des soins somatiques, psychologiques et un travail en réseau pour les soins en addictologie. La nouvelle infirmière des LHSS met en place des sorties pêches, qui rencontrent un certain succès auprès du public des LHSS. Nous percevons l'intérêt de ce genre de sorties dans le tissage de liens, ciment de notre accompagnement au quotidien. Nous tenterons cette année de promouvoir ce type d'actions pour le public CHRS.

Notre structure collective s'est adaptée pour accueillir les nouvelles places de LHSS. Provisoire, l'aménagement des locaux devra être plus pérenne : des projets immobiliers sont à l'étude. Plusieurs options sont envisagées (extension du bâtiment, installation de Tiny House) pour adapter l'accueil.

Pour faire suite aux demandes du personnel, nous mettrons en place en 2022, un dispositif DATI pour sécuriser les travailleurs isolés intervenant sur le collectif du CHRS.

SERVICE LOGEMENT

DIRECTION :

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE

hmarseille@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

MATHIEU VAULEGEARD
5 RUE GEORGES SOREL – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TEL : 02.33.87.00.50
E-MAIL : mvaulegeard@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du 23 février 2016 + Arrêté du 16 décembre 2010 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

CAPACITE AUTORISEE

Le service logement déploie deux dispositifs : l'ALT et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

Le dispositif ALT est subventionné pour 9 logements répartis de la manière suivante :

- 2 logements de type T1
- 3 logements de type T2
- 4 logements de type T3

Soit une capacité maximale de 336 personnes calculées selon l'arrêté préfectoral comme suit : 28 places au mois multiplié par 12 mois. Cette capacité est rarement atteinte. En effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des personnes seules occupant des logements qui pourraient accueillir également un couple.

Le dispositif baux glissants peut être financé à hauteur de 10 baux glissants par an. Le service des solidarités et du logement du Conseil Départemental, responsable du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), valide les candidatures de ménages bénéficiaires de l'accès au logement autonome par bail glissant.

POPULATION ACCUEILLIE

I. DISPOSITIF ALT

Cet accueil est destiné aux personnes sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS (propriétaires d'animaux, refus catégorique de vie en collectif...), aux personnes en situation de précarité et/ou confrontés à de grandes difficultés sociales. Les personnes de nationalité étrangère peuvent bénéficier d'une prise en charge en ALT à condition qu'elles soient en possession d'un titre de séjour en cours de validité d'une durée supérieure de trois mois ou d'un récépissé de renouvellement de ce titre. Les personnes accueillies ne perçoivent ni d'APL ni d'AL.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le bail glissant est un outil destiné à favoriser l'accès au logement de personnes en difficulté sociale. Il permet de sécuriser des opérations de location mais n'apporte pas, par lui-même, de ressources supplémentaires pour faire face au paiement du loyer et des charges. Il constitue un outil d'insertion, qui n'a de sens que si le ménage concerné accepte un accompagnement social.

L'examen de la situation économique du ménage doit être conjugué avec d'autres critères liés aux aptitudes du ménage au terme de la période de sous-location :

- A gérer le budget familial en y intégrant le règlement régulier des loyers et des charges,
- A vivre de façon autonome dans un logement, à l'entretenir et à l'utiliser à bon escient,
- A s'intégrer dans l'environnement social de l'immeuble, du quartier et de la ville.

FINANCEMENT

I. DISPOSITIF ALT

Le dispositif est financé par la DDETS par une subvention ASSL et l'Allocation de Logement Temporaire, ainsi qu'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Le paiement des loyers par les bénéficiaires constitue une autre part du financement de ce service.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le dispositif est financé par le Conseil Départemental en fonction du nombre de baux glissants réalisés dans l'année, jusqu'à 10 baux glissants. Une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le paiement des loyers par les sous-locataires complètent le financement du dispositif.

EQUIPE

- 1 ETP éducatrice spécialisée qui intervient sur les deux dispositifs.

MISSIONS

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.

Les objectifs du service logement sont entre autres :

- Faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement, en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale.
- Permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage de réapprendre les relations de « bon voisinage ».
- Réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité.
- Etre en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

ACTIONS

- Pour l'ALT :

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur les problèmes à résoudre.

La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute et du soutien dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation administrative), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veille à la bonne gestion du logement (organisation, entretien, investissement ...), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.

Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (trouver une formation, un stage...). Les actions peuvent également être tournées vers l'accompagnement à la santé, soutien à la parentalité...

Dans le cas, de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

- Pour les baux glissants :

Le bail glissant est un contrat de location d'une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable par période de 6 mois et pour une durée totale maximum de 24 mois.

Le contrat de location est passé entre le bailleur et le Pôle Insertion de l'ADSEAM, afin de permettre à celle-ci de sous-louer temporairement le logement à un ménage dont elle assure l'accompagnement social, dans la perspective que ce ménage puisse devenir le plus rapidement possible locataire en titre du logement.

Le contenu de l'accompagnement social est fixé sur la base du cahier des charges de l'accompagnement social utilisé dans le cadre de FSL. Le service travaille prioritairement en vue du glissement de bail, sur 4 axes : la gestion du budget, les relations de voisinage, la gestion et l'entretien du logement, et l'insertion dans l'environnement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Appartements situés sur la Communauté Urbaine Cherbourg-en-Cotentin.

ACTIVITE 2021

- L'évolution de l'offre de logement en ALT :

Le Service Logement a fait évoluer en début d'année 2021, son offre de logement en ALT, en se séparant d'une maison de type 4 située rue René Schmitt, louée depuis 2004 par le service à la Mairie Déléguée de Cherbourg. Le manque d'entretien du logement au fil des années a entraîné une dégradation de son état général.

Soucieux de fournir des logements dignes aux bénéficiaires du service, il a été décidé de remplacer ce logement par 2 appartements de type 2, correspondant mieux aux besoins actuels. En effet ; le dispositif ALT du Service Logement reçoit majoritairement des demandes de personnes isolées ou de familles monoparentales. Les demandes concernant les familles nombreuses sont devenues très ponctuelles depuis quelques années et concernent principalement des familles d'origine étrangère.

Les 2 nouveaux logements loués par le service se situent Cité Casino pour l'un et Cité Convents (secteur Hôpital) pour l'autre, permettant ainsi une offre de logements proche du centre-ville. Le Service Logement dispose dorénavant de 9 logements en ALT.

- Demandes d'accueils et orientations pour les deux dispositifs : ALT et Baux glissants :

- 26 demandes ont été reçues auprès du service logement au cours de l'année 2021.
 - 42 % provenaient du CDHAT de Cherbourg.
 - 23 % provenaient des assistants sociaux de divers services (CMS, CCAS, CMP, CAARUD, SPIP).
 - 11 % provenaient d'associations de protection des majeurs (UDAF ou ATMPM).

Le reste des demandes provenaient de demande unique de divers services (CHRS, ACT, BEAUREGARD, AEMO, Emmaüs...)

On voit bien ici que la multiplicité du partenariat est toujours d'actualité. Il est constaté également qu'au démarrage de l'activité du Service Logement il y a quelques années, l'essentiel des demandes provenaient des CMS de secteur, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

- Famille-Habitat : l'intervention d'un service expérimental du Pôle Insertion :

Le Service Logement a bénéficié de mars à septembre 2021 de l'expérimentation Famille-Habitat, permettant une intervention éducative à domicile d'une TISF, axée sur la gestion du quotidien dans le logement : accompagnement à l'entretien et l'investissement du logement, travail sur l'alimentation, l'hygiène et l'image de soi, soutien à la fonction parentale, gestion du budget familial...

Cette intervention, complémentaire à l'accompagnement socio-éducatif assuré par le service, contribue à rompre la solitude des personnes et à créer du lien, repérer certains dysfonctionnements, améliorer le confort de vie, organiser un quotidien plus cohérent et à maintenir les logements du service en bon état. Pour le Service Logement, qui repose habituellement sur une seule professionnelle, cette intervention est vite devenue un moyen d'améliorer l'efficacité de certains accompagnements. Le service Famille-Habitat est intervenu régulièrement auprès de 3 bénéficiaires en ALT ou en Bail glissant.

Cette expérimentation financée dans la cadre d'un appel à projets de la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté, programme budgétaire 304 « Inclusion Sociale et protection des personnes » va perdurer de janvier à juin 2022.

- Cessation d'un accueil en bail glissant pour trouble du voisinage :

Parmi les différents accompagnements réalisés en 2021, qui trouvent dans leur grande majorité une issue favorable, le service a été confronté à d'importantes difficultés avec un bénéficiaire de bail glissant.

Une telle situation, au-delà de la charge de travail socio-éducatif et de médiation avec le bailleur qu'elle implique, peut aussi mettre le service dans une difficulté liée à la faiblesse de ses ressources. En effet, les baux glissants sont bien cautionnés par le Département via le FSL, pour les impayés de loyer et la prise en charge des réparations locatives, mais avec un plafond fixé à 1250 € pour les impayés et 1500 € pour les dégradations. Le service n'ayant pas les ressources suffisantes pour absorber une dépense supplémentaire en faisant appel à une entreprise, l'éducatrice et le chef de service ont été amenés à assurer eux-mêmes l'évacuation des déchets, le nettoyage et la remise en état du logement.

- L'éducatrice du service témoigne ici de son expérience :

Nous avons accueilli en bail glissant une personne célibataire de 41 ans au cours de l'année 2020. Ce Monsieur avait bénéficié au préalable, depuis 2017, d'accompagnements successifs de différents services de l'ADSEAM en lien avec une problématique de santé (Appui santé, ACT).

La première période de confinement en 2020 a eu un tel impact sur la personne en termes de dépression et de ré-alcoolisation qu'un accompagnement vers une cure s'est enclenchée au cours de l'été 2020. Jusqu'en octobre 2020, Monsieur semblait reprendre pied et avait des projets réalistes d'insertion professionnelle.

A partir du mois de novembre 2020, il est devenu impossible de le voir en rendez-vous, celui-ci ne répondant pas aux nombreux appels téléphoniques et aux rendez-vous envoyés par courrier et ne payant plus ses loyers.

En décembre, nous étions avisés par le bailleur de troubles du voisinage et du fait que Monsieur avait lancé le vélo d'un voisin du 9ème étage, que celui-ci n'avait blessé personne, mais avait atterri sur un véhicule en stationnement.

Courant janvier 2021, le bailleur a interpellé de nouveau le service, signalant des nuisances au domicile (musique trop forte, fêtes régulières et peur du voisinage du fait des fréquentations, allées et venues bruyantes).

A cette période, le chef de service et l'éducatrice du service ont fini par pouvoir entrer dans le logement où il fût constaté que plusieurs personnes y dormaient. L'appartement était rempli de matelas et la pièce principale, ainsi que le mobilier était dégradé et les murs couverts de graffitis. Tous les protagonistes étaient alcoolisés, des bouteilles jonchant le sol, et notre intervention au sein du domicile assez peu sécurisante, un des individus ayant fermé la porte de l'appartement à clé après notre entrée. Une nouvelle proposition d'accompagnement dans les soins a été faite et acceptée par Monsieur et un signalement au procureur a été rapidement envoyé.

En mars 2021, le bailleur signifiait qu'il ne souhaitait pas renouveler le contrat de location avec le service de l'ADSEAM compte tenu des troubles qui perduraient.

A noter que le sous-locataire ne s'est pas opposé à cette décision, disant lui-même qu'il ne souhaitait plus rester dans ce logement. Ainsi, il s'est avéré que Monsieur s'était laissé envahir par plusieurs personnes dans son logement et qu'il ne savait plus comment sortir de cette situation.

Ainsi, il a été accompagné par le service au commissariat pour déposer plainte concernant la situation de squat.

Une fois l'appartement sécurisé, Monsieur a été accompagné vers une entrée en cure avec en parallèle un hébergement pour le week-end au CHRS Le Cap. Le suivi du service logement a continué.

Constatant pendant l'hospitalisation, la perte d'autonomie dans le quotidien tant physique que psychologique ainsi que les pertes de mémoire très importantes, il a été impossible d'associer Monsieur à son déménagement.

Ainsi, L'éducatrice du service, la TISF et le chef de service se sont chargés de trier, mettre en carton les affaires personnelles de Monsieur, nettoyer, déménager le mobilier et le stocker dans une cave du service logement sans que Monsieur soit en capacité de se mobiliser.

Afin de réduire le montant total de la facture de remise en état de l'appartement, nous avons fait appel à Astre services pour retapisser la pièce principale qui avait été taguée et dégradée, ainsi que pour le ménage pour l'ensemble de l'appartement qui n'avait pas été fait depuis plusieurs mois.

Ainsi, un état des lieux de sortie acceptable avec le bailleur a pu être établi en date du 27 mai 2021, dans l'attente de la facturation de ce qui n'avait pas pu être réparé (dalles de sols manquantes, tâchées, abimées, porte d'entrée détériorée, clés manquantes.)

Sandrine Surcouf
Educatrice spécialisée au Service Logement

I) LE DISPOSITIF ALT

11 ménages ont été accueillis en 2021 dans les 9 logements du dispositif, répartis comme suit :

13 adultes et 10 enfants, soit 23 personnes.

4 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement

2 ménages ont été relogés par des bailleurs sociaux.

1. Taux d'occupation

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre théorique de personnes correspondant à notre capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous les logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique. En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules dans des logements qui pourraient accueillir également un couple, entraînant ainsi un « déficit » de place.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES IMMOBILISÉES	TAUX DE PLACES IMMOBILISÉES
ALT 2017	7 558	73,95%	9 316	91,15%
ALT 2018	7 421	72,61%	9 456	92,52%
ALT 2019	6 759	66,13%	9 133	89,36%
ALT 2020	5 519	54%	8 919	87,27%
ALT 2021	5 592	55%	8 617	84,32%

Le taux d'occupation en 2021 est de 55 %, les demandes d'accueils ayant concerné principalement des personnes isolées.

L'évolution du taux d'occupation sur les 5 dernières années met en évidence cette réalité qui a conduit le service à se séparer d'un logement T4 pour le remplacer par deux logements T2.

De plus, un logement a été immobilisé pendant plusieurs semaines suite à un problème d'infiltration d'eau, mobilisant les services techniques d'un bailleur, puis l'intervention du chef de service et de l'éducatrice de service pour finaliser les travaux (joints de la faïence de la salle de bain et peinture de la chambre

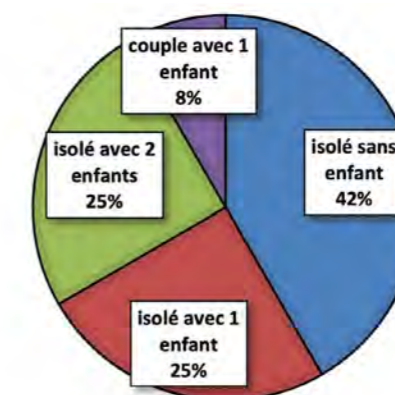
attendant). Une fois les travaux terminés, deux ménages positionnés sur le service ont refusé la proposition de logement, retardant l'entrée effective d'un nouveau ménage.

2. Durée moyenne

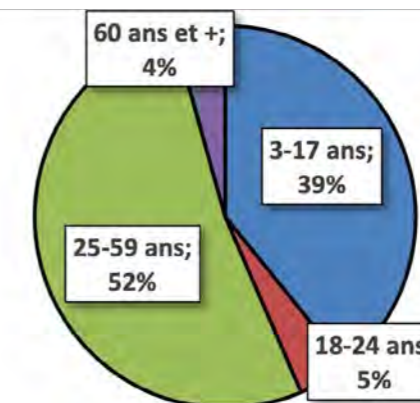
La durée moyenne de séjour est de 1224 jours (40,8 mois) pour les ménages sortis en 2021. Elle était de 589 jours en 2020. Cette nette augmentation est due en partie à l'accueil d'une personne dont le séjour a duré 1621 jours. Cette durée s'explique par plusieurs périodes d'absences aux sollicitations du service de la personne accompagnée, avec à plusieurs reprises, l'appel à l'intervention des pompiers. Enfin, suite à une proposition adaptée de relogement à laquelle la personne n'a pas répondu, un huissier a été contacté pour engager une procédure d'expulsion. L'impact de la démarche a permis à la personne concernée de se ressaisir et de faire aboutir son relogement dans de bonnes conditions.

3. Typologie des ménages accueillis

a) Composition des ménages accueillis au cours de l'année 2021

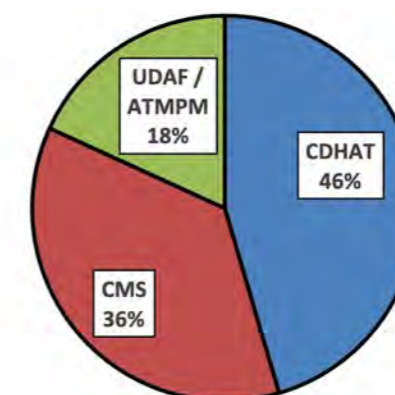


b) Tranche d'âge de la population accueillie en ALT



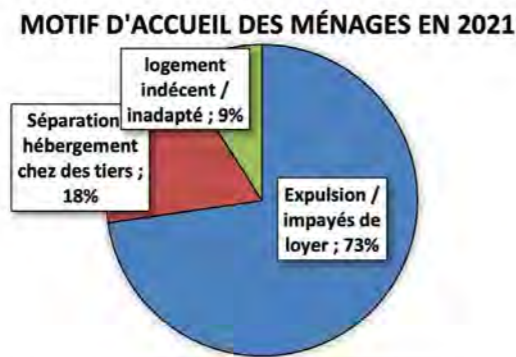
La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 45 ans.

c) Services à l'origine de l'orientation en logement ALT

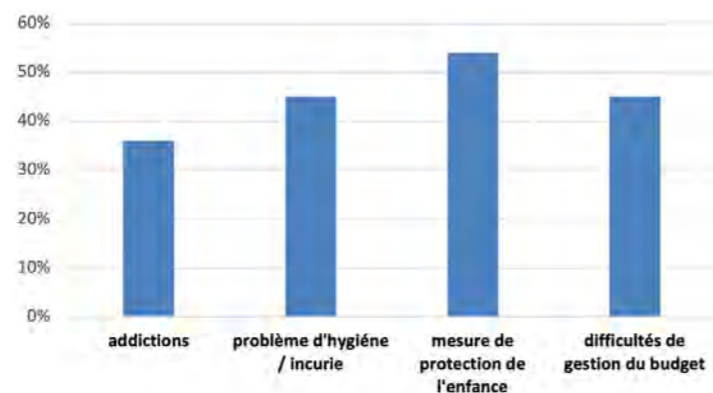


d) Motifs d'accueil des ménages

Certains ménages accueillis cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement. Majoritairement, les personnes accueillies sont en situation d'impayés de loyer et/ou d'expulsion de leur logement, dans une proportion constante depuis 5 ans.



e) Difficultés rencontrées sur l'ensemble des ménages accueillis



Le nombre des personnes accueillies avec différentes addictions est relativement constant depuis ces dernières années, ainsi que les problématiques en lien avec l'hygiène corporelle et/ou l'entretien du logement

4. Les sorties de l'année 2021

Deux ménages ont quitté le service ALT, pour accéder à un logement autonome. Ces deux ménages ont été relogés, l'un par Manche Habitat, l'autre par Presqu'île Habitat dans une maison individuelle.

II) LE BAIL GLISSANT

Le Service Logement dispose de 10 mesures par an de bail glissant. **11 ménages** ont bénéficié de ce dispositif : 12 adultes et 8 enfants, soit 20 personnes :

- 3 ménages entrés en 2021 et toujours présents au 31/12/2021.
- 1 ménage présent sur l'ensemble de l'année (entré en 2020 et toujours présent au 31/12/2021).
- 5 départs (4 glissements de bail vers Presqu'île Habitat et une fin de bail).
- Deux entrées sont prévues début 2022.

1. Admissions

a) Les demandes d'admissions

En préambule, il paraît important de rappeler le contexte de crise sanitaire qui a eu un impact certain sur l'accès au logement social, observé sur l'ensemble des services d'insertion par le logement : fermeture des bureaux des offices HLM, allongement du temps de traitement des dossiers, difficultés à obtenir des

propositions de logement correspondant à la typologie familiale et à la demande des personnes. Au niveau du Service logement, cela se traduit par un allongement des délais entre l'accord de prise en charge donné par le Département et l'entrée effective en bail glissant.

Il apparaît aussi important de souligner que le travail de l'éducatrice commence bien avant l'entrée de la personne. Elle réalise au préalable au moins un entretien d'admission, l'instruction de la demande pouvant parfois nécessiter plusieurs rencontres, tant pour recueillir les informations, que pour aider la personne à cheminer dans l'élaboration de sa demande. L'éducatrice rédige ensuite la demande d'accord de prise en charge auprès du FSL.

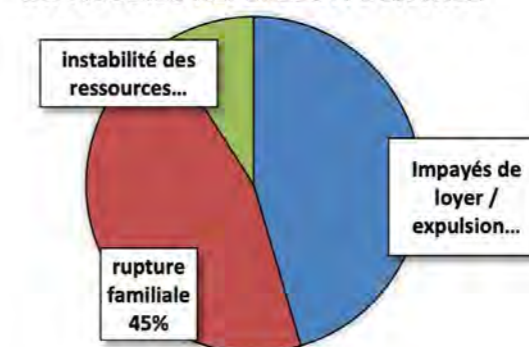
En cas d'accord, il s'ensuit un ensemble de démarches à réaliser avant l'entrée effective du ménage dans le logement : inscription au fichier central des demandes de logement social, démarches auprès des bailleurs pour obtenir une proposition de logement correspondant au projet du ménage concerné, rédaction d'un rapport social, visites de logements, parfois refus d'attribution en Commission d'Attribution de Logement entraînant de nouvelles visites de logements (plusieurs refus en 2020-2021, en lien avec le contexte sanitaire).

Lorsqu'un logement adapté à la situation est attribué, l'éducatrice se charge de constituer le dossier en vue de la signature du contrat de bail entre l'ADSEAM et le bailleur, de faire l'état des lieux d'entrée avec le bailleur, de faire des doubles de clés pour le service et de faire les démarches d'ouverture de compteurs électricité, gaz et eau puis de constituer le dossier en vue de la signature du contrat de sous-location entre la personne accompagnée et l'ADSEAM et de faire à nouveau un état des lieux d'entrée avec la personne. C'est alors que l'accompagnement en bail glissant commence.

b) Difficultés évoquées lors de l'entrée en bail glissant

Certains ménages peuvent cumuler plusieurs difficultés. Cette liste ne peut être exhaustive et reprend la problématique principale des ménages.

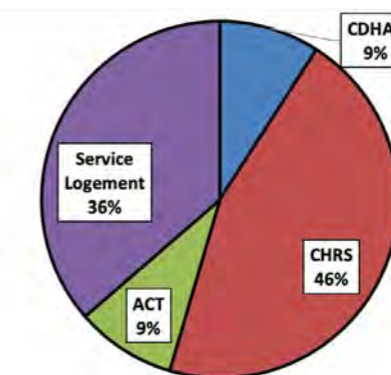
DIFFICULTÉS REPÉRÉES À L'ENTRÉE



En fonction des difficultés repérées lors de l'évaluation, la demande peut être réorientée vers le dispositif ALT.

Il est parfois préférable, au préalable à un bail glissant, qu'un travail d'accompagnement soit engagé par le partenaire ou en continuité avec l'ALT.

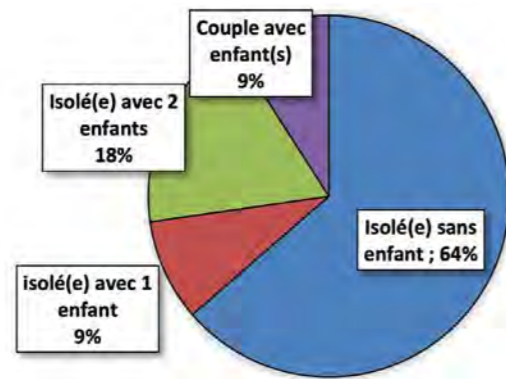
c) Services à l'origine de la demande de bail glissant



36% des orientations en bail glissant émanent du Service Logement lui-même, dans la continuité d'une prise en charge en ALT, permettant ainsi un accompagnement évolutif et adapté aux progrès de la personne, dans une logique de parcours sécurisé vers l'autonomie.

Le panel de services orienteurs en bail glissant est assez limité. Très peu de demandes émanent du CCAS, du CMS ou des services de protection des majeurs et aucune de services tels que le SPIP, la Fondation Bon Sauveur, l'accueil de jour, etc... Des services pourtant amenés à suivre des publics pouvant relever de baux glissants. Ce constat nous interroge et nous engage à développer une stratégie de communication à destination de ces services, afin de mieux faire connaître ce dispositif.

2. Composition des ménages en bail glissant



La majorité des ménages orientés en bail glissant sont des personnes seules. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années.

3. Le glissement de bail

a) Bailleurs publics ayant acceptés un bail glissant

BAILLEURS	PRESQU'ÎLE HABITAT	LES CITÉS CHERBOURGEOISES	HLM DU COTENTIN
2018	3	1	0
2019	4	0	1
2020	1	0	1
2021	3	0	0

Depuis la création du service, Presqu'île Habitat est le principal bailleur fournissant des logements aux personnes accompagnées en bail glissant.

b) Évolution des baux glissants

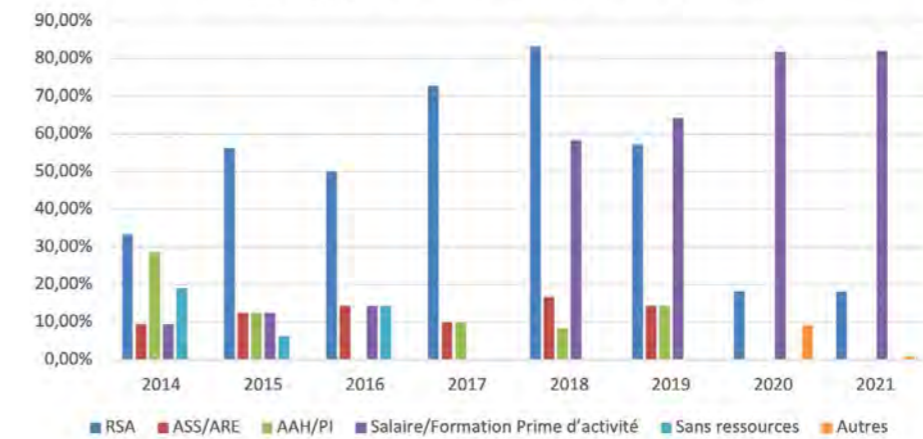
	MÉNAGES PRÉSENTS AU 01/01	MÉNAGES AYANT OBTENU UNE SOUS-LOCATION DANS L'ANNÉE	MÉNAGES EN ATTENTE DE SOUS-LOCATION AU 31/12	BAUX AYANT GLISSÉS / FIN DE BAIL
2019	6	5	2	6
2020	5	3	2	2
2021	8	3	2	5

En 2021, nous avons accueilli 5 nouveaux ménages sur le dispositif dont deux pour lesquels nous sommes en recherche d'un logement auprès des bailleurs. Nous avons eu 4 sorties positives des baux glissants, les baux ayant glissé à leur nom, et une fin de bail.

III) TYPE DE RESSOURCES DU PUBLIC ACCUEILLI (ALT+ BAUX GLISSANTS)

Ce tableau concerne les ressources des ménages accueillis en ALT et en Baux glissants car plusieurs ménages ont intégré le dispositif des baux glissants à l'issue de leur parcours d'insertion dans les logements en ALT.

Ressources public accueilli ALT et Bail Glissant



On constate une baisse de la proportion de bénéficiaires des minimas sociaux et une nette augmentation du nombre de personnes avec des salaires et primes d'activité ou rémunérations liées à une formation.

Cette tendance se confirme depuis 4 ans, illustrant le fait que, malgré des difficultés liées au logement, le public du Service Logement est majoritairement inséré professionnellement. Cela confirme également que l'accès à un logement durable et accompagné permet une stabilisation et une amélioration de la situation sociale, offrant ainsi les conditions favorables à l'insertion professionnelle.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

- Clarifier les procédures avec le FSL :

Quelques dysfonctionnements ont été constatés entre nos services et ceux du FSL, liés essentiellement à un changement de gouvernance et donc de pratiques et de procédures au sein du FSL. Il apparaît nécessaire de clarifier les procédures entre les deux services afin d'obtenir une meilleure fluidité dans les demandes de cautionnement, de prise en charge des impayés de loyer et des réparations locatives, et d'accompagnement post-glissement.

- Développer le partenariat avec les nouveaux services Hors-Les-Murs du Pôle Insertion :

Les Lits-Halte-Soins-Santé et Appartements de Coordination Thérapeutique ont évolué en 2021 en créant une version « Hors-Les-Murs », permettant à ces services d'intervenir auprès de publics en situation d'hébergement, que ce soit chez des tiers ou accueillis en structure, en logement, autonome ou accompagné, voire en situation d'errance. Ces services peuvent donc potentiellement intervenir auprès du public du Service Logement, sur des problématiques liées à la santé, permettant ainsi un étayage complémentaire.

- Faire appel au technicien de maintenance de l'Association Femmes :

Il est désormais possible pour le Service Logement de faire appel aux services du technicien de maintenance de l'Association Femmes pour les petites réparations et remises en état de logements, le pôle Insertion participant à sa rémunération à hauteur de 20% de son temps de travail.

- Augmenter le nombre de mesures annuelles en bail glissant :

Développer la communication et le partenariat ciblé vers les structures qui œuvrent pour le relogement de publics en situation de précarité s'avère aujourd'hui nécessaire afin de mieux faire connaître ce dispositif, particulièrement adapté pour sécuriser le parcours d'insertion par le logement. Il est important pour la pérennité du service d'accroître le nombre de mesures annuelles, en veillant à une évaluation précise des situations qui doivent correspondre, en termes de besoins, à l'accompagnement défini dans la charte du bail glissant : la gestion du budget, les relations de voisinage, la gestion et l'entretien du logement, et l'insertion dans l'environnement.

Le bail glissant est, et doit rester, un dispositif d'accès au logement autonome.

- Réécrire et formaliser le projet de service
- Continuer l'intervention du service « Famille-Habitat » :

L'expérimentation se poursuivra jusqu'en juin en 2022. Nous constatons que cette intervention à domicile est pertinente pour le Service Logement et constitue une réelle plus-value pour la qualité de l'accompagnement proposé. Elle est un levier complémentaire pour travailler l'accès à l'autonomie des bénéficiaires et l'insertion par le logement.

La recherche de nouveaux financements par réponse à appels à projets est envisagée afin de pouvoir prolonger cette action.

APPUI SANTÉ NORD ET CŒUR COTENTIN

DIRECTION :

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE

hmarseille@adseam.asso.fr

INFIRMIÈRES : AURÉLIE LEFILLATRE ET CÉLINE LEPOITTEVIN-TOINE

190 PLACE DES RÉSISTANTS – TOURLAVILLE – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
E-MAIL : alefillatre@adseam.asso.fr et clepoittevintoin@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

L'Appui Santé est une action d'insertion financée dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion pour le retour à l'activité mis en œuvre par le Conseil Départemental de La Manche.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité est de 90 suivis à l'année pour les deux infirmières (45 chacune).

POPULATION ACCUEILLIE

Allocataires du RSA (socle, socle + activité), identifiés par les référents RSA, comme nécessitant un accompagnement personnalisé du fait de leurs problèmes de santé.

FINANCEMENT

Le financement est une subvention accordée par le Conseil Département.

EQUIPE

2 ETP Infirmière

MISSIONS

- Evaluer les problématiques de santé des bénéficiaires ;
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle en levant les éventuels freins liés à leur santé ;
- Apporter un accompagnement personnalisé afin de résoudre ces problématiques et de favoriser leur autonomie ;
- Apporter un éclairage médical sur les situations aux travailleurs sociaux référents.

ACTIONS

Le référent RSA repère une problématique santé venant interférer dans le projet d'insertion du bénéficiaire. Il complète une fiche navette à l'attention de l'infirmière Appui Santé.

Le référent RSA prend ensuite contact par mail ou par téléphone avec l'infirmière pour convenir d'un entretien tripartite, réunissant le bénéficiaire du RSA, son référent et l'infirmière Appui Santé.

Cette rencontre tripartite a pour objectifs de :

- poser le cadre de l'action par l'infirmière,
- réaliser un point sur la santé du bénéficiaire,
- évaluer la demande et recueillir l'accord de la personne.

L'infirmière repère et évalue alors les problématiques santé du bénéficiaire (médecine générale, addictologie, choix d'un médecin traitant, observance d'un traitement, aide à la constitution d'un dossier M.D.A, problèmes dentaires, de nutrition, de vue, de dépression, de diabète, etc...). L'infirmière propose une démarche de soins (rendez-vous médicaux, démarches administratives, examen de santé) avec l'accord du bénéficiaire. Elle propose une écoute, un encouragement, des explications, un accompagnement (y compris physique).

L'infirmière échange régulièrement avec le référent RSA sur le déroulé de l'action dans le respect du secret médical. L'action prend fin quand le bénéficiaire devient autonome, si les problèmes médicaux sont résolus ou s'il n'adhère pas à l'accompagnement proposé. L'arrêt de l'accompagnement peut se finaliser lors d'un dernier entretien tripartite.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'Appui Santé gère les demandes du Nord Cotentin (la Hague, Cherbourg, Val de Saire, Saint Vaast la Hougue) et du Cœur Cotentin (Les pieux, Valognes, Barneville-Carteret, Lessay, Périer, Carentan).

ACTIVITE 2021

- Le redéploiement de l'offre Appui Santé sur le territoire Manche :

L'année 2021 est la première année complète de fonctionnement de l'Appui Santé, sur les secteurs redéfinis en 2020 en deux territoires distincts : l'Appui Santé Nord et l'Appui Santé Cœur Cotentin. Cette nouvelle configuration a permis, par la création d'un territoire supplémentaire, le Cœur Cotentin, de développer l'offre sur l'ensemble de la Manche, dorénavant découpée en quatre secteurs : le Nord et le Cœur Cotentin, gérés par le Pôle Insertion de l'ADSEAM, le Centre et le Sud, gérés par l'IRSA.

Les deux secteurs sous la responsabilité de l'ADSEAM sont des territoires bien distincts, avec leurs propres spécificités : le Nord, majoritairement urbain avec l'agglomération de Cherbourg en Cotentin et le Cœur Cotentin, majoritairement rural et plus vaste.

Le dispositif Appui-Santé Cœur Cotentin a été bien identifié par les partenaires sociaux, et une bonne collaboration s'est instaurée avec les référents des personnes accompagnées.

- Une activité impactée par un contexte défavorable :

Concernant l'activité en 2021, deux éléments ont eu un fort impact :

- La désertification médicale :

La difficulté à accéder aux soins du fait du manque de médecins généralistes, de spécialistes, de dentistes, ophtalmologistes, constitue un frein réel à l'exercice de la mission Appui Santé. Cette situation complexifie la mise en œuvre du parcours de soins, oblige à parcourir de grandes distances, voire à changer de Département, pour obtenir un rendez-vous de consultation spécialisée, et allonge considérablement les durées d'accompagnement, parfois au détriment de la santé de la personne, qui peut se dégrader dans cet intervalle.

La désertification médicale impacte bien entendu l'ensemble de la population, mais elle touche de façon plus forte encore le public de l'Appui Santé qui rencontre déjà des difficultés pour se mobiliser pour sa santé. Les infirmières Appui Santé font régulièrement face au découragement de leurs patients, incapables d'affronter les barrières qui se dressent devant eux pour accéder aux soins les plus élémentaires.

De nombreux autres facteurs complexifient l'accès aux soins pour les bénéficiaires de l'appui-santé, comme l'éloignement des structures médicales menant à un refus de soins, l'absence de relais pour les familles monoparentales amenant à un refus d'hospitalisation (Le Relais Parental du Cotentin était une solution jusqu'à sa récente fermeture) ou la fracture numérique (déshumanisation des prises de RDV et dématérialisation des démarches CPAM et MSA pour des personnes qui n'ont parfois pas de connexion internet et n'ont aucune autonomie face à l'outil numérique).

Dans ce contexte de tension, il est parfois constaté chez certains médecins une attitude de rejet vis-à-vis d'un public peu fiable ou réfractaire aux soins.

- La crise sanitaire :

Le contexte sanitaire en 2021 a été anxiogène pour un grand nombre de personnes suivies sur le dispositif. Beaucoup de temps et d'énergie ont été déployés pour rassurer, expliquer et accompagner ceux qui acceptaient la vaccination. Il a également fallu convaincre les plus réticents pour accéder aux lieux de soins inaccessibles sans pass sanitaire. Les prises de rendez-vous et les accompagnements pour la vaccination ou les tests ont été très chronophages pour les infirmières de l'Appui Santé.

- Un contexte associatif soutenant pour les professionnelles de l'Appui Santé :

Pour certaines personnes accompagnées, le suivi appui-santé est l'occasion de se confier sur des problématiques extérieures aux strictes difficultés de santé, sur leur vie familiale et privée. Il est arrivé que certaines personnes révèlent des faits de violences intrafamiliales ou d'abus sexuel. L'enjeu dans ce contexte est de pouvoir apporter une réponse appropriée à la personne. Les infirmières de l'Appui Santé du pôle Insertion de l'ADSEAM peuvent trouver les ressources nécessaires, notamment par l'encadrement technique et les séances d'Analyse Des Pratiques Professionnelles, qui leur permettent d'échanger sur les situations problématiques. Par ailleurs, la connaissance des dispositifs d'insertion, d'accompagnement médico-social et de soutien aux femmes victimes de violences leur permet de conseiller et orienter les personnes vers les services adaptés. Certains bénéficiaires peuvent se montrer agressifs ou inquiétants dans leur comportement, instaurant un climat d'insécurité difficile à gérer lorsque l'infirmière est seule avec eux. Ces comportements sont souvent l'expression de leur angoisse face à la maladie et au système de santé. C'est aussi parfois parce qu'ils ont recours à l'alcool ou aux stupéfiants. Les difficultés liées aux addictions sont récurrentes et souvent à l'origine des problèmes de santé des bénéficiaires. Il peut être difficile de faire prendre conscience au patient de cette réalité quand il est dans le déni et de l'amener vers un parcours de soins en addictologie. Là aussi, il est important de pouvoir disposer d'espaces de régulation et d'échange sur ses situations « limites » afin de pouvoir débriefer les événements, les analyser et ajuster sa posture professionnelle.

- Une mission qui a parfois besoin d'être clarifiée :

Nous remarquons que le dispositif Appui Santé est parfois mal compris par les personnes accompagnées, qui, au-delà des soins, espèrent surtout obtenir des aides financières et une reconnaissance de handicap ouvrant droit à une allocation. Il est important que le cadre et les objectifs de l'intervention soient bien posés au démarrage de la mesure, pour éviter tout malentendu.

Notamment sur le territoire Nord, il y a eu plusieurs positionnements en 2021 pour une population de migrants. La prise en charge est complexe en raison de la barrière de la langue, certains ne parlant que très peu le français et l'anglais. C'est alors difficile de comprendre leur problématique et de coordonner leur parcours de soins. La plupart d'entre eux présente des symptômes de psycho-traumatismes en lien avec leur histoire. Les thérapeutes spécialisés dans ce domaine sont quasi-inexistants dans le Cotentin et ces prises en charge psychologiques ne font pas partie des mœurs des populations de migrants. En réalité ils sont surtout demandeurs de liens sociaux car leurs histoires sont marquées par la violence, la perte, et la rupture de liens. L'intervention de l'infirmière dans ces cas particuliers ne paraît pas toujours pertinente.

Dans les relations avec les référents RSA aussi, il est parfois nécessaire de clarifier le cadre d'intervention, d'abord pour rappeler que l'infirmière ne prend pas le relais du référent. L'Appui Santé est une action d'insertion, complémentaire à l'accompagnement mis en œuvre par le référent social, socio-professionnel ou professionnel, qui ne suspend pas son intervention et collabore avec l'infirmière. Enfin, le contenu de l'accompagnement ne peut pas se limiter à assurer les trajets d'un bénéficiaire jusqu'à un lieu de soins, trouver un médecin traitant, réaliser un bilan IRSA ou constituer un dossier de demande d'AAH. Ce sont des démarches certes liées à la santé, mais qui ne constituent pas une problématique de santé venant interférer durablement dans le parcours d'insertion socio-professionnel de la personne.

- De la coordination de soins au mieux-être physique, mental et social :

Les points forts de cette action sont les parcours de vie des personnes qui s'améliorent notamment sur le plan de la santé avec une prise de conscience d'une mauvaise hygiène de vie, et des conséquences sur leur métabolisme, sur leur psychisme mais aussi une modification de leur comportement, une amélioration de leurs liens sociaux, évitant les connaissances malveillantes et s'ouvrant aux autres. Les patients de l'Appui Santé se projettent plus facilement dans l'avenir, évoquent des projets et constatent eux-mêmes

leurs progrès : « il y a deux ans j'aurai été incapable de faire une prise de sang », « d'aller à la piscine », « de téléphoner à ma mère pendant une heure » ...
Toutes ces petites phrases semblent anodines et pourtant, représentent pour ces personnes de profonds changements.
La mission Appui Santé n'est pas toujours paisible, mais le bien être ressenti et évoqué par les personnes est motivant.

- Activité 2021 :

L'infirmière Appui Santé Nord a assuré en 2021 l'accompagnement de 67 patients.
L'infirmière Appui Santé Cœur Cotentin a assuré en 2021 l'accompagnement de 40 patients.

I) APPUI SANTE NORD

I. LES ADMISSIONS

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCUEILLIES	EFFECTIFS 2020 PRÉSENTS AU 01/01/2021	ENTRÉES DU 01/01 AU 31/12/2021	SORTIES DU 01/01 AU 31/12/2021	EFFECTIFS PROLONGÉS AU-DELÀ DU 31/12/2021
total hommes	21	14	10	25
total femmes	23	9	12	20
TOTAL	44	23	22	45

L'infirmière Appui Santé Nord a accompagné 67 personnes en 2021. L'activité est stable par rapport à l'année précédente.

A) SUIVIS MÉDICAUX DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DE PLUS DE 3 RENCONTRES

NATURE DES PROBLÈMES ÉVOQUÉS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES REÇUS 2020	POURCENTAGE 2020	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES REÇUS 2021	POURCENTAGE 2020
Médecine générale	38	14%	41	14%
Ophtalmologie	25	9%	22	7%
Dentiste	32	12%	36	12%
Spécialiste	35	13%	46	16%
Chirurgie	9	3%	10	3%
Santé mentale (CMP, addictologie)	28	11%	33	11%
Bilan de santé	8	3%	8	3%
Dossier MDA	27	10%	28	9%
Imagerie médicale	30	11%	36	12%
Divers	34	13%	36	12%

B) CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES

- Tranche d'âge :

TRANCHE D'ÂGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2021
Moins de 26 ans	0	2	2	3%
Entre 26 et 49 ans	22	19	41	61%
50 ans et plus	13	11	24	36%
TOTAL	35	32	67	100%

Moyenne d'âge des personnes accueillies : 45,40 ans

- Provenance territoriale :

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES SUIVIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	% 2021	% 2020	% 2019
Territoire circonscription Valognes	4	2	6	9%	12%	19%
Territoire circonscription Cherbourg Val-de-Saire	15	16	31	46%	82%	71%
Territoire circonscription Bricquebec	0	1	1	1%	0%	0%
Territoire circonscription Cherbourg Hague	16	13	29	43%	6%	10%
TOTAL	35	32	67	100%	100%	100%

- Les organismes orienteurs :

ORGANISMES ORIENTEURS	NOMBRE	POURCENTAGE 2021	POURCENTAGE 2020	POURCENTAGE 2019
CCAS/CIAS	28	42%	37%	38%
Départements	30	45%	46%	44%
Pôle Emploi	3	4%	7%	7%
MEF PLIE	5	7%	6%	8%
Autres	1	1%	3%	2%
TOTAL	67	100%	100%	100%

- Composition familiale :

SITUATION FAMILIALE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	% 2021	% 2020	% 2019
Célibataire	26	24	50	75%	70%	68%
Marié ou vie maritale	3	2	5	7%	6%	11%
Divorcé, séparé ou veuf	6	6	12	18%	24%	21%
TOTAL	35	32	67	100%	100%	100%

II. MOTIFS DE SORTIE

MOTIF DE SORTIE DE L'ACTION	HOMMES	FEMMES	TOTAL	% 2021	% 2020	% 2019
Ne s'est pas présenté aux RDV	0	2	2	9%	13%	11%
Absences injustifiées	2	0	2	9%	4%	9%
Entrée en formation	1	0	1	4%	4%	3%
Maladie	2	1	3	13%	13%	0%
Sorties prévues en fin d'action	5	7	12	52%	65%	63%
Décès	0	1	1	4%	0%	9%
Congés maternité ou parental	0	1	1	4%	-	-
Déménagement	0	1	1	4%	0%	6%
TOTAL	10	13	23	100%	100%	100%

II) APPUI SANTE CŒUR COTENTIN

I. LES ADMISSIONS

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCUEILLIES	EFFECTIFS 2020 PRÉSENTS AU 01/01/2021	ENTRÉES DU 01/01 AU 31/12/2021	SORTIES DU 01/01 AU 31/12/2021	EFFECTIFS PROLONGÉS AU-DELÀ DU 31/12/2021
total hommes	15	7	3	19
total femmes	8	10	4	14
TOTAL	23	17	7	33

L'infirmière Appui Santé Cœur Cotentin a accompagné 40 personnes en 2021. L'effectif total de 45 accompagnements en file active n'a pas pu être atteint cette année. C'est une année de mise en place pour ce nouveau secteur Appui Santé qui monte en charge de façon progressive.

A) SUIVIS MÉDICAUX DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DE PLUS DE 3 RENCONTRES

NATURE DES PROBLÈMES ÉVOQUÉS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES REÇUS 2021	POURCENTAGE 2021
Médecine générale	17	11%
Ophthalmologie	12	8%
Dentiste	18	11%
Spécialiste	27	17%
Chirurgie	8	5%
Santé mentale (CMP, addictologie)	25	16%
Bilan de santé	6	4%
Dossier MDA	14	9%
Imagerie médicale	21	13%
Divers	12	8%

B) CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES

- Tranche d'âge :

TRANCHE D'ÂGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2021
Moins de 26 ans	0	0	0	0%
Entre 26 et 49 ans	10	9	19	48%
50 ans et plus	12	9	21	52%
TOTAL	22	18	40	100%

Moyenne d'âge des personnes accueillies : 47,20 ans

- Provenance territoriale :

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES SUIVIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	% 2021
Territoire circonscription Cherbourg Val-de-Saire	1	0	1	2%
Territoire circonscription Valognes	9	8	17	43%
Territoire circonscription Carentan	10	9	19	47%
Territoire circonscription Coutances	2	1	3	8%
TOTAL	22	18	40	100%

- Provenance territoriale : Les organismes orienteurs :

ORGANISMES ORIENTEURS	NOMBRE	POURCENTAGE 2021
CCAS/CIAS	11	28%
Départements	12	55%
Pôle Emploi	1	3%
MEF PLIE	4	10%
Autres	2	4%
TOTAL	40	100%

- Provenance territoriale : Composition familiale :

SITUATION FAMILIALE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2021
Célibataire	16	3	19	48%
Marié ou vie maritale	1	7	8	20%
Divorcé, séparé ou veuf	5	8	13	32%
TOTAL	22	18	40	100%

II) MOTIFS DE SORTIE

MOTIF DE SORTIE DE L'ACTION	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2021
Ne s'est pas présenté aux RDV	2	-	2	29%
Absences injustifiées	-	1	1	13%
Entrée en formation	-	-	-	-
Maladie	-	-	-	-
Sorties prévues en fin d'action	2	-	2	29%
Décès	-	-	-	-
Congés maternité ou parental	-	-	-	-
Déménagement	-	2	2	29%
TOTAL	4	3	7	100%

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

- L'activité de l'Appui Santé Cœur Cotentin :

En termes d'activité, l'objectif pour l'année 2022 sera de continuer à développer le service Appui Santé Cœur Cotentin afin d'atteindre la file active de 45 patients. Nous découvrons la spécificité de ce territoire rural, avec un public, des problématiques et des besoins différents. C'est un territoire beaucoup plus vaste en superficie et plus touché par le désert médical du fait de sa ruralité.

En conséquence, l'infirmière Appui Santé Cœur Cotentin est amenée à passer plus de temps sur la route, tant pour se rendre au domicile des bénéficiaires que pour accéder aux structures de soins généralement situées en zone urbaine.

Globalement, l'activité sur ce secteur semble moins dense que sur le territoire Nord en termes de demandes d'accompagnement. Il est pour le moment difficile de déterminer si cette sous-activité est due à un manque de connaissance du dispositif par les référents du territoire ou si l'offre ne correspond pas aux besoins. Ce même delta d'activité est également observé entre l'Appui Santé Centre, qui comprend l'agglomération de Saint-Lô et l'Appui Santé Sud, dont le territoire est plus rural.

- Le cadrage de l'action Appui Santé :

Un travail de réflexion est prévu début 2022 en collaboration entre le Pôle Insertion de l'ADSEAM et les représentants de la Direction de l'insertion et de l'emploi du Conseil Départemental, afin de repreciser le cadre du dispositif. Ce travail intervient dans un contexte d'évolution sur 2022 et 2023, l'appel à projet dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion de la Manche étant voué à évoluer en appel d'offre de marché public ; l'action Appui Santé aura vocation à être pilotée par un seul porteur de projet pour l'ensemble du Département. L'objectif de ce temps de travail sera de redéfinir le cadre de la collaboration entre le travailleur social référent de parcours et l'infirmière Appui Santé, considérant que cette action est une étape et se travaille en complémentarité de l'accompagnement mis en œuvre par le référent social, socio-professionnel ou professionnel. Il permettra de préciser les rôles et les limites d'intervention de chacun et d'apporter des pistes d'amélioration du dispositif.

Il faut souligner la qualité des relations partenariales avec les services du Département qui reconnaît la pertinence des pratiques développées sur ce service par le pôle Insertion.

- La recherche de solutions par rapport aux difficultés d'accès aux soins :

Concernant les problématiques d'accès aux soins, les politiques nationales évoluent pour pallier ses difficultés, notamment par la stratégie de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 » pilotée par les ARS et le déploiement des « Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ». Sur notre territoire, la CPTS Cotentin doit voir le jour début 2022 et l'adhésion de l'Appui Santé à ce dispositif en tant qu'établissement médico-social devrait permettre d'intégrer le réseau de professionnels adhérents et d'améliorer l'organisation de la prise en charge de patients.

Par ailleurs, nous souhaitons démarcher en 2022 les différentes structures pluri-professionnelles du territoire (pôles, centres et maisons de santé) afin d'envisager un conventionnement avec l'Appui Santé afin de faciliter l'accès et la coordination des soins pour les cas complexes accompagnés par le service ainsi que la prise en charge des actes et des soins hors nomenclature (neuropsychologue, diététicien, orthophoniste, podologue...). Un premier contact est pris avec le Pôle Santé de Carentan en ce sens.

- Départ et remplacement de l'infirmière Appui Santé Cœur Cotentin :

Mme Karine Poirier, infirmière de l'Appui Santé Cœur Cotentin depuis sa création en 2020, part début 2022 pour d'autres projets professionnels.

Mme Céline Lepoittevin-Toine lui succède dès janvier 2022. Une semaine de tuiage et de transmission des dossiers est organisée afin d'assurer une continuité de l'intervention.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT) NORD ET SUD MANCHE



DIRECTION :
60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE
hmarseille@adseam.asso.fr

NORD	SUD
60 Rue Robert Lecouvey BP 11 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr	24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tel : 09.88.46.51.39 cernouf@adseam.asso.fr
Yann GIROT	Caroline ERNOUF

AUTORISATION / HABILITATION

Pour Cherbourg, l'autorisation date du 1^{er} décembre 2017 et pour Avranches du 1^{er} octobre 2020 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'établissements médico-sociaux.

CAPACITE AUTORISEE

Sur le Nord, le service dispose de 5 appartements. Une cinquième place a été attribuée au 1^{er} juillet 2021. Sur le Sud Manche, le service dispose de 6 appartements. En juillet 2021, l'ARS a octroyé à l'Association 5 places d'ACT Hors les murs. L'ADSEAM a fait le choix de répartir les places entre le Nord et le Sud. 3 places sur le territoire Nord, 2 places sur le territoire Sud.

POPULATION ACCUEILLIE

Les deux services accueillent un public mixte, majeur, seul ou accompagné, malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie à partir de l'Ondam médico-social spécifique, ventilé par la DGS en direction des ARS, par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Participation également des résidents.

EQUIPE

- TERRITOIRE NORD

0,75 ETP TRAVAILLEUR SOCIAL
0,07 ETP MÉDECIN
0,60 ETP INFIRMIER
0,20 ETP PSYCHOLOGUE
0,15 ETP TISF
0,10 ETP AGENT DE MAINTENANCE

- TERRITOIRE SUD

0,70 ETP TRAVAILLEUR SOCIAL
0,10 ETP MÉDECIN
0,70 ETP INFIRMIER
0,20 ETP PSYCHOLOGUE
0,15 ETP ADMINISTRATIF
0,15 ETP AGENT D'ENTRETIEN (PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PASSERELLES)
0,15 ETP AGENT DE MAINTENANCE (POSTE NON POURVU)

MISSIONS

Les ACT sont destinés à héberger des personnes à titre temporaire atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.

Notre rôle est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et décloisonné entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social et celui de l'hébergement/ logement. L'objectif étant d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel.

ACTIONS

Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et par une infirmière dans chaque équipe Nord et Sud. Leurs actions tournent autour de la constitution et gestion du dossier médical, relations avec les médecins prescripteurs, les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, conseils en nutrition, prise en compte des addictions, soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage.

L'autre volet étant celui de la coordination sociale et psychosociale assurée par le psychologue et l'éducateur. Leurs actions sont axées sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (hygiène, sécurité, rapports de voisinage ...).

SECTEURS D'INTERVENTION

Dans le Nord du département, à Cherbourg, 5 appartements se situent sur le quartier du Maupas proches des commodités et des bureaux de l'équipe.

Dans le Sud, sur Avranches, 5 logements se situent dans le quartier prioritaire de la Turfaudière proche de toutes commodités et des bureaux de l'équipe. Le 6^{ème} logement se situe dans le quartier de l'hôpital, proche également de toutes les commodités.

ACTIVITE 2021

L'activité 2021 pour les ACT a connu un développement important de sa capacité d'accueil dans la mesure où nous avons obtenu une nouvelle place sur les ACT Nord avec hébergement (juillet) ; mais de fut surtout le lancement des ACT Sud avec l'implantation de 6 places sur la ville. La mesure 27 du Ségur de la Santé a ouvert la voie au développement et au renforcement de dispositifs visant à lutter contre les inégalités de santé. 2021, a donc vu la création de places en ACT hors les murs. L'ARS a attribué 5 places pour l'ADSEAM ; nous avons fait le choix d'en implanter 3 sur le Nord du département et 2 sur le Sud.

Le hors les murs des ACT repose sur la lutte contre l'isolement en allant vers. Les objectifs sont d'éviter les ruptures de soins ou d'enclencher des soins dans les moments de vulnérabilité, de favoriser la compréhension et la gestion de la maladie, d'accompagner l'observance thérapeutique, d'éviter les hospitalisations à répétition, d'apporter une aide pour l'accès aux droits sociaux, de soutenir la personne dans l'élaboration de son projet de vie.

Les ACT hors les murs répondent au besoin de déployer des interventions pluridisciplinaires au sein de toute forme d'habitat et visent à répondre de manière mieux adaptée aux besoins des usagers les plus éloignés de l'offre de soins et des dispositifs de prévention.

Dans ce rapport, il ne sera pas fait mention des ACT hors les murs car l'équipe ne s'est mise en place qu'en fin d'année 2021. Les accueils ont eu lieu à partir de 2022.

- Sur le Nord, à Cherbourg :

De même qu'en 2020, notre service ACT s'est vu confier une mesure supplémentaire en juillet 2021, ce qui porte désormais à 5 le nombre de places ACT avec hébergement. A cette mesure supplémentaire, sont venues s'ajouter 3 mesures d'ACT Hors les murs.

Afin de pouvoir répondre à l'évolution du nombre de personnes accompagnées, notre service a dû se réorganiser sur le plan des ressources humaines. En tout en 2021, ce sont trois nouveaux professionnels qui ont intégré l'équipe des ACT, mutualisés avec l'Association Femmes : 1 travailleur social, un psychologue et un infirmier.

L'équipe a donc dû s'organiser également au niveau des locaux administratifs avec le déploiement de deux nouveaux bureaux.

La recherche d'un nouveau logement pour notre place supplémentaire dans un contexte de tension du logement social à Cherbourg a été plus longue que les années précédentes.

La crise sanitaire avec ses évolutions des mesures sanitaires tantôt à l'assouplissement, tantôt au raffermissement, a pénalisé la mise en œuvre dans nos projets d'actions collectives.

- Sur le Sud, à Avranches :

2021 a été une année importante pour l'équipe des ACT Sud Manche, car il s'agissait de celle de la création et de l'ouverture du service.

La fin d'année 2020 a été consacrée à la publication des offres d'emploi et à la procédure de recrutement de l'ensemble des membres de l'équipe, soit cinq personnes. La cheffe de service a également concentré ses efforts dès 2020 sur la recherche d'appartement auprès du bailleur social et de bailleurs privés.

Si nous avons pu évaluer les difficultés de cette recherche lors de l'Appel d'offre sur l'année 2020, nous n'avions pas imaginé qu'elle puisse se traduire en parcours du combattant. Ce fut un vrai challenge au regard de la saturation du parc social sur le secteur d'Avranches. Il nous a fallu une année complète pour obtenir les 6 logements. La montée en charge s'est donc opérée progressivement sur toute l'année 2021. Le service a pu démarrer officiellement à compter du 1^{er} février 2021 lorsque l'équipe a été au complet. La feuille de route travaillée auparavant par la cheffe de service et la Directrice a permis de mettre les professionnels rapidement au travail sur les outils incontournables de la loi 2002-2 : plaquette de présentation du service, procédure d'accueil, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour, procédure du projet personnalisé.

Une partie importante du temps de travail de l'équipe a été consacrée à la communication des missions du service auprès des partenaires et prescripteurs. En tout, ce sont une quinzaine de rendez-vous et présentations qui ont été menés auprès du réseau Sud Manche.

L'équipe peut se féliciter du travail mené au cours de ces derniers mois, car les tâches n'ont pas été des plus faciles avec le montage des meubles, l'équipement de tout le petit matériel. Mais grâce à la mobilisation de toute l'équipe (récemment en poste et les énergies positives de chacun), deux premiers résidents ont pu être accueillis en avril et une cinquième personne en octobre.

Ci-dessous, le témoignage du médecin et de la psychologue :

« Je suis content de voir se créer dans le sud Manche une structure liant le social et le médical sur du long terme, c'est à mon avis la clé de la réussite de la réinsertion et j'ai la chance de pouvoir y participer. Un début de fonctionnement passant inéluctablement par des tâtonnements et des réajustements mais portant déjà ses fruits avec une belle progression des deux premiers résidents accueillis. Cela nous encourage à faire de notre mieux pour tous ceux qui sont malmenés par la vie ! » Bruno GERARD, médecin coordonnateur des ACT.

« Je pense que le processus de création de service favorise le travail de co-construction au niveau pluridisciplinaire. C'est de cette manière que j'ai vécu les derniers (ou plutôt les premiers) sept mois. Bien entendu, nous sommes habitués à occuper une place, mais travailler sur le développement d'un rôle propre en lien avec notre profession et celle des collègues, nous permet de travailler sur notre propre imagination et de laisser notre empreinte. Il me semble que cela fait partie du message à transmettre aux usagers du service : le processus de reconstruction, de reconnaissance de soi et de l'autre peuvent être des piliers aidants dans notre parcours de vie lorsque nous sommes prêts à travailler sur l'avenir. » Alejandra TIBATA, Psychologue des ACT.

I) L'ACTIVITÉ

Notre activité sur l'année 2021 comporte les ACT avec hébergement (11 places en tout sur le département de la Manche dont une attribuée au 1^{er} juillet 2021) et également 5 places ACT hors les murs à compter du 1^{er} juillet 2021 également.

Notre activité est donc en sous activité car le service des ACT hors les murs n'a pas été ouvert sur l'année 2021, le temps de travailler sur les organigrammes, de recruter les équipes.

- ACT avec hébergement :

	ACT NORD	ACT SUD	TOTAL
Nombre de journées Théoriques (100%)	1 644	2 190	3 834
Nombre de journées réalisées	1 455	785	2 240

ACT hors les murs :

	ACT NORD	ACT SUD	TOTAL
Nombre de journées Théoriques (100%)	552	368	920
Nombre de journées réalisées	0	0	0

Nombre total de journées réalisées Nord et Sud ACT avec et sans hébergement :

	ACT NORD	ACT SUD	TOTAL	TAUX D'OCCUPATION 90%
Nombre de journées Théoriques (100%)	2 196	2 558	4 754	
Nombre de journées réalisées	1 455	785	2 240	52,35%

- Taux d'occupation / ACT NORD :

Nous disposons de 4 places sur 365 jours, et d'une place supplémentaire, financée à compter du 1^{er} juillet, soit 1644 nuitées théoriques sur l'année. Nous avons pris connaissance de l'octroi de cette nouvelle place au retour des congés d'été ce qui ne nous a pas permis de trouver un appartement et de l'équiper avant la fin de l'année 2021. Nous avons réalisé malgré cela 1455 nuitées.

Un temps de remise en état des logements est toujours nécessaire après le départ des occupants. Nous avons eu recours à des professionnels du nettoyage pour certains appartements, compte tenu de l'état d'entretien général. Ainsi, le délai de remise à disposition a parfois pris quelques semaines.

NUITÉES THÉORIQUES - 100%	
2020	1 217
2021	1 644

- Taux d'occupation sans les ACT hors les murs :

	NUITÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100%	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE 90%
2020	1 023	84,05%	93,39%
2021	1 455	88,5%	98,34%

Les demandes d'admissions en 2021 Association Femmes et ADSEAM

Nous ne distinguons pas les demandes par association, les demandes étant toutes étudiées et les entrées se faisant selon les places disponibles dans l'un ou l'autre des appartements gérés par chacune des associations. En 2021, nous avons reçu 31 demandes d'informations par téléphone qui ont découlé sur 14 rendez-vous d'admission.

A) DEMANDES PAR GENRE

DEMANDES	
HOMMES	20
FEMMES	11
TOTAL	31

B) MOYENNE D'ÂGE

MOYENNE D'ÂGE	
HOMMES	47 ans
FEMMES	43 ans
MOYENNE	45 ans

C) DEMANDES ORIENTÉES PAR

SERVICES ORIENTEURS	
FONDATION BON SAUVEUR	7
LHSS	3
CMS	7
FAMILLE	1
CADA	2
USAGERS EN DIRECT	4
CDHAT/APPUI SANTÉ	3
MANDATAIRE JUDICIAIRE	1
AS HÔPITAL CAEN	3
TOTAL	31

Le nombre de demandes a augmenté, signe que le service commence à être bien repéré, tant par la psychiatrie que par les assistantes sociales de secteur. 3 demandes concernent des situations suivies par l'hôpital de Caen. Toutes n'ont pas forcément de lien avec notre territoire de Cherbourg, mais le besoin d'accueil incite les personnes à élargir les demandes sur d'autres villes.

- Motifs refus d'accueil :

MOTIF REFUS	
PERSONNE N'AYANT PAS DONNÉ SUITE	4
BESOIN D'ÉTAYAGE PAR UN AUTRE SERVICE AVANT L'ARRIVÉE	3
PRISE DE RENSEIGNEMENT	3
PAS DE LOGEMENT ADAPTÉ PMR DISPONIBLE	1
ORIENTATION AUTRES SERVICES	6
DISPOSITIF NON ADAPTÉ PAR RAPPORT À LA PATHOLOGIE TROP LOURDE	10
TOTAL	27

Nombre de rendez-vous effectués en présentiel ou visio :

19 personnes ont été rencontrées par l'équipe médicale, et sociale.

- Les Admissions ADSEAM :

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 4

3 des entrées sur le service ADSEAM cette année concernent des femmes, dont une accompagnée d'un enfant majeur.

- Motifs de la demande :

PATHOLOGIES	
RESPIRATOIRE	1
NEUROLOGIQUE	3
PSYCHIQUE	1
ADDICTION	0

Certaines personnes cumulent plusieurs pathologies, ce qui explique ce tableau.

Notre expérience nous permet de constater que les personnes accueillies présentent des problématiques addictives et/ou psychologiques. De ce fait, nous développons un travail d'accompagnement autour de l'addiction et/ou des troubles psychiques. La rencontre avec la psychologue du service est alors plus que nécessaire, (voir paragraphe suivi psychologique).

- Les personnes accompagnées en 2021 :

Figurent dans ces tableaux les personnes arrivées en 2021, ainsi que les personnes présentes au 31/12/2020. Au total, 7 ménages ont séjourné aux ACT au cours de l'année 2021, 8 personnes accompagnées par le service. En effet, pour un couple avec enfants accueilli depuis 2019, nous accompagnons les deux parents souffrants de maladies différentes.

- Situation professionnelle des bénéficiaires présents au court de l'année :

PERSONNES HÉBERGÉES PENDANT L'ANNÉE : SITUATION À L'ENTRÉE	
DEMANDEUR D'EMPLOI	0
SALARIÉ	1
RETRAITE OU PRÉ-RETRAITE	0
RSA	1
EN INVALIDITÉ	1
INAPTITUDE AU TRAVAIL RECONNUE PAR LA MDPH	4

Au cours de l'année, la situation administrative d'une famille étrangère a évolué favorablement puisque le couple a obtenu une autorisation de travailler. Aussitôt, la femme accueillie a trouvé un emploi en maison de retraite et y exerce encore.

- Composition des ménages :

EN COUPLE	1
DIVORCÉ	0
CÉLIBATAIRE	5
MARIÉ + 3 ENFANTS	1
TOTAL	7

- Moyenne d'âge :

MOYENNE D'ÂGE	
HOMMES	44 ans
FEMMES	44 ans
MOYENNE	44 ans

- Orienteurs :

SERVICES ORIENTEURS	
APPUI SANTÉ	1
CMS	4
LHSS	2
CCAS	1

- Les ressources à l'arrivée :

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	2
AAH	3
EMPLOI	1
SANS RESSOURCE	1

- Les accompagnants :

PERSONNES ACCOMPAGNANTES	
FEMME	1
HOMME	1
ENFANT MINEUR	2
ENFANT MAJEUR	2
TOTAL	6

- Les interventions extérieures :

TISF	SAVS	CAB INFIRMIER	PORTAGE REPAS	AIDE À DOMICILE
1		2	1	1

Toutes les personnes accueillies aux ACT ne nécessitent pas d'accompagnement par des services extérieurs. Cependant, pour certaines d'entre elles, l'accueil permet d'évaluer les besoins au quotidien, le niveau d'autonomie et son évolution. Ainsi, nous mettons en place durant le séjour, avec l'accord des personnes, les moyens humains ou matériels qui seront nécessaires à la sortie des ACT. Une personne du dispositif a nécessité l'intervention de quasiment toutes les prestations ci-dessus.

- Les personnes sorties en 2021 :

Nombre / sexe / âges :

PERSONNES SORTIES	NOMBRE
FEMMES	1
HOMMES	2

MOYENNE D'ÂGE	
FEMMES	51 ans
HOMMES	55 ans
MOYENNE	54 ans

Trois personnes accompagnées ont quitté le service cette année. La durée des séjours fait que certaines années, peu de personnes quittent le service, mais que d'autres années, l'inverse se produit.

Deux sorties ont fait l'objet d'une décision du service de mettre un terme à l'accompagnement de ces personnes. Dans un cas, une cellule familiale pathogène était incapable d'entretenir un logement que nous avons retrouvé extrêmement dégradé et sale. L'état de santé de la cheffe de famille (maladie neurodégénérative) qui refusait les soins nécessaires nous a contraint à l'accompagner aux urgences hospitalières.

L'autre cas concernait une personne précédemment accueillie en LHSS et qui nécessitait encore une veille quant à sa capacité à se protéger de l'alcool et à ne pas se faire envahir par des fréquentations malsaines. Malgré la vigilance et présence du service, les plaintes du voisinage et l'intervention de la police suite à des actes de violences graves au domicile, nous ont conduit à mettre un terme à cet accueil. La personne n'aura séjourné que 36 jours aux ACT.

Notre troisième sortie concerne un homme également suivi précédemment aux LHSS, présentant des troubles neurocognitifs importants. Cette personne a nécessité un accompagnement sur du long terme (690 jours) pour accepter la mise en place d'une mesure de protection, le traitement de ses documents administratifs. Sa forte personnalité a engendré des pertes de temps importantes dans les démarches.

- Durée de séjour des personnes sorties en 2021 :

Le temps moyen de séjour est de 299 jours, soit presque 10 mois. Mais il présente de très gros écarts à la moyenne !

	MOINS DE 6 MOIS	DE 6 À 12 MOIS	DE 12 À 18 MOIS	DE 18 À 24 MOIS	PLUS DE 24 MOIS
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans l'ACT depuis :	1	1	0	1	0

	NOMBRE DE JOURS
FEMME ACCOMPAGNÉE	171
HOMME	36
HOMME	690
MOYENNE EN JOURS	299

- Les ressources à la sortie :

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	1
AAH	1
RETRAITE	1

- Orientation à la sortie :

ORIENTATION À LA SORTIE	
HÔPITAL	1
CHEZ DES AMIS	1
LOGEMENT AUTONOME HLM	1

- Situation à la sortie :

Une sortie du service vers une hospitalisation a permis de scinder la cellule familiale et a permis à chacun de ses membres de s'autonomiser. La cheffe de famille souffrante a ainsi été protégée car elle ne pouvait plus accueillir ses fils majeurs à son domicile.

Une sortie liée à la rupture de contrat d'accueil s'est orientée vers des solutions amicales et l'hébergement d'urgence, car elle refusait d'être accompagnée à l'hôpital après une rechute.

Une autre sortie a abouti après presque deux ans d'accompagnement à un relogement autonome en logement classique HLM, selon les choix de cette personne. Le service avait signalé au procureur la vulnérabilité de cette personne au regard de ses difficultés à gérer son quotidien, pour laquelle nous avons sollicité une mesure de protection.

- Le suivi avec la psychologue du service :

Seul le 1^{er} rendez-vous est obligatoire pour chaque personne, afin de faire connaissance et pour permettre à la psychologue de se présenter. Les rencontres suivantes se font à la demande de la personne ou sur suggestion de l'équipe auprès de la personne accueillie. Cette manière d'introduire la professionnelle permet une accroche et les personnes accueillies n'hésitent plus à prendre un rendez-vous lorsqu'elles se sentent prêtes. Pour certaines, ces rencontres seront l'occasion de prendre conscience de leur envie d'aller mieux et parfois de débiter, ou reprendre, un suivi psychologique au sein d'une structure correspondant au mieux à leurs besoins (CMP, Centre Presqu'île, associations, CIDFF...).

NOMBRE DE RDV	<5	>5	>10
NOMBRE DE PERSONNES	1	3	1

Le nombre de personne accompagnées par la psychologue du service a augmenté cette année. Certains ont été très réguliers et fréquents.

- Le partenariat en 2021 :

Liste des partenaires :

<ul style="list-style-type: none"> • ASE • SPIP • Mandataire judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • PASS • Généralistes • Spécialistes • Cabinets infirmiers • CMP • Hôpitaux • Centres addictologie • Appui Santé • Services psychiatriques • Antenne psychiatrique d'urgence du CHPC • Centre anti douleurs pour adultes et enfants • Clinique et polyclinique 	<ul style="list-style-type: none"> • CMS • CDHAT • Service Logement • Services Associations Femmes et ADSEAM
--	---	--

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Nous avons comme projet pour 2022 de proposer des activités collectives avec d'autres services de nos deux Associations, comme la Maison Relais, l'Appui Santé ou le Service logement. Nous espérons cette année pouvoir réactiver les projets suspendus durant les périodes de précaution sanitaire qui ont mis un frein aux relations partenariales.

Nous avons pour objectif d'axer les interventions sur « l'estime de soi » et « le bien-être » avec différents ateliers et sorties. Nous pensons que ces rencontres interservices sont porteuses pour les résidents. Elles sont vectrices d'échanges d'expérience et de rencontre hors cadre strictement professionnel.

2022 verra la réécriture du projet de service des ACT dans et hors les murs, l'harmonisation des pratiques et des outils utilisés entre les ACT Nord et Sud. Ainsi, nous allons plus particulièrement nous attacher à revisiter le projet d'accompagnement personnalisé, tant dans sa forme que sur le fond.

Nos services vont communiquer auprès des services et communes du secteur pour faire connaître nos prestations d'ACT hors les murs, et ainsi nous l'espérons, favoriser l'accompagnement de personnes en difficultés résidents en milieu rural.

- Taux d'occupation /ACT SUD avec hébergement :

Nous disposons de 6 places sur 365 jours, soit 2190 nuitées sur l'année. Le premier logement a été attribué par Manche Habitat le 18 mars 2021. Le service a eu trois semaines pour aménager ce logement et ainsi accueillir le 8 avril 2021, la première résidente.

L'activité sur 2021 se traduit par 785 nuitées. On comptabilise seulement les nuitées des personnes accompagnées par le service, soit 6 personnes.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100%	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE 90%
2021	785	35,84 %	39,82 %

Ce taux d'occupation est peu élevé car le service est monté en charge progressivement. Nous n'avons malheureusement pas obtenu les 6 logements simultanément. La plus grande difficulté a été l'obtention des appartements. Dès lors que nous avons les clés du logement en moins d'un mois, la personne accompagnée intégrait le logement.

- Les demandes d'admissions en 2021 :

Nous avons reçu **13 demandes** d'admission au cours de l'année 2021.

- Demande par genre :

DEMANDE	
HOMMES	8
FEMMES	5
TOTAL	13

Sur cette année de fonctionnement, les demandes ont concerné davantage d'hommes. 7 situations ont été refusées pour plusieurs motifs (manque d'implication de la personne dans le projet, besoins non adéquats avec l'accompagnement proposé en ACT).

- L'origine des demandes :

ORIGINE DE LA DEMANDE	NOMBRE	%
MANCHE NORD COTENTIN	0	-
CENTRE MANCHE	1	7,69 %
SUD MANCHE	11	84,62 %
AUTRE DÉPARTEMENT TOULOUSE	1	7,69 %

Les demandes proviennent essentiellement du Sud Manche : 84.62% des personnes résident sur ce territoire (Avranches, Vains, Donville Les Bains, Villedieu les Poêles ...).

- Moyenne d'âge des demandes d'admission pour l'année 2021 :

MOYENNE D'ÂGE	
HOMMES	46 ans
FEMMES	36 ans
MOYENNE	41 ans

- Demandes orientées par service :

SERVICE SOCIAL INSTRUCTEUR	
CENTRE HOSPITALIER ESTRAN	3
CSAPA	1
CMS AVRANCHES	3
CMS GRANVILLE	1
CROIX ROUGE	1
LA PASS	2
UDAF	1
LA PERSONNE ELLE-MÊME	1
TOTAL	13

Au regard de ces données, nous constatons que les orientations sont variées à la fois par des travailleurs sociaux et à la fois par des soignants.

SERVICE MEDICAL INSTRUCTEUR	NOMBRE	%
MÉDECIN SERVICE HOSPITALIER • CH AVRANCHES/GRANVILLE • CH ESTRAN PONTORSON • BON SAUVEUR SAINT LÔ	6	46,15 %
MÉDECIN TRAITANT	6	46,15 %
MÉDECIN CSAPA	1	7,70 %

Les médecins traitants et le service hospitalier sont les principaux prescripteurs d'orientation vers les ACT. Parmi les demandes, nous avons constaté que 4 personnes n'avaient pas de médecin traitant, alors même que ces personnes ont un besoin urgent de soins. Les demandes ont été faites par le médecin du service hospitalier lors d'une hospitalisation.

- Motifs refus d'accueils :

AVIS MOTIVÉ SUR LE REFUS	
PERSONNE N'AYANT PAS DONNÉ SUITE	1
PERSONNE NON MOTIVÉE POUR ADHÉRER AUS MODALITÉS D'ACCUEIL (refus d'aller vers une cure en addictologie)	2
STRUCTURE NON ADAPTÉE	3
DEMANDE EN COURS DE TRAITEMENT	1
TOTAL	7

Nombre de rendez-vous effectués en présentiel ou visio :

10 personnes ont été rencontrées physiquement par l'équipe pluridisciplinaire des ACT.

- Les Admissions :

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 8

- Composition familiale à l'arrivée :

1 ménage	1 femme seul	Soit 1 personne
3 ménages	3 hommes seuls	Soit 3 personnes
2 ménages	1 mère avec 1 enfant mineur 1 mère avec 1 enfant majeur	Soit 4 personnes
TOTAL		8 PERSONNES

Le calcul de l'activité des ACT comprend uniquement l'accompagnement des personnes présentant une pathologie chronique. Les accompagnants ne sont pas pris en compte dans le taux d'occupation.

- Les conditions d'hébergement au moment de la demande :

HÉBERGEMENT AU MOMENT DE LA DEMANDE	PERSONNES ACCOMPAGNÉES
LOGEMENT PERSONNEL PRIVÉ	2
LOGEMENT PERSONNEL DU SECTEUR SOCIAL	0
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	1
HOSPITALISATION	1
HÉBERGEMENT D'URGENCE LE CAP	1
FOYER GAMBETTA - DISPOSITIF 115	1

- Motifs de la demande : au niveau médical :

PATHOLOGIES	
RESPIRATOIRE	1
DIGESTIF	1
PSYCHIATRIQUE	4
ADDICTION	1
NEUROLOGIQUE	1
ENDOCRINIENNE	1

Notons que pour les résidents accueillis, les personnes ont plusieurs pathologies chroniques de diagnostiquées.

- Les personnes accompagnées en 2021 :

Au total, 6 personnes sont accompagnées par le service ACT

Composition des ménages :

1 femme seule	1
3 hommes seules	3
1 mère avec 1 enfant mineur	1
1 mère avec un enfant majeur	1
TOTAL	6 ménages

- Age et moyenne d'âge des personnes accompagnées :

	MOINS DE 18 ANS	DE 18 À 24 ANS	DE 25 À 29 ANS	DE 30 À 39 ANS	DE 40 À 49 ANS	DE 50 À 59 ANS	PLUS DE 60 ANS	TOTAL
FEMMES	-	1	-	-	-	2	-	6
HOMMES	-	-	1	-	2	-	-	

MOYENNE D'ÂGE	
HOMMES	44 ans
FEMMES	37 ans
MOYENNE	40.5 ans

Au regard des pathologies diagnostiquées, pathologies chroniques, cette moyenne d'âge est relativement jeune.

- Orienteurs :

	NOMBRE DE PERSONNES
UDAF	1
CMS	4
PASS	1

Notons que ces structures sont des partenaires que nous avons rencontrés dans l'année qui a précédé le dépôt de notre candidature à l'ARS pour la création du service ACT et que nous avons reçu rapidement après l'ouverture du service.

- Situation professionnelle des bénéficiaires présents au court de l'année :

PERSONNES HÉBERGÉES PENDANT L'ANNÉE : SITUATION À L'ENTRÉE	
SANS EMPLOI	3
FORMATION EN ALTERNANCE	1
EN INVALIDITÉ	1
INAPTITUDE AU TRAVAIL RECONNU PAR LA MDPH	1

- Les ressources à l'arrivée :

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	3
AAH	1
PENSION INVALIDITÉ	1
GARANTIE JEUNE	1

Conformément au cahier des charges du dispositif ACT, les publics accueillis sont inscrits dans une certaine précarité à l'image des ressources identifiées dans le tableau ci-dessus. L'enjeu de l'équipe pour plusieurs résidents serait de faire reconnaître les pathologies via la MDA puisque pour certains, une orientation vers l'emploi serait un échec. Toutefois, les délais de traitement sont conséquents. En ce sens, l'équipe aimerait pouvoir aller à la rencontre de la MDA afin de présenter nos missions, avec in fine l'objectif de créer un partenariat dans l'intérêt de la personne hébergée et accompagnée.

- Les suivis :

- Au niveau social :

MESURE DE PROTECTION DES MAJEURS VULNÉRABLES	OUI	1
	NON	5
INTERVENTION ASSISTANTE SOCIALE	OUI	2
	NON	4

- Au niveau médical :

HAD	OUI	1
	NON	5
INTERVENTION INFIRMIÈRE LIBÉRALE RÉGULIÈRE	OUI	1
	NON	5
INTERVENTION INFIRMIÈRE LIBÉRALE PONCTUELLE AU COURS DU SÉJOUR	OUI	1
	NON	5

- Les accompagnants :

PERSONNES ACCOMPAGNANTES	PERSONNES ACCOMPAGNANTES	ÂGE
FEMME MINEURE	1	MOINS DE 18 ANS DE 18 À 24 ANS
HOMME MAJEURE	1	
TOTAL	2	

- Les personnes sorties en 2021 :

La durée du séjour peut aller jusqu'à 18 mois, cela permet à la personne de se poser et à l'équipe de l'accompagner sur un projet global. Nous avons remarqué que les premiers mois sont consacrés essentiellement à la santé et plus particulièrement aux symptômes physiques. Vient ensuite l'accompagnement psychologique et social qui s'installe progressivement en filigrane.

Sur cette année 2021, il n'est pas pertinent de commenter la durée de séjour des personnes accompagnées.

De prime abord comme indiqué ci-dessus, si la durée de 18 mois paraît être un atout, les pathologies des résidents sur l'année 2021 sont telles que cette durée va passer très vite et interroge sur les éventuelles premières sorties. En effet, les démarches sociales sont parfois complètement mises de côté du fait d'hospitalisations ou de la mise en place de traitement lourds comme la chimiothérapie.

Notons qu'un résident, de 23 ans, accueilli dans une situation de santé très dégradée puisqu'il était accompagné par l'équipe d'HAD (hospitalisation à domicile) du Centre hospitalier d'Avranches est décédé un mois après son accueil. Ce départ rapide a été éprouvant pour l'équipe même si elle a eu le sentiment d'avoir répondu à ses attentes dans ces quelques semaines.

- Le suivi avec la psychologue du service :

Lors de l'entretien d'accueil, nous évaluons ce qui pourrait relever d'un accompagnement psychologique. Seul le premier rendez-vous est obligatoire afin de favoriser la rencontre entre la personne accompagnée et la psychologue. En fonction des échanges, la personne accompagnée peut continuer et identifier des axes de travail qui auront un impact sur son sentiment de bien-être et de mieux vivre avec sa maladie. Ces rencontres sont en lien avec l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires (CMP principalement).

Voici quelques données chiffrées illustrant le nombre d'entretiens menés. La psychologue a reçu plus de 5 fois, 5 personnes soit chacun des résidents accueillis sur le dispositif.

NOMBRE DE RDV	MOINS DE 5	PLUS DE 5	PLUS DE 10
Nombre de personnes	0	5	0

Au cours de l'année 2021, cela se traduit par 61 heures d'entretien. Ces données ne peuvent pas être comparées du fait de la création du service.

Le professionnel ajuste sa pratique en fonction des besoins de la personne. Elle a par exemple proposé des promenades pour limiter l'entretien traditionnel. Ces interventions se font dehors du bureau afin de créer une relation de confiance avec le professionnel ; elles favorisent l'expression du résident afin de l'accompagner vers un suivi dit classique au CMP qui contribuera à son insertion.

- Les partenariats en 2021 :

Liste des partenaires identifiés :

<ul style="list-style-type: none"> • ASE/CMS • SPIP • Mandataire judiciaire (ATMPM et UDAF) 	<ul style="list-style-type: none"> • PASS • Médecins Généralistes Et médecins spécialistes • Cabinets infirmiers • Centres addictologie • CAARUD • Hospitalisation à domicile • Appui Santé • Services psychiatriques CH Estran et le CMP • Clinique et polyclinique de la Baie • PTA (plateforme territoriale d'appui) du Sud Manche 	<ul style="list-style-type: none"> • CDHAT • Service Logement • SIAO
--	---	---

L'équipe met un point d'honneur à travailler la question du partenariat, convaincue de la nécessité de travailler ensemble dans l'intérêt des personnes accompagnées. En ce sens, plusieurs rencontres inter-équipe ont été organisées. Le dispositif a été présenté à l'ensemble de l'équipe du Centre Médico-Social du Sud Manche en visio.

L'équipe ACT a rencontré l'équipe du service social de l'Hôpital de l'Estran, l'équipe du CSAPA et du CAARUD de l'association Addictions France ainsi que l'équipe de la PTA (plateforme territoriale d'appui). Nous avons à cœur de développer le partenariat avec les soignants dans les mois à venir, enjeu majeur pour le dispositif.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Nous avons comme projet pour 2022 de proposer des activités collectives régulièrement. Elles ont été amorcées en fin d'année autour de la cuisine animées par le binôme travailleur social et psychologue. L'équipe souhaite proposer des ballades, du jardinage pour entretenir les espaces verts du service, en laissant la possibilité aux résidents, de venir spontanément. De la même manière, nous envisageons l'abonnement à un journal.

Si ces projets reposent davantage sur des propositions concrètes en direction de nos résidents, il nous faudra aussi procéder à l'écriture du projet de service ACT dans et hors les murs.

L'année 2022, sera consacrée au développement des ACT hors les murs et à l'accompagnement des personnes sur ce nouveau dispositif.



LITS HALTE SOINS SANTÉ (LHSS)

DIRECTION :

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE

hmarseille@adseam.asso.fr

INFIRMIÈRES : YANN GIROT

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00
E-MAIL : ygirot@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 5 lits halte soins santé avec hébergement. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'établissement comprend également des LHSS hors les murs. En 2022, nous disposerons d'une enveloppe de 60 000 euros. A l'Association de déterminer combien cela va représenter de mesures. Nous partons sur une base de 4 à 5 mesures.

POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes ont une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

EQUIPE

LHSS avec hébergement

- 0,08 ETP Médecin
- 0,55 ETP Infirmière
- 0,70 ETP Maîtresse de Maison
- 1 ETP Encadrant de nuit
- 0,55 ETP Educateur spécialisé

LHSS hors les murs

- 0,07 ETP Médecin
- 0,22 ETP Infirmière
- 0,22 ETP Educateur spécialisé

MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.

Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

Les LHSS hors les murs, sont rattachés aux LHSS du pôle insertion de l'ADSEAM. Le principe du hors les murs repose sur le « aller vers ». Il vise à accompagner dans leurs lieux de vie, des personnes qui cumulent une situation de précarité dans le logement et un besoin d'accompagnement dans des soins



ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent donc sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière. Ils reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision est prise conjointement avec la direction. Leurs actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, les relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations », « ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...)

Au sein des LHSS en plus du volet médical, il y a le volet coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour en logement autonome.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les lits halte soins santé sont adossés au CHRS le CAP. Les 5 places se trouvent sur le collectif du CHRS situé dans le quartier du MAUPAS à Cherbourg.

L'équipe des lits halte soins santé hors les murs peut se rendre sur toute la communauté d'Agglomération du Cotentin (Cherbourg, la Hague, Bricquebec, Valognes ...)

ACTIVITE 2021

L'année 2021 a été marquée, comme pour tous les services, par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ainsi, les projets de reprise d'ateliers culinaires et diététiques ont été peu nombreux, de même que les CVS.

Nous avons réalisé deux séances d'atelier culinaire orientées vers l'équilibre alimentaire avec des résidents des ACT et des LHSS sur le site du CHRS. Le troisième confinement et les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de planifier d'autres ateliers de manière régulière.

En août dernier, nous obtenions deux places supplémentaires de LHSS avec hébergement et des mesures de LHSS hors les murs, places budgétairement rétroactives au 1^{er} juillet 2021.

Nous avons réorganisé l'espace des chambres du CHRS car la configuration ne nous permettait pas d'accueillir ces deux nouvelles places LHSS sans réaménagement. Nous avons donc provisoirement déménagé la salle TV dans la salle commune et l'avons transformée en chambre, avec la mise en place de deux lits d'insertion CHRS.

Depuis, nous travaillons sur un plan de financement pour agrandir le CHRS le Cap et sur un projet comparatif de Tiny House.

Le passage de trois à cinq places, ainsi que les nouvelles mesures LHSS hors les murs, nous ont amenés à repenser l'organigramme et à développer de nouveaux postes. Nous avons fait le choix de deux équipes LHSS : une avec hébergement et une hors les murs.

Dans les autres actions menées en 2021, les problèmes d'addictions (alcool, drogue) viennent fréquemment se cumuler aux problèmes psychiques et un travail partenarial avec le Bon Sauveur a comme chaque année été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, l'équipe de liaison en addictologie, le centre de cure, le service Presqu'île pour la toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur ces lits Halte Soins Santé. La tendance constatée est à l'augmentation du nombre de personnes accueillies (en CHRS et LHSS) présentant des troubles de toxicomanie. Elle tend à supplanter les addictions à l'alcool. Elle crée d'autres difficultés, car contrairement à l'alcool qui est légal, les drogues sont illicites, chères et extrêmement addictives. Ces personnes amènent du « trafic » sur le service, des comportements individualistes et en repli sur elles-mêmes. Notre mission devient plus complexe.

En partenariat avec le service d'accueil de jour de l'ADSEAM qui accueille de manière inconditionnelle les personnes en grande précarité et ou à la rue, nous avons réussi à intégrer aux ateliers bien-être une femme âgée (qu'accompagne son fils) bénéficiaire des LHSS. Elle a bénéficié gratuitement d'une séance de coiffure et d'une séance avec l'esthéticienne et en est ressortie épanouie. C'est lors d'actions comme celles-ci que l'on mesure l'importance du travail sur la notion de plaisir, de bien-être et de l'intérêt de partager des relations sociales.

- Taux d'occupation :

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100%
LHSS 2019	1 046	95,5%
LHSS 2020	958	87,4%
LHSS 2021	1 089	74,4%

Le taux d'occupation 2021 ne prend en compte que les 5 places de LHSS « classiques » (avec hébergement) et ne prend pas en compte le « hors les murs ».

L'activité théorique de 100% pour 2021 était de 1463 journées, ceci en comptabilisant les 3 places annuelles auxquelles sont venues s'ajouter les 2 nouvelles places à compter du 01 juillet.

Les deux nouvelles places supplémentaires de LHSS attribuées ont nécessité que nous retravaillions les organigrammes, avec notamment l'embauche d'un temps supplémentaire d'infirmière, l'augmentation du temps de travail de la maîtresse de maison pour les LHSS avec hébergement, mais également la création de poste pour l'équipe des LHSS hors les murs (temps d'infirmier, de médecin et de travailleur social).

Le temps de libérer, réaménager et équiper les nouveaux espaces du CHRS, les deux nouvelles places LHSS n'ont été effectives qu'à partir de la fin septembre 2021.

- Demandes d'admission :

a) Demandes totales

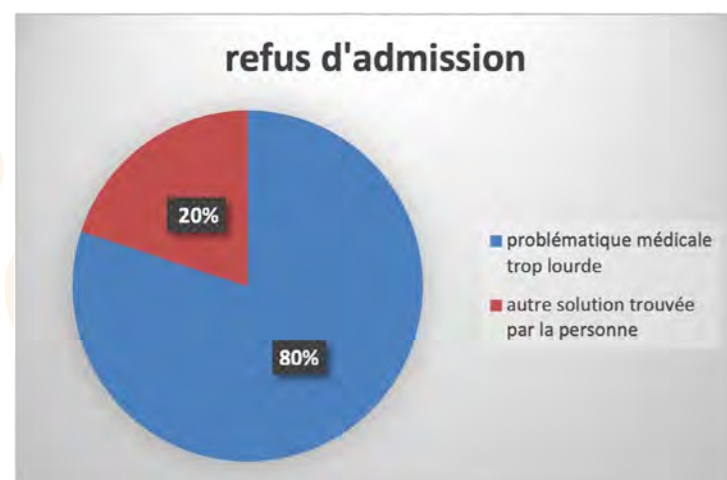
Nous avons reçu 19 personnes pour des entretiens suite à des demandes d'admissions en 2021. Certaines demandes ne sont pas comptabilisées lorsqu'elles ont été faites par téléphone et s'apparentaient plus à des recherches d'informations sur les critères d'accueil du service, ou sur des conseils et/ou idées d'orientations possibles pour des cas complexes.

14 nouveaux accueils ont eu lieu en 2021, dont les caractéristiques sont développées dans les thématiques suivantes.

b) Demandes refusées

Par demandes refusées nous entendons d'une part les demandes qui ont été refusées par l'établissement, mais aussi les demandes qui n'ont pas abouti faute de place ou parce que la personne n'a pas donné de suite favorable.

En 2021, nous avons enregistré moins de refus que l'an dernier, seulement 5. pour les motifs suivants :



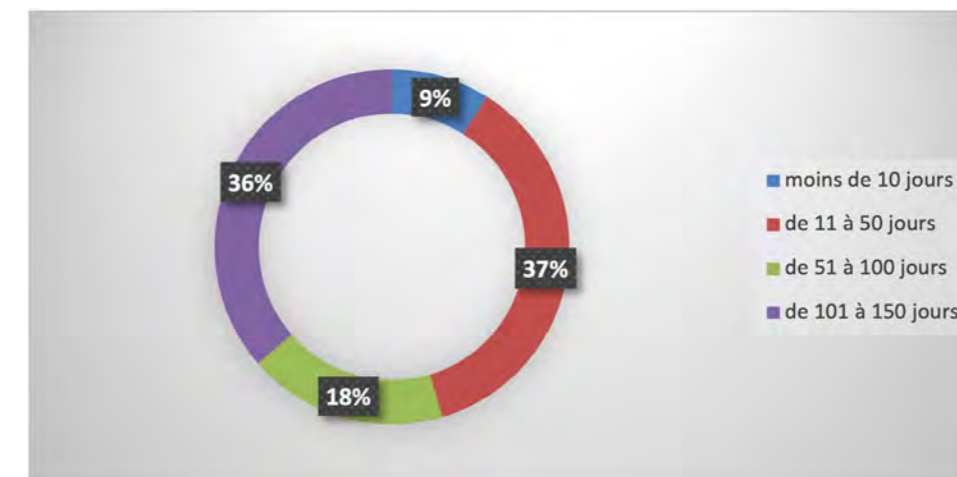
Dans la catégorie «**problématique médicale trop lourde**», nous avons été confrontés à des demandes d'accueil de personnes atteintes de maladies psychiatriques non stabilisées (3 sur 4) et incompatibles avec la vie en collectif. L'autre situation jugée trop lourde sur le plan somatique a été orientée vers les ACT. La personne y sera admise et y décèdera 3 semaines après son entrée.

Sur les 5 refus, une personne a décliné le projet LHSS, ne se sentant pas prête à entrer sur un collectif et a poursuivi ses soins en addictologie et psychiatrie.

II. RÉPARTITION DE L'OCCUPATION SUR L'ANNÉE

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	4	103
FÉVRIER	3	88
MARS	4	106
AVRIL	3	76
MAI	3	36
JUIN	3	36
JUILLET	3	84
AOÛT	2	57
SEPTEMBRE	3	66
OCTOBRE	6	135
NOVEMBRE	5	153
DÉCEMBRE	5	149
TOTAL		1 089

Durée moyenne du séjour des 11 personnes sortantes en 2021



En 2021, le séjour le plus long est de 143 jours et concerne une personne présentant une addiction à l'alcool (hospitalisée suite à une chute dans son immeuble) et des troubles cognitifs importants. La rééducation et réadaptation à l'autonomie ont été longues à travailler.

Le séjour le plus court a été de 7 jours, pour une personne toxicomane sortant d'hospitalisation suite à une overdose l'ayant amené dans le coma. Il n'a pas pu rester sur un collectif du fait de sa difficulté à supporter toute forme de règles de vie et de contrainte.

La durée moyenne de séjour est de **77 jours**, soit environ 2 mois et demi.

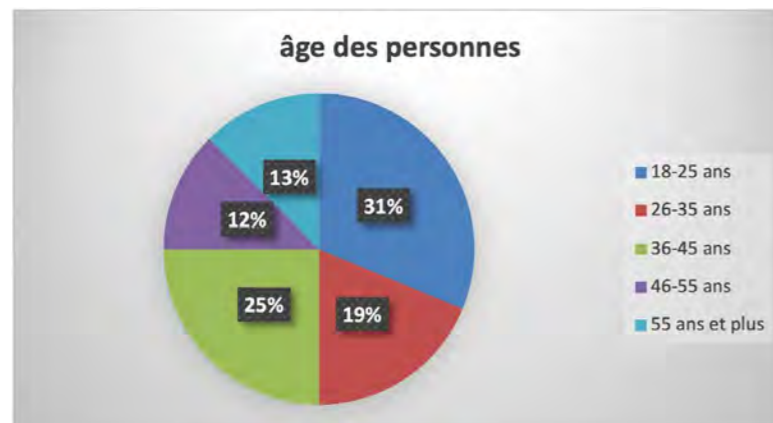
III. TYPOLOGIE

a) Personnes présentes en 2021

16 personnes ont fréquenté les LHSS, avec une particularité puisque nous avons accueilli un homme majeur ayant besoin de soins en addictologie, « aidant » de sa mère malade (AVC).

HOMMES SEULS	14
FAMILLE (MÈRE/FILS MAJEUR)	2

b) Tranche d'âge des personnes présentes en 2021



Ces données incluent les 2 personnes présentes au 01/01/2020 et les 14 personnes entrantes au cours de l'année.

La moyenne d'âge est de 33 ans, soit une baisse de presque 7 ans par rapport à l'an passé. Cette baisse est à mettre en relation avec l'augmentation des problèmes de toxicomanie qui touchent un public plus jeune.

c) Origine géographique des 14 personnes entrantes



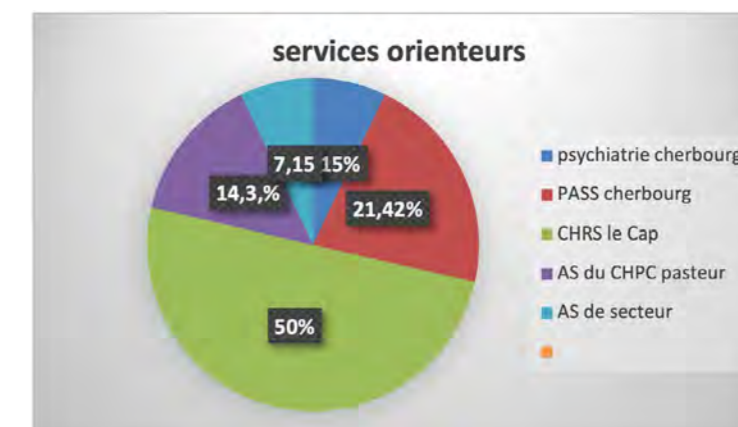
La proportion des personnes étrangères demandeuses de LHSS a augmenté cette année pour représenter quasiment ¼ des personnes accueillies. Parmi ces étrangers, certains sont des personnes connues de nos services, vivant dans la précarité et la mendicité dont la santé s'est dégradée. Leur état de santé a nécessité une hospitalisation et des soins à la sortie qui ont été assurés par les LHSS.

d) Services orienteurs

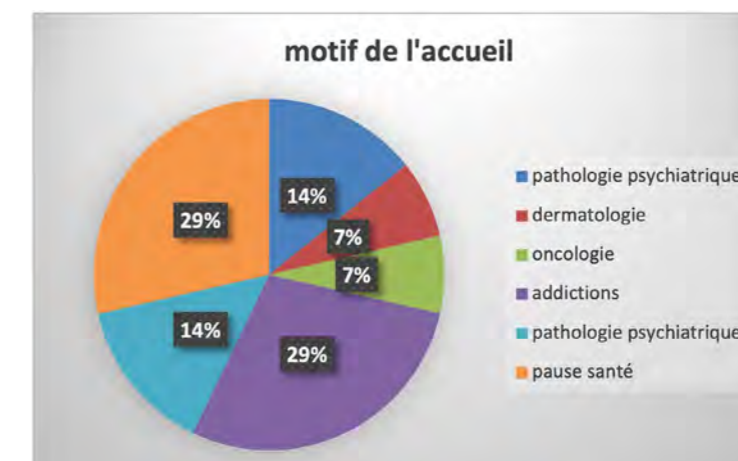
Les données prises en compte ne concernent que les personnes accueillies, pas l'ensemble des demandes d'admission.

La PASS de Cherbourg ainsi que le centre hospitalier Pasteur représentent 35% des orientations cette année.

Les orientations internes du CHRS ont beaucoup augmenté, en rapport avec les troubles addictifs importants repérés. Les poly-toxicomanes sont parfois identifiés plus tardivement, après l'entrée en insertion au CHRS. C'est lorsque nous nous rendons compte que les personnes ne se saisissent pas de leur avenir, qu'elles sont dispersées et qu'elles ne tiennent pas leurs engagements dans la durée que nous les orientons vers les LHSS. L'objectif étant de travailler très vite la question de la santé. L'emploi et l'insertion sont mis entre parenthèse car inatteignables sur du court terme.



e) Motif de l'accueil



f) Situation des personnes à la sortie



Sur les 11 personnes sorties en 2021, nous avons dû exclure une personne, suite à des consommations de drogue, violence dans le couple et impossibilité de travailler avec la personne.

Une autre personne a été emmenée par la Police de l'Air et des Frontières sans que nous puissions intervenir. 46% des orientations concernent des passages vers insertion (CHRS). En effet, une fois l'aspect médical stabilisé, l'accompagnement social doit se poursuivre pour le projet d'insertion au logement.

Pour autant, certains décident de quitter la structure pour retourner vers la précarité de la rue, ce fut le cas de trois personnes. Elles avaient un passé d'addiction et de rue. Elles n'ont supporté l'accompagnement médico-social que le temps strictement nécessaire à leur rétablissement physique.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le règlement de fonctionnement a été retravaillé, parallèlement à celui du CHRS pour conserver une harmonie.

L'année 2022 sera consacrée au travail sur les outils de la loi 2002-2, avec la création d'une plaquette de présentation du service des LHSS avec hébergement et des LHSS hors les murs.

L'équipe travaillera sur les documents de demande d'admission pour les LHSS hors les murs, le projet personnalisé, le livret d'accueil, le projet d'établissement, les fiches de poste ...

Un important travail de communication est à faire sur l'année 2022 auprès des partenaires pour promouvoir le nouveau dispositif, mais également les deux nouvelles places LHSS avec hébergement. Très souvent, les partenaires de Cherbourg en Cotentin pensent que le dispositif est saturé. Or, ce n'est pas le cas. Nous avons rarement une liste d'attente sur ce dispositif. Cela peut dépendre de périodes, sans pour autant avoir d'explications sur les raisons d'une demande plus forte d'une période à une autre.

L'équipe de direction poursuivra son travail sur le projet immobilier entre d'un côté un projet d'extension du bâtiment CHRS ou de l'autre un projet de Tiny House. Le PPI (projet pluri annuel d'investissement) doit être présenté à la tutelle courant du mois de Mai / Juin 2022.

Avec les améliorations des conditions sanitaires liées au COVID 19, nous espérons pouvoir reprendre des actions collectives orientées vers des ateliers culinaires plus réguliers.

L'ACCUEIL DE JOUR

DIRECTION :

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE

hmarseille@adseam.asso.fr

INFIRMIÈRES : YANN GIROT

58 RUE DE LA BUCAILLE – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TEL : 02.33.95.27.16
E-MAIL : ygirot@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010, qui n'a pas donné lieu à un arrêté d'autorisation d'ouverture. Le financement est assuré par convention annuelle.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité prévue est de 20 personnes simultanément.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure.

Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- Les personnes sans-abris : ce sont les personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (rue, hôtel, camping, squat ...)
- Les personnes hébergées : ce sont les personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHRS, Lits Halte Soins Santé (LHSS) ...)
- Les personnes logées : ce sont les personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âge et présente les caractéristiques suivantes :

- personnes vivant principalement dans la rue,
- personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement,
- personnes en situation de rupture sociale et familiale,
- personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement,
- personnes étrangères,
- personnes ou familles vivant dans un logement très précaire,
- personnes sortant de prison,
- mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent.

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées,
- absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes,
- solitude,
- besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres,
- forte désocialisation et dégradation physique et psychologique,
- manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction,
- méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre,
- situation d'urgence et/ou de crise.



FINANCEMENT

L'Accueil de Jour est financé par la DDETS et la ville de Cherbourg-en-Cotentin

EQUIPE

- 2 ETP travailleurs sociaux
- 0,15 ETP psychologue
- Plus 1 équipe de bénévoles (au nombre de 10)

MISSIONS

L'Accueil de Jour définit sa mission dans le respect de deux principes :

- L'accueil inconditionnel,
- La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil.

ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, l'Accueil de Jour met en œuvre trois prestations génériques :

- Un accueil physique (ou téléphonique) garantissant la confidentialité,
- Une écoute professionnelle,
- Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits,
- D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation,
- D'assurer un accompagnement physique si nécessaire,
- De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

C'est un lieu de sociabilité, d'échanges et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social. D'autres prestations et services sont donc proposés : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courrier, bagagerie, douche...

Ses objectifs sont aussi de :

- Assurer un accueil individualisé, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin,
- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour,
- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène,
- Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion,
- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs,
- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour se trouve en centre-ville de Cherbourg, rue de la Bucaille. Les éducateurs participent également à la maraude organisée deux fois par semaine sur la Communauté Urbaine de Cherbourg en Cotentin.

ACTIVITE 2021

Projet immobilier Accueil de Jour

L'année 2021 a été consacrée durant 9 mois à l'Appel à Projet France Relance, Programme d'Investissement sur les Accueils de Jour, dans le cadre de travaux de rénovation ou d'agrandissement des locaux existants ou pour un projet de déménagement.

Soutenue par la DDETS, l'équipe de direction du Pôle Insertion a travaillé de nombreux mois sur ce projet pour trouver de nouveaux locaux et réaliser un programme d'investissement. C'était une occasion unique de financement après dix années de recherche en vain sur Cherbourg.

Le marché de l'immobilier étant saturé, l'ADSEAM est passée par différents projets auprès de bailleurs privés, notamment pour des locaux situés rue Dufresnes, proche de l'hyper Centre. Alors que notre dossier a été retenu en première position au niveau de la Région, le propriétaire de la rue Dufresnes a privilégié un projet commercial et s'est rétracté.

En collaboration avec la DDETS, des locaux rue de Cambresis appartenant à un bailleur social nous sont proposés. Nous monterons un nouveau dossier retravaillant notre candidature (élaboration des plans, validité de l'accessibilité personne à mobilité réduite, normes incendie ...). La Région validera cette implantation sur le quartier des Provinces, plus excentré. Ce sont des locaux de 352 m² dont il faut totalement repenser l'agencement et le projet de service. Grâce à la mobilisation du maître d'œuvre, le dossier administratif prêt fin 2021, a été déposé en janvier 2022. Les travaux sont prévus au premier semestre 2022. Le déménagement pourrait avoir lieu en septembre / octobre.

- Recrutement :

Notre équipe de l'accueil de jour s'est étoffée avec l'arrivée d'une psychologue clinicienne, suite à l'appel à projets auquel nous avons répondu en 2020. Sa présence deux fois par semaine sur des plages fixes à forte fréquentation a commencé à porter ses fruits en fin d'année. Douze mois auront été nécessaires pour que les personnes fréquentant le service commencent à venir la rencontrer dans son bureau. Grâce à ses qualités relationnelles et à sa technique « d'aller vers » en salle commune, elle s'est faite connaître et apprécier. Elle a levé les freins sur les préjugés entourant les psychologues.

Une nouvelle volontaire en service civique est venue compléter l'équipe au mois de septembre pour 8 mois.

- Fréquentation de l'Accueil de Jour :

De même qu'en 2020, la fréquentation a été plus régulière au fil des mois. Elle a connu une nette augmentation en fin d'année, en lien avec un afflux de migrants accueillis sur un campement dans les bois, appelé « la jungle », encadré par l'association Itinérance.

Les mesures sanitaires liées à la COVID ont entraîné des tensions entre les bénéficiaires et l'équipe. Les professionnels ont passé beaucoup de temps à « faire la police » pour exiger le port du masque et le respect des mesures de protection. Le public local étant en général plutôt contestataire et opposant au « système », le respect des mesures sanitaires est devenu un enjeu d'oppositions et de contestations face à ceux qui tentaient de les faire respecter.

Les instants de convivialité et les stratégies qui permettaient de rompre l'isolement n'ont pas pu se remettre en place. Colère, frustration, sentiment d'injustice puis résignation furent nos relations quotidiennes cette année.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'association Itinérance intervenant auprès du public migrant, afin que les bénéficiaires ne se présentent pas dans cette période en groupe de 15 à 20 personnes simultanément. L'objectif était qu'ils se disciplinent en venant par groupe de 5 personnes maximum, dans le but prioritaire d'accéder aux douches et aux machines à laver. Leur temps de présence a dû être réduit à une heure, afin de permettre au plus grand nombre possible de bénéficier des prestations.

- Activités :

Les temps forts organisés autour de repas collectifs tels que la fête de fin d'année, la galette, mais aussi la fête de l'été, n'ont pas pu être organisés cette année.

L'accès à la culture n'a pas toujours pu être maintenu. Certains sites ont longtemps été fermés au public.

- Travail sur l'estime de soi :

Les conditions sanitaires s'étant assouplies en cours d'année, nous avons pu mettre en place les séances autour de la question du Bien Etre et valorisation de soi. Ainsi, des séances toutes les 6 à 8 semaines ont été ouvertes auprès d'une coiffeuse, dans son salon, qu'elle réservait à l'accueil de notre public. Pour compléter cette prestation, une esthéticienne partage son salon dans les mêmes temps pour prodiguer des soins. Les retours des participants et des professionnels sont très encourageants et gratifiants.

- Partenariat :

Les réunions mensuelles partenariales ont pu reprendre cette année à l'initiative de l'accueil de jour. Le nombre de participants a augmenté afin d'améliorer la collaboration interservices au profit de la qualité d'accompagnement de nos publics. Ainsi, ces réunions rassemblent désormais : l'accueil de jour, l'équipe des LHSS hors les murs, Conscience Humanitaire, Coallia, la PASS, les urgences de l'hôpital pasteur, l'EMPP et le SIAO 115. Nous avons ainsi pu anticiper et programmer une admission en LHSS d'une personne à la rue pour lui permettre un suivi de ses soins. L'objectif est d'assurer une veille sociale plus efficace sur toutes les situations repérées comme préoccupantes.

- Ouvertures exceptionnelles le week-end

Suite à plusieurs échanges avec la DDETS et à l'obtention d'un financement à la fin de l'année, nous avons travaillé sur l'ouverture de l'Accueil de jour le samedi en période hivernale.

Face à la difficulté de recrutement de professionnels expérimentés pour assurer cette mission, nous avons convenu d'ouvrir sur des plages horaires de 7h00, 3 samedis sur quatre par mois.

Un éducateur en formation qui avait effectué son stage à l'accueil de jour et un agent de sécurité ont géré ces temps d'ouverture qui ont été très fréquentés, une fois bien repérés par les bénéficiaires.

Nous avons tenu le calendrier d'ouverture jusqu'au terme de la période hivernale, pour que ces ouvertures exceptionnelles conservent un sens. Notre professionnel a pu témoigner de la difficulté à gérer seul le service face à la grande sollicitation des personnes accueillies. La présence de l'agent de sécurité a tempéré les excès, mais ce dernier n'intervenait pas en soutien pratique auprès du public comme aurait pu le faire un professionnel de l'éducatif, laissant l'éducateur seul répondre à tous les besoins.

Ces temps d'ouvertures supplémentaires nous ont également contraints à faire assurer l'entretien des locaux par une professionnelle extérieure.

Les bénéficiaires ont pu nous faire les retours suivants :

- ils étaient contents de trouver ce lieu ouvert une journée de plus, mais auraient préféré le dimanche car rien d'autre n'est ouvert ce jour-là. Il n'y a pas de commerces pour s'abriter.
- Pour eux, une ouverture 7j/7 serait idéale.

- Les évènements indésirables :

Le nombre d'Evènements Indésirables (EI) ne cesse d'augmenter ces dernières années. Depuis que l'équipe n'est plus mixte, le comportement de certains usagers s'exacerbe. Dans le contexte des mesures sanitaires et d'obligation du port du masque dans certains lieux, des tensions sont apparues sur le service. Un mobile pratique pour défouler sa colère était tout trouvé : enfreindre et contester la règle du port du masque. Nos équipes auront été mises à mal par cette obligation. Certaines agressions ou menaces ont nécessité un dépôt de plainte.

La plus grande part des EI concerne des agressions verbales envers les professionnelles, un manque de respect. Elles sont pour les plus graves proférées par des personnes présentant de graves troubles du comportement, souvent connues de la psychiatrie et en rupture de soins. Elles viennent se « défouler » à l'accueil de jour et l'intervention des forces de l'ordre a été fréquemment sollicitée.

I. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE

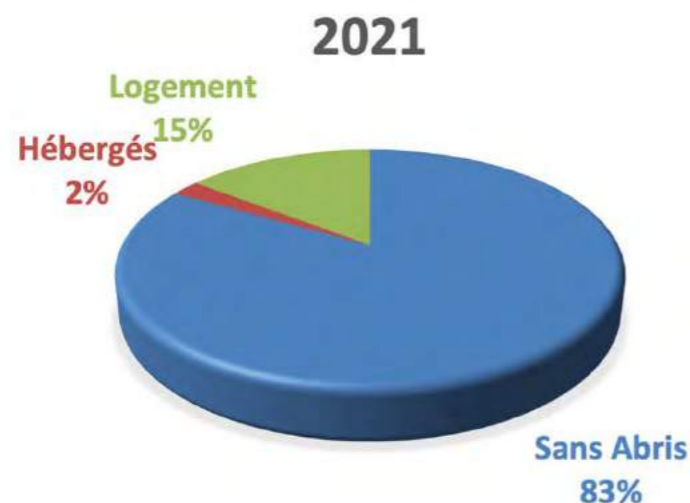
	PERSONNES ACCUEILLIES		
	2019	2020	2021
JANVIER	1 215	1 110	678
FÉVRIER	1 284	1 199	698
MARS	1 433	924	868
AVRIL	1 387	380	776
MAI	568	547	702
JUIN	1 127	824	810
JUILLET	1 239	1 011	854
AOÛT	1 133	1 140	898
SEPTEMBRE	1 304	1 187	919
OCTOBRE	1 639	1 067	891
NOVEMBRE	1 010	917	1 070
DÉCEMBRE	1 295	844	1 264
TOTAL	14 634	11 150	10 428

2021 : La fréquentation du service a été plus régulière cette année avec une reprise progressive du nombre de passages au fur et à mesure des mois. Les tensions liées au confinement se sont apaisées peu à peu, notamment au moment de la période estivale avec la levée de certaines barrières sanitaires. Le fait d'avoir ré autorisé les accueils à raison de trente personnes simultanément a permis de retrouver petit à petit des conditions de vie de service « normales ». La fin de l'année marque l'arrivée importante de nouveaux migrants sur la zone cherbourgeoise.

A) FRÉQUENTATION JOURNALIÈRE :

	2019	2020	2021
Personnes accueillies	14 634	11 150	10 428
Jours d'ouverture	251	253	255
Moyenne / Jour	58	44	41

B) TYPOLOGIE DES PERSONNES ACCUEILLIES



Les personnes sans solution d'hébergement ou qui ne souhaitent pas une place sur le 115 représentent la part la plus importante des personnes accueillies et accompagnées sur l'Accueil de Jour (83%) contre 2% de personnes hébergées.

C) LES FEMMES ACCUEILLIES

	FEMMES ACCUEILLIES			MOYENNE DES FEMMES ACCUEILLIES / JOUR		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
TOTAL	2 390	1 232	682	10	5	3

Très peu de femmes ont fréquenté l'Accueil de Jour cette année. Moins de femmes ont été repérées à la rue également

D) LE PUBLIC FRANÇAIS ET ÉTRANGER ACCUEILLI

La baisse de l'activité s'est portée essentiellement sur le public français. En effet, parmi les français, certains habitués viennent chercher à l'Accueil de Jour du lien social pour lutter contre l'isolement. Or, ces derniers étant souvent en logement, ils n'étaient pas prioritaires sur le service pendant le troisième confinement et ont mis du temps à revenir sur le service pour ceux qui sont revenus. Les étrangers vivant dans des hébergements très précaires étaient quant à eux dans l'impossibilité de faire autrement que de venir à l'accueil de jour pour s'y mettre à l'abri.

	ÉTRANGERS			Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2020 et 2021	FRANÇAIS			Evolution de la fréquentation du public français entre 2020 et 2021
	2019	2020	2021		2019	2020	2021	
JANVIER	725	675	394	-281	490	435	284	-151
FÉVRIER	834	767	384	-383	450	432	314	-118
MARS	1 003	569	560	-9	430	355	308	-47
AVRIL	903	188	477	289	484	192	299	107
MAI	392	319	496	177	176	228	206	-22
JUIN	585	507	578	71	542	317	232	-85
JUILLET	603	717	565	-152	636	294	289	-5
AOÛT	724	760	626	-134	409	380	272	-108
SEPTEMBRE	797	743	654	-89	507	444	265	-179
OCTOBRE	975	677	603	-74	664	390	288	-102
NOVEMBRE	799	609	713	104	211	308	357	49
DÉCEMBRE	839	552	1 026	474	456	292	238	-54
TOTAL	9 179	7 083	7 076	-7	5 455	4 067	3 352	-715

E) LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence. Si la baisse de la fréquentation a été sensible, cela ne change pas nécessairement les mouvements de population. Le nombre de nouveaux arrivants sur notre territoire a nettement augmenté cette année, plus que les années précédentes. Certes, de nombreux migrants sont passés et la population du camp s'est fréquemment renouvelée au gré des passages vers l'Angleterre ou l'Irlande. Mais nous avons également accueilli beaucoup plus de nouveaux, arrivés à Cherbourg sans pour autant y avoir de projet ou d'attaches.

	2019	2020	2021
JANVIER	35	65	57
FÉVRIER	70	67	40
MARS	43	26	58
AVRIL	47	8	52
MAI	28	27	32
JUIN	35	31	43
JUILLET	48	48	54
AOÛT	51	68	51
SEPTEMBRE	28	38	46
OCTOBRE	71	59	50
NOVEMBRE	70	27	102
DÉCEMBRE	49	22	59
TOTAL	575	486	644
MOYENNE / JOUR	2,29	1,92	2,53

F) TRANCHES D'ÂGE

802 personnes ont fréquenté l'Accueil de Jour en 2021 contre **737 personnes** en 2020. La moyenne d'âge est de 30 ans cette année sur les 788 personnes qui ont bien voulu donner leur date de naissance contre 31 ans l'an passé.

Nous pouvons constater cette année que les personnes de moins de 18 ans sont presque deux fois plus nombreuses qu'en 2020. Nous avons en effet accueilli beaucoup de migrants mineurs, certains acceptant l'aide de l'ASE, d'autres refusant catégoriquement de partir en famille d'accueil ou en foyer de l'enfance malgré leur jeune âge (14 ans pour les plus jeunes).

CATÉGORIES D'ÂGES	TOTAL	2021 %	2020 %	2019 %
Moins de 10 ans	13	2%	3%	6%
Moins de 18 ans	107	13%	7%	8%
18 à 20 ans	78	10%	8%	8%
21 à 24 ans	122	15%	12%	13%
25 à 34 ans	233	29%	36%	29%
35 à 44 ans	116	14%	16%	16%
45 à 54 ans	80	10%	11%	12%
55 à 64 ans	32	4%	4%	5%
Plus de 65 ans	7	1%	1%	1%
Age inconnu	14	2%	2%	1%

G) RÉCAPITULATIF DES DOUCHES PRISES

Si l'activité a baissé, le nombre de douches prises démontre que cette prestation, de même que tout ce qui concerne l'hygiène, reste importante pour la population accueillie. Les personnes sont restées moins longtemps sur le service, fait moins de passages successifs dans la journée, mais ont concentré leurs besoins sur un seul passage.

	DOUCHES PRISES			MOYENNE DES DOUCHES PRISES		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
JANVIER	299	241	161	14	11	8
FÉVRIER	221	271	143	11	14	7
MARS	295	261	300	14	12	13
AVRIL	357	65	341	17	3	16
MAI	129	86	328	6	5	19
JUIN	298	189	379	16	9	17
JUILLET	290	310	376	13	14	18
AOÛT	285	424	330	14	20	16
SEPTEMBRE	326	460	421	16	21	19
OCTOBRE	422	377	401	18	17	19
NOVEMBRE	297	403	441	16	20	23
DÉCEMBRE	364	314	696	17	14	29
TOTAL	3 583	3 401	4 317	14	13	17

H) LES DEMANDES D'HÉBERGEMENTS

	2019	2020	2021
	DEMANDES D'HÉBERGEMENT	DEMANDES D'HÉBERGEMENT	DEMANDES D'HÉBERGEMENT
JANVIER	140	121	22
FÉVRIER	280	92	25
MARS	425	73	10
AVRIL	339	20	12
MAI	543	18	20
JUIN	460	39	18
JUILLET	506	77	26
AOÛT	417	35	11
SEPTEMBRE	363	22	7
OCTOBRE	280	23	21
NOVEMBRE	296	38	38
DÉCEMBRE	151	21	35
TOTAL	4 200	579	245

Le nombre de demandes d'hébergements a baissé de façon spectaculaire en 2021, et ce pour la deuxième année consécutive. En effet, la priorité a été mise au plan local et national sur la mise à l'abri des personnes, dans le but d'éviter les déplacements et les risques de transmission du coronavirus. Si les mesures se sont peu à peu assouplies au cours de l'année, les demandes sont restées basses malgré la fin de la stabilisation en structure d'urgence. Ces baisses successives sont probablement à attribuer aux habitudes prises par les personnes à la rue, qui sollicitent elles-mêmes le 115 pour trouver une place d'hébergement, sans passer par notre service. Cela ne signifie pas que les besoins en hébergements aient diminué.



LES MARAUDES EN 2018-2019 -2020-2021 :

Les maraudes ont lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles sont effectuées par un éducateur de l'accueil de jour et un membre de l'Association Conscience Humanitaire.

	2019		2020		2021	
	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS
JANVIER	8	65	5	43	4	48
FÉVRIER	5	69	7	47	6	70
MARS	6	67	5	66	8	85
AVRIL	7	84	8	88	8	74
MAI	4	58	6	80	5	61
JUIN	6	79	7	97	7	120
JUILLET	9	107	6	69	6	78
AOÛT	8	74	5	81	5	64
SEPTEMBRE	8	77	7	90	8	100
OCTOBRE	10	85	6	56	6	74
NOVEMBRE	5	38	7	70	5	40
DÉCEMBRE	1	1	7	81	4	34
TOTAL	77	804	76	868	72	848

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

L'année 2022 sera consacrée aux travaux dans les nouveaux locaux de Cambresis. Ce projet mobilise beaucoup de temps à l'équipe de direction pour la réalisation et le suivi afin d'aménager les locaux pour leur nouvel usage.

Emménager dans des espaces plus importants crée paradoxalement des angoisses au sein de l'équipe. Des interrogations multiples : comment assurer la surveillance et la sécurité dans de tels lieux, comment en assurer l'entretien et la propreté ? Pour répondre aux interrogations des professionnels, l'équipe de direction a travaillé sur un budget prévisionnel 2022 comprenant la création d'un poste d'agent administratif / d'accueil à temps complet et l'augmentation d'ETP d'un agent d'entretien.

Après une année 2021 record en « Evènements Indésirables » la question de la sécurité des professionnels est au cœur des préoccupations. L'équipe de bénévoles est vieillissante, et l'activité du service n'est pas des plus attractives pour les volontaires bénévoles, que nous ne parvenons plus à renouveler.

Atteignons-nous les limites du fonctionnement actuel, basé sur un service mixte professionnels / bénévoles ? Aurions-nous la possibilité de pratiquer autrement ?

L'année 2022 sera riche en réflexions et nouvelles expériences. La délocalisation de notre activité basée en centre-ville vers un lieu plus excentré va amener les équipes à retravailler la question de la communication et du partenariat.

Le développement de l'activité des LHSS hors les murs va également être en lien avec l'équipe de l'Accueil de Jour. Des permanences pourront avoir lieu une à deux fois par mois en fonction des besoins repérés. L'objectif étant d'aller vers ce public à la fois sur les maraudes mais aussi l'Accueil de jour.

MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL

COORDINATEUR :

MATHIEU VAULEGEARD
2 RUE COTIS CAPEL – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TEL : 02.33.87.58.34
E-MAIL : mvaulegeard@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

DDCS – Convention pluriannuelle d'objectifs de 4 ans signée le 27 novembre 2018, par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'association Femmes.

CAPACITE AUTORISEE

54 places situées sur la commune de Cherbourg en Cotentin, réparties entre un bâtiment comportant 7 studios de proximité ainsi qu'un espace collectif et des appartements diffus, aussi proches que possible de la Maison Relais.

POPULATION ACCUEILLIE

La Maison Relais accueille des personnes dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant.

- Personnes à faible niveau de ressources ;
- Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social ;
- Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures ;
- Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...).

FINANCEMENT

Contribution financière de l'administration pour l'ensemble de l'exécution de la convention : 1 052 352 €. Contribution financière de l'administration pour l'année 2021 : 305 360 €.

EQUIPE

1 coordinateur : 1ETP
3 hôtes : 1,8 ETP
1 agent administratif : 0,5 ETP
1 agent d'entretien : 0,10 ETP

MISSIONS

La Maison Relais associe des logements privatifs et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif favorisant les relations de la vie quotidienne entre les habitants et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant, la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (Maison de quartier, Conseil Citoyen, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture...), recherchant ainsi l'intégration de la structure et des personnes dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.

Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue avec les personnes et les partenaires orienteurs les besoins en termes d'étayage, afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais. Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...). Lorsque c'est possible, la maison Relais associe au projet de relogement l'entourage soutenant de la personne ou de la famille (parent, enfant, ami...).

ACTIONS

Les actions menées par les hôtes de la Maison Relais s'articulent autour de trois axes : intervention collective, intervention individualisée, partenariat et travail de réseau.

- Intervention collective : Les hôtes ont une fonction d'accueil et d'animation de groupe : ils gèrent l'organisation quotidienne du service en assurant une présence sur le lieu de vie collective et en accueillant les visiteurs. Ils organisent et régulent des temps collectifs conviviaux qui permettent aux locataires de se retrouver et de créer du lien : repas, goûters, sorties, visites, ateliers, jeux de société, rencontres thématiques. Ils élaborent et mettent en place de nouveaux projets d'animation en y associant les locataires du service. Ils favorisent aussi la socialisation de chacun vers l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales : Maisons de Quartier, associations culturelles, sportives et de loisirs.

- Intervention individuelle : Les hôtes cherchent à développer le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Ils sont à l'écoute, attentifs à chacun, adultes et enfants. Conformément à leurs missions, ils sont particulièrement mobilisés sur l'accompagnement de la personne ou la famille dans l'investissement de son logement. Dans ce but, l'hôte rend régulièrement visite aux locataires à domicile, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement. Par ses échanges avec les locataires, ses conseils et son aide humaine et matérielle, il leur permet d'habiter mieux leur logement, d'en faire un lieu sécurisant et agréable. L'équipe de la Maison Relais a la conviction que ce travail d'appropriation du logement constitue une fondation sur laquelle les personnes vont pouvoir construire dans la durée leur propre projet d'insertion.

- Partenariat et travail de réseau : Chaque locataire de la Maison Relais a un ou plusieurs référents sociaux extérieurs : référent RSA, assistant social de secteur, curateur ou tuteur, conseiller d'insertion et de probation, accompagnant social à domicile, conseiller en économie sociale et familiale... les possibilités de mesures d'accompagnement social sont nombreuses. La Maison Relais, dans sa mission de stabilisation du parcours de la personne à long terme, assure une veille sociale permanente qui peut être vue comme un support permettant à ces mesures de s'exercer de façon plus efficiente. Ainsi, l'hôte prend systématiquement contact avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne, afin de proposer une coordination entre les services. Son rôle peut être selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire ou d'agir en collaboration dans un objectif commun. Pour les locataires, ce travail de réseau tisse un maillage cohérent, soutenant, contenant, et au final, rassurant.

SECTEURS D'INTERVENTION

Cherbourg en Cotentin, quartier Maupas-Haut-Marais-Brèche du Bois.

ACTIVITE 2021

L'année 2021, troisième année complète pour la Maison Relais Simone et Antoine Veil, est à nouveau marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, qui a entraîné un ralentissement des activités de groupe tout au long de l'année. La dynamique collective est le principal outil permettant à l'établissement de remplir une de ses missions centrales : la socialisation et la rupture de l'isolement. Comme l'année précédente, l'équipe d'hôtes de la Maison Relais s'est adaptée à la situation, en développant les contacts téléphoniques, les entretiens individuels et les visites à domicile.

Cette stratégie a permis de maintenir le lieu de vie de la Maison Relais comme un lieu ressource pour ses habitants. L'activité y est donc restée constante toute l'année et les hôtes du service ont pu développer des activités adaptées à la situation : des activités collectives en extérieur (investissement du jardin,

balades hebdomadaires, pique-niques...) et des activités pouvant se pratiquer individuellement (arts-plastiques, rénovation de meubles d'occasion...).

La relation de confiance tissée avec les hôtes et le sentiment de sécurité éprouvé par les habitants a permis, par l'échange et la pédagogie, d'amener une majorité d'entre eux à se conformer aux injonctions de vaccination liées au pass sanitaire. L'organisation de journées de vaccination dédiées aux structures a facilité l'accès et le suivi de la vaccination. Au 31 décembre 2021, 92,3% des adultes de la Maison Relais présentaient un schéma vaccinal complet.

Suite au départ de Fanny Comoy, monitrice-éducatrice, en début d'année 2021, Delphine Eloi-Lognoné, également monitrice-éducatrice, a rejoint l'équipe de la Maison Relais en tant que salariée de l'association Femmes.

Mme Régine Godard a elle aussi rejoint l'équipe en tant que TISF à temps partiel.

La Maison Relais a accueilli également en 2021 une stagiaire monitrice-éducatrice et une jeune volontaire en service civique sur des fonctions d'accueil et d'animation du lieu de vie collectif.

- Admissions et effectif de la Maison Relais :

Comme pour l'année 2020, la baisse de l'offre de logements, notamment de petits logements à bas loyer, a perduré en 2021, allongeant les durées d'attente pour les personnes admises à la Maison Relais, ce qui a parfois eu pour conséquence une dégradation de la situation sociale.

L'effectif quasi total de 53 places est atteint en fin d'année. Cependant, nous constatons qu'un roulement commence à s'instaurer, plusieurs départs volontaires étant prévus en 2022. Au 31/12/21 il y a 53 personnes de présentes.

En 2021, la Maison Relais a logé 40 ménages, soit 59 personnes, réparties entre 17 femmes, 25 hommes et 17 enfants.

51 demandes ont été traitées.

9 entrées se sont concrétisées dans l'année, correspondant à 13 personnes :

- 1 couple avec 2 enfants,
- 1 homme avec 1 enfant,
- 6 hommes seuls,
- 1 femme seule.

4 sorties ont eu lieu sur 2021, correspondant à 6 personnes :

- 1 femme avec 2 enfants,
- 2 femmes seules,
- 1 homme seul.

Deux de ces sorties sont liées à un départ vers le logement autonome, en concertation et avec l'accompagnement de l'équipe dans les démarches d'accès au logement.

Un départ est lié à une expulsion pour impayés de loyer et refus de l'accompagnement de la Maison Relais. La personne concernée n'a jamais réellement investi son logement et le dispositif. A la récupération des clés, l'établissement a dû faire intervenir une entreprise pour vider et nettoyer le logement très encombré et en situation d'incurie, engageant un coût important de remise en état de l'appartement.

Le dernier départ est malheureusement lié à un décès, suite à une longue maladie. Conformément à ses pratiques habituelles, l'équipe de la Maison Relais est restée, dans ces tristes circonstances, en lien régulier avec la famille, durant la maladie et jusqu'aux obsèques.

- Services orienteurs et motifs d'orientations :

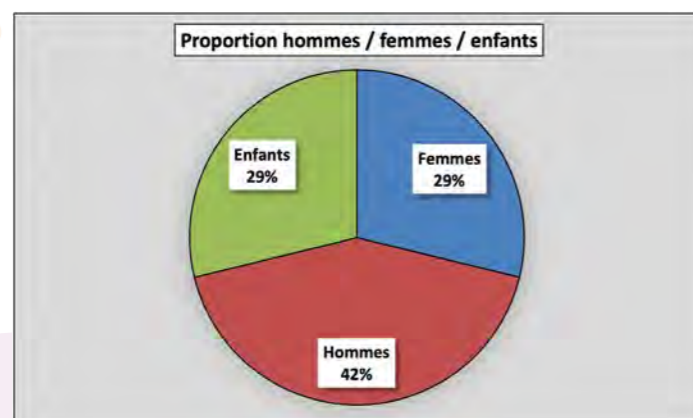
La Commission SIAO-50 a validé en 2021 l'orientation de 29 ménages vers la Maison Relais, donnant lieu à 9 entrées.

Cela représente en tout 81 orientations sur 3 années d'existence. Sur ces 81 orientations, 52 ont donné lieu à une admission à la Maison Relais. Autrement dit, 64,2 % des orientations SIAO vers la Maison Relais se sont concrétisées par un accueil.

SERVICE ORIENTEUR	2019	2020	2021	TOTAL
CCAS Cherbourg	7	1	0	8
UDAF	4	3	4	11
ATMPM	0	0	4	4
CDHAT	2	3	2	7
Bon Sauveur	5	1	5	11
CMS	3	2	2	7
CHRS Louise Michel	2	2	1	5
Accueil de jour	2	1	0	3
MJPM	4	0	5	8
Maison parentale	1	1	1	3
SL Asso femmes	2	0	0	2
CCAS Hague	0	1	0	1
SAMSAH	1	0	0	1
ACT	1	0	0	1
CHRS le Cap LHSS	1	1	0	2
CHRS le Prépont	0	0	1	1
SPIP	1	0	1	2
Accueil emploi Coutances	0	1	0	1
CCAS Saint-Lô	0	0	1	1
CCAS Valognes	0	0	1	1
SIAO autre département	0	0	1	1
TOTAL	35	17	29	81



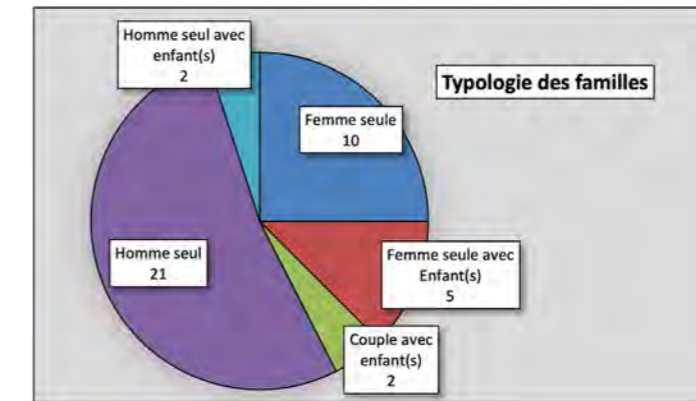
- Effectifs et répartition des ménages de la Maison Relais :



Pour l'année 2021, la Maison Relais a compté 59 locataires, comprenant 17 femmes, 25 hommes et 17 enfants.

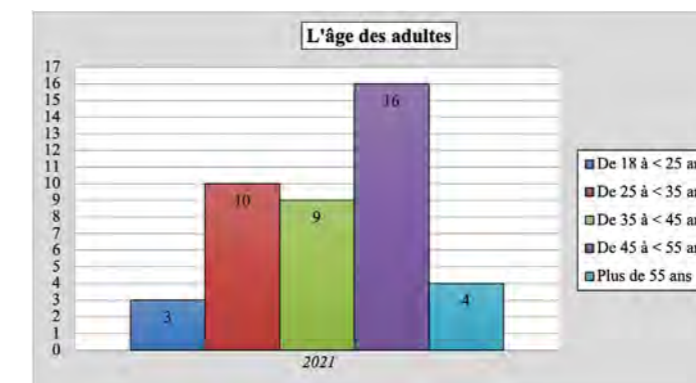
Les personnes seules représentent 78% des ménages locataires de la Maison Relais. Plus de la moitié sont des hommes seuls.

La Maison Relais accueille en tout 9 familles, dont 7 familles monoparentales.

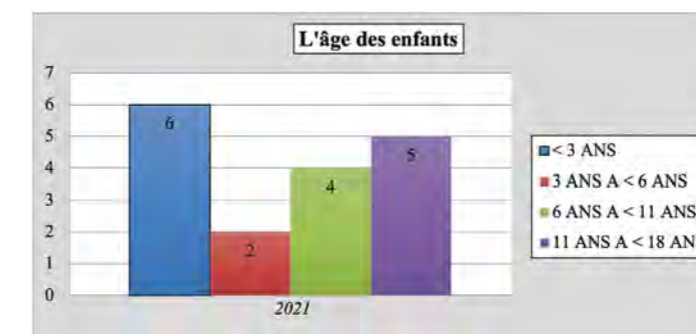


- Caractéristiques de la population de la Maison Relais :

- Répartition par tranche d'âge des adultes :



- Répartition par tranche d'âge des enfants :



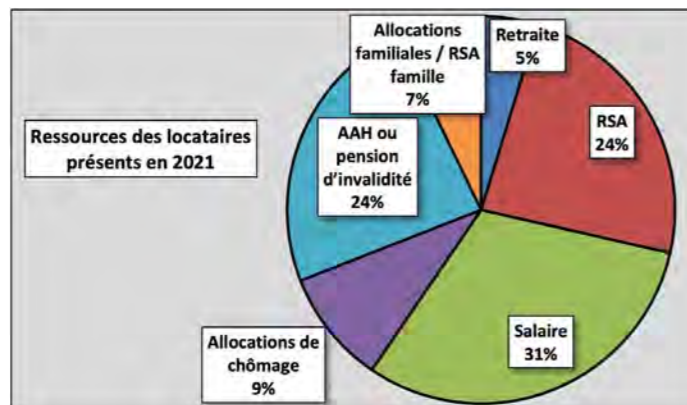
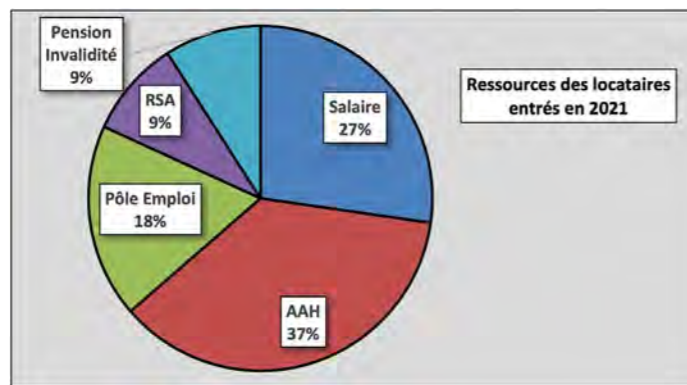
52 % des adultes a moins de 45 ans et les mineurs représentent 29 % de l'effectif total. C'est au final 66 % de la population totale qui a moins de 45 ans.

La tranche d'âge la plus représentée est 45-55 ans, pour plus de 38 % de la population adulte.

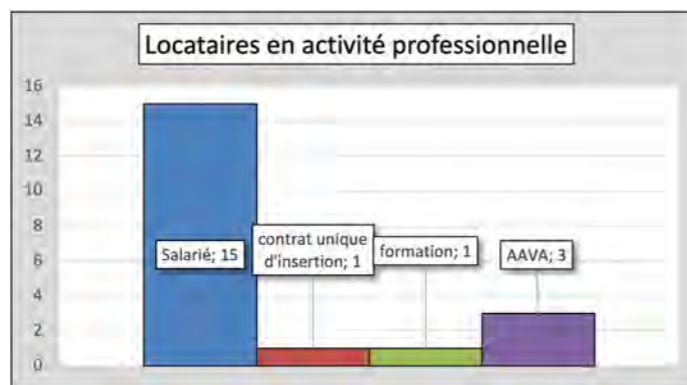
- Origine géographique :

La quasi-totalité des orientations vers la Maison Relais émanent du territoire Nord-Cotentin. Seuls deux ménages présents en 2021 vivaient auparavant dans un autre Département.

- Les ressources des locataires :

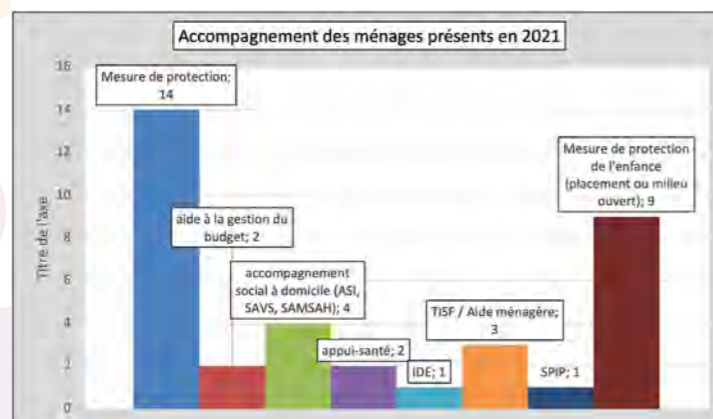


- Locataires bénéficiant d'une activité professionnelle ou d'insertion professionnelle :



20 personnes, soit 47% des adultes, ont ou ont eu, une activité professionnelle durant l'année 2021, salariés du milieu ordinaire ou protégé, bénéficiaires d'un dispositif d'insertion par l'activité économique ou en formation professionnelle. Certains ont cumulé deux activités : formation et activité complémentaire (salaire ponctuel ou AAVA).

- Mesures d'accompagnement des locataires :

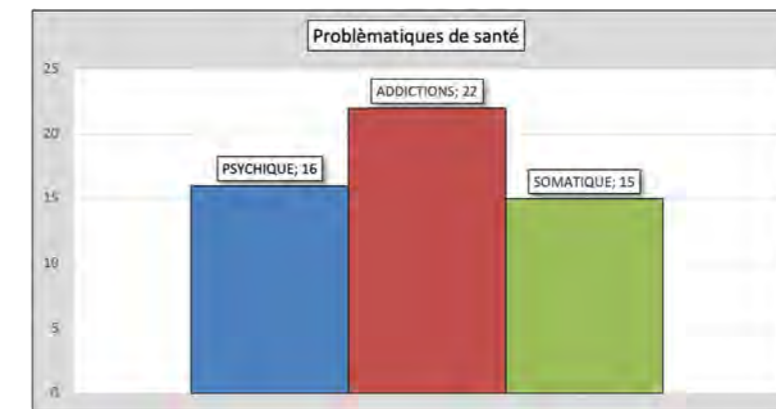


Un même foyer peut parfois cumuler plusieurs accompagnements, par exemple une mesure de protection et l'intervention d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Les locataires de la Maison Relais bénéficient pour la plupart d'un accompagnement extérieur permettant un suivi social et un étayage en regard des difficultés repérées par les professionnels orienteurs ou lors de la procédure de demande d'admission. Ces accompagnements sont majoritairement en lien avec des difficultés de gestion financière (40% des mesures sont des mesures de protection ou d'aide à la gestion) ou un manque d'autonomie liée au logement (18% des mesures sont des mesures d'accompagnement à domicile et d'aide à l'investissement et l'entretien du logement).

8 des 9 familles présentes à la Maison Relais bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance, qu'il soit judiciaire ou administratif : Placement, Mesure à Domicile d'Accompagnement Intensif (MDAI), Aide Educative en Milieu ouvert (AEMO), Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion de Budget Familial (MJAGBF).

- Problématiques de santé :



A une très grande majorité (près de 88% de l'effectif adulte total), le public de la Maison Relais rencontre des problèmes de santé. Ces difficultés, généralement prises en charge par des structures de soins, sont liées aux addictions à 63 % et à des troubles psychiques à 46 %.

Ces chiffres ont augmenté par rapport à 2020, en lien avec les problématiques des personnes entrées dans l'année, mais ils illustrent aussi la conséquence de deux années de crise sanitaire qui auront profondément éprouvé la stabilité psychologique des plus fragiles de nos habitants.

66 % des personnes rencontrant des difficultés de santé cumulent plusieurs troubles, qu'ils soient psychiques, liés aux addictions ou somatiques.

- Le maintien d'une dynamique collective dans un contexte de crise sanitaire :

Parmi les activités proposées dans l'année, l'exemple d'un projet en partenariat avec l'atelier « recyclage » de l'IME Jean Itard allie l'investissement du jardin, la création collective d'un objet artistique, les échanges de savoirs et de compétences entre locataires et les jeunes accompagnés par l'IME. Ce projet, qui a pris un peu de retard en raison de la crise sanitaire, sera finalisé en 2022 :

Mettre en culture, du jardin à l'art de recycler

Le constat est criant, en voyant certains locataires dans l'appropriation de l'espace jardin de la maison relais et du partage entrepris au jardin de la Maison Françoise Giroud, que le besoin d'ouverture sur l'extérieur, que la reconnaissance des compétences et que le partage citoyen sont des mouvements de vie nécessaires à l'épanouissement des locataires.

Par un projet commun avec l'atelier recyclage de l'IME Jean Itard, de création d'un masque-totem, notre jardin devient support d'échange.

La proposition est avant tout participative, collective et ouverte à un environnement propre à l'objet culturel par le biais du recyclage.

Si recycler, c'est créer, partager des savoir-faire, récolter des matériaux, c'est donner à voir de sa propre matière et de son expression personnelle.

Faciliter l'échange sans le forcer, créer sans s'abandonner dans sa solitude, s'ouvrir sans s'éparpiller ; le projet proposé sera porté de différentes façons et par différentes personnes :

- Les locataires de la maison relais partants pour créer une structure artistique (dessins, récolte d'objets, techniques spécifiques...).
- Les jeunes gens de l'atelier recyclage de l'IME.
- Les moniteurs d'atelier de l'IME.
- Les hôtes de la maison relais.

Des étapes, des précautions propres à la situation actuelle, des réflexions préalables seront nécessaires à la mise en « œuvre » de cet objet symbole.

Des rencontres au sein de l'atelier recyclage de l'Espace René Lebas permettront des échanges de techniques, des propositions de matériaux, des supports de collectes...Mais aussi et avant tout du partage, du lien, du plaisir et l'inscription dans une démarche réaliste, réalisable, culturelle et valorisante.

Le masque-totem sera donné à voir et fera lien, dans un mouvement d'accès à l'art, dans une démarche citoyenne de recyclage, apportant une identité poétique dans la réalité quotidienne de la Maison Relais. Sa réalisation et son installation dans le jardin seront l'occasion d'échanges transversaux entre les locataires, les habitants du quartier, les jeunes de l'IME et les structures voisines (maison parentale, CHRS, maison de quartier, MJC...).

Delphine Eloi-Lognoné (hôte à la maison relais).

L'année 2021 a aussi permis le développement du partenariat, impulsé dès l'ouverture de la Maison Relais, avec la Maison de Quartier Françoise Giroud.

Ce partenariat se révèle être un excellent moyen de faire connaître la Maison Relais aux habitants du quartier tout en véhiculant une image positive et en cassant les préjugés parfois associés à ce type de structure. Par la participation aux activités de la maison de quartier, les locataires cessent d'être anonymes, ils sont repérés comme des habitants investis dans la vie locale et non comme des usagers d'une structure d'insertion par le logement :

Le développement du partenariat avec la maison de quartier

La Maison Relais développe depuis sa création, le partenariat avec les lieux publics de proximité tels que les Maisons de Quartier. La Maison Françoise Giroud est l'un de ces espaces de solidarité au cœur de notre quartier, qui offre un lieu d'accueil pour tous, convivial, favorisant la cohésion sociale.

Les locataires profitaient peu de cette opportunité de créer du lien social, malgré nos sollicitations, car ils ont souvent du mal à aller vers l'extérieur et encore plus vers des lieux établis.

Cette année a été l'occasion de développer des liens avec la Maison Françoise Giroud, de renforcer les propositions ou encore d'associer nos deux structures afin que les locataires de la Maison Relais s'emparent des activités offertes à proximité.

Nous avons mis à disposition les programmes de la maison de quartier, nous avons effectué des visites régulières ou encore emprunté des ouvrages. Les locataires ont pu ainsi s'approprier ce qui leur convenait sans contraintes et dans un esprit d'ouverture, dans un lieu proche de leur domicile.

Le jardin de l'espace solidaire a permis de renforcer notre partenariat : nous avons également un petit jardin et certains locataires étaient partants pour partager des connaissances, des compétences ou encore des idées.

Les professionnels de la Maison Françoise Giroud voulaient repenser l'organisation de leur jardin et nous pouvions les aider à concrétiser ce projet, comme ils pouvaient nous apporter leur expérience. Les étapes de l'aménagement du jardin ont permis de se rencontrer régulièrement et d'échanger

avec des habitants mobilisés, chacun s'occupant du jardin et partageant des astuces, des modes de culture, dans un esprit participatif.

Les échanges et les initiatives se sont multipliés. Ainsi, nous avons pu agrémenter notre propre jardin avec un potager surélevé, réalisé avec du matériel récupéré et avec des plants donnés par la maison de quartier. Nous avons aussi pu convier les professionnels de la maison de quartier et certains habitants à la journée porte ouverte. Les locataires étaient fiers de faire visiter le lieu mais aussi le jardin, bien investi grâce à ce partenariat.

Locataires et hôtes de la Maison Relais, sont à présent conviés aux réunions et aux différents événements du quartier.

Les locataires jardiniers ont facilité le partenariat et ouvert la voie à d'autres locataires qui profitent désormais d'ateliers d'écriture, de moments de cuisine participative, de jeux avec les enfants ou encore de sorties proposées.

L'année 2021 s'est achevée avec la participation au marché de Noël du quartier, organisé par la Maison Françoise Giroud.

Les locataires ont choisi de faire des sachets de biscuits pour aider à financer le séjour aux sports d'hiver des jeunes fréquentant la MJC.

Chacun s'est investi à sa manière, en préparant la pâte à biscuits, en décorant les sachets ou encore en étant présent le jour même au contact des habitants, des enfants, des administrés et acteurs du quartier.

Par ces initiatives, la Maison Relais est un lieu de plus en plus identifié par les habitants comme un lieu accueillant et où vivent d'autres habitants qui se mobilisent pour la vie du quartier.

La participation à la Semaine Nationale des Pensions de Famille début octobre, sous forme d'une porte ouverte, a été un autre temps fort, qui a permis de mobiliser une majorité de locataires. Cet événement a été vécu par les locataires comme un moment convivial et valorisant, stimulant pour la dynamique collective.



Dans le cadre de la Semaine Nationale des Pensions de Famille, les locataires de la Maison Relais sont heureux de vous inviter à venir découvrir leur lieu de vie et échanger avec eux, lors de leur Porte Ouverte :

Le vendredi 08 octobre 2021

à partir de 14H

Adresse :

Maison Relais Simone et Antoine Veil
2 rue Cotis Capel

Quartier de la Brèche du Bois

50100 CHERBOURG EN COTENTIN

02.33.87.58.34.

L'accès à la Maison Relais est soumis à la présentation d'un pass sanitaire en cours de validité.



La préparation de cette journée portes-ouvertes a fait l'objet d'une réunion de locataires, qui avait aussi pour objectif de faire un bilan des trois années d'activité de la Maison Relais. Le compte-rendu de cette réunion donne un aperçu de la mobilisation et de la participation de nos habitants dans la vie de l'établissement :

- Le développement de l'intervention à domicile :

Depuis mars 2021, la Maison Relais Simone et Antoine Veil a pu embaucher une TISF (technicienne de l'intervention sociale et familiale) à temps partiel, qui a intégré l'équipe d'hôtes avec une spécificité d'intervention à domicile pour l'aide éducative à la gestion du logement et à l'organisation du quotidien auprès de locataires en difficulté et demandeurs d'un soutien éducatif à domicile.

Cette intervention, qui débute généralement par une aide à l'entretien du logement, est le plus souvent le moyen d'observer et d'aborder d'autres difficultés qui n'ont pas forcément été repérées ou verbalisées par les personnes. Les premiers constats, au-delà des bénéficiaires liés à un meilleur entretien du logement, valident l'hypothèse qu'une telle intervention à domicile est un levier éducatif efficace pour restaurer l'image de soi, rompre le sentiment d'isolement et avancer progressivement vers l'autonomie dans la gestion du logement.

L'intervention de notre collègue TISF a malheureusement dû s'interrompre durant les 4 derniers mois de l'année, pour des raisons liées à l'obligation de pass-sanitaire pour exercer dans la structure.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE 2022

Après deux années marquées par une crise sanitaire majeure, la situation semble se diriger vers une sortie de crise en 2022. Même si ces deux années ont été éprouvantes, tant pour les habitants de la Maison Relais que pour l'équipe d'hôtes, nous constatons que la majorité des locataires reste dans une situation stabilisée et qu'aucun n'a totalement décroché ou sombré dans le mal-être ou les addictions.

Nous devons cependant rester vigilants car nous constatons tout de même que certaines situations se dégradent de mois en mois : reprise de la consommation de personnes abstinentes, situations d'endettement qui perdurent ou s'aggravent, isolement et repli sur soi... Dans ces situations, le partenariat instauré avec les services d'accompagnement sera déterminant pour interpeller et rechercher les réponses les plus pertinentes aux difficultés rencontrées par certains des habitants.

L'enjeu pour l'équipe de la Maison Relais va être d'accompagner au mieux la sortie de crise en impulsant une nouvelle dynamique collective et en tentant de reconstruire le lien avec les plus isolés de l'établissement.

Dans cet objectif, l'équipe souhaite maintenir certains leviers de socialisation déjà bien éprouvés, comme le partenariat et les projets communs avec la Maison de Quartier, les balades hebdomadaires, le jardinage, les soirées jeux de société, les repas partagés ou les projets artistiques collectifs. Nos locataires ont aussi formulé certaines demandes que nous allons essayer de mettre en œuvre en 2022 : une traversée de la baie du Mont-Saint-Michel, une journée au Louvres, assister à un match de football au Stade Malherbe.

Nous souhaitons aussi développer certains axes jusqu'ici trop peu utilisés :

- L'accès à la culture notamment par l'utilisation du dispositif « place de théâtre à deux euros » qui permet d'organiser des sorties par petits groupes pour regarder des spectacles de théâtre, de danse, de musique et de cirque moderne. Nous continuerons parallèlement à organiser des sorties au musée, au cinéma, à la bibliothèque et à l'artothèque et aux différentes expositions organisées dans l'agglomération. Nous remarquons que les locataires sont de plus en plus réceptifs et demandeurs pour participer à ce genre de manifestations.
- L'accès au numérique et le développement du partenariat avec l'Espace Public Numérique. Nous souhaitons pour cela doter le lieu de vie collectif d'un ordinateur qui sera un outil d'initiation, de sensibilisation et de prévention permettant d'accompagner et encadrer les locataires dans un usage responsable d'internet : apprendre à gérer ses mots de passe, à repérer les mails frauduleux et les sites à risques, savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, savoir protéger sa vie privée, apprendre à vérifier l'information...

Concernant l'accompagnement des personnes dans le logement, l'intervention à domicile par les hôtes reste un objectif à développer dans la durée avec certains locataires, afin de les aider à gagner en autonomie :

Les Maisons Relais et Pensions de Famille permettent à leurs locataires d'y occuper un logement sans limite de durée, pourvu que les conditions pour en bénéficier soient remplies. Cette absence de limite de temps ne signifie pas pour autant l'absence de projet pour la quitter. La relation d'accompagnement mise en place vise aussi à développer les capacités d'autonomie des locataires. Ainsi, pendant l'année 2021, quelques locataires ont évoqué ou réalisé le projet d'être relogés dans le parc locatif « ordinaire ».

Ces locataires attendaient une certaine forme de validation de leur projet de notre part et vraisemblablement un accompagnement, même ténu, à sa réalisation. Notre action lors de ces départs et en amont de ceux-ci, semble rassurer et faciliter la transition.

Deux personnes ont quitté la Maison Relais en 2021 pour être relogées. Elles le sont dans de bonnes conditions ; elles sont en situation d'emploi et bénéficient de relations sociales, ne serait-ce que dans le cadre professionnel. Il n'y a donc pas d'inquiétude pour ces situations concernant la sécurité financière, le risque d'isolement social ou la capacité à garder le logement comme lieu habitable et sécurisant.

D'autres locataires évoquent le départ de la Maison Relais comme un projet, parfois dès la signature du bail de sous-location. Ce projet est en général assez vite reporté par les locataires concernés. Ils semblent en effet prendre conscience des bénéfices qu'à pour eux la Maison Relais, et donc de leurs besoins, particulièrement en termes de relations sociales.

Les bénéficiaires perçus par les locataires sont :

- rompre l'isolement social, la solitude : cet élément est souvent sous-estimé par les locataires au début de leur présence. L'espace collectif et les activités sont perçues comme un soutien pour se sentir moins seul.
- avoir accès rapidement à un interlocuteur (être rassuré/conseillé sur un choix, être soutenu dans ses démarches administratives, être entouré dans des moments particuliers de la vie, ...).
- être soutenu dans les questions directement liées à leur logement (aspects administratifs avec le secrétariat de la Maison Relais, être soutenu/motivé dans l'entretien de leur appartement, avoir des conseils d'aménagement, de décoration, de consommation, ...).

Le travail d'accompagnement à la Maison Relais vise également à aider à l'identification et à l'acceptation des difficultés par les personnes concernées, notamment afin de préparer à un éventuel retour à une location de droit commun, dans les meilleures conditions possibles. Au-delà d'un départ effectif de la Maison Relais, l'évocation de ce projet par le locataire permet non-seulement l'évocation d'un après qui peut inscrire l'usager dans une certaine dynamique et le remobiliser, mais également comme un levier pour travailler les difficultés rencontrées.

Concernant le relogement après la Maison Relais, quelques étapes peuvent être posées dans la réalisation du projet par le locataire :

- évoquer la pertinence et le réalisme du projet. Le locataire a-t-il conscience des difficultés ayant justifié une orientation à la Maison Relais ? Si oui, ces difficultés en sont-elles encore, et sinon le suivi sera-t-il assuré afin d'y faire face (concernant la santé, la mobilité, la sécurisation des ressources financières, ...).
- évaluer le coût financier d'une nouvelle installation (dépôt de garantie et premier mois de loyer, achat d'électro-ménager et de mobilier, ...)
- identifier les ressources de droit commun disponibles pour le locataire (dépôt d'une demande de logement social, 1% logement si le locataire est salarié, FSL, ressourceries pour le mobilier, ...)
- évoquer les changements d'adresse, notamment pour les abonnements.
- organiser la restitution du logement (particulièrement, anticiper l'état des lieux, mise en place d'un calendrier, ...)
- valider le choix de la proposition de logement (le nouveau logement est-il acceptable dans les conditions proposées, éventuels travaux à demander au bailleur avant l'installation, évaluer le futur cadre de vie, l'organisation familiale, ...).

Concernant les locataires qui occupent les studios au sein de la Maison Relais, qui semblent avoir le plus besoin de proximité, le relogement dans un appartement de la Maison Relais dans le quartier pourrait donc constituer une autre étape vers une plus grande autonomie. Il convient cependant d'être prudent avec ces situations. Elles demandent une disponibilité plus grande de l'équipe, le risque d'isolement social semblant souvent assez important pour ces personnes.

L'année 2021 a donc permis à l'équipe de la Maison Relais de penser et accompagner ces départs afin que les conditions futures d'une installation et d'habitation soient satisfaisantes et pérennes. Ce thème du projet de départ s'ajoute donc aux autres outils existants à la Maison Relais afin de permettre aux locataires une évolution positive pour eux-mêmes.

Paul HAIRON, hôte

Il apparaît aujourd'hui déterminant de travailler avec les locataires sur l'accès au logement autonome lorsque c'est possible, afin de leur permettre d'avancer dans leur parcours résidentiel. Si la mission première de la Maison Relais est de stabiliser les personnes, il nous semble important de ne pas figer leur parcours et d'adapter notre accompagnement pour qu'elles accèdent à des solutions de logement cohérentes avec leurs progrès et les différentes étapes de leur vie : agrandissement de la famille, problématiques de vieillissement ou de handicap, évolution des ressources.

Il est ainsi envisagé d'expérimenter le passage du studio de proximité à un logement diffus et le transfert de bail de sous-location à bail de location, sous réserve d'une pré-visite favorable par le bailleur.

L'accès au logement autonome est aussi déterminant pour l'établissement, afin d'assurer un roulement des habitants de la Maison Relais qui permettra de maintenir un certain dynamisme au fil des années.



LE PÔLE MÉDICO SOCIAL

PÔLE MÉDICO-SOCIAL

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ÉRIC ESCRIGNAC

E-MAIL : eescrignac@adseam.asso.fr



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Le Pôle Médico-Social est composé des établissements que sont l'Institut d'Education Motrice, l'Institut Médico-Educatif, l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique, le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile et la Maison d'Accueil Spécialisée.

CAPACITE AUTORISEE

L'ensemble des agréments permet l'accompagnement de 178 personnes en situation de handicap dont 164 le sont au titre de l'enfance.

POPULATION ACCUEILLIE/ CONDITIONS D'ADMISSION

La présentation des populations est réalisée dans les fiches actions de chaque établissement et service.

FINANCEMENT

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est signé avec l'Agence Régionale de Santé pour la période 2017 – 2021. Ce dernier contrat a vu la transformation de ces comptes administratifs en Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et en Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

MISSIONS

Les missions des établissements et service sont inscrites dans les fiches signalétiques.

ACTIONS

Si 2020 a marqué un tournant avec l'émergence d'une crise sanitaire mondiale, 2021 a été l'occasion de cohabiter avec cette pandémie et de revenir à une logique de projets.

Malgré tout, il nous a fallu apprendre à gérer les situations virales répétées avec la gestion de 4 clusters dont 2 pour l'IME à un mois d'intervalle. L'accompagnement des personnes a pu globalement se maintenir mais nous avons été contraints de fermer une semaine pour les jeunes de l'IME/ITEP, car la contagion se propageait trop vite et nous n'arrivions pas à l'endiguer. Cette fermeture temporaire a pu se réaliser par un appui organisé par les services de l'Agence Régionale de Santé, en nous assurant que les enfants et les familles puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique en cas de besoin à domicile. La Maison d'Accueil Spécialisée a subi également un cluster ne générant pas de situations trop difficiles à l'exception d'une hospitalisation de courte durée pour une résidente.

En mars 2021, la rédaction d'un événement indésirable grave concernant des dysfonctionnements à la MAS, a fait l'objet d'une enquête interne. Cette étape, douloureuse pour l'ensemble des acteurs, résidents, familles, professionnels, a néanmoins permis de convenir d'un plan d'actions dont la plupart étaient inscrites dans le cadre du projet d'établissement mais dont la mise en œuvre devenait urgente. Cela a généré une mise en œuvre plus rapide de groupes de travail pour mieux répondre aux besoins des résidents. C'est ainsi qu'une nouvelle organisation de travail émerge, permettant de mieux prendre en compte les

spécificités professionnelles, de travailler sur les transmissions ou la construction d'un diagramme de soins. De nombreuses actions doivent se déployer en 2022.

Dans la continuité du travail sur le thème une "école accessible à tous", nous avons construit des pré-projets d'Unités d'Enseignement Externalisées pour l'IME et l'ITEP, que ce soit en école élémentaire ou en collège. Ce travail s'inscrit dans la continuité de ce qui est réalisé à l'IME, qui bénéficie d'un espace au sein de l'école Beauséjour et au collège de Saint-Hilaire. Depuis septembre 2021, l'UEE de l'IME a vu sa concrétisation au sein du collège de Mortain avec la satisfaction des élèves de l'IME et des professionnels qui les accompagnent et qui se sont investis dans cette mission.

L'IME/ITEP a finalisé son évaluation interne et a présenté son document qui a été validé par le conseil d'administration au mois d'octobre. En lien avec ce travail, et concomitant à celui sur "une école accessible à tous", cet établissement a fait l'objet d'une séparation entre les 2 entités. Depuis le mois de septembre 2021, il existe désormais un Institut Médico Educatif et un Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique. L'objectif est de mieux répondre aux besoins des jeunes dans leurs spécificités, que ce soit auprès d'enfants ou adolescents ayant toutes déficiences, ou pour ceux qui présentent des troubles du comportement.

Chaque établissement est néanmoins séparé en 2 et piloté par les chefs de service comme suit :

- Une cheffe de service pour l'IME et l'ITEP des moins de 16 ans
- Un chef de service pour l'IME et l'ITEP des plus de 14 ans.

Cette organisation répond à au moins 2 logiques :

- Les chefs de service sont mieux identifiés auprès des partenaires, que ce soit au niveau scolaire (-16 ans) ou professionnel (+ 14 ans).
- L'accompagnement des publics par tranche d'âge est organisé quelques fois par les mêmes professionnels (exemple au niveau des ateliers professionnels).

Au niveau des ressources humaines, le Pôle Médico-Social a construit un comité de pilotage "Qualité de Vie au Travail". Cette instance est composée de professionnels représentants des établissements et service et des fonctions supports du Pôle et de la Direction Générale. 3 réunions ont eu lieu dans l'année : la 1ère a permis de présenter la démarche, la deuxième a contribué à déterminer le fonctionnement du comité et la 3ème a défini les objectifs à développer. En septembre, le Pôle Médico-Social a répondu à un appel à projet QVT qu'il a obtenu et qui va permettre de bénéficier d'un temps de formation par un intervenant extérieur et d'accompagnement par ce même prestataire pour nous aider à construire un plan d'actions en conséquence.

Au niveau partenarial, de nombreux échanges ont lieu avec les ESMS du territoire du sud-Manche afin de réfléchir sur les accompagnements, actuels et à venir, des personnes sur le secteur. Le point d'orgue est l'adhésion de l'ADSEAM au Groupement de Coopération Ambition Inclusive Sud-Manche regroupant les établissements pour adultes de l'AGAPEI, des ETP d'Avranches, de Saint-James et l'ESTRAN. Cette collaboration doit permettre de faire bénéficier les jeunes adultes du Pôle Médico-Social, de services vers tout type de démarche inclusive tant sociale, résidentielle que professionnelle. Elle devrait également favoriser la mise en place d'actions collaboratives en faveur des professionnels, notamment par des opérations de formation partagées.

Depuis le mois de janvier 2021, l'ADSEAM est inscrite dans la négociation du CPOM n°3. La nouveauté de cette année est que cette démarche est co-construite avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Manche. Pour le Pôle Médico-Social, le cadre est clairement défini à partir d'une bibliothèque d'objectifs qui sert de base au diagnostic et la construction de plans d'actions. La Direction Générale, la direction du Pôle Médico-Social et le service administratif ont contribué à l'élaboration de l'état des lieux, qui a duré de janvier à juin 2021. La phase de négociation a débuté en septembre et se poursuit en 2022.

RESSOURCES

L'EPRD précise un taux effectif de 114,13 ETP à l'organigramme budgétaire pour un effectif réel à 111,30 ETP soit 119 professionnels. Plus de la moitié d'entre eux, soit 66 personnes, est composée d'éducateurs au sens large, 19 sont des professionnels médicaux ou paramédicaux, 7 personnes font partie du service

administratif, 20 professionnels sont des agents des services généraux et le tout est managé par une équipe de direction composée du directeur et de 6 chefs de service. La gestion des ressources humaines a été fortement impactée par la situation sanitaire, avec des absences liées aux arrêts en isolement, mais aussi par la mise en place de l'obligation vaccinale qui a généré la suspension de 3 contrats dont les situations juridiques restent floues au 31 décembre. Par ailleurs, certains postes commencent à souffrir de vacances après un départ à la retraite ou une démission, faute de candidats. C'est le cas surtout pour les services généraux, dans un contexte économique de plein emploi dans le sud-Manche et l'absence de reconnaissance par le Ségur.

Le pôle Médico-social a vécu 17 changements de poste dans l'année, pour un recrutement de 2 personnes en externe. 4 professionnels ont changé d'établissement, 5 sont restés dans le même établissement mais sur des postes différents et 6 postes sont vacants au 31 décembre.

En ce qui concerne la formation des professionnels, 7 personnes ont pu participer aux formations sur lesquelles elles étaient inscrites et 2 autres ont vu leur participation reportée en 2022 du fait de la situation sanitaire. Les 2 formations collectives, portant sur les troubles psychiques et la transformation de l'offre médico-sociale ont pu se concrétiser après un report initial en début d'année.

Les réunions du Conseil Social et Economique ont toutes pu se réaliser soit 11 réunions qui se déroulent les vendredis après-midi. 4 réunions sont consacrées à la Santé, la Sécurité et aux Conditions de Travail. La planification des réunions avec les thèmes obligatoires à aborder est déterminée en début d'année scolaire. Sont ainsi abordés les mouvements du personnel, le plan de formation, les activités socio-culturelles, les points sur l'activité et le fonctionnement du CSE. D'autres sujets ponctuels mais obligatoires ont également été présentés comme le changement d'organisation pour l'IME et l'ITEP ou le lancement du CPOM. Pour les autres sujets, 13 ont porté sur les conditions de travail, 9 sur la situation sanitaire, 4 sur le fonctionnement du CSE, 4 sur des projets divers (mise en place ADPP, accompagnement ARACT, formation accompagnement au changement, lancement comité QVT) et 2 sur des questions annexes liées à la complémentaire santé.

CONCLUSIONS

Après avoir absorbé l'année 2020 et la gestion pandémique, 2021 a été l'occasion de commencer à se projeter sur des organisations différentes. Cela a généré un important travail d'adaptation pour les équipes de l'IME et de l'ITEP suite à l'action "une école accessible à tous" et un accompagnement de l'équipe de la MAS suite à la rédaction du projet d'établissement et précipité par un évènement indésirable grave.

Cette année 2021 reste malgré tout une année de transition car elle termine le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et le prochain augure de nouveaux changements à construire pour les 5 prochaines années.

Les difficultés de recrutement suite à la crise sanitaire mais également du fait du contexte économique favorisant le plein emploi et l'accompagnement des publics dont certains présentent des comportements particulièrement complexes à accompagner, génèrent une expression des professionnels de fatigue dont le point d'orgue a été un mouvement de grève au mois d'octobre 2021. Pour autant, il semble que ce constat soit partagé par l'ensemble du secteur médico-social.

Pour le Pôle Médico-Social, cela a permis de mettre en place un comité de Qualité de Vie au Travail qui a abouti à la réponse à un appel à projet obtenu sur ce thème et qui va déboucher en 2022 à la mise en place d'une formation adaptée.

Les modifications d'organisation actuelles sur l'IME et l'ITEP doivent permettre de redonner un sens nouveau, en réponse aux besoins spécifiques des publics accompagnés. Néanmoins, les changements organisationnels restent complexes du fait des petites unités, la répartition géographique sur un territoire rural étendu et des pratiques professionnelles qui vont demander du temps pour évoluer.

C'est maintenant le travail de l'équipe de direction de construire dès 2022 un projet de Pôle Médico-social qui s'appuie sur une démarche plus inclusive, l'accompagnement des personnes dans leurs parcours à travers les attendus du prochain CPOM, ce qui permettra de donner une nouvelle dynamique pour des usagers, les familles, les professionnels et les partenaires.

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN-BOCAGE
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69
E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

CHEFS DE SERVICE : BÉATRICE MESTRES / JULIEN LEBLANC

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.74
EMAIL : jleblanc@adseam.asso.fr ; bmestres@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IME est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 22 places en hébergement de semaine et 6 places en semi internat.

POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : La prise en charge concerne les enfants ou adolescents atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

La population accueillie comprend des filles et garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 6 à 20 ans.

FINANCEMENT

ARS ESMS

MISSIONS

Les missions de l'IME s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : «missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge»².

L'IME relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : «Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation»³.

ACTIONS

Problématique de la population accueillie : les enfants et adolescents sont accueillis au sein de l'IME au titre de la déficience intellectuelle. « La déficience intellectuelle (DI) est, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, « la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe, et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence). Il s'ensuit

³ - Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

⁴ - 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (trouble du fonctionnement social), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement ». La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité. Les trois critères principaux de cette définition sont détaillés ci-dessous :

- le constat de déficits dans les fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, l'apprentissage académique, l'apprentissage par l'expérience et la compréhension pratique. Ces déficits sont confirmés à la fois par des évaluations cliniques et par des tests d'intelligence personnalisés et normalisés ;
- des limitations significatives du comportement adaptatif en général, c'est-à-dire dans les habilités conceptuelles, sociales et pratiques apprises qui permettent de fonctionner dans la vie quotidienne ;
- l'apparition de ces déficits intellectuels et de ces limitations adaptatives au cours de la période développementale.

LES ACTIONS :

- Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle

- Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé

- Actions pédagogiques :

L'ensemble des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement et /ou en inclusion individuelle en ULIS collège, en MFR, en CFA, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

2021 a vu l'installation effective d'une Unité d'Enseignement Externalisé pour 8 places au collège Robert de Mortain. Cette unité qui n'avait pu être installée pour l'année scolaire 2020-2021 en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID, a pu être déployée sur le collège dès rentrée de septembre 2021.

- Les projets personnalisés d'accompagnement :

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjour.

En 2021, l'ensemble des jeunes de l'IME a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

En 2021, formalisation d'un PAG, Plan d'Accompagnement Global, permettant l'élaboration d'un parcours coordonné entre le SESSAD ISP ADSEAM et l'IME pour un jeune.

L'ÉTABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

- La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'IME. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'IME accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives

5 - Art. L. 311-1 du CASF

- 3 Jeunes en MFR (y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation)
- 2 jeunes en lycée professionnel.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2021, la notion de référent éducatif a été renforcée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille.

Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille selon un rythme défini avec elle.

Depuis la rentrée de septembre 2021, il n'est plus assuré d'accueil systématique sur l'établissement lors de la première semaine des vacances scolaires, et ce afin de privilégier un accompagnement de proximité sur le territoire de vie de l'enfant ou adolescent. Ainsi l'éducateur référent intervient auprès des familles, représentants légaux ou partenaires, dans le cadre d'un soutien ou d'un accompagnement à la fonction parentale.

De même, des entretiens familiaux sont proposés et ont concerné 2 familles.

- Le partenariat :

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d'une année sur l'autre. Ainsi, la participation des + 15 ans à l'activité d'aide alimentaire de l'ASACA d'Avranches s'est poursuivie le mercredi matin. De même, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine, mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'IME.

Il s'est tenu un stage accompagné en entreprise sur les bases d'une journée par semaine au sein de la biscuiterie de Lonlay l'Abbaye. Il s'est également tenu un stage en milieu protégé à raison d'une demi-journée par semaine, au sein de l'ESAT ANAIS de Barenton. Ces stages ont concerné 6 jeunes.

Les stages en milieu protégé au sein de l'ESAT ANAIS de Barenton se sont intensifiés. Cette modalité de stage accompagné a concerné 4 jeunes de l'IME sur deux demi-journées hebdomadaires.

De nombreux projets partenariaux ont été annulés en raison des mesures sanitaires ; pour exemple, la participation bénévole dans des festivals, la participation à des initiatives éco-responsable sur le territoire tel que nettoyage de plages, de rivières....

En ce qui concerne les activités culturelles, les adolescents du service des moins de 15 ans ont participé au projet "sentiers des arts" grâce à leurs créations. Le groupe a participé à l'inauguration et à la présentation du projet.

Bon nombre de projets ont été partiellement mis en sommeil sur toute l'année 2021 en raison des mesures sanitaires.

A la rentrée de septembre 2021, un partenariat s'est à nouveau institué avec le centre de planification du CMS de ST HILAIRE DU HARCOUËT dans le cadre d'ateliers collectifs, ayant pour thématique la vie affective et sexuelle.

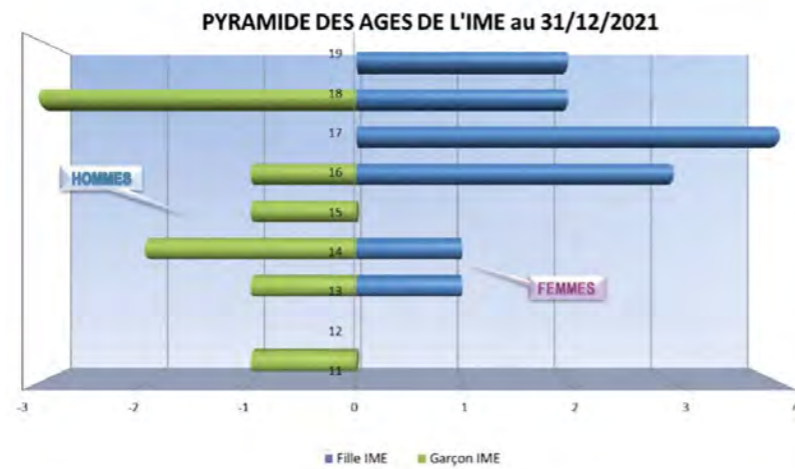
SECTEURS D'INTERVENTION

L'intervention de l'IME se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, St Hilaire du Harcouët et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...).

ACTIVITE 2021

Etude de la population accueillie à l'IME au 31.12.2021 :

22 usagers accueillis dont 9 garçons et 13 filles âgées de 13 à 17 ans avec une moyenne d'âge de 16 ans.



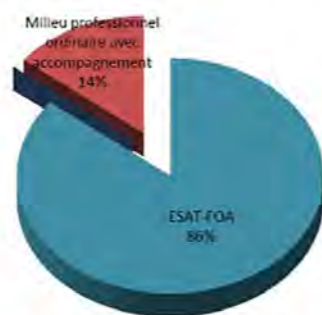
Répartition géographique des usagers de l'IME au 31/12/2021



- Mouvement des effectifs au cours de l'année 2021 :

Admissions 2021 : 4 admissions dont 3 filles et 1 garçon.
Sorties 2021 : 7 sorties

Etat de sortie des usagers de l'IME en 2021



7 usagers dont 4 filles et 3 garçons
Moyenne d'âge des sortants : 20 ans, 5 mois
Durée moyenne de séjour : 5 ans, 1 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 29 usagers
Durée moyenne d'accompagnement : 5 ans et 1 mois

- L'activité :

Stage et formations professionnelles :

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2020	13	78	18
Milieu ordinaire 2021	4	36	13
Milieu protégé 2020	9	91	6
Milieu protégé 2021	24	69	6
Apprentissage 2020	2	35	2
Apprentissage 2021	1	30	1

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

La démarche départementale et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion nous amène à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge, notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'IME.

Depuis juin 2019, nous avons été accompagnés par le cabinet ENEIS by KPMG dans le cadre d'une "école accessible pour tous".

A l'issue de la démarche d'accompagnement, nous avons acté la séparation des établissements IME/Itep en deux établissements distincts. En découle donc depuis septembre 2021 une organisation spécifique IME et une organisation spécifique ITEP, avec 2 organigrammes distincts. Cette nouvelle organisation a mis en évidence des besoins non couverts jusqu'alors pour des enfants de moins de 12 ans bénéficiant d'une orientation IME et en attente d'entrée en établissement.

De septembre à décembre 2021, l'équipe dédiée a préparé l'accueil du groupe IME 6-11 ans pour une ouverture en janvier 2022.

Cette séparation des établissements a permis de revoir les attributions des hébergements. Ainsi le site de Mortain (hébergement La Petite Chapelle) est plus particulièrement dédié au public IME. Il est en de même pour les studios internes situés au pavillon 1.

NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Poursuite du travail "une école accessible pour tous" avec pour objectif l'ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée au sein d'une école primaire.

Transformation de l'offre de prestations vers une démarche inclusive et fonctionnement en dispositif IME. Poursuite de la structuration en un établissement spécifiquement dédié au public IME. La mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI) sera également initiée au début du 2^{ème} trimestre 2022.

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (IEM)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN-BOCAGE
TEL : 02.33.91.06.60
E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

CHEFS DE SERVICE : ISABELLE KERBART

104 RUE DE LAPENTY – 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
TÉL : 02.33.49.49.29
E-MAIL : iem-pms@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 10 places en accueil de jour et 4 places en hébergement et ce pour des enfants, adolescents et adultes jusqu'à 20 ans.

POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION

Selon l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique).*⁶

Une déficience motrice est une atteinte (perte de substance ou altération d'une structure ou fonction, physiologique ou anatomique) de la motricité, c'est-à-dire de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir ou à se maintenir dans une position donnée de façon ordinaire, quels que soient le but et la fonction du mouvement produit ou du positionnement obtenu :

- Déplacement (locomotion, transferts, etc.) ;
- Fonction posturale (se tenir debout, assis, etc.) ;
 - action sur le monde extérieur (préhension, manipulation d'objet, etc.) ;
- Communication (parole, gestes et mimiques, écriture, etc.) ;
- Alimentation (mastication, déglutition, etc.) ;
- Perception du monde extérieur (mouvement des yeux, de la tête...);
- Mouvement réflexe (exemple : retrait de la main qui touche un objet brûlant) ; motricité automatique (sphincter, muscles de la paroi intestinale) ; etc.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.
Notification d'orientation prononcée par la MDA

MISSIONS

Les missions de l'IEM s'inscrivent dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* ». ⁷

⁶ - Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

⁷ - 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles



L'IEM relève de la définition des ESMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ». ⁸

ACTIONS

Comme pour l'ensemble des services du PMS, les mesures sanitaires liées à la COVID 19 sont venues bouleverser les actions de la structure. L'organisation et les professionnels se sont adaptés afin de limiter les effets des différentes contraintes.

Toutefois, la structure a réussi à préserver la continuité des accompagnements tout au long de l'année en dépit des clusters que nous avons rencontrés.

- Actions éducatives :

Le développement de la relation entre l'enfant et son entourage, l'exercice de la citoyenneté et le développement de l'autonomie dans les actes du quotidien via des techniques éducatives ou palliatives et des médiations sont recherchés.

Sous formes d'ateliers collectifs et/ou individuels, les professionnels utilisent différentes médiations éducatives pour répondre aux objectifs des projets personnalisés. Aussi souvent que possible, l'utilisation des ressources extérieures est recherchée.

Depuis septembre, dans le cadre d'un partenariat avec le DISFA, l'IEM expérimente un suivi de parcours partagé pour une jeune fille de 9 ans. Le DISFA accompagne la scolarité qui est maintenue à l'école primaire de ST James et l'IEM assure le suivi de soins et le soutien éducatif.

Une convention est signée par les deux établissements. Les rencontres et les liens sont réguliers. Cette expérience permet le maintien de la scolarité de la fillette dans son école de rattachement tout en bénéficiant des ressources de l'IEM.

- Actions thérapeutiques :

L'action thérapeutique comprend :

- Le suivi et la surveillance médicale, les soins médicaux, la mise en place et le suivi des appareillages adaptés, les actions de prévention en matière de santé ;
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles : du fait de leurs problématiques, les enfants, adolescents et adultes bénéficient de séances de rééducations individuelles ou collectives.

Certaines indications de soins prescrites ne peuvent pas être assurées au sein du service par manque de professionnels : orthophonie, psychomotricité. L'obligation vaccinale exigée par le secteur a renforcé la carence de certains professionnels.

Les professionnels observent que les enfants questionnent leurs situations de handicap et les retentissements sur leur quotidien. Certains d'entre eux mesurent et prennent conscience de leur singularité. Ces situations, vécues souvent douloureusement par les enfants et par leurs familles, sont ponctuellement accompagnées dans le cadre d'entretiens familiaux. Quelques enfants bénéficient d'un soutien dans le cadre d'entretiens psychologiques individuels. Ces appuis sont conventionnés avec des praticiens libéraux.

Suite au départ du médecin rééducateur, nous avons conventionné un partenariat avec le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Flers. Mme Colin, médecin rééducateur, intervient environ toutes les 6 semaines dans les locaux de l'IEM. En collaboration avec l'équipe paramédicale, elle établit et suit les programmes individuels de rééducation.

Deux enfants ont bénéficié d'une évaluation psychométrique assurée par la psychologue du SESSAD. Axe à développer : finaliser le projet de soins, améliorer le suivi et la coordination des soins, renforcer les liens et les échanges avec les praticiens libéraux ;

⁸ - Art. L. 311-1 du CASF

- Actions pédagogiques :

La structure dispose de deux UEE : l'une à l'école Beauséjour et l'autre au collège Jules Verne à ST Hilaire du Harcouët. Les deux unités sont encadrées par la même enseignante.

En septembre 2021, 11 enfants et adolescents sont scolarisés dans ces deux classes : 6 en UEE primaire et 5 en UEE collège. L'enseignante établit et pilote les programmes scolaires individuels. Une éducatrice spécialisée, présente en classe, soutient l'acquisition de compétences scolaires, en proposant des temps de remédiations éducatives. Elle accompagne également les inclusions individuelles en classe et sur les temps périscolaires.

Les temps scolaires pour les enfants d'âges maternels et primaires sont positionnés le matin de 8h30 à 11h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants arrivent directement à l'école Beauséjour le matin. Certains bénéficient d'inclusions individuelles accompagnées l'après-midi. Deux élèves déjeunent le midi à l'école Beauséjour (dont une en autonomie).

Du fait de la présence d'une seule enseignante mise à disposition par l'éducation nationale, le temps scolaire dédié aux moins de 16 ans est minoré. Plusieurs enfants d'âge primaire pourraient bénéficier de temps en UEE supérieurs à ceux proposés actuellement.

La scolarité au collège Jules Verne se déroule les lundis, mardis et jeudis après-midi et les mercredis matin. Les temps scolaires sont assurés par un binôme enseignante/éducatrice. Les élèves participent à certains projets des classes de 6ème et de SEGPA. Ils sont inscrits dans les ateliers décloisonnés du midi (sciences, sport, SVT...). L'éducatrice accompagne tous les temps périscolaires pour favoriser les relations avec les collégiens.

Les collégiens prennent leurs repas au self du collège. Du fait des mesures sanitaires et des groupes constitués, ils ont peu partagé de repas avec leurs pairs depuis septembre.

Plus globalement, les mesures liées à la limitation du brassage des élèves ont suspendu plusieurs actions inclusives à des moments différents tout au long de l'année : inclusions scolaires, périscolaires, stages, loisirs, activités sportives

- Axes à développer :

- Les conventions avec le collège et l'école primaire ont été rédigées en fin d'année. La validation et la signature est à programmer. Elle facilitera notamment la mise en place d'inclusions non accompagnées à l'école primaire (actuellement non réalisables faute de signature).
- Envisager la mise à disposition de deux classes dans chaque établissement scolaire pour renforcer les temps de remédiation, y compris en l'absence de l'enseignante et augmenter les temps d'inclusion (scolaires et périscolaires).

- La formation des plus de 16 ans :

Pour accompagner la formation des 14-18 ans, l'IEM propose depuis septembre le « SAFISP » : Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale et Professionnelles et notamment des ateliers ESF (éducation sociale et familiale). Assurés par une CESF, ces enseignements s'appuient sur les thématiques du quotidien : habilités sociales, logement, consommation, gestion de budget etc.... La professionnelle alterne les temps de formation pratiques et théoriques. Très concrets et en lien direct avec l'autonomie du quotidien et l'autogestion, les jeunes concernés adhèrent à cette nouvelle modalité d'apprentissage. L'expérience est à développer, différents ateliers sont à positionner tout au long de la semaine. Le projet est à formaliser pour être présenté aux familles qui questionnent l'enseignement après 16 ans.

Cette année aucun usager n'a participé aux actions du dispositif CAP Alternance.

Axes à développer : Identifier un espace dédié à la formation SAFISP en envisageant un lieu externe à l'IEM, lycée ? MFR ? CAP Alternance ? pour éviter une rupture avec les dispositifs « ordinaires » à la sortie du collège et un accompagnement à temps complet dans les locaux de l'IEM.

- Les projets personnalisés d'accompagnement :

Le projet personnalisé de chaque enfant, adolescent, adulte est accompagné par la coordinatrice qui s'assure de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de son évaluation en équipe interdisciplinaire. Chaque personne accompagnée bénéficie d'une actualisation annuelle de son projet, en présence de sa

famille et des professionnels qui l'accompagnent. Des réunions « revue de projet » sont programmées tout au long de l'année, en équipe interdisciplinaire, pour s'assurer de l'adéquation « besoins-prestations » et ajuster, si besoin, les modalités sans attendre l'échéance du projet.

Les rencontres avec les familles ont toutes été maintenues même si elles ont parfois été différées. Certaines se sont déroulées en visio.

Toutes les personnes accompagnées ont bénéficié d'un temps d'échange concernant l'accompagnement de leur parcours : en amont de la réunion projet avec la référente éducative pour aider et guider l'autoévaluation, puis après la réunion projet, avec la coordinatrice qui s'assure de la bonne compréhension des échanges lors de la réunion.

Pour renforcer la participation des enfants, la coordinatrice projet élabore avec eux des plans d'interventions adaptés à leur compréhension : images, photos, couleurs etc... Plus animés et significatifs pour les usagers non lecteurs, ils facilitent la compréhension du texte et du sens des actions et des prestations mises en œuvre.

Les visites d'établissements, afin de préparer les projets de sortie de l'IEM ont été suspendues. Les partages d'activités avec les résidents de la MAS ont également été différés. C'est pour le groupe des jeunes adultes que les contraintes liées à la pandémie ont été les plus importantes.

Une attention particulière est portée à la situation d'un jeune homme de 23 ans (département 61) pour la poursuite de son parcours. Son souhait et celui de sa famille, est une admission à temps partiel, dans une structure pour adultes (Maison d'accueil Spécialisé ou foyer d'accueil médicalisé) en alternance avec un accueil au domicile parental. Après plusieurs visites et rencontres, peu d'établissement acceptent ces modalités d'admissions ce qui risque de prolonger l'accompagnement par l'IEM au titre de l'amendement Creton. Des recherches sont effectuées auprès de dispositifs d'accueils ponctuels de jour, à proximité du domicile de ce jeune homme. Les accompagnements de types « SAVS » n'existent pas et à ce jour aucune solution n'est trouvée.

Les projets personnalisés d'accompagnement :

- La démarche inclusive :

En lien avec l'équipe pédagogique du collège, les professionnels de l'IEM ont mis en place des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap. Au-delà de la démarche inclusive à caractère pédagogique, des partenariats et des actions communes sont mis en œuvre avec l'Office Culturelle et Sportive de Saint Hilaire, le Club de Natation d'Avranches, le centre Equi-Social, la ferme Pédagogique de la Dierge, Handisport etc... A ce jour, les partenariats restent principalement accomplis avec les dispositifs du secteur de Saint Hilaire du Harcouët. L'un des axes d'amélioration vise à développer des coopérations avec les organismes à proximité des territoires de vie des usagers.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

L'accompagnement de l'enfant, de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent sont organisés soit à la demande de l'équipe soit à la demande des familles elles-mêmes. Selon les situations, soit les professionnels se rendent à domicile, soit les familles se déplacent et les rencontres se déroulent à l'IEM. Pour ceux qui le souhaitent, des entretiens familiaux sont programmés pour soutenir et accompagner l'enfant et les membres de sa famille. Ils se déroulent à l'IEM ou à proximité du domicile parental.

- Les transports :

L'équipement d'assistances électriques sur les fauteuils manuels, permet aux adolescents d'expérimenter des déplacements en autonomie. Pour favoriser et encourager les apprentissages dans tous leurs lieux de vie, il devient indispensable de rechercher des sociétés de taxis qui possèdent des véhicules adaptés. Or sur notre secteur, elles sont en nombre insuffisant pour répondre aux trajets quotidiens. L'IEM a établi plusieurs conventions avec des taxis hors secteur de Saint Hilaire, ce qui entraîne un surcoût important.

Il n'existe pas actuellement, sur le territoire, de transport collectif adapté, ce qui impose le recours à un transport individuel pour tous les déplacements des personnes à mobilité réduite.

SECTEURS D'INTERVENTION

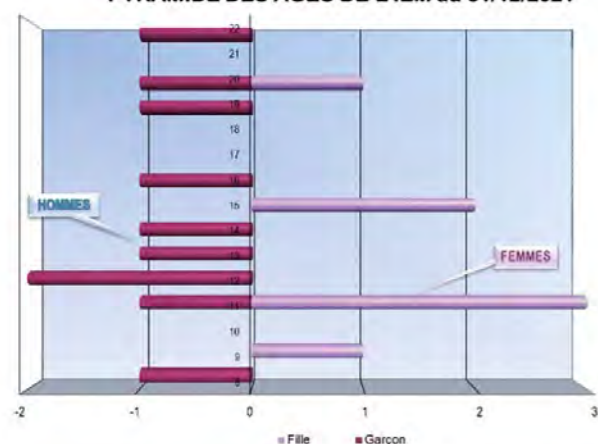
Répartition géographique des usagers de l'IEM au 31/12/2021



Les enfants, adolescents et adultes proviennent majoritairement du département de la Manche et également des départements limitrophes : Orne, Ille et Vilaine et la Mayenne.

ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE À L'IEM AU 31.12.2021

PYRAMIDE DES AGES DE L'IEM au 31/12/2021



17 usagers dont 10 garçons et 7 filles âgés de 8 à 22 ans avec une moyenne d'âge de 14 ans.

Mouvement des effectifs au cours de l'année 2021 :

- Admissions 2021 : 1 fille de 9 ans
- Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 18
- Une femme sortie vers un FAM avec durée d'accompagnement de 25 ans et 2 mois

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Les perspectives pour l'année 2022 sont :

- Une reconnaissance plus forte des classes de l'IEM à l'école élémentaire et au collège au sein de l'Unité d'Enseignement du Pôle Médico-social, par la signature d'une convention et la mise en place d'une évaluation régulière.
- Une inscription de ces projets d'enseignement dans la démarche "une école accessible pour tous".
- Un renforcement des moyens thérapeutiques pour mieux répondre aux besoins des enfants et adolescents et améliorer la coordination des soins.
- Le développement d'accompagnements dans les territoires de vie des jeunes accueillis : loisirs, clubs sportifs, culturels.....
- Faciliter la continuité des parcours après 20 ans et anticiper les relais d'accompagnement
- Développer les programmes du SAFISP et renforcer les découvertes préprofessionnelles.

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)



DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN-BOCAGE
 TEL : 02.33.91.06.60
 FAX : 02.33.91.06.69
 E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

CHEFS DE SERVICE :

BÉATRICE MESTRES / JULIEN LEBLANC
 6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – 50140 MORTAIN
 TEL : 02.33.91.06.74
 EMAIL : jleblanc@adseam.asso.fr ; bmestres@adseam.asso.fr ou itep.pms@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

L'autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour 15 ans

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 20 places en internat de semaine, de 11 places en semi internat et de 3 places en Service d'accueil familial.

POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION

La population que nous accueillons regroupe des filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du caractère et du comportement.

FINANCEMENT

ARS ESMS

MISSIONS

Mise en place des prestations thérapeutiques, éducatives et pédagogiques Les missions de l'ITEP s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : «missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge» .⁹

Les missions du dispositif ITEP sont en cohérence avec les valeurs du projet associatif dont l'objet est de « favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie », de favoriser le bien-être et le développement de la personne accueillie, à mobiliser le maximum de ses capacités pour réussir une intégration socioprofessionnelle en :

- menant des actions d'éducation, de soin, d'adaptation, d'accompagnement, de développement,
- adaptant la structure aux évolutions et en mobilisant les ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins de la personne,
- Conseillant et accompagnant la famille dans l'évolution de son enfant : l'aider à accéder à ses droits.

9 - 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

ACTIONS

- Problématique de la population accueillie :

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

- Les actions :

Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle avec le support de médiations éducatives spécifiques.

Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé.

Actions pédagogiques :

L'ensemble des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement et/ou en inclusion individuelle au collège, en MFR, en CFA, au lycée, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

De septembre à décembre 2021, aucune inclusion individuelle n'a pu se mettre en œuvre en école élémentaire malgré nos sollicitations. La complexité à gérer les mesures sanitaires dans les écoles a impacté fortement cette dynamique. En revanche, les inclusions dans le secondaire ont été poursuivies. Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation, afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

- Les projets personnalisés d'accompagnement :

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours.

En 2021, l'ensemble des jeunes de l'ITEP a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

- L'établissement dans son environnement :

La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'ITEP. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne place, comme tout citoyen, dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'ITEP accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives.

16 jeunes ont démarré ou poursuivi l'inclusion en scolarité ordinaire, à temps partiel ou à temps plein.

- 5 jeunes au collège de la 6ème à la 4ème
- 1 jeune en 6ème SEGPA à temps plein
- 4 jeunes en MFR (y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation)
- 5 Jeunes en CFA
- 1 jeune en Lycée technique.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2021, nous avons poursuivi le travail sur la notion de référent éducatif pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille.

Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille, selon un rythme défini avec elle.

Depuis la rentrée de septembre 2021, il n'est plus assuré d'accueil systématique sur l'établissement lors de la première semaine des vacances scolaires, et ce afin de privilégier un accompagnement de proximité sur le territoire de vie de l'enfant ou adolescent. Ainsi l'éducateur référent intervient auprès des familles, représentants légaux ou partenaires dans le cadre d'un soutien ou accompagnement à la fonction parentale.

De même, des entretiens familiaux sont proposés et ont concerné 4 familles.

- Le partenariat :

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d'une année sur l'autre. Ainsi la participation des + de 15 ans à l'activité d'aide alimentaire de l'ASACA d'Avranches s'est poursuivie le mercredi matin. De même, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine, mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'ITEP.

Les stages en milieu protégé au sein de l'ESAT ANAIS de Barenton se sont intensifiés. Cette modalité de stage accompagné a concerné 1 jeune de l'ITEP.

De nombreux projets partenariaux ont été annulés en raison des mesures sanitaires : participation bénévole dans des festivals, participation à des initiatives éco-responsable sur le territoire tel que nettoyage de plages, de rivières....

Les adolescents du service Moins de 15 ans, participent chaque jeudi aux activités d'un refuge. Une convention de partenariat a été signée.

Les jeunes du service Moins de 15 ont participé aux concours Drôles de jardins sur la commune de ST FRAIMBAULT, au même titre que les écoles du territoire. Les jeunes de l'ITEP ont remporté le 1^{er} prix avec leur création.

En ce qui concerne les activités culturelles et sportives, un groupe est inscrit à l'UNSS, les plus jeunes sont inscrits pour participer aux actions du Musée de la Poire et aux actions culturelles de la baie du Mt ST MICHEL. Dans la mesure du possible ces actions sont menées en commun avec les écoles ou centres de loisirs.

Bon nombre de projets sont restés en sommeil en 2021 du fait des conditions sanitaires.

SECTEURS D'INTERVENTION

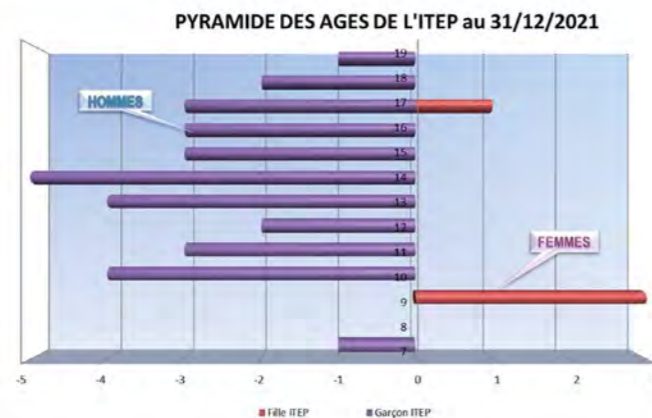
L'intervention de l'ITEP se réalise sur l'ensemble du sud Manche, avec trois sites dédiés à l'hébergement : Mortain, St Hilaire du Harcouet et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud Manche et les départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...)

ACTIVITE 2021

Etude de la population accueillie à l'ITEP au 31.12.2021 :

35 usagers dont 31 garçons et 4 filles de 7 à 19 ans avec une moyenne d'âge de 13 ans.

- Mouvement des effectifs au cours de l'année de 2021 :

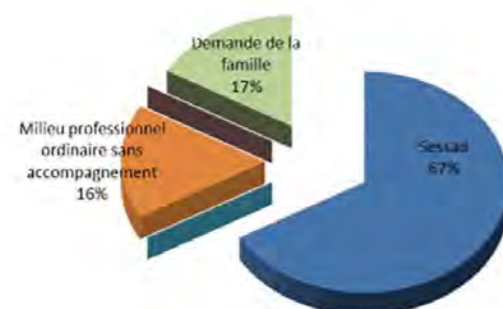


Répartition géographique des usagers de l'ITEP au 31/12/2021



Admissions 2021 : 2 admissions garçons
Sorties 2021 : 6 sorties dont 5 garçons et 1 fille

Etat de sortie des usagers de l'ITEP en 2021



6 usagers dont 1 fille et 5 garçons
 Moyenne d'âge des sortants : 17 ans
 Durée moyenne de séjour : 4 ans, 1 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 41 usagers
 Durée moyenne d'accompagnement : 4 ans et 1 mois

- L'activité :

Stage et formations professionnelles :

ITEP	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2020	13	78	18
Milieu ordinaire 2021	9	124	16
Milieu protégé 2020	9	91	6
Milieu protégé 2021	2	6	1
Apprentissage 2020	2	35	2
Apprentissage 2021	4	49	4

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

La démarche départementale et gouvernementale favorise les situations d'inclusion, ce qui nous amène à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge, notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'ITEP.

Nous sommes de plus en plus sollicités dans le cadre de situations dites "complexes" pour contribuer à une réponse pluri partenariale, sollicitant les trois secteurs : sanitaire, médicosocial et protection de l'enfance, ce qui nécessite de réinterroger nos missions et nos accompagnements.

Depuis juin 2019, nous avons été accompagnés par le cabinet ENEIS by KPMG dans le cadre d'une école accessible pour tous.

A l'issue de la démarche d'accompagnement, nous avons acté la séparation des établissements IME/ITEP en deux établissements distincts. En découle donc depuis septembre 2021 une organisation spécifique IME et une organisation spécifique ITEP, avec 2 organigrammes distincts. Cette nouvelle organisation a mis en évidence des besoins non couverts jusqu'alors, pour des enfants de moins de 12 ans bénéficiant d'une orientation IME et en attente d'entrée en établissement.

Cette séparation des établissements a permis de revoir les attributions des hébergements, en dédiant spécifiquement des hébergements au public ITEP.

NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Transformation de l'offre médico-social, en renforçant la démarche inclusive par une approche en dispositif ITEP et la création d'Unités d'Enseignement Externalisées en école élémentaire et collèges.

Poursuite de la structuration en un établissement spécifiquement dédié au public ITEP.

La mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI) sera également initiée au début du 2^{ème} trimestre 2022.

SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD)



DIRECTION :
6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC
E-MAIL : sessad.pms@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : CÉLINE GESQUIN
TEL : 02.33.91.06.72
E-MAIL : cgesquin@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée dispose d'un agrément de 88 places avec un objectif de file active CPOM à 95 pour l'année 2021.

POPULATION ACCUEILLIE / MODALITES D'ADMISSION

La population que nous accueillons regroupe des enfants de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle ou des troubles de la conduite et des comportements, ou bien une déficience motrice.

De par une intervention centrée sur le territoire, nous avons également proposé un accompagnement SESSAD pour 2 enfants orientés au titre des TSA et un enfant qui bénéficie d'une notification SSEFFS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité), sur la base d'un partenariat avec le CROP pour un parcours coordonné.

FINANCEMENT

Nombre d'actes sur l'année 2021 : 13480 pour un objectif CPOM de 12182.
Dans le cadre de la file active, le nombre d'enfants total accompagnés sur 2021 est de 130.

MISSIONS

Son action est orientée selon les âges vers :

- La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.
- Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ... et dans les locaux du service) »

ACTIONS

Dans le cadre de la Fonction Ressource, nous avons poursuivi sur 2021 la participation aux **Pôles ressources** 1^{er} degré, avec des actions de coordination et d'information de janvier à juin 2021. A compter de la rentrée de septembre 2021, 3 éducatrices SESSAD ont dédié 10 % de leur temps de travail à la mise en œuvre d'une **équipe ressources**. Sur sollicitation de l'inspectrice de circonscription, nous avons pu mener des actions de soutiens à la scolarisation sur le territoire (sensibilisation et soutien des communautés éducatives,

observations de l'enfant et appui à la mise en œuvre d'outils et d'adaptations ...). Cette action a concerné le secteur public ainsi que le secteur privé.

Concernant le second degré, suite à une participation à une réunion de bassin d'éducation regroupant tous les chefs d'établissements de collèges et lycées du territoire Sud Manche, un groupe de travail a été initié, afin de construire les modalités de saisine de la fonction ressource et de définir les interlocuteurs.

Le travail de partenariat engagé en 2019 dans le cadre de la **file active** et dans le cadre de **l'appui à l'environnement de l'enfant** se poursuit, avec des actions de coopération importantes avec les services de l'Estran (synthèses d'accompagnement aux parcours, parcours coordonnés). Cette coopération s'est concrétisée la signature de convention de partenariat pour chaque situation d'enfant.

Concernant les structures médico-sociales et sanitaires du territoire (CMPP, Estran, ASE ...), les communautés éducatives ainsi que les structures socio-culturelles et sportives, nous avons poursuivi le travail de coopération et de sensibilisation aux situations de handicap. Nous échangeons actuellement avec la communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie afin de diversifier les sensibilisations auprès des directions de CLSH et construire des actions coordonnées dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

La mise en œuvre de l'équipe "ressources" ainsi que la sortie du cahier des charges SESSAD en avril 2021, nous a permis d'affiner les critères **de gestion de la file active** avec la distinction des situations déclarées à la CPAM et celle transmises en plus à l'ARS au titre de la file active (coordination, équipes ressources). Cette définition nous permet aujourd'hui de suivre entre 98 et 103 enfants de façon concomitante.

En prévision de la mise en œuvre de **SERAFIN PH** pour les ESMS, nous nous sommes portés candidats pour l'expérimentation SERAFIN PH au niveau national et avons été retenus pour le "tronc commun". La mise en œuvre de cette expérimentation se fera sur 2022.

Enfin, nous avons engagé avec l'équipe SESSAD une réflexion sur la **place de l'enfant dans le projet personnalisé** : participation aux évaluations de sa situation, place dans la réunion projet, outil adapté pour la compréhension du projet personnalisé et de ses objectifs. Cette réflexion est ancrée dans la réflexion du SESSAD sur la capacité d'auto-détermination de la personne et constitue un axe majeur de l'évolution du service.

SECTEURS D'INTERVENTION

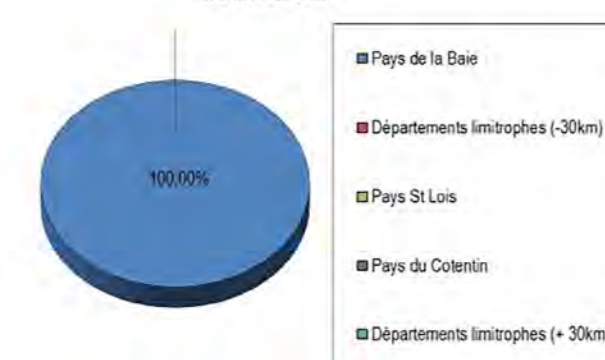
Notre secteur d'intervention couvre l'ensemble du territoire du Sud Manche, ainsi qu'une partie des départements de la Mayenne et du Calvados, concernant l'agrément ITEP et Déficience Motrice au regard de la carence d'accompagnement sur ces bassins.

L'intervention sur le territoire de Vire a été construit en partenariat avec le Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

Répartition géographique des usagers Sessad au 31/12/2021



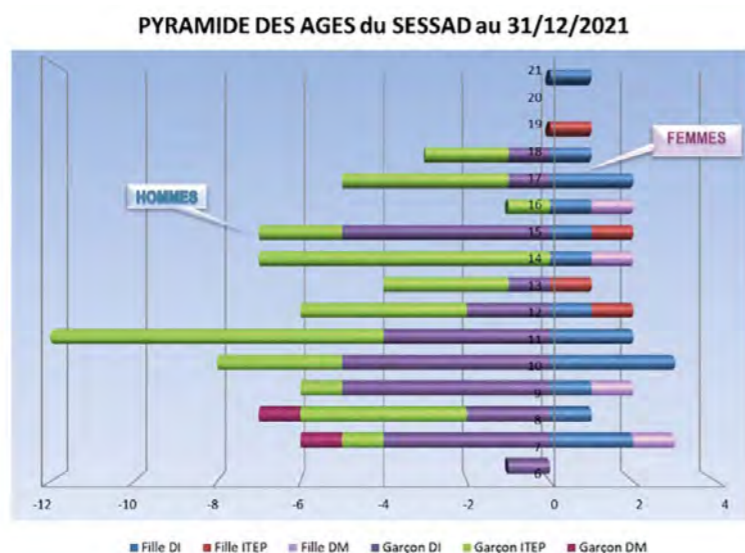
Répartition géographique des usagers File Active Sessad au 31/12/2021



ACTIVITE 2021

- Etude de la population accueillie au SESSAD au 31.12.2021 :

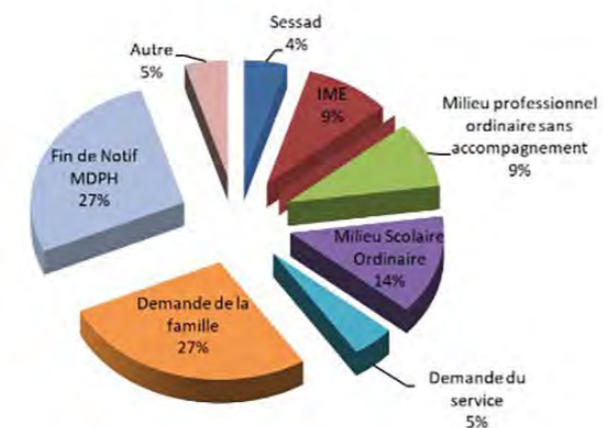
98 usagers dont 83 garçons et 15 filles de 6 à 21 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.



- Mouvement des effectifs au cours de l'année 2021 :

Admissions 2021 : 16 admissions garçons
Sorties 2021 : 22 sorties dont 16 garçons et 6 filles

Etat de sortie des usagers du Sessad en 2021

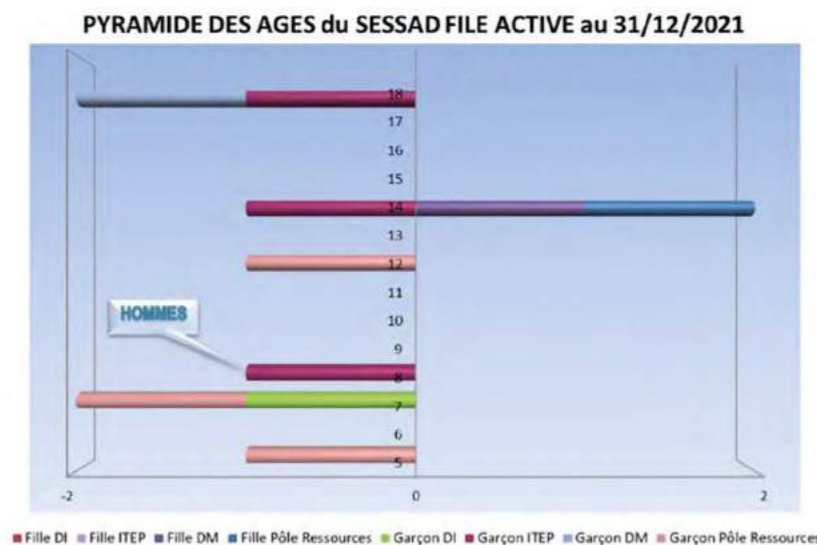


22 usagers dont 6 filles et 16 garçons
 Moyenne d'âge des sortants : 16 ans, 52mois
 Durée moyenne de séjour : 3 ans, 11 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 120
 Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 11 mois

- Etude de la population accueillie au SESSAD en FILE ACTIVE sur l'année 2021 :

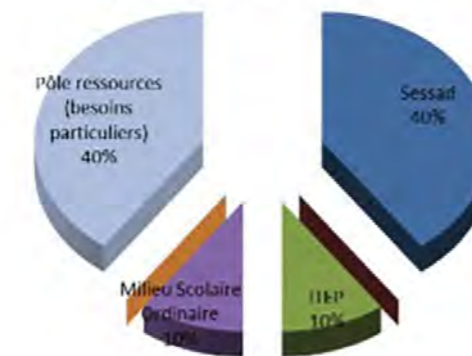
10 usagers dont 8 garçons et 2 filles de 5 à 18 ans avec une moyenne d'âge de 11 ans.



- Mouvement des effectifs au cours de l'année 2021 :

File active 2021: 10 suivis dont 8 garçons et 2 filles

Etat de sortie des usagers du Sessad File Active en 2021



Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 10
 Durée moyenne d'accompagnement : 5 mois

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

L'ARS a ouvert un appel à projets en janvier 2022 pour la création d'une **Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation** sur la circonscription de Mortain (1^{er} et 2nd degré / public et privé). L'ADSEAM se porte candidate pour cette création, ce qui permettrait un développement des actions déjà engagées dans l'appui à la scolarisation sur le territoire.

Les éducatrices intervenant dans le cadre de l'équipe ressources pourront alors déployer leur appui sur la **gestion des listes d'attentes**. En effet, les demandes SESSAD ont fortement augmenté depuis 2 ans et nous sommes passés d'un délai d'attente de 1 ans à 18 mois en moyenne. L'intervention sur la liste d'attente permettra d'éviter une trop forte dégradation des situations d'enfants, faute d'accompagnement. La mise en œuvre de l'expérimentation **SERAFIN PH** en avril et mai 2022 devra se poursuivre par un repérage et une formalisation de nos pratiques professionnelles, en lien avec l'évaluation des besoins et des prestations directes ou indirectes.

Enfin, la réflexion sur **l'autodétermination et la place de la personne accompagnée** se poursuivra, avec un groupe de travail qui réfléchira à la création d'un outil d'évaluation adapté aux enfants et à leurs capacités de compréhension, d'expression. Il s'agira également de mettre en œuvre les évolutions proposées sur le déroulement de la méthodologie de projet au sein du service.

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

E-MAIL : cripp@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : CÉLINE GOMMELET

RÉSIDENCE SAVIGNY – 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
TEL : 02.33.49.49.29
E-MAIL : iem-mas@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de la MAS est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

Une extension d'agrément a été accordée par l'ARS en Février 2021 portant l'accompagnement de la MAS à "tous modes d'accueil et d'accompagnement" pour "tous types de déficience de personnes handicapées". L'agrément précédent précisait le nombre d'accueil en internat à 12 places et le nombre de place en accueil de jour à 2 places.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 14 adultes dont 12 en internat et 2 en semi-internat. L'accueil et l'accompagnement se réalisent toute l'année, 365 jours/365.

POPULATION ACCUEILLIE / MODALITES D'ADMISSION

Les personnes accueillies à la MAS de Saint-Hilaire présentent une infirmité motrice cérébrale avec troubles associés, de fait l'organisation et l'accompagnement mis en œuvre sont très spécifiques.

Les troubles moteurs sont dominants et justifient la présence constante d'un tiers pour les gestes ordinaires de la vie (appui humain partiel ou total, mise en place d'adaptations techniques). Bien que l'autonomie des personnes soit considérablement réduite, de multiples compensations sont mises en œuvre pour permettre à chacun d'utiliser et de transférer les compétences acquises, de développer ses possibilités, de participer et de s'impliquer de manière active au déroulement de sa vie.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.

MISSIONS

Selon le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 portant application des dispositions de l'article 46 de la loi n. 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, abrogé par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 – art. 4, « Les Maisons d'Accueil Spécialisées doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

- L'hébergement,
- Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements,
- Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies.
- Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire, des personnes handicapées qui satisfont aux conditions définies à l'article 1^{er} ci-dessus.

ACTIONS

- Problématique de la population accueillie :

Le public accueilli présente un handicap moteur important avec troubles associés (déficience intellectuelle, troubles de la communication, troubles de la déglutition...) nécessitant un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, les activités de loisir, l'entretien et suivi de la santé.

- Les actions :

L'équipe pluridisciplinaire a pour missions le développement et le maintien des compétences/capacités des personnes accueillies. En s'appuyant sur le projet personnalisé comme référence à l'évaluation des besoins et souhaits de chaque personne, elle doit proposer :

- Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle :

Mise en place de différents ateliers, individuels ou collectifs. Permettre à chacun de s'exprimer, de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisirs, bien-être, développement personnel.

Les activités éducatives et de loisirs peuvent être proposées en interne : activités manuelles/artistiques, conduite de fauteuil, Snoezelen (espace sensoriel) ou en externe : équitation, piscine, motricité/sport adapté dans le cadre d'handisport, vélo fauteuil, cinéma...

Les résidents peuvent bénéficier des animations socio-culturelles organisées sur le territoire et répondre à des invitations d'animations organisées par d'autres établissements (liées à l'accueil de personnes en situation de handicap ou pas).

En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle, il s'agit de maintenir et/ou de développer des acquis par des stimulations à la participation des actes quotidiens adaptées aux potentialités de chacun (toilette, habillage, dressage de la table, débarrassage, rangement du linge...).

- Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé :

- Suivi médical :

Le suivi médical (accompagnement aux divers rendez-vous, mise à jour des dossiers médicaux...) est assuré par une Infirmière (IDE), avec la participation de l'équipe, en collaboration avec les familles/tuteurs. Certains ont fait le choix de maintenir leur médecin traitant proche du lieu de résidence de leur famille (parfois très éloigné de la résidence). En l'absence d'un médecin coordinateur, l'IDE doit donc aussi assurer un certain travail de coordination des soins, plus ou moins possible selon une collaboration variable des familles.

- Suivi paramédical :

Un ergothérapeute (0.50% ETP pour la MAS) est présent 2 journées par semaine. Les séances de rééducation en kinésithérapie sont assurées par une kinésithérapeute employée 0.20% pour la MAS par l'ADSEAM et par des intervenantes libérales pour combler les besoins. Ces professionnels ont pour mission de maintenir et/ou développer les aptitudes physiques, psychomotrices des personnes, adapter le matériel ergonomique/l'appareillage individuel des personnes, par le biais d'évaluations et de programmes personnalisés. Elles interviennent sur prescription médicale d'un médecin rééducateur.

Depuis quelques mois, la structure se trouve en grande difficulté pour répondre aux besoins en rééducation, faute de professionnels disponibles sur le territoire. Une réflexion est donc en cours afin de compenser ces absences par des stimulations motrices, autres que des actes de rééducation. Cela ne remplacera pas la prise en charge d'un kinésithérapeute, mais pourrait permettre de maintenir les acquis et limiter la perte d'autonomie.

- Les projets personnalisés d'accompagnement :

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement dont la méthodologie est basée sur la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS), composé d'une évaluation des aptitudes et d'un plan de service, est revu environ tous les 18 mois pour chaque résident. Les référents (référent et co-référent) font un point avec la personne sur son projet de vie (souhaits et besoins). La famille et/ou tuteurs peuvent être associés à cette réflexion avec accord de la personne concernée lors d'une réunion projet.

Cette démarche projet est pilotée par la coordinatrice de projets qui organise les différentes étapes, participe à l'évaluation du projet précédent, centralise les informations, organise les rencontres et rédige les comptes rendus.

- L'établissement dans son environnement :

L'accompagnement et le soutien à la parentalité : L'équipe reste à l'écoute des familles si besoin par le biais des visites des proches au sein de la résidence, des réunions de projet, d'échanges téléphoniques...

- Le partenariat :

A ce jour, il existe quelques collaborations avec certains partenaires (médiation équine, piscine, sport adapté) mais peu sont formalisées par des conventions. La pandémie de COVID 19 a clairement freiné notre évolution dans le domaine du partenariat. Cela reste malgré tout à l'ordre du jour et cela représente l'un des objectifs du nouveau projet d'établissement.

SECTEURS D'INTERVENTION

La MAS est située à St Hilaire du Harcouët.

ACTIVITE 2021

L'année 2021, comme pour l'ensemble des services et établissements, a encore été marquée par la pandémie de COVID 19. Les résidents et les professionnels ont de nouveau dû s'adapter aux évolutions des directives qui nous étaient communiquées.

En dehors des clusters que nous avons subis en janvier et mars 2021, selon les autorisations gouvernementales et les décisions des différents lieux fréquentés, les activités extérieures ont pu reprendre progressivement, avec toute la prudence que cela imposait pour limiter les risques de nouvelles contaminations.

Les résidents ont donc pu reprendre plus régulièrement les séances au centre équi-social, les séances en piscine, balnéo, médiathèque... La fréquentation des cinémas a pu reprendre également.

Les sorties en plein air et en interne à l'établissement ont aussi été privilégiées (vélo fauteuil, conduite fauteuil, activités motrices...).

En parallèle, la structure a dû affronter une nouvelle crise en mars 2021 impliquant une enquête interne. Cette période difficile pour tout le monde, professionnels, résidents et familles, a permis de mettre en relief certains dysfonctionnements et difficultés sur lesquels nous avons travaillé avec l'aide d'un intervenant extérieur. Cela s'est concrétisé par 2 rencontres pour les professionnels, l'une en juillet et l'autre en septembre 2021, tous métiers confondus, qui ont été répartis en 2 groupes.

Les différents entretiens menés par le Directeur dans le cadre de l'enquête interne ont permis de clarifier certains dysfonctionnements, des axes de travail à envisager, mais également de recueillir et étudier les propositions d'amélioration émises par les professionnels. Certaines de ces propositions étaient parfaitement en lien avec les objectifs du projet d'établissement.

L'accompagnement de l'ARS dont nous avons bénéficié dans le traitement de cette crise a permis d'accélérer la mise en œuvre du projet d'établissement et certains objectifs supplémentaires.

Dès juin 2021, un groupe de travail a été mis en place pour revoir l'organisation des repas avec une mise en application dès juillet, suivie d'une évaluation et une révision de l'organisation qui est aujourd'hui maintenue.

*PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'ADSEAM
(Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la
Manche)*

*64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél 02 33 72 60 20 - Fax 02 33 72 60 21
Email : dg@adseam.asso.fr - www.adseam.asso.fr*

*Directeur de la publication : Stéphane Malherbe
Mise en page : IPSO, www.studioipso.fr*





ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



64, rue de la Marne
50000 SAINT-LÔ

Tél 02 33 72 60 20 - Fax 02 33 72 60 21
Email : dg@adseam.asso.fr